8
2-6
8
BIBLIOTECA NAZIONALE
6
15 B
52
VITT. ORIO EMANUELE

8-2·C·8

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

XVIII. A. 17.
A.S.

# MÉMOIRES
## DU CARDINAL
# DE RETZ,
## CONTENANT

*Ce qui s'eſt paſſé de remarquable en* FRANCE *pendant les premiéres années du Regne de* LOUIS XIV.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

NOUVELLE ÉDITION,

*Revue exactement*,

Augmentée de pluſieurs Eclairciſſemens hiſtoriques, & de quelques Piéces du CARDINAL de RETZ & autres, ſervant à l'Hiſtoire de ce tems-là.

TOME SECOND.

PRAEP. GEN. SOCIET. JESU

A AMSTERDAM,
Chez J. FRE'DE'RIC BERNARD.
M D CC XXXI.

# MÉMOIRES
## DU CARDINAL
# DE RETZ.

## LIVRE III.

MR. le Cardinal Mazarin ne ſongea 1649.
après la paix, qu'à ſe défendre, pour ainſi parler, des obligations qu'il avoit à Mr. le Prince, qui à la lettre l'avoit tiré de la potence; & l'une de ſes premiéres vues fut de s'allier avec la Maiſon de Vendôme, qui en deux ou trois rencontres s'étoit trouvée oppoſée aux intérêts de la Maiſon de Condé. Il s'appliqua, par le même motif, à gagner l'Abbé de la Riviére, & il eut même l'imprudence de laiſſer voir à Mr. le Prince qu'il lui faiſoit eſpérer le Chapeau deſtiné à Mr. le Prince de Conti.

Quelques Chanoines de Liége ayant jetté les yeux ſur le même Prince de Conti pour cet Evêché, le Cardinal, qui affectoit de témoigner à la Riviére qu'il eût ſouhaité de le dégoûter

1649. de ſa profeſſion, y trouva des obſtacles, ſous le prétexte qu'il n'étoit pas de l'intérêt de la France de ſe brouiller avec la Maiſon de Baviére, qui y avoit des prétenſions naturelles & déclarées.

J'obmets une infinité de circonſtances, qui marquérent à Mr. le Prince la méconnoiſſance & la défiance du Cardinal. Il étoit trop vif & trop jeune encore pour ſonger à diminuer la derniére; il l'augmenta par la protection qu'il donna à Chavigni, qui étoit la bête du Mazarin, & pour qui il demanda & obtint la liberté de revenir à Paris, par le ſoin qu'il prit des intérêts de Mr. de Bouillon qui s'étoit fort attaché à lui depuis la paix, & par les ménagemens qu'il avoit de ſon côté pour la Riviére, leſquels n'étoient pas ſecrets. *Il ne ſe faut point jouer avec ceux qui ont en main l'Autorité Royale. Quelques défauts qu'ils ayent, ils ne ſont jamais aſſez foibles pour ne pas mériter, ou qu'on les ménage, ou qu'on les perde. Leurs Ennemis ne les doivent jamais mépriſer, parcequ'il n'y a au monde que ces ſortes de gens, à qui il ne convienne pas quelquefois d'être mépriſez.*

Ces indiſpoſitions firent que Mr. le Prince ne ſe preſſa pas, comme il avoit accoutumé, de prendre cette campagne le commandement des armées. Les Eſpagnols avoient pris Saint Venant & Ypres: & le Cardinal ſe mit dans l'eſprit de prendre Cambrai. Mr. le Prince, qui ne jugea pas l'entrepriſe praticable, ne s'en voulut pas charger. Il laiſſa cet emploi à Mr. le Comte d'Harcourt, qui y échoua, & il partit pour aller en Bourgogne, en même tems que le Roi s'avança à Compiegne pour pouſſer avec chaleur le Siége de Cambrai.

Ce voyage, quoique fait avec la permiſſion du Roi, fit peine au Cardinal, & l'obligea à faire

faire couler à Mr. le Prince des propoſitions indirectes de raprochement. Mr. de Bouillon m'a dit qu'il ſavoit qu'Arnaud, qui avoit été Meſtre de Camp des Carabins & qui étoit fort attaché à Mr. le Prince, s'en étoit chargé. Je ne ſais pas ſi Mr. de Bouillon en étoit bien informé, & je ſais auſſi peu quelles ſuites ces propoſitions purent avoir. Ce qui me parut, eſt que Mezerolles, négociateur de Mr. le Prince, vint à Compiegne en ce tems-là; qu'il y eut des conférences particuliéres avec Mr. le Cardinal, & qu'il lui déclara au nom de ſon Maitre que, ſi la Reine ſe défaiſoit de la Surintendance des Mers qu'elle avoit priſe pour elle à la mort de Mr. de Brezé ſon beau-frére, il prétendoit que ce fût en ſa faveur, & non en celle de Mr. de Vendôme, comme le bruit en couroit. Madame de Bouillon, qui croyoit être bien avertie, me dit que le Cardinal avoit été fort étonné de ce diſcours, auquel il n'avoit répondu que par un galimathias, *que l'on lui fera bien expliquer*, ajouta-t-elle, *quand on le tiendra à Paris*. Je remarquai ce mot, que je lui fis moi-même expliquer; & j'apris que Mr. le Prince faiſoit état de ne pas demeurer longtems en Bourgogne, & d'obliger à ſon retour la Cour de revenir à Paris, où le Cardinal ſeroit plus ſouple qu'ailleurs. Cette parole faillit à me couter la vie, comme vous verrez. Mais parlons auparavant de ce qui ſe paſſoit à Paris. 1649.

La licence y étoit d'autant plus grande, que nous ne pouvions donner ordre à celle même qui ne nous convenoit pas. C'eſt le plus irremédiable de tous les inconvéniens qui ſont attachez à la faction, & il eſt très grand en ce que la licence qui ne convient pas à la faction, lui eſt preſque toujours funeſte, parcequ'elle

1649. la décrie. Nous avions intérêt de ne pas étouffer les libelles & les vaudevilles qui ſe faiſoient contre le Cardinal, mais nous n'en avions pas un moindre à ſupprimer ceux qui ſe faiſoient contre la Reine & contre l'Etat. On ne peut s'imaginer la peine que la chaleur des eſprits nous donna ſur ce ſujet. La Tournelle condamna à la mort deux Criminels, * convaincus d'avoir mis au jour deux Ouvrages très dignes du feu. Comme ils étoient ſur l'echelle ils criérent qu'on les faiſoit mourir pour avoir débité des vers contre le Mazarin; le peuple les enleva à la Juſtice. Je touche cette circonſtance pour vous faire connoitre l'embaras où ſont les gens ſur le compte deſquels on ne manque jamais de mettre tout ce qui ſe fait contre les Loix; & ce qui eſt encore plus fâcheux, c'eſt qu'il ne tient cinq ou ſix fois le jour qu'à la fortune, de corrompre, par des contretems plus naturels à ces ſortes d'affaires qu'à aucune autre, les meilleures & les plus ſages productions du bon ſens. En voici un exemple.

Jerzai, qui étoit en ce tems-là fort attaché au Cardinal, ſe mit en tête d'accoutumer, diſoit-il, les Pariſiens à ſon nom, & il s'imagina qu'il y réuſſiroit en brillant avec tous les autres jeunes gens de la Cour qui avoient ce caractére, dans les Tuilleries, où tout le monde avoit pris fantaiſie de ſe promener tous les ſoirs. Mrs. de † Candale,

* Un de ces Criminels s'appelloit Marlot, Imprimeur de ſon métier. Il avoit été condamné au gibet, pour avoir imprimé un libelle très offenſant contre la Reine. Voyez les *Mémoires de Joli*, Tom. I. p. 58.

† Louis-Charles-Gaſton de Nogaret, de la Vallette & de Foix, Duc de Candale, &c. mort ſans alliance en 1658. âgé d'un peu plus de 30. ans.

dale, de * Bouteville, de Souvré, de † St. Mesgrin, se laissérent persuader à cette folie, qui leur réussit au commencement. Nous n'y fimes point de réflexion, & comme nous nous sentions maitres du pavé, nous crumes même qu'il étoit de l'honnêteté de vivre civilement avec des gens de qualité, à qui on devoit de la considération, quoiqu'ils fussent de parti contraire. Ils en prirent avantage, ils se vantérent à Saint Germain que les Frondeurs ne leur faisoient point quiter le haut du pavé dans les Tuilleries. Ils affectérent de faire de grands soupers sur la terrasse du jardin de Renard, d'y mener les violons, & de boire publiquement à la santé de son Eminence. Cette extravagance m'embaraſſa. Je savois d'un côté *qu'il est dangereux de souffrir que nos Ennemis fassent devant les peuples ce qui nous doit déplaire, parceque les peuples s'imaginent qu'ils le peuvent, puisqu'on le souffre.* Je ne voyois d'autre part point de moyen pour l'empêcher, que la violence, qui n'étoit pas honnête contre des particuliers, parceque nous étions trop forts; & qui n'étoit pas sage, parcequ'elle commettoit à des querelles particuliéres, par lesquelles le Mazarin eût été ravi de nous donner le change. Voici l'expédient qui me vint dans l'esprit. J'assemblai chez moi Mrs. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac, de Retz, de Vitri, & de Fontrailles. Avant que de m'ouvrir, je leur fis jurer de se conduire à ma mode dans une affaire que j'avois 1649.



* François-Henri de Montmorenci, Duc de Pinei-Luxembourg, Maréchal de France en 1675. mort le 4 Janvier 1695.

† Jaques Esthuert, Marquis de Saint Mesgrin, mort en 1652. Il fut tué aux troubles de Paris.

1649. vois à leur propoſer. Je leur fis voir les inconvéniens de l'inaction ſur ce qui ſe paſſoit dans les Tuilleries : je leur exagérai les inconvéniens des procédez particuliers, & nous convinmes que dès le ſoir Mr. de Beaufort accompagné de ceux que je viens de nommer, & de cent ou cent vingt Gentilshommes, ſe trouveroit chez Renard, quand il ſauroit que ces Meſſieurs ſeroient à table, & qu'après avoir fait compliment à Mr. de Candale & aux autres, il diroit à Jerzai que ſans leur conſidération on l'auroit jetté du haut du rempart, pour lui aprendre à ſe vanter. J'ajoutai qu'il ſeroit bon encore de faire caſſer quelques violons, lorsque la bande s'en retourneroit, & qu'elle ne ſeroit plus en lieu où les perſonnes qu'on ne vouloit point offenſer, y puſſent prendre part. Le pis de cette affaire étoit le procédé de Jerzai, qui ne pouvoit point avoir de mauvaiſe ſuite, parceque ſa naiſſance n'étoit pas fort bonne. Ils promirent tous de ne recevoir aucune parole de lui, & de ſe ſervir de ce prétexte pour en faire purement une afaire de parti. Cette réſolution fut très mal exécutée. Mr. de Beaufort, aulieu de faire ce qui avoit été réſolu, s'emporta de chaleur. Il tira d'abord la nappe, il renverſa la table, l'on coefa d'un potage le pauvre Vineville qui n'en pouvoit pas davantage, & qui ſe trouva par hazard à table avec eux. Le pauvre Commandeur de Jars eut le même ſort. L'on caſſa les inſtrumens ſur la tête des Violons. Menil qui étoit avec Mr. de Beaufort, donna trois ou quatre coups d'épée à Jerzai. Mr. de Candale & Mr. de Boteville, qui eſt aujourd'hui Mr. de Luxembourg, mirent l'épée à la main, & ſans Caumeſnil qui ſe mit au devant d'eux, ils euſſent couru fortune dans la foule des

gens

gens qui avoient tous l'épée hors du fou- 1649.
reau.

Cette avanture me donna une cruelle douleur, & aux Partisans de la Cour la satisfaction d'en jetter sur moi le blâme dans le monde ; mais cela ne fut pas de longue durée, parceque l'aplication que j'eus à en empêcher les suites fit assez connoitre mon intention, & parcequ'il *y a des tems où certaines gens ont toujours raison.* Par la raison des contraires, Mazarin avoit toujours tort. Nous ne manquames point de célébrer, comme nous devions, la levée du Siége de Cambrai ; le bon accueil fait à Servien, pour le payer de la rupture de la paix de Munster ; le bruit du rétablissement d'Emery, qui courut aussitot que Mr. de la Meilleraie se fut défait de la Surintendance des Finances, & qui se trouva vrai peu après. Enfin nous nous trouvions en état d'attendre avec sureté & même avec dignité ce que pourroit produire le chapitre des accidens, dans lequel nous commencions à entrevoir de grandes indispositions de Mr. le Prince pour le Cardinal, & du Cardinal pour Mr. le Prince.

Ce fut dans ce moment où Madame de Bouillon me découvrit que Mr. le Prince avoit pris la résolution d'obliger le Roi de revenir à Paris ; & Mr. de Bouillon me l'ayant confirmé, je pris celle de me donner l'honneur de ce retour qui étoit très souhaité du peuple. Pour cet effet je fis insinuer à la Cour que les Frondeurs apréhendoient ce retour, & j'écoutai les négociations que Mazarin ne manquoit jamais de hazarder de huit en huit jours, par de différens canaux, pour lui lever tout soupçon qu'il y eût de l'art de notre côté. Je fis ce que je pus

1649. pour faire agir en cela Mr. de Beaufort ſous ſon nom, parceque je croyois que le Mazarin s'imagineroit qu'il trouveroit plus de facilité à le tromper que moi. Mais comme Mr. de Beaufort vit que la ſuite de la négociation alloit à faire le voyage de Compiegne, la Boulaie, à qui il s'en ouvrit, lui conſeilla de n'y point entrer, ſoit qu'il crût qu'il y eût trop de péril pour lui, ſoit qu'il ne pût ſe réſoudre à laiſſer faire un pas à Mr. de Beaufort auſſi contraire aux eſpérances que Madame de Montbazon, à qui la Boulaie étoit dévoué, donnoit continuellement à la Cour de ſon accommodement. Cette ouverture de Mr. de Beaufort à la Boulaie me donna de l'inquiétude, parcequ'étant perſuadé de ſon infidélité & de celle de ſon amie, je ne voyois pas ſeulement la fauſſe négociation, que je projettois avec la Cour, inutile, je la conſidérois encore comme dangereuſe. Elle étoit pourtant néceſſaire, car vous jugez bien de quel inconvénient il étoit de laiſſer l'honneur du retour du Roi au Cardinal ou à Mr. le Prince, qui s'en fuſſent fait une preuve de ce qu'il avoit toujours dit que nous nous y oppoſions. Le Préſident de Belliévre me dit que, puisque Mr. de Beaufort m'avoit manqué au ſecret ſur un point qui pouvoit me perdre, je pouvois lui en faire un de mon côté ſur un point qui le pouvoit ſauver lui-même; qu'il y alloit du tout pour le Parti; qu'il falloit tromper Mr. de Beaufort pour ſon ſalut; que je le laiſſaſſe faire, & qu'il me donnoit parole qu'avant qu'il fût nuit, il racommoderoit tout le mal que le manquement de ſecret de Mr. de Beaufort avoit cauſé. Il me prit dans ſon caroſſe, il me mena chez Madame de Montbazon, où Mr. de Beaufort paſſoit toutes les ſoirées. Il arriva un moment après

près nous ; & Mr. de Belliévre fit ſi bien qu'il répara effectivement ce qui étoit gâté. Il leur fit croire qu'il m'avoit perſuadé qu'il faloit ſonger tout de bon à s'accommoder, que la bonne conduite ne vouloit pas que nous laiſſaſſions venir le Roi à Paris ſans avoir au moins commencé à négocier, & que la négociation ſe devoit faire par nous-mêmes en perſonne, c'eſt-à-dire par Mr. de Beaufort & par moi. Madame de Montbazon, qui prit feu à cette ouverture, & qui crut qu'il n'y avoit plus de péril en ce voyage, puisqu'on vouloit bien effectivement négocier, avança même qu'il ſeroit mieux que Mr. de Beaufort y allat. Le Préſident de Belliévre allégua douze ou quinze raiſons, dont il n'y avoit pas une qu'il entendît lui-même, pour lui prouver que cela ne ſeroit pas à propos, & je remarquai alors que *rien ne perſuade tant les gens qui ont peu de ſens, que ce qu'ils n'entendent pas.* Le Préſident de Belliévre leur laiſſa même entrevoir qu'il ſeroit peut-être à propos que je me laiſſaſſe perſuader, quand je ſerois là, de voir le Cardinal. Madame de Montbazon, qui entretenoit des correſpondances avec tout le monde par les différentes relations qu'elle avoit avec chacun, ſe fit honneur par celle qu'elle entretenoit avec le Maréchal * d'Albret, (à ce qu'on m'a dit depuis,) de ce projet à la Cour. Et ce qui me le fait aſſez croire, eſt que Servien recommença fort inſtamment les négociations avec moi. J'y répondis à tout hazard, comme ſi j'euſſe été aſſuré que la Cour 1649.



* Céſar-Phébus d'Albret, Comte de Mioſſens, Maréchal de France en 1653, mort en 1676. La branche de ce Maréchal eſt bâtarde de la Maiſon d'Albret.

1649. en eût été avertie par Madame de Montbazon. Je ne m'engageai pas de voir à Compiegne le Cardinal Mazarin, parceque j'étois très reſolu de ne l'y point voir ; mais je lui fis entendre que je l'y pourrois voir, parceque je reconnus clairement que ſi le Cardinal n'eût eu l'eſpérance que cette viſite me décréditeroit chez le peuple, il n'eût point conſenti à un voyage qui pouvoit faire croire au peuple que j'avois part au retour du Roi. Je jugeai à la mine plutot qu'aux paroles de Servien, que ce retour n'étoit pas ſi éloigné de l'inclination du Cardinal que l'on le croyoit à Paris & même à la Cour. Vous croyez facilement que j'oubliai de dire à Servien que je fiſſe état de parler à la Reine ſur ce retour. Il alla annoncer le mien à Compiegne avec une joye merveilleuſe, & je trouvai dans mes amis une oppoſition extraordinaire, parcequ'ils crurent que j'y courrois un grand péril: mais je leur fermai la bouche en leur diſant que *tout ce qui eſt néceſſaire n'eſt pas hazardeux.* J'allai coucher à Liancourt, où le Maitre & la Maitreſſe de la maiſon firent de grands efforts pour m'obliger à retourner à Paris, & j'arrivai le lendemain à Compiegne au lever de la Reine.

Comme je montois l'eſcalier, un petit homme habillé de noir que je n'avois jamais vu & que je n'ai jamais vu depuis, me coula dans la main un billet où étoient ces mots en groſſes lettres: *Si vous entrez chez le Roi, vous etes mort.* J'y étois, il n'étoit plus tems de reculer. Comme je vis que j'avois paſſé la ſale des Gardes ſans être tue, je me crus ſauvé. Je témoignai à la Reine que je venois l'aſſurer de mes obeiſſances très humbles, & de la diſpoſition où étoit l'Egliſe de Paris de rendre à Leurs Majeſtez tous les ſervices auſquels elle étoit obligée. J'inſinuai dans

dans mon discours tout ce qui étoit nécessaire pour pouvoir dire que j'avois beaucoup insisté pour le retour du Roi. La Reine me témoigna beaucoup de bonté, & même beaucoup d'agrément sur ce que je lui disois : mais quand elle fut tombée sur ce qui regardoit le Cardinal, & qu'elle eut vu que, quoiqu'elle me pressât de le voir, je persistois à lui répondre que cette visite me rendroit inutile à son service, elle ne se put plus contenir, elle rougit ; & tout le pouvoir qu'elle eut sur elle fut, à ce qu'elle a dit depuis, de ne me rien dire de fâcheux. 1649.

Servien racontoit un jour au Maréchal de Clérembaut, que l'Abbé Fouquet * proposa de me faire assassiner chez lui (Servien, ) où je dinois ; & il ajouta qu'il étoit arrivé à tems pour empêcher ce malheur. Mr. de Vendôme, qui vint au sortir de table chez Servien, me pressa de partir, en me disant qu'on tenoit de fâcheux conseils contre moi ; mais quand cela n'auroit pas été, Mr. de Vendôme l'auroit dit pourtant, car il n'y a jamais eu un imposteur pareil à lui.

Je revins à Paris ayant fait tout ce que j'avois souhaité. J'avois effacé le soupçon que les Frondeurs fussent contraires au retour du Roi ; j'avois jetté sur le Cardinal toute la haine du délai ; je l'avois bravé dans son trône, je m'étois assuré l'honneur principal du retour. Il y eut le lendemain un libelle qui mit tous ces avantages dans leur jour. Le Président de Belliévre fit voir à Madame de Montbazon*, que les circonstances particuliéres m'avoient forcé à changer de résolution touchant la visite du Cardinal. J'en persuadai aisément Mr. de Beaufort, qui fut

* Basile Fouquet, Abbé de Bargeau, Frére du Surintendant des Finances, mort en 1683.

1649. fut d'ailleurs chatouillé du ſuccès que cette démarche eut auprès du peuple. Hoquincourt qui étoit de nos amis fit le même jour je ne ſai quelle bravade au Cardinal. Je ne me reſſouviens point du détail, mais nous la relevames de mille couleurs. Enfin nous connumes viſiblement que nous avions encore pour longtems de la proviſion dans l'imagination du peuple; ce qui fait le tout en ces ſortes d'affaires.

Mr. le Prince étant revenu à Compiegne, la Cour prit ou déclara la réſolution de revenir à Paris. Elle y fut reçue comme les Rois l'ont toujours été & le ſeront toujours; c'eſt-à-dire avec des acclamations qui ne ſignifient rien que pour ceux qui prennent plaiſir à ſe flatter. Un petit Procureur du Châtelet apoſta pour de l'argent douze ou quinze femmes qui, à l'entrée du Fauxbourg, criérent *Vive Son Eminence*, qui étoit dans le caroſſe du Roi; Son Eminence crut là-deſſus être maitre de Paris. Il s'aperçut au bout de trois ou quatre jours qu'il s'étoit trompé. Les libelles continuérent. * Marigni redoubla de force pour les chanſons; les Frondeurs parurent plus fiers que jamais. Nous marchions quelquefois ſeuls Mr. de Beaufort & moi avec un Page derriére notre caroſſe, quelquefois avec cinquante livrées, & cent Gentilshommes. Nous diverſifiions la ſcêne ſelon que nous jugions qu'elle ſeroit du gout des ſpectateurs. Les gens de la Cour qui nous blâmoient depuis le matin juſques au ſoir, nous imitoient à

* Jaques Carpentier de Marigni, né à Nevers, Bel Eſprit de ce tems là. Il ſuivit M. le Prince. Il s'attacha auſſi au Cardinal de Retz. Il faiſoit fort bien des vers, ſur tout des chanſons & des vaudevilles.

à leur mode : il n'y en avoit pas un qui ne prît 1649.
avantage ſur le Miniſtre, des *Frotades* que nous lui donnions, (c'étoit le mot du Préſident de Belliévre; ) & Mr. le Prince, qui en faiſoit trop ou trop peu à ſon égard, continua à le traiter du haut en bas. Et comme il n'étoit pas content du refus qu'on lui avoit fait de la Surintendance des Mers, qui avoit été à Mr. ſon Beaufrére ; le Cardinal penſoit toujours à le radoucir par des propoſitions de quelque autre accommodement qu'il eût été bien aiſe toutefois de ne lui donner qu'en eſpérance. Il lui propoſa que le Roi achéteroit le Comté de Montbeliard, Souveraineté aſſez conſidérable, & il donna charge à Hervart de ménager cette affaire avec le propriétaire qui étoit un des Cadets de la Maiſon de Wirtemberg. On prétendoit en ce tems-là qu'Hervart même avoit averti Mr. le Prince, que ſa commiſſion ſecréte étoit de ne pas réuſſir dans ſa négociation. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que Mr. le Prince n'étoit pas content du Cardinal, & qu'il ne continua pas ſeulement depuis ſon retour à traiter fort bien Mr. de Chavigni ſon ennemi capital, mais qu'il affecta même de ſe radoucir beaucoup à l'égard des Frondeurs. Il me témoigna bien plus d'amitié qu'il n'avoit fait dans les premiers jours de la paix, & il ménagea plus que par le paſſé Mr. ſon Frére, & Madame ſa Sœur. Il me ſemble que ce fut en ce tems-là qu'il remit Mr. le Prince de Conti dans la fonction du Gouvernement de Champagne, dont il n'avoit encore eu que le titre. Il s'attacha l'Abbé de la Riviére, en ſouffrant que Mr. ſon Frére, qu'il prétendoit pouvoir faire Cardinal par une pure recommandation, lui laiſſât la nomination pour laquelle le Chevalier d'Elbéne fut dépêché à Rome.

1649. Rome. Tous ces pas ne diminuoient point les défiances du Cardinal qui étoient fort augmentées par l'attachement que Mr. de Bouillon mécontent avoit pour Mr. le Prince; mais elles étoient encore aigries, en ce qu'il croyoit que Mr. le Prince favoriſoit le mouvement de Bourdeaux. Cette ville tirannifée par Mr. d'Epernon, eſprit violent, avoit pris les armes avec l'autorité du Parlement, ſous le commandement de Cambrai, & depuis ſous celui de Sauvebeuf. Ce Parlement avoit dépêché à celui de Paris un de ſes Conſeillers appellé Guyonnet. Celui-ci ne bougeoit de chez Mr. de Beaufort, à qui tout ce qui paroiſſoit grand paroiſſoit bon. Il ne tint pas à moi d'empêcher toutes ces apparences qui ne ſervoient à rien, & qui au contraire pouvoient nuire.

Mr. le Prince me parla avec aigreur de ces conférences de Guyonnet avec Mr. de Beaufort; ce qui fait voir qu'il étoit bien éloigné de fomenter les deſordres de la Guyenne; mais le Cardinal le croyoit, parceque Mr. le Prince panchoit à l'accommodement, & n'étoit pas d'avis que l'on harcelat une Province auſſi importante que la Guyenne, pour le caprice de Mr. d'Epernon. Un des plus grands défauts du Cardinal Mazarin étoit qu'il n'a jamais pu croire que perſonne lui parlat avec bonne intention.

Comme Mr. le Prince avoit voulu ſe réunir toute ſa Maiſon, il crut qu'il ne pourroit ſatisfaire pleinement Mr. de Longueville, qu'il n'eût obligé le Cardinal à lui tenir la parole qu'on lui avoit donnée à la paix de Ruel, c'eſt-à-dire, de lui mettre entre les mains le Pont de l'Arche, qui, joint au vieux Palais de Rouen, à Caen, & à Dieppe, ne convenoit pas mal à un Gouverneur

neur de Normandie. Le Cardinal s'opiniâtra à ne le pas faire. Mr. le Prince ſe trouvant un jour au Cercle, & voyant qu'il faiſoit le fier plus qu'à l'ordinaire, lui dit en ſortant du cabinet de la Reine: *Adieu, Mars.* Cela ſe paſſa à onze heures du ſoir, je le ſus un demi quart d'heure après, ainſi que tout le reſte de la Ville. Et comme j'allois le lendemain ſur les ſept heures du matin à l'Hôtel de Vendôme y chercher Mr. de Beaufort, je le trouvai ſur le Pont-neuf dans le caroſſe de Mr. de Nemours qui le menoit chez Madame ſa femme, pour qui Mr. de Beaufort avoit beaucoup de tendreſſe. Mr. de Nemours étoit encore pour la Reine, & comme il ſavoit l'éclat du jour précédent, il s'étoit mis dans l'eſprit de perſuader à Mr. de Beaufort de ſe déclarer pour elle en cette occaſion. Mr. de Beaufort s'y trouvoit tout-à-fait diſpoſé, d'autant plus que Madame de Montbazon l'avoit prêché juſques à deux heures après minuit ſur le même ton. Le connoiſſant comme je faiſois, je ne devois pas être ſurpris de ſon peu de vue: je le fus pourtant. Je lui repréſentai qu'il ne pouvoit rien voir qui fût plus contraire au bon ſens: qu'en nous offrant à Mr. le Prince, nous ne hazardions rien: qu'en nous offrant à la Reine nous hazardions tout: que dès que nous aurions fait ce pas, Mr. le Prince s'accommoderoit avec le Mazarin, qui le recevroit à bras ouverts, & par ſa propre conſidération, & par l'avantage qu'il trouveroit à faire connoitre au peuple qu'il devroit ſa conſervation aux Frondeurs, ce qui nous décréditeroit dans le public: qu'en nous offrant à Mr. le Prince, le pis aller ſeroit de demeurer comme nous étions, avec la différence que nous aurions acquis un nouveau mérite à l'égard du public, 1649.

par

par le nouvel effort que nous aurions fait pour
1649. ruiner ſon ennemi. Ces raiſons emportérent Mr. de Beaufort, nous allames l'après-diner à l'Hôtel de Longueville, où nous trouvames Mr. le Prince dans la chambre de Madame ſa ſœur. Nous lui offrimes nos ſervices, & nous fumes reçus comme vous pouvez vous l'imaginer. Nous ſoupames avec lui chez Prudhomme, où le panégirique du Mazarin ne manqua d'aucune figure.

Le lendemain au matin Mr. le Prince me fit l'honneur de me venir voir, & il continua à me parler du même air dont il m'avoit parlé la veille. Il reçut même avec plaiſir la Ballade en *Na*, *ne*, *ni*, *no*, *nu*, que Marigni lui porta alors, comme il deſcendoit l'eſcalier. Il m'écrivit le ſoir ſur les onze heures un petit billet, où il m'ordonnoit de me trouver le lendemain matin à quatre heures chez lui avec Noirmoutier. Nous l'éveillames comme il nous l'avoit commandé. Il nous parut d'abord aſſez embaraſſé. Il nous dit qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à faire la guerre civile; que la Reine étoit ſi attachée au Cardinal, qu'il n'y avoit que ce moyen de l'en ſéparer; qu'il n'étoit pas de ſa conſcience & de ſon honneur de le prendre, & qu'il étoit d'une naiſſance à laquelle la conduite du * Balafré ne convenoit pas. Il ajouta qu'il n'oublieroit jamais l'obligation qu'il nous avoit; qu'en s'accommodant il nous accommoderoit auſſi avec la Cour, ſi nous le voulions; ſinon, qu'il ne laiſſeroit pas, ſi la Cour nous attaquoit, de prendre hautement notre protection. Nous lui répondimes que nous n'avions prétendu, en lui offrant nos ſervices, que l'honneur de le ſer-

* Voyez la Note de la page 296. du Tom. I.

ſervir, que nous ſerions au deſeſpoir que notre conſidération eût arrêté un moment ſon accommodement avec la Reine; que nous le ſuppliions de nous permettre de demeurer comme nous étions avec le Cardinal, & que cela n'empêcheroit pas que nous ne demeuraſſions toujours dans les termes du reſpect & du ſervice que nous avions voué à S. A. 1649.

Les conditions de l'accommodement de Mr. le Prince avec le Cardinal n'ont jamais été publiques, parcequ'il ne s'en eſt ſu que ce qu'il plut au Cardinal en ce tems-là d'en jetter dans le monde. Ce qui en parut, fut la remiſe du Pont de l'Arche entre les mains de Mr. de Longueville.

Les affaires publiques ne m'occupoient pas ſi fort que je ne fuſſe obligé de vaquer à des affaires particuliéres qui me donnérent bien de la peine. Madame de Guimené qui s'en étoit allée d'effroi dès les premiers jours du Siége de Paris, revint de colére à la premiére nouvelle qu'elle eut de mes viſites à l'hôtel de Chevreuſe. Je fus aſſez fou pour la prendre à la gorge, ſur ce qu'elle m'avoit lâchement abandonné: elle fut aſſez folle pour me jetter un chandelier à la tête, ſur ce que je ne lui avois pas gardé la fidélité à l'égard de Mademoiſelle de Chevreuſe. Nous nous accordames un quart d'heure après ce fracas, & le lendemain je fis pour ſon ſervice ce que vous allez voir.

Cinq ou ſix jours après que Mr. le Prince ſe fut accommodé, il m'envoya le Préſident Viole pour me dire qu'on le déchiroit dans Paris comme un homme qui avoit manqué de parole aux Frondeurs; qu'il ne pouvoit pas croire que ces bruits-là vinſſent de moi, mais qu'il ſavoit

1649. voit que Mr. de Beaufort & Madame de Montbazon y contribuoient beaucoup; qu'il me prioit d'y donner ordre. Je montai auſſitot en caroſſe avec le Préſident Viole. J'allai avec lui chez Mr. le Prince, & je lui témoignai que j'avois toujours parlé de lui comme je devois. J'excuſai autant que je pus Mr. de Beaufort & Madame de Montbazon, quoique je n'ignoraſſe pas que la derniére n'eût dit que trop de ſotiſes. Je lui inſinuai qu'il ne devoit pas trouver étrange que dans une Ville auſſi enragée contre le Mazarin, on ſe fût plaint de ſon accommodement qui le remettoit pour la ſeconde fois ſur le trône. Il ſe fit juſtice, il comprit que le peuple n'avoit pas beſoin d'inſtigateurs pour être échauffé ſur cette matiére: il entra avec moi dans les raiſons qu'il avoit eues de ne pas pouſſer les affaires; il fut ſatisfait de ce que je lui dis pour lui juſtifier ma conduite; il m'aſſura de ſon amitié, je l'aſſurai de mes ſervices, & la converſation finit d'une maniére aſſez tendre, pour me donner lieu de croire qu'il me tenoit pour ſon ſerviteur, & qu'il ne trouveroit pas mauvais que je me mêlaſſe d'une affaire arrivée juſtement la veille de ce que je viens de vous raconter.

Mr. le Prince s'étoit engagé, à la priére de Meille cadet de Foix qui étoit fort attaché à lui, de faire donner le Tabouret à la Comteſſe de Foix; & le Cardinal qui y avoit grande averſion, ſuſcita toute la Jeuneſſe de la Cour pour s'opoſer à tous les Tabourets qui n'étoient pas fondez ſur des Brevets. Mr. le Prince, qui vit tout d'un coup une maniére d'aſſemblée de Nobleſſe, à la tête de laquelle même le Maréchal de l'Hoſpital s'étoit mis, ne voulut pas s'attirer la chaleur publique pour des intérêts qui lui

lui étoient aſſez indifferens, & il crut qu'il feroit aſſez pour la Maiſon de Foix, s'il renverſoit les Tabourets des autres Maiſons privilégiées. Celle de Rohan étoit la premiére de ce nombre ; & jugez de quel dégout étoit un échec de cette nature aux Dames de ce nom. La nouvelle leur en fut apportée le ſoir même que Madame la Princeſſe de Guimené revint d'Anjou. Mesdames de Chevreuſe, de Rohan, & de Montbazon ſe trouvérent le lendemain chez elle. Elles prétendirent que l'affront qu'on leur vouloit faire, n'étoit qu'une vangeance qu'on prenoit de la Fronde. Nous réſolumes une contre-aſſemblée de Nobleſſe, pour ſoutenir le Tabouret de la Maiſon de Rohan. Mademoiſelle de Chevreuſe eût eu aſſez de plaiſir qu'on l'eût diſtinguée par là de celle de Lorraine, mais la conſidération de Madame ſa Mére fit qu'elle n'oſa contredire le ſentiment commun. Il fut queſtion d'eſſayer d'ébranler Mr. le Prince, avant que de venir à l'éclat: je me chargeai de la commiſſion, j'allai chez lui dès le ſoir même, je pris mon prétexte ſur la parenté que j'avois avec la Maiſon de Guimené. Mr. le Prince, qui m'entendit à demi-mot, répondit ces paroles: *Vous êtes bon parent, il eſt juſte de vous ſatisfaire. Je vous promets que je ne choquerai point le Tabouret de la Maiſon de Rohan.* 1649.

J'exécutai fidélement l'ordre de Mr. le Prince, j'allai de chez lui à l'hôtel de Guimené où je trouvai toute la Compagnie aſſemblée. Je ſuppliai Mademoiſelle de Chevreuſe de ſortir du cabinet, & je fis raport de mon ambaſſade aux Dames qui en furent beaucoup édifiées. Il eſt ſi rare qu'une negociation finiſſe de cette maniére, que celle-la m'a paru n'être pas indigne de l'hiſtoire.

1649. Cette complaiſance qu'eut Mr. le Prince pour moi, déplut au Cardinal qui avoit encore tous les jours de nouveaux ſujets de chagrin. Le vieux Duc de * Chaunes Gouverneur d'Auvergne, Lieutenant de Roi en Picardie, & Gouverneur d'Amiens, mourut en ce tems-là. Le Cardinal à qui la Citadelle d'Amiens eût aſſez plu pour lui-même, eût bien voulu que le Vidame lui en eût cédé le Gouvernement, dont il avoit la ſurvivance, pour avoir celui d'Auvergne. Le Vidame, qui étoit frére ainé de Mr. de Chaunes que vous voyez aujourd'hui, ſe fâcha, il écrivit une lettre très haute au Cardinal, & s'attacha à Mr. le Prince. Mr. de Nemours fit la même choſe, parcequ'on balança à lui donner le Gouvernement d'Auvergne. Mioſſans, qui eſt préſentement le Maréchal d'Albret, & qui étoit à la tête des Gens-d'armes du Roi, s'accoutuma & accoutuma les autres à menacer le Miniſtre, qui augmenta la haine publique en rétabliſſant Emeri odieux à tout le Royaume. Ce rétabliſſement nous fit un peu de peine, parceque cet homme, qui connoiſſoit mieux Paris que le Cardinal, y jetta de l'argent, & l'y jetta même aſſez à propos. C'eſt une ſcience particuliére, qui bien ménagée fait autant de bons effets dans un peuple, qu'elle en produit de mauvais, quand elle n'eſt pas bien entendue. Elle eſt de la nature de ces choſes qui ſont naturellement ou toutes bonnes ou toutes mauvaiſes.

Cette diſtribution, qu'il fit ſagement & ſans clat,

* Honoré d'Albert, Duc de Chaunes, Gouverneur d'Amiens, frére du Connétable de Luines, mort en 1649. le 30. Octobre en ſa 69. année.

éclat, nous obligea encore à ſonger avec plus 1649.
d'application à nous incorporer, pour ainſi dire, avec le peuple, & comme nous en trouvames une occaſion qui étoit très bonne en elle même, nous ne la manquames pas. Si l'on m'eût cru, l'on ne l'eût pas priſe ſitot, nous n'étions pas preſſez, *& il n'eſt pas ſage de faire dans les factions, où l'on n'eſt que ſur la défenſive, ce qui n'eſt pas preſſé.* Mais *l'inquiétude des ſubalternes eſt la choſe la plus incommode en ces rencontres. Ils croyent que dès qu'on n'agit pas, on eſt perdu.* Je leur prêchois tous les jours qu'il falloit *planer*, que les pointes étoient dangereuſes; que la patience avoit de plus grands effets que l'activité, mais perſonne ne comprenoit cette vérité. L'impreſſion que fit à ce propos dans les eſprits un méchant mot de la Princeſſe de Guimené, eſt incroyable. Elle ſe reſſouvint d'un vaudeville que l'on avoit fait autrefois ſur un certain Régiment de Brûlon, où l'on diſoit qu'il n'y avoit que deux Dragons & quatre Tambours. Comme elle haïſſoit la Fronde pour plus d'une raiſon, elle me dit un jour chez elle, en me raillant, que nous n'étions plus que quatorze de notre parti, qu'elle compara enſuite au Régiment de Brulon. Noirmoutier qui étoit éveillé, mais étourdi, & Laigues qui étoit lourd, mais préſomptueux, furent touchez de cette raillerie au point qu'ils murmuroient depuis le matin juſques au ſoir de ce que je ne m'accommodois pas, ou que je ne pouſſois pas les affaires à l'extrémité. Comme *les Chefs dans les factions n'en ſont maitres qu'autant qu'ils ſavent prévenir ou appaiſer les murmures*; il falut en venir malgré moi à agir, quoiqu'il n'en fût pas encore tems; & je trouvai par bonne fortune une matiére qui eût rectifié l'imprudence, ſi

1649. ceux qui l'avoient cauſée ne l'euſſent pas outrée.

Les Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris ſont particuliérement le patrimoine de tous ceux qui n'ont que médiocrement de biens. Il eſt vrai qu'il y a de riches Maiſons qui y ont part, mais il eſt encore plus vrai qu'il ſemble que la Providence les ait plus deſtinées pour les pauvres que pour les riches, & cela, bien entendu & bien menagé, pourroit être très avantageux au ſervice du Roi, parceque ce ſeroit un moyen d'autant plus efficace, qu'il ſeroit imperceptible, pour attacher à S. M. un nombre infini de *familles médiocres, qui ſont toujours les plus redoutables dans les révolutions.* La licence des tems a donné plus d'une fois des atteintes à ce fond ſacré.

L'ignorance du Cardinal Mazarin ne garda point de meſures dans ſa puiſſance. Il recommença auſſitot après la paix à rompre celles par leſquelles & les Arrêts du Parlement & les Déclarations du Roi avoient pourvu à ce desordre. Les Officiers de l'Hôtel de Ville dépendant du Miniſtre y contribuérent par leurs prévarications. Les Rentiers s'en émurent, ils s'aſſemblérent en grand nombre. La Chambre des vacations donna Arrêt par lequel elle défendit ces aſſemblées, & quand le Parlement fut rentré à la St. Martin de l'année 1649., la Grand' Chambre confirma cet Arrêt qui étoit juridique en ſoi, (parceque les aſſemblées ſans l'autorité du Prince ne ſont jamais légitimes,) mais qui autoriſoit toutefois le mal en ce qu'il en empêchoit le reméde.

Ce qui obligea la Grand' Chambre à donner un ſecond Arrêt fut que, nonobſtant celui qui avoit été rendu par la Chambre des vacations, les Rentiers aſſemblez au nombre de plus de 3000, tous Bourgeois & vêtus de noir, avoient

voient créé * douze Sindics pour veiller, di- 1649.
ſoient-ils, ſur les prévarications du Prévôt des Marchands. Cette nomination des Sindics fut inſpirée à ces Bourgeois par cinq ou ſix perſonnes qui avoient en effet quelque intérêt dans les Rentes; mais que j'avois jettées dans l'aſſemblée pour la diriger, auſſitot que je la vis formée. Je rendis en cette occaſion un grand ſervice à l'Etat, parceque ſi je n'euſſe réglé, comme je fis, cette aſſemblée, il y eût eu aſſurément une fort grande ſédition. Tout s'y paſſa avec un très grand ordre, les Rentiers y demeurérent dans le reſpect pour quatre ou cinq Conſeillers du Parlement qui parurent à leur tête, & qui voulurent bien accepter le Sindicat. Ils y perſiſtérent avec joye, quand ils ſurent par les mêmes Conſeillers que nous leur donnions Mr. de Beaufort & moi notre protection. Ils nous firent une députation ſolemnelle, & le Premier-Préſident voyant cette démarche, s'emporta & donna ce ſecond Arrêt dont je viens de parler. Les Sindics prétendirent que leur Sindicat ne pourroit être caſſé que par le Parlement en Corps, & non par la Grand' Chambre, ils ſe plaignirent aux Enquêtes qui furent de même avis, après en avoir opiné dans leurs chambres, & qui allérent enſuite chez Mr. le Premier-Préſident accompagnez d'un très grand nombre de Rentiers.

La Cour, qui crut devoir faire un coup d'autorité, envoya des Archers chez Parain des Coutures, Capitaine de ſon quartier, & qui étoit un des douze Sindics. Ils ne le trouvérent pas chez lui. Le lendemain les Rentiers s'aſſemblérent en très grand nombre en



* Voyez là-deſſus les *Mémoires de Joli*, qui étoit un des douze Sindics, Tom. I. p. 64.

1649. l'Hôtel de Ville, & ils y réſolurent de préſenter Requête au Parlement, & d'y demander juſtice de la violence qu'on avoit voulu faire à un de leurs Sindics.

Juſques là nos affaires alloient à ſouhait, nous nous étions envelopez dans la meilleure & la plus juſte affaire, & nous étions ſur le point de nous reprendre & de nous recoudre, pour ainſi dire, avec le Parlement, qui vouloit demander l'aſſemblée des Chambres, & qui ſanctifioit par conſéquent tout ce que nous avions fait. Le Diable monta à la tête de nos ſubalternes. Ils crurent que cette occaſion tomberoit, ſi nous ne la relevions d'un grain, qui fût de plus haut gout que les formes du Palais. Ce furent les propres mots de Montréſor, qui dans un Conſeil de Fronde, tenu chez le Préſident de Belliévre, propoſa qu'il falloit tirer un coup de piſtolet à l'un des Sindics, pour obliger le Parlement à s'aſſembler: parcequ'autrement, dit-il, le Premier-Préſident n'accordera jamais l'aſſemblée des Chambres, qui nous eſt abſolument néceſſaire, parcequ'elle nous rejoint au Parlement dans une conjoncture où nous ſerons avec le Parlement les défenſeurs de la Veuve & de l'Orphelin, & où nous ne ſommes ſans le Parlement que des ſéditieux & des Tribuns du peuple. Il n'y a, ajouta-t-il, qu'à faire tirer un coup de piſtolet dans la rue à * un de nos Sindics, qui ne ſera pas aſſez connu du peuple pour faire une trop grande émotion, mais qui la fera ſuffiſante pour produire l'aſſemblée des Chambres qui nous eſt ſi néceſſaire.

Je m'oppoſai à ce deſſein de toute ma force. Je leur repréſentai que nous aurions l'aſſemblée des

* Voyez le détail curieux de ce projet dans les Mémoires de M. Joli. Tom. I. p. 69. *& ſuiv.*

des Chambres ſans cet étrange expédient, qui avoit mille inconvéniens. Le Préſident de Belliévre traita mon ſcrupule de pauvreté ; il me pria de me reſſouvenir de ce que j'avois mis autrefois dans la vie de Ceſar, que *dans les affaires publiques la morale eſt de plus d'étendue que dans les particuliéres.* Je le priai à mon tour de ſe reſſouvenir de ce que j'avois mis à la fin de cette même vie, *qu'il eſt toujours judicieux de ne ſe ſervir qu'avec d'extrêmes précautions de cette licence, parcequ'il n'y a que le ſuccès qui la juſtifie. Et qui peut répondre du ſuccès ?* Je ne fut pas écouté, bien qu'il ſemblat que Dieu m'eût inſpiré ces paroles, comme vous le verrez par l'événement. Il fut donc réſolu qu'un Gentilhomme qui étoit à Noirmoutier tireroit un coup de piſtolet dans le caroſſe de Joli, que vous avez vu depuis à moi, & qui étoit un des Sindics des Rentiers ; que Joli ſe feroit une égratignure, pour faire croire qu'il étoit bleſſé, qu'il ſe mettroit au lit, & qu'il donneroit ſa Requête au Parlement. Cette réſolution me donna une telle inquiétude, que je ne fermai pas l'œil de toute la nuit, & que je dis le lendemain matin au Préſident de Belliévre ces deux Vers du fameux Corneille : 1649.

* *Je rends graces aux Dieux de n'être point Romain,*
*Pour conſerver encor quelque choſe d'humain.*

Le Maréchal de la Mothe en eut autant d'averſion que moi. Enfin elle s'exécuta le 11. Décembre, & la fortune ne manqua pas d'y jetter le plus cruel de tous les incidens. Le Marquis de la Boulaye, ſoit de ſa propre folie, ſoit de con-



* Corneille dans la Tragédie d'Horace.

1649. concert avec le Cardinal, voyant que ſur l'émotion cauſée dans la Place Maubert par ce coup de piſtolet, & ſur la plainte du Préſident Charton l'un des Sindics, qui s'imagina qu'on avoit pris Joli pour lui, ſe jetta comme un démoniaque, le Parlement étant aſſemblé, au milieu de la Salle du Palais, ſuivi de quinze ou vingt coquins, dont le plus honnête homme étoit un miſérable Savetier. Il cria aux armes, il n'oublia rien pour les faire prendre dans les Rues voiſines, il alla chez le bon homme Brouſſel qui lui fit une reprimande à ſa mode. Il vint chez moi, & je le menaçai de le faire jetter par la fenêtre. Voici ce qui me fit croire qu'il agiſſoit de concert avec le Cardinal.

Il étoit attaché à Mr. de Beaufort, qui le traitoit de parent, mais il tenoit encore davantage auprès de lui par Madame de Montbazon, de qui il étoit tout-à-fait dépendant. J'avois découvert que ce miſérable avoit des conferences ſecrétes avec Madame d'Epinelle, concubine en titre d'office de Ondedei, & eſpionne avérée du Mazarin. J'avois pourtant fait jurer Mr. de Beaufort ſur les Evangiles, qu'il ne lui diroit jamais rien de tout ce qui me regarderoit. Laigues m'a dit que le Cardinal en mourant le recommanda au Roi, comme un homme qui l'avoit toujours fidellement ſervi, & vous remarquerez que ce même homme avoit toujours été Frondeur de profeſſion.

Je reviens à Joli. Le Parlement s'étant aſſemblé ordonna que l'on informeroit de cet aſſaſſinat. La Reine, qui vit que la Boulaye n'avoit pas réuſſi dans la tentative de la ſédition, alla à ſon ordinaire (car c'étoit un ſamedi) à la Meſſe à Notre-Dame. Le Prévôt des Marchands l'alla aſſurer à ſon retour de la fidélité de la Ville. On af-

affecta de publier au Palais Royal que les Fron- 1649.
deurs avoient voulu ſoulever le peuple, & qu'ils avoient manqué leur coup ; mais tout cela ne fut que douceur au prix de ce qui arriva le ſoir. La Boulaye poſa une eſpéce de Corps-de-Garde de ſept ou huit Cavaliers dans la Place Dauphine, pendant que lui-même, à ce qu'on m'a aſſuré depuis, etoit chez une fille de joye dans le voiſinage. Il y eut je ne ſai quelle rumeur entre les Cavaliers & les Bourgeois du Guet, & l'on vint dire au Palais Royal qu'il y avoit de l'émotion dans ce quartier. Servien eut ordre d'envoyer ſavoir ce que c'étoit, & l'on prétend qu'il groſſit beaucoup par ſon raport le nombre des gens qui y étoient. On obſerva même qu'il eut une aſſez longue conférence avec le Cardinal dans la petite chambre griſe de la Reine, & que ce ne fut qu'après cette conférence, qu'il vint dire tout echaufé à M. le Prince qu'il y avoit aſſurément quelque entrepriſe contre ſa perſonne. Mr. le Prince voulut aller s'éclaircir lui-même, la Reine l'en empêcha, & ils convinrent d'envoyer ſeulement le caroſſe de Mr. le Prince avec quelques caroſſes de ſuite, pour voir ſi on l'attaqueroit. Arrivez ſur le Pont-neuf, ils trouvérent quantité de gens armez, parceque les Bourgeois avoient pris les armes à la premiére rumeur, & il n'arriva rien. Il y eut un Laquais bleſſé d'un coup de piſtolet derriére le caroſſe de Duras, mais on ne ſait point comment cela arriva. S'il eſt vrai, comme on le diſoit en ce tems-là, que deux Cavaliers tirérent ce coup de piſtolet, après avoir regardé dans le caroſſe de Mr. le Prince, où ils ne trouvérent perſonne, il y a aparence que ce fut un jeu & la continuation de celui du matin.

1649. tin. Un Boucher très homme de bien me dit huit jours après, & il me l'a dit vingt fois depuis, qu'il n'y avoit pas un mot de vrai de ce qui s'étoit dit de ces deux Cavaliers; que ceux de la Boulaye n'y étoient plus quand les caroſſes paſſérent, & que les coups de piſtolet ne furent qu'entre des Bourgeois ivres & quelques Bouchers qui revenoient de Poiſſi, & qui n'étoient pas non plus à jeun. Ce Boucher appelle le Roux, pére du Chartreux dont vous avez oui parler, diſoit qu'il étoit dans la Compagnie.

L'artifice de Servien réunit au Cardinal Mr. le Prince qui ſe trouva dans la néceſſité de pouſſer les Frondeurs, parcequ'il crut qu'ils l'avoient voulu aſſaſſiner. Tout ce qu'il y avoit de gens à lui crurent qu'ils ne lui temoigneroient point aſſez de zéle, s'ils ne lui exagéroient ſon péril, & les flateurs du Palais Royal confondirent avec empreſſement l'entrepriſe du matin avec l'avanture du ſoir. On broda ſur ce canevas tout ce que la plus lâche complaiſance, tout ce que la plus noire impoſture, tout ce que la crédulité la plus ſotte, y purent figurer; & nous nous trouvames le lendemain au matin réveillez par le bruit qu'on répandit par la Ville que nous avions voulu enlever la perſonne du Roi, le mener à l'Hôtel de Ville, & maſſacrer Mr. le Prince: que pour cet effet les troupes d'Eſpagne s'avançoient ſur la frontiére, de concert avec nous. La Cour fit le ſoir une peur épouvantable à Madame de Montbazon, qu'on ſavoit être la patronne de la Boulaye. Le Maréchal d'Albret, qui ſe vantoit d'être aimé de cette Dame, lui portoit tout ce qu'il plaiſoit au Cardinal de faire aller juſqu'à elle. Vigneuil qui en étoit effectivement aimé, lui inſpiroit

tout

tout ce que Mr. le Prince lui vouloit faire croire. Elle fit voir les enfers ouverts à Mr. de Beaufort qui me vint éveiller à cinq heures du matin, pour me dire que nous étions perdus, & que nous n'avions qu'un parti à prendre. C'étoit pour lui de ſe jetter dans Péronne, où Hoquincourt le recevroit, & pour moi de me retirer à Méziéres, où je pouvois diſpoſer de Buſſi-Lamet. Je crus d'abord qu'il avoit fait quelque ſottiſe avec la Boulaye. Après qu'il m'eut fait mille ſermens qu'il étoit auſſi innocent que moi, je lui dis que le parti qu'il me propoſoit étoit pernicieux, qu'il nous feroit paroitre coupables aux yeux de tout l'univers, qu'il n'y en avoit point d'autre que de nous enveloper dans notre innocence, que de faire bonne mine, de ne rien entreprendre à l'égard de tout ce qui ne nous attaqueroit pas directement, & de réſoudre ce que nous aurions à faire dans les occaſions. Il entra dans mes raiſons. Nous ſortimes ſur les huit heures, pour nous faire voir au peuple, & pour voir nous-mêmes la contenance du peuple, qu'on nous avoit mandé de différens quartiers être beaucoup conſterné. Cela nous parut effectivement; & ſi la Cour nous eût attaqué dans ce moment, je ne ſai ſi elle n'auroit point réuſſi. Je reçus trente billets ſur le midi, qui me firent croire qu'elle en avoit le deſſein, & trente autres qui me firent apréhender qu'elle ne le pût avec aſſez de ſuccès. 1649.

Mrs. de Beaufort, de la Mothe, de Briſſac, de Noirmoutier, de Laigues, de Fieſque, de Fontrailles & de Matha vinrent diner chez moi. Il y eut après diner une grande conteſtation, la plupart voulant que nous nous miſſions ſur la défenſive, c'eſt-à-dire que nous nous re-

con-

1649. connuſſions coupables avant que d'être accuſez. Mon avis l'emporta ; ce fut que Mr de Beaufort marchat ſeul dans les rues avec un Page derriére ſon caroſſe, & que j'y marchaſſe de même maniére de mon côté : que nous aliaſſions ſéparément chez M. le Prince, lui dire que nous étions très perſuadez qu'il ne nous faiſoit point l'injuſtice de nous confondre dans les bruits qui couroient.

Je ne pus trouver après diner Mr. le Prince chez lui, & Mr. de Beaufort ne l'y ayant pas rencontré non plus, nous nous trouvames ſur les ſix heures chez Madame de Montbazon, qui vouloit à toute force que nous priſſions des chevaux de poſte pour nous enfuir. Nous eumes ſur cela une conteſtation, qui ouvrit une ſcêne où il y eut bien du ridicule, quoiqu'il ne s'y agît que du tragique. Madame de Montbazon ſoutenant qu'au perſonnage que nous jouïons Mr. de Beaufort & moi, il n'y avoit rien de ſi aiſé que de ſe défaire de nous, puiſque nous nous mettions entre les mains de nos ennemis : je lui répondis qu'il étoit vrai que nous hazardions notre vie, mais que ſi nous agiſſions autrement, nous perdrions notre honneur. A ce mot elle ſe leva de deſſus ſon lit où elle étoit, & me dit, après m'avoir mené vers la cheminée : „ Avouez le vrai, ce n'eſt „ pas ce qui vous tient ; vous ne ſauriez quit„ ter vos Nimphes. Amenons l'innocente a„ vec nous, je crois que vous ne vous ſou„ ciez plus guéres de l'autre ". Comme j'étois accoutumé à ſes maniéres, je ne fus pas ſurpris de ce diſcours, mais je le fus davantage quand je la vis dans la penſée de s'en aller à Péronne, & ſi effrayée qu'elle ne ſavoit ce qu'elle diſoit. Je trouvai que ſes deux Amans

lui

lui avoient donné plus de frayeur qu'ils n'euſ- 1649.
ſent voulu. J'eſſayai de la raſſurer, & ſur ce qu'elle me témoignoit quelque défiance que je ne fuſſe pas de ſes amis à cauſe de la liaiſon que j'avois avec Mesdames de Chevreuſe & de Guimené, je lui dis tout ce que celle que j'avois avec Mr. de Beaufort pouvoit demander de moi dans cette conjoncture. A cela elle me répondit bruſquement; *Je veux que l'on ſoit de mes amis pour l'amour de moi-même, ne le méritai-je pas bien ?* Je lui fis là-deſſus ſon panégirique, & de propos en propos qui continuérent aſſez longtems, elle tomba ſur les beaux exploits que nous aurions faits, ſi nous nous étions trouvez unis enſemble; à quoi elle ajouta qu'elle ne concevoit pas comment je m'amuſois à une vieille plus méchante qu'un diable, & à une jeune encore plus ſotte à proportion. „ Nous nous diſputons tout le jour „ cet innocent, *reprit-elle, en me montrant „ Mr. de Beaufort qui jouoit aux échets*, nous „ nous donnons bien de la peine & nous gâ„ tons toutes nos affaires: accordons-nous en„ ſemble; allons nous en à Péronne. Vous êtes „ maitre de Méziéres, le Cardinal nous en„ voyera demain des négociateurs ".

Ne ſoyez pas ſurpriſe de ce qu'elle parloit ainſi de Mr. de Beaufort. C'étoient ſes termes ordinaires, & elle diſoit à qui la vouloit entendre, que le pauvre Sire étoit impuiſſant. Ce qu'il y a de vrai ou preſque vrai eſt, qu'il ne lui avoit jamais demandé le bout du doigt, & qu'il n'étoit amoureux que de ſon ame. En effet il me paroiſſoit au deſeſpoir quand elle mangeoit le Vendredi de la viande, ce qui lui arrivoit ſouvent. J'étois accoutumé à ſes dits, mais je ne l'étois pas à ſes douceurs. J'en

fus

1649. fus touché, quoiqu'elles me fuſſent ſuſpectes; vû la conjoncture. Elle étoit fort belle, je n'avois pas des diſpoſitions naturelles à perdre de telles occaſions, ainſi je me radoucis beaucoup, & l'on ne m'arracha pas les yeux. Je propoſai donc d'entrer dans le cabinet, mais l'on me propoſa pour préalable de toutes choſes d'aller à Péronne: ainſi finirent nos amours. Nous rentrames dans la converſation, l'on ſe remit à conteſter ſur la conduite qu'il falloit tenir. Le Préſident de Belliévre, que Madame de Montbazon envoya conſulter, répondit que l'unique parti étoit de faire toutes les démarches de reſpect à l'égard de Mr. le Prince; & ſi elles n'étoient pas reçues, qu'il reſtoit de ſe ſoutenir par ſon innocence & par ſa fermeté.

Mr. de Beaufort ſortit de l'hôtel de Montbazon pour aller chercher Mr. le Prince qu'il trouva à table. Il lui fit ſon compliment avec reſpect: Mr. le Prince qui ſe trouva ſurpris lui demanda s'il ſe vouloit mettre à table. Il s'y mit, ſoutint la converſation ſans s'embaraſſer, & ſortit d'affaire avec une audace qui ne déborda pas. Je ne ſai ce qui ſe paſſa depuis ce ſouper juſqu'au lendemain matin, mais je ſai bien que Mr. le Prince, qui n'avoit pas paru aigri ce ſoir-là, parut très envenimé contre nous le lendemain.

J'allai chez lui avec Noirmoutier, & quoique toute la Cour y fût pour le complimenter ſur ſon prétendu aſſaſſinat, & qu'il les fît tous entrer les uns après les autres dans ſon cabinet, le Chevalier de Riviére Gentilhomme de ſa chambre me laiſſa toujours, en me diſant qu'il n'avoit pas ordre de me faire entrer. Noirmoutier qui étoit fort vif s'impatientoit, & j'affectois de la patience. Je demeurai dans la cham-

chambre trois heures entières ; & n'en ſortis 1649.
qu'avec les derniers. Je ne me contentai pas de cette avance, j'allai chez Madame de Longueville, qui me reçut aſſez froidement, après quoi je me rendis chez ſon Epoux qui étoit arrivé à Paris depuis peu. Je le priai de témoigner en bien pour moi à Mr. le Prince, & comme il étoit fort perſuadé que tout ce qui ſe paſſoit n'étoit qu'un piége que la Cour tendoit à Mr. le Prince, il me fit connoître qu'il avoit un mortel déplaiſir de tout ce qu'il voyoit. Mais comme il étoit naturellement foible & fraichement racommodé avec lui, il demeura dans les termes généraux, & contre ſon ordinaire il évita le détail.

Tout cela ſe paſſa le 11. & le 12. Décembre 1649. Le 13. Mr. le Duc d'Orléans, accompagné de Mr. le Prince, de Mrs. de Bouillon, de Vendôme, de St. Simon, d'Elbeuf & de Mercœur, vint au Parlement, où, ſur une Lettre de cachet envoyée par le Roi, par laquelle S. M. ordonnoit que l'on informat des Auteurs de la ſédition, il fut arrêté que l'on travailleroit à cette affaire avec toute l'application que méritoit une conjuration contre l'Etat.

Le 14. Mr. le Prince fit ſa plainte, & demanda qu'il fût informé de l'aſſaſſinat qu'on avoit voulu commettre contre ſa perſonne.

Le 15. on ne s'aſſembla pas, parceque l'on voulut donner du tems à Mrs. Charon & Doujat pour achever les informations pour leſquelles ils avoient été commis.

Le 18. le Parlement ne s'étant pas aſſemblé pour la même raiſon, Joli préſenta Requête à la Grand' Chambre pour être renvoyé à la Tournelle, prétendant que ſon affaire n'étoit que particuliére, & ne devoit pas être traitée

1649. dans l'assemblée des Chambres, parcequ'elle n'avoit aucun rapport à la sédition. Le Premier-Président, qui ne vouloit faire qu'un procès de tout ce qui s'étoit passé le 11., renvoya la Requête à l'assemblée des Chambres.

Le 19. il n'y eut point d'assemblée.

Le 20. Monsieur & Mr. le Prince vinrent au Palais, & toute la séance se passa à contester si le Président Charton, qui avoit fait sa plainte le jour du prétendu assassinat de Joli, opineroit ou n'opineroit pas. Il fut exclus, & avec justice.

Le 21. le Parlement ne s'assembla pas.

Cependant la Fronde ne s'endormoit pas, & je n'oubliai rien de tout ce qui pouvoit servir au rétablissement de nos affaires. Presque tous nos amis étoient desespérez, tous étoient affoiblis : le Maréchal de la Mothe même se laissa toucher à l'honnêteté que Mr. le Prince lui fit de le tirer du pair, & s'il ne nous abandonna pas, il mollit beaucoup. Je suis obligé de faire en cet endroit l'éloge de Caumartin. Il étoit mon allié, Estri mon Cousin germain ayant épousé une de ses Tantes. Il avoit déja quelque amitié pour moi, mais nous n'étions en nulle confidence. Il s'unit intimement avec moi le lendemain de l'éclat de la Boulaye, & entra dans mes intérêts lorsque l'on me croyoit abimé. Je lui donnai ma confiance par reconnoissance, & je la continuai au bout de huit jours, par l'estime que j'eus pour sa capacité qui passoit son âge.

Ce que je trouvai de plus ferme à Paris dans la consternation, furent les Curez. Ils travaillérent dans ces sept ou huit jours-là parmi le peuple avec un zéle incroyable, & celui de St. Gervais, frére de l'Avocat-Général Talon, m'écrivit

crivit dès le 5. *Vous remonterez : ſauvez-vous de l'aſſaſſinat, avant qu'il ſoit huit jours vous ſerez plus fort que vos ennemis.* 1649.

Le 21. à midi un Officier de la Chancellerie me fit avertir que Mr. Meillant Procureur-Général s'étoit enfermé deux heures le matin avec Mr. le Chancelier & Mr. de Chavigni, & qu'il avoit été réſolu, de l'avis du Premier-Préſident, que le 23. il prendroit ſes concluſions contre Mr. de Beaufort, contre Mr de Brouſſel & contre moi; & qu'il concluroit à ce que nous ſerions aſſignez pour être ouis; ce qui eſt une maniére d'ajournement perſonel un peu mitigé.

Nous tinmes l'après-dinée un grand Conſeil de Fronde chez Longueil, où il y eut de grandes conteſtations. L'abatement du peuple faiſoit craindre que la Cour ne ſe ſervît de cet inſtant pour nous faire arrêter, ſous quelque formalité de juſtice que Longueil prétendoit pouvoir être coulée dans la procédure par l'adreſſe du Préſident de Meſmes, & ſoutenue par la hardieſſe du Premier-Préſident. Ce ſentiment de Longueil me faiſoit peine comme aux autres; je ne pouvois pourtant me rendre à l'avis des autres, qui étoit de hazarder un ſoulévement. Je ſavois que le peuple revenoit à nous, mais je n'ignorois pas qu'il n'y étoit point revenu; qu'ainſi nous pourrions manquer notre coup; & j'étois aſſuré que quand même nous y réuſſirions, nous ſerions perdus, parceque nous n'en pouvions ſoutenir les ſuites, & que nous nous ferions convaincre nous-mêmes de trois crimes capitaux & très odieux. Ces raiſons ſont bonnes pour toucher les eſprits qui n'ont pas peur; mais ceux qui craignent ne ſont ſuſceptibles que du ſentiment que la peur

1649. inſpire. J'obſervai alors que *quand la frayeur eſt venue juſques à un certain point, elle produit les mêmes effets que la témérité.* Longueil opina en cette occaſion à inveſtir le Palais Royal. Après que je les eus laiſſé longtems battre l'eau, pour laiſſer refroidir l'imagination, qui ne ſe rend jamais quand elle eſt échauffée; je leur propoſai ce que j'avois réſolu de leur dire avant que d'entrer chez Longueil. C'étoit que quand nous ſaurions le lendemain Monſieur & Mrs. les Princes au Palais, Mr. de Beaufort y allat ſuivi de ſon Ecuyer; que j'y entraſſe en même tems par un autre degré avec un ſimple Aumônier; que nous allaſſions prendre nos places, & que je diſſe en ſon nom & au mien, qu'ayant apris qu'on nous impliquoit dans la ſedition, nous venions porter nos têtes au Parlement pour être punis, ſi nous étions coupables; ou pour demander juſtice contre les calomniateurs, ſi nous nous trouvions innocens, & que bien qu'en mon particulier je ne me tinſſe pas juſticiable de la Compagnie, je renonçois pourtant à tous les priviléges, pour faire paroître mon innocence à un Corps pour qui j'avois eu toute ma vie tant d'attachement & de vénération. „ Je ſai bien, Meſſieurs, „ *ajoutai-je*, que le parti que je vous propo- „ ſe eſt un peu délicat, parcequ'on nous peut „ tuer au Palais: mais ſi on manque de nous „ tuer, demain nous ſommes maitres du pa- „ vé, & il eſt ſi beau à des particuliers de l'ê- „ tre dès le lendemain d'une accuſation atroce, „ qu'il n'y a rien qu'il ne faille hazarder pour „ cela. Nous ſommes innocens, la vérité eſt „ forte, le peuple & nos amis ne ſont abattus „ que parceque les circonſtances malheureu- „ ſes, que le caprice de la fortune a aſſemblées

„ à

„ à un certain point, les font douter de notre 1649.
„ innocence. Notre ſécurité ranimera le Par-
„ lement & le peuple. Je maintiens que nous
„ ſortirons du Palais, (ſi nous n'y tombons
„ pas) plus accompagnez que nos ennemis.
„ Voici les Fêtes de Noel, il n'y a plus d'aſ-
„ ſemblée que demain & après demain. Si
„ les choſes ſe paſſent comme je vous mar-
„ que, je les ſoutiendrai dans le peuple en un
„ Sermon que je projette de prêcher le jour de
„ Noel à St. Germain de l'Auxerrois qui eſt
„ la paroiſſe du Louvre. Nous le ſoutiendrons
„ après les Fêtes par nos amis, que nous aurons
„ le tems de faire venir des Provinces „.

On ſe rendit à cet avis, on nous recommanda à Dieu comme devant courir grand riſque: mais chacun retourna chez ſoi avec fort peu d'eſpérance.

Je trouvai, en arrivant chez moi, un billet de Madame de Leſdiguiéres, qui me donnoit avis que la Reine, qui avoit prévu que nous pourrions nous réſoudre à aller au Palais, (parceque les concluſions que le Procureur-Général y devoit prendre s'étoient aſſez répandues dans le monde,) avoit écrit à Mr. de Paris, le conjurant d'aller prendre ſa place au Parlement dans la vue de m'empêcher d'y aller, parceque Mr. de Paris y étant, je n'y avois plus de ſéance.

J'allai à trois heures du matin chercher Mrs. de Briſſac & de Retz, & les menai aux Capucins du Fauxbourg St. Jacques, où Mr. de Paris avoit couché, pour le prier en corps de famille de ne point aller au Palais. Mon Oncle avoit peu de ſens, & le peu qu'il en avoit n'étoit pas droit; il étoit foible, timide & jaloux de moi juſqu'au ridicule. Il avoit promis à la

1649. Reine qu'il iroit prendre ſa place, & nous ne tirames de lui que des impertinences & des vanteries, comme, par exemple, qu'il me défendroit mieux que je ne me défendrois moi-même. Remarquez, s'il vous plait, que bien qu'il jazat comme une linotte en particulier, il étoit toujours muet comme un poiſſon en public. Un Chirurgien qu'il avoit à ſon ſervice, me pria d'aller attendre de ſes nouvelles aux Carmelites qui ſont tout proche, & me vint trouver un quart d'heure après pour me dire, qu'auſſitot que nous étions ſortis de la chambre de Mr. de Paris, il y étoit entré, qu'il l'avoit loué de la fermeté avec laquelle il avoit réſiſté à ſes neveux qui le vouloient enterrer tout vif; qu'enſuite il l'avoit exhorté à ſe lever en diligence pour aller au Palais, mais qu'auſſitot qu'il fut hors du lit il lui avoit demandé d'un ton effaré, comment il ſe portoit? Que Mr. de Paris lui avoit répondu, Je me porte bien; à quoi il lui avoit reparti, cela ne ſe peut, vous avez trop mauvais viſage; qu'après cela lui ayant tâté le poux, vous avez, dit-il, la fiévre. Sur cela Mr. de Paris s'étoit remis au lit, d'où tous les Rois & toutes les Reines ne le feroient pas ſortir de quinze jours.

Nous allames au Palais Mrs. de Beaufort, de Briſſac, de Retz, & moi, mais ſeuls & ſéparément. Mrs. les Princes avoient près de mille Gentilshommes avec eux, & on peut dire que toute la Cour généralement s'y trouvoit. Comme j'étois en rochet & en camail, je paſſai la grande Salle le bonnet à la main, & peu de gens me rendirent le ſalut, tant on étoit perſuadé que j'étois perdu. Etant entré dans la Grand' Chambre avant que Mr. de Beaufort y fût arrivé, & ayant ſurpris par conſéquent

la

la Compagnie, j'entendis un petit bruit ſourd 1649.
ſemblable à ceux que vous entendez quelquefois aux Sermons, à la fin d'une période qui a plu. J'en augurai bien, & je dis, après avoir pris ma place, ce que j'avois projetté chez Longueil. Ce petit bruit recommença après mon diſcours, qui fut court & modeſte. Un Conſeiller ayant voulu raporter à ce moment une Requête pour Joli, le Préſident de Meſmes dit qu'avant toutes choſes il falloit lire les informations faites contre la conjuration publique, dont il avoit plu à Dieu de préſerver l'Etat & la Maiſon Royale. Il ajouta, en finiſſant ces paroles, quelque choſe de celle d'Amboiſe qui me donna, comme vous verrez, un terrible avantage ſur lui. J'ai obſervé mille fois qu'il *eſt auſſi néceſſaire de choiſir les mots dans les grandes affaires, qu'il eſt ſuperflu de les choiſir dans les petites.*

On lut les informations, où l'on ne trouva pour témoins qu'un appellé Canto, qui avoit été condamné à être pendu à Pau; Pichon, qui avoit été mis ſur la roue en effigie au Mans; Sociande, contre lequel il y avoit preuve de fauſſeté à la Tournelle; la Comette, Marcaſſar, Gorgibus, Filoux fieffez. Je ne crois pas que vous ayez vu dans les petites lettres de * Port Royal des noms plus ſaugrenus que ceux-là, & Gorgibus vaut bien Tambourin. La ſeule dépoſition de Canto dura quatre heures à lire. En voici la ſubſtance. Qu'il s'étoit trouvé en pluſieurs aſſemblées des Rentiers à l'Hôtel de Ville, où il avoit oui dire que Mr.



* Cet petites lettres de Port Royal ſont les fameuſes Provinciales, que M. Paſcal a faites ſous le nom de Louis Montalte.

1649. de Beaufort & Mr. le Coadjuteur vouloient tuer Mr. le Prince ; qu'il avoit vu la Boulaye chez Mr. de Brouſſel le jour de la ſédition, qu'il l'avoit auſſi vu chez Mr. le Coadjuteur; que le même jour le Préſident Charton avoit crié aux armes; que Joli avoit dit à l'oreille à lui Canto, quoiqu'il ne l'eût jamais ni vu ni connu que cette fois-là, qu'il faloit tuer le Prince & la grande * Barbe. Les autres témoins confirmérent cette dépoſition. Comme le Procureur-Général, qu'on fit entrer après la lecture des informations, eut pris ſes concluſions, qui furent de nous aſſigner pour être ouis, Mr. de Beaufort, Mr. de Brouſſel & moi; j'ôtai mon bonnet pour parler, & le Premier-Préſident ayant voulu m'en empêcher, en diſant que ce n'étoit pas l'ordre, & que je parlerois à mon tour, la ſainte cohue des Enquêtes s'éleva & faillit à étouffer le Premier-Préſident. Voici ce que je dis.

„ Je ne crois pas, Meſſieurs, que les ſiécles „ paſſez ayent vu des ajournemens perſonels „ donnez à des gens de notre qualité ſur des „ oui-dire: mais je crois auſſi peu que la poſ„ térité puiſſe ni ſoufrir ni croire que l'on ait „ ſeulement écouté ces oui-dire de la bouche „ des plus infames ſcélérats qui ſoyent jamais „ ſortis des cachots. Canto a été condamné „ à la corde à Pau; Pichon à la roue au Mans; „ Sociande eſt encore ſur vos regiſtres crimi„ nels ". (Mr. l'Avocat-Général Bignon m'avoit envoyé à deux heures après minuit ces mémoires.) „ Jugez, s'il vous plait, de leurs „ témoignages par les étiquétes & par leur „ profeſſion qui eſt d'être des filoux avérez.

„ Ce

* On déſignoit ainſi le Premier-Préſident Molé.

„ Ce n'eſt pas tout, Meſſieurs, ils ont une 1649.
„ autre qualité plus releyée & plus rare: ils
„ ſont témoins à breyet. Je ſuis au deſeſpoir
„ que la défenſe de notre honneur, qui nous
„ eſt commandée par toutes les Loix divines
„ & humaines, m'ait obligé de mettre au jour
„ ſous le plus innocent des Rois ce que les ſié-
„ cles les plus corrompus ont déteſté même
„ dans le tems des plus grands égaremens des
„ anciens Tirans. Oui, Meſſieurs, Canto,
„ Sociande & Gorgibus ont des brevets pour
„ nous accuſer, & ces brevets ſont ſignez de
„ l'auguſte nom qui ne devroit être employé
„ qu'à conſerver encore mieux les Loix les
„ plus ſaintes. Mr. le Cardinal Mazarin, qui
„ ne reconnoit que celles de la vangeance qu'il
„ médite contre les défenſeurs de la liberté pu-
„ blique, a forcé Mr. le Tellier Sécretaire d'É-
„ tat de contreſigner ces brevets infames. Nous
„ en demandons juſtice, mais nous ne vous la
„ demandons qu'après vous avoir très hum-
„ blement ſupplié de la faire à nous-mêmes la
„ plus rigoureuſe que les Ordonnances les plus
„ ſévéres preſcrivent contre les révoltez, s'il
„ ſe trouve que nous ayons ni directement ni
„ indirectement contribué à ce qui a excité ce
„ dernier mouvement. Eſt-il poſſible, Meſ-
„ ſieurs, qu'un petit-fils de Henri le Grand,
„ qu'un Sénateur de l'âge & de la probité de
„ Mr. de Brouſſel, qu'un Coadjuteur de Paris,
„ ſoyent ſeulement ſoupçonnez d'une ſédition,
„ où l'on n'a vu qu'un écervelé à la tête de
„ quinze miſérables de la lie du peuple? Je
„ ſuis perſuadé qu'il me ſeroit honteux de m'é-
„ tendre ſur ce ſujet. Voilà, Meſſieurs, ce
„ que je ſais de la moderne conjuration d'Am-
„ boiſe „.

1649. Je ne vous puis exprimer les aplaudiſſemens des Enquêtes. Il y eut beaucoup de voix qui s'élevérent ſur ce que j'avois dit des témoins à brevet. Le bon homme Doujat, qui étoit un des Raporteurs & qui m'en avoit fait avertir par l'Avocat-Général Talon ſon parent, l'avoua, en faiſant ſemblant de l'adoucir. Il ſe leva comme en colére, & dit très finement: „ Ces „ brevets, Monſieur, ne ſont pas pour vous „ accuſer, comme vous dites. Il eſt vrai qu'il „ y en a, mais ils ne ſont que pour découvrir „ ce qui ſe paſſe dans les aſſemblées des Ren- „ tiers. Comment le Roi ſeroit-il informé, „ s'il ne promettoit l'impunité à ceux qui lui „ donnent des avis pour ſon ſervice, & qui „ ſont quelquefois obligez, pour les avoir, de „ dire des paroles qu'on leur pourroit tourner „ à crime? Il y a bien de la différence entre „ des brevets de cette façon, & des brevets „ qu'on auroit donnez pour vous accuſer ".

La Compagnie fut radoucie par ce diſcours, le feu monta au viſage de tout le monde. Le Premier-Préſident, qui ne s'étonnoit pas du bruit, prit de la main ſa longue barbe, (c'étoit ſon geſte ordinaire, quand il ſe mettoit en colére:) „ Patience, Meſſieurs, *dit-il*, allons avec „ ordre: Mrs. de Beaufort, le Coadjuteur & „ Brouſſel, vous êtes accuſez, il y a des con- „ cluſions contre vous, ſortez de vos places ". Comme Mr. de Beaufort & moi voulumes en ſortir, Mr. de Brouſſel nous retint en diſant: „ Nous ne devons ſortir, Meſſieurs, ni vous ni „ moi, juſques à ce que la Compagnie l'ordon- „ ne. Mr. le Premier-Préſident que tout le mon- „ de ſait être notre partie, doit ſortir, ſi nous „ ſortons „. J'ajoutai, *& Mr. le Prince*. M. le Prince s'entendant nommer dit avec fierté & d'un

d'un ton moqueur, *Moi, moi!* A quoi je ré- 1649.
pondis, *Oui, oui, Monſieur. la Juſtice égale tout le monde.* Le Préſident de Meſmes prit la parole & lui dit „ Non, Monſieur, vous ne „ devez point ſortir, à moins que la Compa- „ gnie ne l'ordonne Si Mr. le Coadjuteur ſou- „ haite que vous ſortiez, il faut qu'il le deman- „ de par une Requête. Pour lui il eſt accuſé, „ il eſt de l'ordre qu'il ſorte; mais puisqu'il en „ fait difficulté, il faut opiner ". On étoit ſi échauffé ſur cette accuſation, & contre ces témoins à brevet, qu'il y eut plus de 80. voix à nous faire demeurer dans nos places, quoiqu'il n'y eût rien au monde de plus contraire aux formes. Il paſſa enfin à la pluralité des voix que nous nous retirerions, mais cependant la plupart des avis furent des panégiriques pour nous, des ſatires contre les Miniſtres. & des anathêmes contre les brevets.

Nous avions des gens dans les * lanternes qui ne manquoient pas de jetter des bruits de ce qui ſe paſſoit dans la ſalle. Les Curez & les habituez des Paroiſſes ne s'oublioient pas; le peuple accourut en foule de tous les quartiers de la Ville au Palais. Nous y étions entrez à ſept heures du matin, & nous n'en ſortimes qu'à cinq heures du ſoir. Dix heures donnant un grand tems pour s'aſſembler, l'on ſe portoit dans la grande Salle, dans la galerie, dans la cour, & ſur le degré. Il n'y avoit que Mr. de Beaufort & moi qui ne portaſſions perſonne & qui fuſſions portez, cependant on ne manqua point de

* Ce ſont de petits cabinets boiſez dans le voiſinage des Chambres du Parlement, & c'eſt là que ſe tiennent ceux qui veulent écouter les Plaidoyers ſans être vus.

1649. de reſpect ni à Monſieur ni à Mr. le Prince; on n'obſerva pourtant pas tout ce qu'on leur devoit, car en leur préſence une infinité de voix s'élevoient & crioient *Vive Beaufort, Vive le Coadjuteur.*

Nous ſortimes ainſi du Palais, & nous allames diner à ſix heures du ſoir chez moi, où nous eumes peine d'aborder à cauſe de la foule du peuple. Nous fumes avertis ſur les onze heures du ſoir qu'on avoit réſolu au Palais Royal de ne pas aſſembler les Chambres le lendemain; & le Préſident de Belliévre, à qui nous le fimes ſavoir, nous conſeilla de nous trouver dès ſept heures au Palais, pour en demander l'aſſemblée. Nous n'y manquames pas.

Monſieur de Beaufort dit au Premier-Préſident que l'Etat & la Maiſon Royale étoient en péril, que les momens étoient précieux, qu'il falloit faire un exemple des coupables. Il conclut par la néceſſité d'aſſembler la Compagnie, ſans perdre un inſtant. Le bon homme Brouſſel attaqua perſonellement le Premier-Préſident, & même avec emportement. Huit ou dix Conſeillers des Enquêtes entrérent incontinent dans la Grand' Chambre, pour témoigner l'étonnement où ils étoient, qu'après une conjuration auſſi furieuſe, l'on demeurat les bras croiſez, ſans pourſuivre la punition. Mrs. Bignon & Talon Avocats-Généraux avoient échauffé les eſprits, en diſant au parquet des Gens du Roi qu'ils n'avoient eu aucune part aux concluſions, & qu'elles étoient ridicules. Le Premier-Préſident répondit très ſagement à toutes les paroles les plus piquantes qui lui furent dites, & les ſouffrit avec une patience incroyable, croyant avec raiſon que nous euſſions été bien aiſes de l'obliger à quelque repartie qui eût pu fonder ou appuyer une récuſation.

Nous

Nous travaillames l'après-dinée à envoyer chercher nos amis dans les Provinces, ce qui ne se faisoit pas sans dépense, & Mr. de Beaufort n'avoit pas un sou. Loziére, dont je vous ai parlé à propos des Bulles de la Coadjutorerie de Paris, m'aporta 3000. pistoles qui suppléérent à tout. Mr. de Beaufort espéroit de tirer du Vendomois & du Blaizois soixante Gentilshommes & quarante des environs d'Anet, mais il n'en eut en tout que cinquante quatre : j'en tirai de Brie quatorze ; & Anneri m'en amena quatre-vingts du Vexin, qui non seulement ne voulurent jamais prendre un double de moi, mais qui même ne souffrirent pas que je payasse dans les hôtelleries. Ils furent dans tout le cours de ce procès assidus auprès de moi, comme s'ils eussent été mes gardes. Anneri pouvoit tout sur eux, & je pouvois tout sur Anneri, qui étoit un des hommes les plus fermes & les plus fidéles. Vous verrez dans la suite à quoi nous destinions cette Noblesse. 1649.

Je prêchai le jour de Noel à St. Germain de l'Auxerrois. J'y traitai de la Charité Chrétienne, sans parler un mot des affaires présentes. Les femmes y pleuroient sur l'injustice de la persécution que l'on faisoit à un Archevêque qui n'avoit que de la tendresse pour ses ennemis, & je connus bien au sortir de la Chaire, par les bénédictions qui me furent données, que je ne m'étois pas trompé dans la pensée que j'avois eue que ce Sermon feroit un très bon effet. Il fut incroyable, & surpassa de bien loin mon imagination.

Il arriva à propos de ce Sermon un incident ..... dit depuis & par la haine qu'il avoit pour elle. Je crois, sans raillerie, que par le même principe elle se résolut à m'en fai-

*Il y a ici cinq lignes effacées dans l'original.*

1649. faire part ... Je m'aperçus que j'eusse mieux fait de l'être.

Justement quatre ou cinq jours avant que le procès criminel commençat, mon Médecin ordinaire se trouvant par malheur à l'extrêmité, & un Chirurgien domestique que j'avois étant venu à sortir de chez moi, parcequ'il avoit tué un homme, je crus que je ne pouvois mieux m'adresser qu'au Marquis de Noirmoutier, qui étoit mon ami intime & qui avoit un Médecin très bon & très affide. Quoique je le connusse pour n'être pas secret, je ne pus m'imaginer qu'il ne le fût pas en cette occasion ..... Noirmoutier qui étoit auprès d'elle lui répondit : Vous le trouveriez bien plus beau, si vous saviez qu'il est si malade à l'heure qu'il est, qu'un autre que lui ne pourroit pas seulement ouvrir la bouche .... à laquelle j'avois été obligé l'avant-veille en parlant à elle-même de donner un autre tour. Vous pouvez juger du bel effet que cette indiscrétion ou plutot que cette trahison produisit .... mais je fus assez sot pour me racommoder avec le Cavalier, qui me demanda tant de pardons, & qui me fit tant de protestations, que j'excusai ou sa passion ou sa légéreté. Je crois plutot la seconde, la mienne ne fut pas moindre de lui confier une place aussi considérable que le Mont Olympe. Vous verrez ce détail dans la suite, & comment il fit justice à mon imprudence, car il m'abandonna & me trompa pour la seconde fois.

Le 29. nous entrames au Palais, avant que Mrs. les Princes y fussent arrivez, & nous y vinmes ensemble Mr. de Beaufort & moi, avec un corps de Noblesse qui pouvoit faire 300. Gentilshommes. Le peuple qui étoit revenu dans

dans ſa chaleur pour nous, nous donnoit aſſez 1649.
de ſureté, mais la Nobleſſe nous étoit bonne, tant pour faire paroitre que nous ne nous traitions pas ſimplement de Tribuns du peuple, que parceque faiſant état de nous trouver tous les jours au Palais dans la quatriéme Chambre des Enquêtes qui répondoit à la Grande, nous étions bien aiſes de n'être pas expoſez, (dans un lieu où le peuple ne pouvoit pas entrer,) à l'inſulte des gens de la Cour qui y étoient pêle-mêle avec nous. Nous étions en converſation les uns avec les autres, nous nous faiſions des civilitez, & cependant nous étions huit ou dix fois tous les matins ſur le point de nous étrangler, pour peu que les voix s'élevaſſent dans la Grand' Chambre: ce qui arrivoit aſſez ſouvent par la conteſtation, dans la chaleur où étoient les eſprits. Tout le monde étoit dans la défiance, & je puis dire ſans exagération que, ſans même excepter les Conſeillers, il n'y avoit pas vingt hommes dans le Palais qui ne fuſſent armez de poignards. Pour moi je n'en avois point voulu porter, Mr. de Briſſac m'en fit prendre un par force, un jour où il paroiſſoit qu'on pourroit s'échauffer plus qu'à l'ordinaire. De telles armes, qui me convenoient peu, me cauſérent un chagrin qui me fut des plus ſenſibles. Mr. de Beaufort, qui étoit un peu lourd & étourdi de ſon naturel, voyant la garde du ſtilet dont le bout paroiſſoit un peu hors de ma poche, le montra à Arnaud, à la Mouſſaye, & à Des Roches Capitaine des Gardes de Mr. le Prince, en leur diſant; *Voila le Breviaire de Mr. le Coadjuteur.* J'entendis la raillerie, mais à dire vrai, je ne la ſoutins pas de bon cœur.

Nous préſentames requête au Parlement, pour

1649. pour récuſer le Premier-Préſident comme notre ennemi, ce qu'il ne ſoutint pas avec la fermeté qui lui étoit naturelle. Il en parut touché & même abatu. La délibération pour admettre ou ne pas admettre la récuſation dura pluſieurs jours. On opina d'aparat, & il eſt conſtant que cette matiére fut épuiſée. Il paſſa enfin à la pluralité de quatre vingts dix huit contre ſoixante deux, qu'il demeureroit Juge, & je ſuis perſuadé que l'Arrêt étoit juſte, au moins dans les formes du Palais. Mais je ſuis perſuadé en même tems que ceux qui n'étoient pas de cette opinion avoient raiſon dans le fond; ce Magiſtrat témoignant autant de paſſion qu'il en faiſoit voir en cette affaire: mais il ne la connoiſſoit pas lui-même. Il étoit préocupé, & ſon intention étoit bonne. Le tems qui ſe paſſa depuis le ju-
1650. gement de cette récuſation, qui fut le 4. Janvier, ne fut employé qu'à des chicanes que Charon, qui étoit l'un des Raporteurs, & tout-à-fait dépendant du Premier-Préſident, faiſoit autant qu'il pouvoit pour différer, & pour voir ſi on ne tireroit point quelque lumiére de la prétendue conjuration par un certain Bocquemont, qui avoit été Lieutenant de la Boulaye en la guerre civile, & par un nommé Belot Sindic des Rentiers, alors priſonnier en la Conciergerie.

Ce Belot, qui avoit été arrêté ſans decret, faillit à être la cauſe du bouleverſement de Paris. Le Préſident de la Grange remontra qu'il n'y avoit rien de plus oppoſé à la Déclaration, pour laquelle on avoit fait de ſi grands efforts autrefois. Mr. le Premier-Préſident ſoutenant l'empriſonnement de Belot, Daurat Conſeiller de la troiſiéme Chambre lui dit qu'il s'étonnoit qu'un homme pour l'excluſion duquel il y avoit eu ſoixante deux voix, ſe pût réſoudre

dre à violer les formes de la Juſtice à la vue du ſoleil. Là-deſſus le Premier-Préſident ſe leva de colére, en diſant qu'il n'y avoit plus de diſcipline, & qu'il laiſſoit ſa place à quelqu'un pour qui on auroit plus de conſidération que pour lui. Ce mouvement fit une commotion, & cauſa un trépignement dans la Grand' Chambre qui fut entendu dans la quatriéme, & qui fit que ceux des deux Partis qui y étoient, ſe démêlérent avec précipitation les uns d'avec les autres pour ſe remettre enſemble. Si le moindre Laquais eût alors tiré l'épée dans le Palais, Paris étoit confondu. 1650.

Nous preſſions toujours notre jugement, & on le differoit tant qu'on pouvoit, parcequ'on ne pouvoit pas s'empêcher de nous abſoudre, & de condamner les témoins à brevet. Tantot on prétendoit qu'on étoit obligé d'attendre un certain Deſmartinaux qu'on avoit arrêté en Normandie, pour avoir crié contre le Miniſtre dans les aſſemblées des Rentiers, & que je ne connoiſſois pas ſeulement de viſage ni de nom en ce tems-là: tantot on incidentoit ſur la maniére de nous juger, les uns prétendant qu'on devoit juger enſemble tous ceux qui étoient nommez dans les Informations, les autres ne pouvant ſouffrir que l'on confondît nos noms avec ceux de ces ſortes de gens que l'on avoit impliquez en cette affaire. Il n'y a rien de ſi aiſé qu'à laiſſer écouler les matinées en des procédures où il ne faut qu'un mot pour faire parler cinquante perſonnes; il faloit à tout moment relire ces miſerables Informations, où il n'y avoit pas ſeulement aſſez d'indices, pour faire donner le fouet à un Crocheteur. Voila l'état du Parlement juſqu'au 18. Janvier 1650. Voila ce que tout le monde voyoit: mais voici ce que perſonne ne ſavoit que ceux

1650. qui connoiſſoient les reſſorts de la machine.

Notre premiére apparition au Parlement, jointe au ridicule des Informations qui avoient été faites contre nous, changea ſi fort les eſprits, que le public fut perſuadé de notre innocence. Mr. le Prince s'adoucit quatre ou cinq jours après la lecture des Informations. Mr. de Bouillon m'a dit depuis plus d'une fois que le peu de preuves qu'il avoit trouvé à ce que la Cour lui avoit fait voir d'abord comme clair & certain, lui avoit donné de bonne heure de violens ſoupçons de la tromperie de Servien & de l'artifice du Cardinal; & que lui Mr. de Bouillon n'avoit rien oublié pour le confirmer dans cette penſée. Il ajoutoit que Chavigni, quoiqu'ennemi de Mazarin, ne l'aidoit pas en cette occaſion, parcequ'il ne vouloit pas que Mr. le Prince ſe raprochat des Frondeurs. Je ne puis accorder cela avec l'avance que Chavigni me fit en ce tems-là par du Gué Bagnols, pére de celui que vous connoiſſez, ſon ami & le mien. Il nous fit venir la nuit chez lui, où Mr. de Chavigni me témoigna qu'il eût cru être le plus heureux des hommes s'il eût pu contribuer à l'accommodement. Il me témoigna que Mr. le Prince étoit perſuadé que nous n'avions point eu de deſſein contre lui; mais qu'il étoit engagé & à l'égard du monde & à l'égard de la Cour: que pour ce qui étoit de la Cour, il eût pu trouver des tempéramens; mais qu'à l'égard du monde il étoit dificile de trouver quelque choſe qui pût ſatisfaire un premier Prince du Sang, à qui on diſputoit le pavé publiquement, & les armes à la main, à moins que je ne me réſoluſſe à le lui céder au moins pour quelque tems. Il me propoſa en conſéquence l'Ambaſſade Ordinaire de Rome, ou l'Ex-

l'Extraordinaire à l'Empire, dont il ſe parloit a- 1650.
lors à propos de je ne ſai quoi. Vous jugez bien quelle put être ma réponſe : nous ne convinmes de rien, quoique je n'oubliaſſe pas de faire connoitre à Mr. de Chavigni la paſſion extrême que j'avois de rentrer dans les bonnes graces de Mr. le Prince. Je demandai un jour à Mr. le Prince à Bruxelles le dénouement de ce que Mr. de Bouillon m'avoit dit de cette négociation de Chavigni, & je ne me puis remettre ce qu'il me répondit.

Cette conférence avec Chavigni ſe paſſa le 30. de Décembre *. Le premier de Janvier Madame de Chevreuſe, qui revoyoit la Reine depuis le retour du Roi à Paris, & qui même dans ſes diſgraces avoit conſervé avec elle une eſpéce d'habitude incompréhenſible, alla au Palais Royal. Le Cardinal la tirant dans une croiſée du petit cabinet de la Reine, lui dit; *Vous aimez la Reine, eſt-il poſſible que vous ne lui puiſſez donner vos amis ? Le moyen !* répondit-elle, *la Reine n'eſt plus Reine, elle eſt très humble ſervante de Mr. le Prince. Mon Dieu,* reprit le Cardinal en ſe frotant le front, *ſi l'on pouvoit s'aſſurer des gens, on feroit bien des choſes : mais Mr. de Beaufort eſt à Madame de Montbazon : Madame de Montbazon eſt à Vigneul, & le Coadjuteur....* en me nommant il ſe prit à rire. *Je vous entens*, dit Madame de Chevreuſe, *je vous réponds de lui & d'elle.* Voila comment cette converſation s'entama. Le Cardinal fit un ſigne de tête à la Reine, qui fit voir à Madame de Chevreuſe que la converſation avoit été concertée. Elle en eut une aſſez longue le même ſoir avec la Reine, qui lui donna le billet ſuivant écrit & ſigné de ſa main.



* 1649.

1650. *Je ne puis croire, nonobſtant le paſſé & le préſent, que M. le Coadjuteur ne ſoit à moi. Je le prie que je le puiſſe voir ſans que perſonne le ſache que Madame & Mademoiſelle de Chevreuſe. Ce nom ſera ſa ſureté.* ANNE.

Madame de Chevreuſe me trouva chez elle au retour du Palais Royal, & je m'aperçus d'abord qu'elle avoit quelque choſe à me dire, parceque Mademoiſelle de Chevreuſe, à qui elle avoit donné le mot en caroſſe en revenant, me preſſentit beaucoup ſur les diſpoſitions où je ſerois, en cas que le Mazarin voulût un accommodement avec moi. Je ne fus pas longtems dans le doute de la tentative, parceque Mademoiſelle de Chevreuſe qui n'oſoit me parler ouvertement devant ſa mére, me ſerra la main en faiſant ſemblant de ramaſſer ſon manchon, pour me faire connoître qu'elle ne me parloit pas d'elle-même. Ce qui faiſoit craindre à Me. de Chevreuſe que je n'y vouluſſe pas donner les mains, étoit que quelque tems auparavant j'avois rompu malgré elle une négociation qu'Ondedei avoit fait propoſer à Noirmoutier par Me. Dempus. Laigues qui en avoit été en colére contre moi, dit ſix jours après que j'avois bien fait, & qu'il ſavoit que ſi Noirmoutier eût été la nuit chez la Reine, comme Ondedei le lui propoſoit, la partie étoit liée pour faire mettre derriére une tapiſſerie le Maréchal de Grammont, afin qu'il pût faire voir à Mr. le Prince que les Frondeurs, qui l'aſſuroient tous les jours de leurs ſervices, étoient des trompeurs. Je ne balançai pas cependant, après avoir peſé toutes ces circonſtances, entre leſquelles celle qui me perſuada le plus que ſa colére contre Mr. le Prince étoit ſincére, fut que j'étois informé qu'elle ſe prenoit à Mr. le Prince d'une ga-

galanterie que Jerzai avoit voulu faire croire à 1650
tout le monde qu'il avoit avec elle. Il ne tint pas à Mlle. de Chevreuſe de m'empêcher de tenter une avanture dans laquelle elle croyoit qu'on me feroit périr, & bien qu'elle n'eût pas voulu d'abord témoigner ſon ſentiment devant Madame ſa mére, elle ne ſe put contenir enſuite. Je l'obligeai enfin à y conſentir, & je fis cette réponſe à la Reine.

*Il n'y a jamais eu de moment en ma vie, où je n'aye été également à Votre Majeſté. Je ſerois trop heureux de mourir pour ſon ſervice, pour ſonger à ma ſureté. Je me rendrai où elle me l'ordonnera.*

J'envelopai ſon billet dans le mien, & Madame de Chevreuſe lui porta le lendemain ma réponſe, qui fut bien reçue. On prit heure, & je me trouvai à minuit au cloître St. Honoré, où Gabouri, Porte-manteau de la Reine, me vint prendre & me mena par un eſcalier dérobé au petit Oratoire où elle étoit toute ſeule enfermée. Elle me témoigna toutes les bontez que la haine qu'elle avoit contre Mr. le Prince lui pouvoit inſpirer, & que l'attachement qu'elle avoit pour Mr. le Cardinal Mazarin lui pouvoit permettre. Le dernier me parut encore au deſſus de l'autre, je crois qu'elle me répéta vingt fois : *Le pauvre Mr. le Cardinal*, en me parlant de la guerre civile, & de l'amitié qu'il avoit pour moi. Son Cardinal entra demie heure après. Il ſupplia la Reine de lui permettre qu'il manquat au reſpect qu'il lui devoit, pour m'embraſſer devant elle. Il fut au deſeſpoir, diſoit-il, de ce qu'il ne pouvoit me donner ſur l'heure même ſon Bonnet, & il me parla tant de graces, de récompenſes, & de bienfaits, que je fus obligé

1650. de m'expliquer, n'ignorant pas que *rien ne jette tant de défiance dans les réconciliations nouvelles, que l'averſion que l'on témoigne à être obligé à ceux avec qui on ſe réconcilie.* Je répondis à Mr. le Cardinal que l'honneur de ſervir la Reine faiſoit la récompenſe la plus ſignalée que je duſſe jamais eſpérer, quand même j'aurois ſauvé la Couronne; & que je la ſuppliois très humblement de ne me donner jamais que celle-là, afin que j'euſſe au moins la ſatisfaction de lui faire connoitre que c'étoit la ſeule récompenſe que j'eſtimois, & qui pût m'être ſenſible.

Mr. le Cardinal prit la parole, & ſupplia la Reine de me commander de recevoir la nomination au Cardinalat, que la Riviére, ajouta-t-il, a arrachée avec inſolence, & qu'il a reconnue par une perfidie. Je m'en excuſai, en diſant que je m'étois promis à moi-même de n'être jamais Cardinal par aucun moyen qui pût avoir le moindre raport à la guerre civile; afin de faire connoitre à la Reine que la ſeule néceſſité m'avoit ſéparé de ſon ſervice. Je me défis ſur ce fondement de toutes les autres propoſitions qu'il me fit pour le payement de mes dettes, pour la charge de Grand-Aumônier, pour l'Abbaye d'Orcan. Et comme il inſiſta, ſoutenant toujours que la Reine ne pouvoit s'empêcher de faire quelque choſe pour moi qui fût d'éclat, dans le ſervice conſidérable que j'etois ſur le point de lui rendre, je lui dis: „ Il y a un point, Monſieur, ſur lequel la Rei-„ ne me peut faire plus de bien que ſi elle me „ donnoit la thaire. S. M. vient de me dire „ qu'elle veut faire arrêter Mr. le Prince. La „ priſon ne peut ni ne doit être éternelle à un „ homme de ſon rang & de ſon mérite. Quand

„ il

„ il en ſortira envenimé contre moi, ce me 1650.
„ ſera un malheur, mais j'ai quelque lieu d'eſ-
„ pérer que je le pourrai ſoutenir par ma di-
„ gnité. Il y a beaucoup de gens qui ſont en-
„ gagez avec moi, & qui ſerviront la Reine en
„ cette occaſion. S'il plaiſoit, Madame, à V.
„ M. de confier à l'un d'eux quelque place de
„ conſidération, je lui ſerois plus obligé que
„ de dix chapeaux de Cardinal". Le Cardinal dit à la Reine qu'il n'y avoit rien de plus juſte, & que le détail étoit à concerter entre lui & moi. La Reine me demanda ma parole de ne me point ouvrir à Mr. de Beaufort du deſſein d'arrêter Mr. le Prince, juſqu'au jour de l'exécution, parceque Madame de Montbazon, à qui il le découvriroit aſſurément, ne manqueroit pas de le dire à Vigneul, qui étoit tout de l'Hôtel de Condé. Je lui répondis qu'un ſecret de cette nature fait à Mr. de Beaufort dans une occaſion où nos intérêts étoient ſi unis, me deshonoreroit dans le monde, ſi je n'en récompenſois le manquement par quelque ſignalé ſervice; que je ſuppliois donc S. M. de me permettre de lui dire que la Surintendance des Mers promiſe à cette Maiſon dès les premiers jours de la Régence, feroit un merveilleux effet dans le monde. Mr. le Cardinal reprit alors bruſquement: *Elle a été promiſe au pére & au fils ainé.* A quoi je lui repartis: „ Le cœur
„ me dit que le fils ainé fera une alliance qui le
„ mettra beaucoup au-deſſus de la Surinten-
„ dance des Mers". Il ſourit, & dit à la Reine qu'il accommoderoit encore cette affaire avec moi. J'eus une ſeconde conférence avec la Reine & avec lui au même lieu & à la même heure: j'en eus trois avec lui ſeul dans ſon cabinet au Palais Royal, dans leſquelles Noirmoutier & Laigues

1650. gues ſe trouvérent. On convint dans ces conférences que Mr. de Vendôme auroit la Surintendance des Mers, & Mr. de Beaufort la ſurvivance; que Mr. de Noirmoutier auroit le Gouvernement de Charleville & de Mont-Olympe, qu'il auroit auſſi des Lettres de Duc; que Mr. de Laigues ſeroit Capitaine des Gardes de Monſieur; que Mr. le Chevalier de Sevigni auroit vingt deux mille livres; que Mr. de Briſſac auroit pour récompenſe le Gouvernement d'Anjou à tel prix, & avec un brevet de retenue pour toute la ſomme. Il fut réſolu que l'on arrêteroit Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti, & Mr. de Longueville. Je n'oubliai rien pour tirer du pair le dernier; je m'offris d'être ſa caution, je conteſtai juſqu'à l'opiniâtreté, & je ne me rendis qu'après que le Cardinal m'eut montré un billet de la main de la Riviére à Flamarin, où je lus ces propres mots: *Je vous remercie de votre avis, mais je ſuis auſſi aſſuré de Mr. de Longueville, que vous l'êtes de Monſr. de la Rochefoucaut. Les paroles ſacramentales ſont dites.*

Le Cardinal s'étendit à ce propos ſur l'infidélité de la Riviére, dont il nous dit un détail qui en vérité faiſoit horreur. „ Cet homme „ croit, *ajouta-t-il*, que je ſuis la plus groſſe „ bête du monde, & qu'il ſera demain Car„ dinal. J'ai eu le plaiſir de lui faire aujourd'hui „ eſſayer des étofes rouges qu'on m'a aportées „ d'Italie, & je les ai aprochées de ſon viſa„ ge, pour voir ce qui y revenoit le mieux, ou „ de la couleur de feu, ou de l'incarnat ". J'ai ſu depuis à Rome que quelque perfidie que la Riviére eût faite au Cardinal, celui-ci n'étoit pas en reſte. Le propre jour qu'il l'eut fait nommer par le Roi, il écrivit au Cardinal Sachet-

chetti une lettre que j'ai vue, bien plus ca- 1650.
pable de jaunir le chapeau que de le rougir, s'il m'eſt permis de le dire. Cette lettre étoit toutefois pleine de tendreſſe pour lui, ce qui étoit le vrai moyen de le perdre auprès d'Innocent, qui haïſſoit ſi fort le Cardinal qu'il avoit même de l'horreur pour tous ſes amis.

Dans la ſeconde conférence que nous eumes en préſence de la Reine, on agita fort les moyens de faire conſentir Monſieur à la priſon de Mrs. les Princes. La Reine diſoit qu'il n'y auroit nulle peine : mais le Cardinal n'étoit pas ſi perſuadé que la Reine des diſpoſitions de Monſieur. Madame de Chevreuſe ſe chargea de le ſonder. Il avoit naturellement inclination pour elle, elle s'en ſervit habilement : elle lui fit croire que la Reine ne pouvoit être emportée que par lui-même à une réſolution de cette nature, bien que dans le fond elle fût mal ſatisfaite de Mr. le Prince. Elle lui exagéra l'avantage que ce ſeroit de ramener au ſervice du Roi une faction auſſi puiſſante que celle de la Fronde; elle lui marqua comme inſenſiblement le péril où l'on étoit tous les jours de voir Paris à feu & à ſang. Je ſuis perſuadé, & elle le fut auſſi, que cette derniére raiſon le toucha pour le moins autant que les autres, car il trembloit de peur toutes les fois qu'il venoit au Palais, & il y eut des jours où il fut impoſſible à Mr. le Prince de l'y mener. On appelloit cela les accès de la colique de S. A. R. Sa frayeur n'étoit pas ſans ſujet. Si un Laquais ſe fût aviſé de tirer l'épée, nous euſſions tous été tuez en moins d'un quart d'heure, & ce qui eſt rare, eſt que ſi cette occaſion fût arrivée entre le premier Janvier & le 18., ceux qui nous euſſent égorgez euſſent été

1650. ceux-là même avec qui nous étions d'accord; parceque tous les Officiers de la Maiſon du Roi, de celle de la Reine, de celle de Monſieur, & de celle du Cardinal, étoient perſuadez qu'ils faiſoient très bien leur cour d'accompagner réglément tous les jours Mrs. les Princes.

Je n'ai jamais pu m'imaginer la raiſon pour laquelle le Cardinal lanterna tant les cinq ou ſix derniers jours qui précédérent cette exécution. Laigues & Noirmoutier crurent qu'il le faiſoit à deſſein, & dans l'eſpérance que nous nous maſſacrerions Mr. le Prince & nous dans le Palais. Mais outre que s'il eût eu cette penſée, il lui eût été facile de la faire réuſſir, en apoſtant deux hommes qui euſſent commencé la noiſe; je crois qu'il l'apréhendoit autant que nous, ne pouvant pas douter qu'il n'y avoit point d'aſile aſſez ſacré pour le ſauver lui-même d'une telle cataſtrophe. J'ai toujours attribué à ſon irréſolution naturelle ce délai, que je confeſſe avoir pu & dû même produire de grands inconvéniens. Ce ſecret qui fut gardé entre dix ſept perſonnes, eſt un de ceux qui m'a perſuadé que *parler trop n'eſt pas le défaut le plus commun des gens qui ſont accoutumez aux grandes affaires.* Ce qui me donna une grande inquiétude fut que je connoiſſois Noirmoutier pour l'homme du monde le moins ſecret.

Le 18. Janvier Laigues ayant preſſé au dernier point Lionne pour l'exécution, dans une conférence qu'il eut la nuit avec lui, le Cardinal la réſolut à midi. Il avoit fait croire la veille à Mr. le Prince que Parain des Coutures, qui avoit été un des Sindics des Rentiers, étoit caché dans une maiſon, & il fit en ſorte

que

que le Prince lui-même donna aux Gensdarmes & aux Chevaux-Legers du Roi les ordres qui étoient néceſſaires pour le mener au bois de Vincennes, ſous le prétexte de régler ce qu'il falloit pour la priſon de ce miſerable. Mrs. les Princes vinrent au Conſeil : Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine arrêta Mr. le Prince, Cominge Lieutenant arrêta Mr. le Prince de Conti, & Creſſi Enſeigne arrêta Mr. de Longueville. J'avois oublié de vous dire, qu'après que Madame de Chevreuſe eut fait agréer à Monſieur qu'elle fît ſes efforts auprès de la Reine pour l'obliger à prendre quelque réſolution contre Mr. le Prince, il lui demanda pour préalable que je m'engageaſſe par écrit à le ſervir, & qu'auſſitot qu'il eut mon billet il le porta à la Reine, croyant lui avoir rendu un très ſignalé ſervice. 1650.

Auſſitot que Mr. le Prince fut arrêté, Mr. de Bouteville, qui eſt à préſent Mr de Luxembourg, paſſa ſur le Pont Notre-Dame à toute bride en criant au peuple que l'on venoit d'arrêter Mr. de Beaufort. On prit les armes, que je fis poſer un moment après, en marchant avec cinq ou ſix flambeaux devant moi par les rues. Mr. de Beaufort s'y promena de même, & l'on fit par tout des feux de joye.

Nous allames enſemble chez Monſieur, où nous trouvames la Riviére dans la grande ſalle qui faiſoit bonne mine, & qui racontoit aux aſſiſtans le détail de ce qui s'etoit paſſé au Palais Royal. Il ne pouvoit pourtant pas douter qu'il ne fût perdu. Il demanda ſon congé, & il l'eut, mais il ne tint pas à Mr. le Cardinal qu'il ne demeurat. Il m'envoya Lionne ſur le minuit pour me le propoſer, & pour me le perſuader par les plus méchantes raiſons du monde.

1650. de. J'en avois de bonnes pour m'en défendre. Lionne me dit il y a cinq ou ſix ans, que ce mouvement de conſerver la Riviére fut inſpiré au Cardinal par Mr. le Tellier, qui apréhenda que les Frondeurs ne s'inſinuaſſent dans l'eſprit de Monſieur.

La Reine envoya incontinent après une lettre du Roi au Parlement, par laquelle il expliquoit les raiſons de la détention de Mr. le Prince, qui ne furent ni fortes ni bien colorées. Nous eumes notre Arrêt d'abſolution, & nous allames au Palais Royal, où la badauderie des Courtiſans m'étonna plus que celle des Bourgeois. Ils étoient montez ſur tous les bancs des chambres qu'on avoit aportez au Sermon.

Mesdames les Princeſſes eurent ordre de ſe retirer à Chantilli. Madame de Longueville ſortit de Paris pour tirer du côté de la Normandie, où elle ne trouva point d'aſile. Le Parlement de Rouen l'envoya prier de ſortir de la ville, Mr. le Duc de Richelieu ne la voulut pas recevoir dans le Havre; elle ſe retira à Dieppe où elle ne put pas demeurer longtems.

Mr. de Bouillon, qui s'étoit fort attaché à Mr. le Prince depuis la paix, alla en diligence à Turenne. Mr. de Turenne, qui avoit pris la même conduite depuis ſon retour en France, ſe jetta dans Stenai bonne place, que Mr. le Prince avoit confiée à la Mouſſaye. Mr. de la Rochefoucaut, qui étoit alors Prince de Marſillac, s'en alla chez lui en Poitou, & le Maréchal de Brezé beau-pére de Mr. le Prince gagna Saumur.

On publia & on enregiſtra au Parlement une Déclaration contre eux, par laquelle il leur fut ordonné de ſe rendre dans quinze jours auprès du

du Roi, à faute de quoi ils étoient dès ce mo- 1650.
ment déclarez perturbateurs du repos public & criminels de léze-Majeſté. Le Roi partit en même tems pour faire un tour en Normandie, où l'on craignoit que Madame de Longueville, qui avoit été reçue dans le château de Dieppe par Montigni, domeſtique du Duc ſon mari, & Chamboi qui commandoit pour lui dans le Pont de l'Arche, ne fiſſent quelque mouvement. Tout plia devant la Cour. Madame de Longueville ſe ſauva par mer en Hollande, d'où elle alla enſuite à Arras pour ſonder le bon homme la Tour, penſionnaire de ſon Epoux, qui lui offrit ſa perſonne, mais qui lui refuſa ſa Place. Elle ſe rendit à Stenai où Mr. de Turenne la vint joindre, avec ce qu'il avoit pu ramaſſer d'amis & de ſerviteurs de Mrs. les Princes, depuis ſon départ de Paris. La Becherailles ſe rendit maître de Damvillers, dont il avoit été autrefois Lieutenant de Roi, ayant fait révolter la Garniſon contre le Chevalier de la Rochefoucaut, qui y commandoit pour ſon frére. Le Maréchal de la Ferté ſe ſaiſit de Clermont ſans coup férir: les habitans de Mouzon chaſſérent le Comte de Grandpré leur Gouverneur, parcequ'il leur propoſoit de ſe déclarer pour Mrs. les Princes. Le Roi, qui après ſon retour de Normandie alla en Bourgogne, y établit pour Gouverneur en la place de Mr. le Prince Mr. de Vendôme, comme il avoit établi en Normandie Mr. le Comte d'Harcourt en la place de Mr. de Longueville. Le château de Dijon ſe rendit à Mr. de Vendôme. Bellegarde, défendue par Mrs. de Tavannes, de Bouteville, & de St. Micaut, fit peu de réſiſtance au Roi, qui revint à Paris de ſes deux voyages de Normandie & de Bourgogne, tout couvert de lauriers.

Le

1650. Le bonheur monta un peu trop fortement à la tête du Cardinal. Il parut beaucoup plus fier, qu'il n'avoit paru avant ſon départ. Voici la premiere marque qu'il en donna. Dans l'abſence du Roi, Madame la Princeſſe Douairiére vint à Paris, & elle préſenta requête au Parlement, pour demander d'être priſe en la ſauvegarde de la Compagnie, afin de pouvoir demeurer à Paris, & avoir juſtice de la détention injuſte de Mrs. ſes Enfans. Le Parlement ordonna que Madame la Princeſſe ſe mît chez Mr. de la Grange Maitre des Comptes dans la cour du Palais, pendant que l'on iroit prier Mr. le Duc d'Orléans de venir prendre ſa place.

Mr. le Duc d'Orléans répondit aux Députez de la Compagnie, que Madame la Princeſſe ayant ordre du Roi d'aller à Bourges, il ne croyoit pas devoir aller au Palais pour opiner ſur une affaire en laquelle il n'y avoit qu'à obéir aux ordres ſupérieurs. Il ajouta qu'il ſeroit bien aiſe que Mr. le Premier-Préſident le vînt trouver ſur les cinq heures. Il y alla, & fit connoitre à Monſieur qu'il étoit néceſſaire qu'il ſe rendît le lendemain au Palais, pour aſſoupir par ſa préſence un commencement d'affaire qui pouvoit groſſir par la commiſération très naturelle envers une grande Princeſſe affligée, & par la haine qu'on portoit au Cardinal, haine qui n'étoit pas éteinte. Monſieur le crut. Il trouva à l'entrée de la Grand' Chambre Madame la Princeſſe qui ſe jetta à ſes piez, elle demanda à Mr. de Beaufort ſa protection, elle me dit qu'elle avoit l'honneur d'être ma parente. Mr. de Beaufort fut fort embaraſſé; je faillis à mourir de honte. Monſieur dit à la Compagnie que le Roi avoit commandé à Ma-

da-

dame la Princeſſe de ſortir de Chantilli, parce- 1650.
qu'on avoit trouvé un de ſes valets de pied chargé de lettres pour celui qui commandoit dans Saumur: qu'il ne la pouvoit ſoufrir à Paris, parcequ'elle y étoit venue contre les ordres du Roi; qu'elle en ſortît pour témoigner ſon obéiſſance, & pour mériter que le Roi, qui ſeroit de retour dans deux ou trois jours, eût égard à ce qu'elle alléguoit de ſa mauvaiſe ſanté. Elle partit dès le ſoir même, & alla coucher à Berni, d'où le Roi qui arriva un jour ou deux après, lui donna ordre d'aller à Valeri. Elle reſta malade à Angerville.

Je ne vois pas que Monſieur eût pu ſe conduire plus juſtement pour le ſervice du Roi. Cependant le Cardinal prétendit qu'il avoit trop ménagé Madame la Princeſſe, & il nous dit à Mr. de Beaufort & à moi, que c'étoit en cette occaſion que nous avions dû ſignaler le pouvoir que nous avions ſur le peuple. Il étoit naturellement vetilleux & grondeur, ce qui eſt un grand défaut à des gens qui ont affaire à beaucoup de monde.

Je m'aperçus deux jours après de quelque choſe de pis. Comme il y avoit eu des particuliers qui avoient fait du bruit dans les aſſemblées de l'Hôtel de Ville, à cauſe de l'intérêt qu'ils avoient dans les Rentes, ils apréhendoient d'en être recherchez, & ils ſouhaitérent, peu de tems après que Mr. le Prince fut arrêté, que j'obtinſſe une amniſtie. J'en parlai à Mr. le Cardinal qui n'en fit aucune difficulté, & qui me dit même dans le grand cabinet de la Reine, en me montrant le cordon de ſon chapeau qui étoit à la Fronde: *Je ſerai moi-même compris dans cette amniſtie.*

1650. Au retour de ces voyages du Roi ce ne fut plus cela. Il me propoſa une abolition dont le titre ſeul eût noté cinq ou ſix Officiers du Parlement, qui avoient été Sindics, & peut-être mille ou deux mille des plus notables Bourgeois de Paris. Je lui fis faire ces conſidérations, qui paroiſſoient n'avoir point de replique. Il conteſta, il remit, il éluda; il fit les deux voyages de Normandie & de Bourgogne ſans rien conclure; & quoique Mr. le Prince eût été arrêté dès le 18. Janvier, l'amniſtie ne fut publiée & enregiſtrée au Parlement que le 12. de Mai. Encore ne fût-elle obtenue que ſur ce que je fis entendre que, ſi on ne me l'accordoit pas, je pourſuivrois à toute rigueur la juſtice contre les témoins à brevet; choſe que l'on apréhendoit au dernier point, parceque dans le fond il n'y avoit rien de ſi honteux. Ils en étoient ſi convaincus, que Canto & Pichon avoient diſparu même avant que Mr. le Prince fût arrêté.

Nous eumes preſque au même tems un autre démêlé ſur le ſujet des Rentes de l'Hôtel de Ville, où d'Emeri, qui ne vécut pas longtems après, n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit altérer les Rentiers, même ſur des ſujets où le Roi trouvoit ſi peu de profit, que j'eus lieu d'être perſuadé qu'il n'agiſſoit ainſi que pour leur faire voir que leurs protecteurs les avoient abandonnez depuis leur accommodement avec la Cour.

Je fus averti d'ailleurs que l'Abbé Fouquet cabaloit contre moi chez le menu peuple, qu'il y jettoit de l'argent, & ſemoit tous les bruits qui pouvoient me rendre ſuſpect.

La vérité eſt que tous les Subalternes, ſans exception, qui apréhendoient une union véritable du Cardinal & de moi, & qui croyoient qu'el-

qu'elle ſeroit facile par le mariage de * l'ainé Mancini avec Mademoiſelle de Retz qui eſt préſentement Religieuſe, ne ſongérent qu'à nous brouiller dès le lendemain que nous fumes racommodez; & ils y trouvérent de la facilité, parceque les ménagemens que j'étois obligé de garder avec le public pour ne me pas perdre, leur donnoient lieu de les interpréter à leur mode auprès du Mazarin, & auſſi parceque la confiance que Mr. le Duc d'Orléans prit en moi, auſſitot après la priſon de Mr. le Prince, devoit par elle-même produire dans ſon eſprit une défiance très naturelle. Goulas, Sécretaire des Commandemens de Monſieur, rétabli dans ſa maiſon par la diſgrace de la Riviére qui l'en avoit chaſſé, contribua beaucoup à la lui donner, par l'intérêt qu'il avoit à affoiblir auprès de ſon Maitre par le moyen de la Cour ma faveur naiſſante, qu'il s'imaginoit traverſer la ſienne. Remarquez que je n'avois pas recherché cette faveur, que je connoiſſois pour très fragile & pour périlleuſe, par l'humeur de Monſieur, & parceque je n'ignorois pas que l'ombre même d'un cabinet, dont on ne peut empêcher les foibleſſes, n'eſt pas bonne à un homme dont la principale force conſiſte dans la réputation publique. Ma penſée avoit été de lui produire le Préſident de Belliévre, parcequ'il lui falloit toujours quelqu'un qui le gouvernat, mais il ne prit pas le change. Il avoit de l'averſion pour ſa mine trop fine & trop bourgeoiſe, diſoit-il. Le Cardinal, qui croyoit, & avec raiſon, 1650.

* N . . . Mancini tué en 1652. au combat du Faubourg Saint Antoine. Il étoit fils de Michel-Laurent Mancini & de Hieronime Mazarini, ſœur du Cardinal.

1650. ſon, Goulas trop dépendant de Chavigni, balança trop au choix, car ſi d'abord il eût ſoutenu Beloi ami de Goulas, je crois qu'il eût réuſſi. Quoi qu'il en ſoit, le ſort tomba ſur moi, & j'en fus preſque auſſi fâché que la Cour, pour les raiſons marquées, & parceque cette ſujettion contraignoit mon libertinage, qui étoit extrême & hors de raiſon.

Un autre incident me brouilla avec Mr. le Cardinal. Le Comte de * Montroſs, Ecoſſois & Chef de la Maiſon de Graham, le ſeul homme du monde qui m'ait jamais rapellé l'idée de certains Héros que l'on ne voit plus que dans les Vies de Plutarque, avoit ſoutenu le parti du Roi d'Angleterre dans ſon pays, avec une grandeur d'ame qui n'en avoit point de pareille en ce ſiécle. Il battit les Parlementaires, quoiqu'ils fuſſent victorieux par tout ailleurs, & il ne deſarma qu'après que le Roi ſon maitre ſe fut jetté lui-même entre les mains de ſes ennemis. Il vint à Paris un peu avant la guerre civile, & je fis connoiſſance avec lui par un Ecoſſois qui étoit à moi, & qui ſe trouvoit un peu ſon parent. Je trouvai lieu de le ſervir dans ſon malheur. Il prit de l'amitié pour moi, & cette amitié l'obligea de s'attacher à la France plutot qu'à l'Empire, quoique l'Empire lui offrît l'emploi de Feld-Maréchal qui eſt une charge très conſidérable. Je fus l'entremetteur des paroles que Mr. le Cardinal lui donna, & qu'il n'accepta que pour le tems où le Roi d'Angleterre n'avoit pas beſoin de ſon ſervice. Il fut en

* Jaques Graham, Marquis de Montroſs. Les Rebelles d'Angleterre le firent exécuter à mort à Edimbourg le $\frac{29}{30}$ Mai 1650, ayant été pris après ſa deſcente en Ecoſſe.

en effet remandé quelques jours après par un billet de ſa main, qu'il porta au Cardinal qui le loua de ſon procédé, & lui dit en termes formels que l'on demeureroit fidélement dans les engagemens qui avoient été pris. 1650.

Milord Montroſs repaſſa en France deux ou trois mois après que Mr. le Prince eut été arrêté, & amena avec lui près de cent Officiers, la plupart gens de qualité & tous de ſervice. Mr. le Cardinal ne le connut plus alors *. Ne trouvez-vous pas que je n'avois point ſujet d'être ſatisfait? Je travaillai néanmoins de bonne foi à ſupléer dans le Parlement & dans le peuple à toutes les fauſſes démarches, que l'ignorance du Cardinal & l'inſolence de Servien leur firent faire en plus de dix rencontres. J'en couvris la plupart, & s'il eût plu à la Cour de ſe ménager, Mr. le Prince eût eu, au moins pour aſſez longtems, beaucoup de peine à ſe relever, mais rien n'eſt plus rare & plus difficile aux Miniſtres que ce ménagement, dans le calme qui ſuit immédiatement les grandes tempêtes; parceque la flaterie y redouble, & que la défiance n'y eſt pas éteinte.

Ce calme pourtant ne pouvoit porter ce nom que par la comparaiſon du paſſé; car le feu recommençoit à s'allumer de bien des côtez. Le Maréchal de Brezé, homme de très petit mérite, s'étoit étonné à la premiére Déclaration qui fut enregiſtrée au Parlement, & il envoya aſſurer le Roi de ſa fidélité, mais il mourut auſſitot après; & Du Mont, que vous voyez à Mr. le Prince, & qui commandoit ſous lui dans Saumur, crut qu'il étoit de ſon honneur de ne pas

* On peut voir là-deſſus l'Hiſtoire des guerres civiles d'Angleterre par Milord Clarendon.

1650. pas abandonner les intérêts de Madame la Princeſſe fille de ſon Maitre. Il ſe déclara pour le parti, dans l'eſpérance que Mr. de la Rochefoucaut, qui ſous prétexte des funérailles de Mr. ſon pére avoit fait une grande aſſemblée de Nobleſſe, le ſecourroit : mais Loudun dont il avoit fait deſſein de ſe rendre maitre lui ayant manqué, & cette Nobleſſe s'étant diſſipée, Du Mont rendit la place à * Cominges à qui la Reine en avoit donné le Gouvernement.

Madame de Longueville & Mr. de Turenne firent un Traité avec les Eſpagnols. Le dernier joignit leur armée qui entra en Picardie & aſſiégea Guiſe, après avoir pris le Catelet. Bridieu qui en étoit Gouverneur, la défendit très bien, & le Comte de Clermont cadet de Tonnerre s'y ſignala. Le ſiége dura dix huit jours, & le manquement de vivres obligea l'Archiduc à le lever. Mr. de Turenne avoit fait quelques troupes avec l'argent que les Eſpagnols venoient de lui accorder par ſon Traité, & les avoit groſſies du débris de celles qui avoient été dans Bellegarde. La plupart des Officiers de celles qui étoient ſous le nom de Mrs. les Princes, l'avoient joint avec Mrs. de Bouteville, de Coligni, de Langres, de Duras, de Rochefort, de Tavannes, de † Perſan,

* François de Cominges, Seigneur de Guitaut, Capitaine des Gardes de la Reine Anne d'Autriche, mort en 1663. Je crois que celui dont il eſt parlé ici c'eſt Gaſton-Jean-Baptiſte de Cominges, connu à la Cour ſous le nom de *Comte de Cominges*, Gouverneur de Saumur, & Capitaine des Gardes en ſurvivance à ſon Oncle François, qu'on appelloit à la Cour, le *vieux Guitant.*

† . . . de Vaudetar, Marquis de Perſan.

ſan, de la Mouſſaie, de la Suze, de St. Ibal, 1650.
de Cugnac, de * Chavagnac, de Guitaut, de Mailli, de Meille, les Chevaliers de Foix & de Grammont &c.

Cette nuée qui groſſiſſoit devoit faire faire réflexion à Mr. le Cardinal ſur l'état de la Guyenne, où la pitoyable conduite de Mr. d'Epernon avoit jetté les affaires, que rien ne pouvoit démêler que ſon éloignement. Mille démêlez particuliers, dont la moitié ne venoit que de la ridicule chimére de ſa Principauté roturiére, l'avoient brouillé avec le Parlement & avec les Magiſtrats de Bourdeaux, qui pour la plupart n'étoient pas plus ſages que lui. Mazarin, qui à mon ſens étoit en cela plus fou encore que tous les deux, prit ſur le compte de l'autorité royale tout ce qu'un habile Miniſtre eût pu imputer, ſans inconvénient & même à l'avantage du Roi, aux deux Partis.

Un des plus grands malheurs que l'autorité deſpotique des Miniſtres du dernier ſiécle ait cauſé dans l'Etat, c'eſt la pratique que leurs intérêts particuliers mal entendus y ont introduite, de ſoutenir toujours le ſupérieur contre l'inférieur. Cette maxime eſt de Machiavel, que la plupart des gens qui le liſent n'entendent pas, & que les autres croyent avoir été habile, parcequ'il a toujours été méchant. Il s'en faut de beaucoup qu'il ne fût habile, & il s'eſt très ſouvent trompé, mais en nul endroit à mon opinion plus qu'en celui-ci. Mr. le Cardinal étoit ſur ce point d'autant plus aveugle, qu'il avoit une paſſion effrénée pour l'alliance de Mr. de Candale qui n'avoit rien de grand que les canons. Et Mr. de Candale, dont le génie étoit

* Gaſpard, Comte de Chavagnac.

1650. étoit au deſſous du médiocre, étoit gouverné par l'Abbé * d'Etrées préſentement Cardinal, qui a été dès ſon enfance l'eſprit du monde le plus viſionnaire & le plus inquiet. Tous ces caractéres différens faiſoient un galimathias inexplicable dans les affaires de la Guyenne, & je ne penſe pas que pour les débrouiller le bon ſens des Jeannin & des Villeroi, infuſé dans la cervelle du Cardinal de Richelieu, eût même été aſſez bon. Monſieur conçut la ſuite de cette confuſion, il m'en parla un jour en ſe promenant dans le jardin du Luxembourg, & me preſſa d'en parler au Cardinal. Je m'en excuſai, ſur ce qu'il voyoit comme moi qu'il n'y avoit entre nous que les apparences. Je lui conſeillai d'eſſayer de lui faire ouvrir les yeux par le Maréchal d'Etrées & par Senneterre. Il les trouva dans les mêmes ſentimens que lui, bien qu'ils fuſſent attachez à la Cour: & même Senneterre, très aiſe de ce que Monſieur l'aſſuroit que j'y étois comme lui avec les plus ſincéres & les meilleures intentions du monde, entreprit de me raccommoder avec le Cardinal, avec qui je n'avois pas encore rompu ouvertement. Il m'en parla donc, & me trouva très bien diſpoſé, parceque je voyois que notre diviſion groſſiroit en moins de rien le parti de Mr. le Prince, & jetteroit les choſes dans une confuſion où la bonne conduite n'auroit plus de part, parceque l'on ne pourroit prendre ſon parti, qu'avec précipitation. J'allai donc avec Mr. de Senneterre chez Mr. le Cardinal qui m'embraſſa

* Céſar d'Etrées, alors Abbé de Long-pont, de St. Germain des Prez &c. enſuite Evêque & Duc de Laon, Cardinal en 1671, & Chevalier de l'Ordre &c. mort le 18. de Décembre 1714. âgé de près de 87. ans.

braſſa avec tendreſſe. Il mit ſon cœur ſur la table, (c'étoit ſon terme) il m'aſſura qu'il me parleroit comme à ſon fils. Je n'en crus rien; je l'aſſurai que je lui parlerois comme à mon pére, & je lui tins parole. Je lui dis que je n'avois au monde aucun intérêt perſonel que celui de ſortir des affaires publiques ſans nul avantage: mais qu'auſſi par la même raiſon, je me ſentois obligé plus qu'un autre à en ſortir avec dignité & avec honneur: que je le ſuppliois de faire réflexion ſur mon âge, qui joint à mon incapacité, ne lui pouvoit donner aucune jalouſie à l'égard de la premiére place: que je le conjurois en même tems de conſidérer que la dignité que j'avois dans Paris étoit plus avilie qu'elle n'étoit honorée par cette eſpéce de Tribunat du peuple, que la ſeule néceſſité rendoit ſupportable; & qu'il devoit juger que cette conſidération toute ſeule ſeroit capable de me donner de l'impatience pour ſortir de la faction, quand il n'y en auroit pas eu mille autres qui m'en faiſoient naitre le dégout à chaque inſtant. Que pour ce qui étoit du Cardinalat qui lui pouvoit faire quelque ombrage, je lui allois découvrir avec ſincérité quels avoient été & quels étoient encore mes mouvemens ſur cette dignité: que je m'étois mis follement dans la tête qu'il ſeroit plus glorieux de l'abbatre que de la poſſéder: qu'il n'ignoroit pas que que j'avois fait paroitre quelques étincelles de cette viſion dans les occaſions: que Mr. d'Agen m'en avoit guéri en me faiſant voir par de bonnes raiſons qu'elle n'avoit jamais réuſſi à ceux qui l'avoient eue: que cette circonſtance lui faiſoit au moins connoitre que l'avidité pour la Pourpre n'avoit pas été grande en moi, même dès mes plus jeunes années; 1656

1650. qu'elle y étoit encore aſſez médiocre : que j'étois perſuadé qu'il étoit aſſez difficile qu'elle manquat dans les tems à un Archevêque de Paris ; mais que je l'étois encore davantage, que la facilité qu'il auroit à l'obtenir dans les formes, & par les actions purement de ſa profeſſion, lui feroient tourner à honte les autres moyens qu'il employeroit pour ſe la procurer : que je ſerois au deſeſpoir qu'il y eût ſur ma Pourpre une ſeule goute du ſang qui avoit été répandu dans la guerre civile, & que j'étois réſolu de ſortir abſolument de tout ce qui s'appelle intrigue, avant que de faire ni de ſouffrir un pas qui y eût le moindre raport : qu'il ſavoit que par la même raiſon je ne voulois ni argent ni Abbaye ; & qu'ainſi j'étois engagé par les déclarations publiques que j'avois faites ſur tous ces chefs, à ſervir la Reine ſans intérêt ; que le ſeul intérêt qui me tenoit en cette diſpoſition étoit de finir avec honneur & de rentrer dans les emplois purement ſpirituels de ma profeſſion, mais avec ſureté ; que je ne lui demandois pour cet effet que l'accompliſſement de ce qui étoit encore plus du ſervice du Roi que de mon avantage particulier ; qu'il ſavoit que dès le lendemain que Mr. le Prince fut arrêté, il m'avoit fait porter aux Rentiers telles & telles paroles, & que je voyois qu'au préjudice de ces paroles on affectoit tout ce qui pouvoit perſuader à ces gens-là que j'agiſſois de concert avec la Cour pour les tromper ; que j'étois averti que Ondedei avoit dit à certaine heure chez M. Dempus, que le pauvre Mr. le Cardinal avoit failli à ſe laiſſer ſurprendre par le Coadjuteur, mais qu'on lui avoit bien ouvert les yeux, & qu'on me tailloit une beſogne à laquelle je ne m'attendois pas ; que je ne dou-

doutois point que l'accès que j'avois auprès de Monſieur ne lui fît peine, mais qu'il devoit être informé que je ne l'avois recherché en aucune façon, & que j'en voyois les inconvéniens. 1650.
Je m'étendis beaucoup en cet endroit qui eſt le plus difficile à comprendre pour un homme de cabinet, & ces ſortes de gens là en ſont toujours ſi entêtez, que l'expérience même ne leur peut ôter de l'imagination que toute la conſidération n'y conſiſte. La converſation dura depuis trois heures après midi juſqu'à dix heures du ſoir, & je ne dis pas un mot dont je me puiſſe repentir à l'heure de la mort. La vérité jette, lorſqu'elle eſt arrivée à un certain point, une ſorte d'éclat auquel on ne peut plus réſiſter : mais je n'ai jamais vu d'homme qui fît ſi peu d'état de la vérité que Mazarin. Elle le toucha pourtant en cette occaſion à un point que Mr. de Senneterre, qui étoit préſent, en fut étonné. Il me preſſa de prendre ce moment pour lui parler des dangereuſes ſuites des mouvemens de la Guyenne. Je le fis, & je lui repréſentai que s'il s'opiniâtroit à ſoutenir Mr. d'Epernon, le parti de Mrs. les Princes ne manqueroit pas cette occaſion : que ſi le Parlement de Bourdeaux s'y engageoit, nous perdrions peu à peu celui de Paris : qu'après un auſſi grand embraſement le feu ne pourroit pas être aſſez éteint en cette Capitale, pour ne pas craindre qu'il n'y en reſtat encore beaucoup ſous la cendre : que les factieux y auroient beau champ pour faire apréhender le contrecoup du châtiment d'un Corps coupable d'un crime, dont la Cour ne nous tenoit pas même purgez que depuis deux ou trois mois. Senneterre appuya mon ſentiment avec vigueur, & nous ébranlames le Cardinal, qui avoit été

1650. averti la veille que Mr. de Bouillon commençoit à remuer dans le Limouſin, où Mr. de la Rochefoucaut l'avoit joint avec quelques troupes ; qu'il avoit enlevé à Brives la Compagnie des Gens d'armes du Prince Thomas, & qu'il avoit tenté d'en faire autant aux troupes qui étoient dans Tulles. Ces nouvelles obligérent S. E. à faire réflexion ſur ce que nous lui diſions, il nous parut moins retif, & Mr. le Maréchal d'Etrées qui le vit un quart d'heure après nous, dit à l'un & à l'autre le lendemain au matin, qu'il l'avoit trouvé convaincu de ma bonne foi & de ma ſincérité, & qu'il lui avoit répété à diverſes repriſes : *Dans le fond ce garçon veut le bien de l'Etat.* Ces diſpoſitions donnérent lieu à ces deux hommes, très corrompus d'ailleurs, mais qui cherchoient leur repos particulier dans le repos public, parcequ'ils étoient fort vieux, de ſonger à trouver les moyens de nous unir intimement, le Cardinal & moi. Ils lui propoſérent pour cet effet le mariage de ſon Neveu avec ma Niéce. Il y donna les mains de bon cœur, mais je m'en éloignai à proportion, ne pouvant pas me réſoudre à enſevelir ma Maiſon dans celle du Mazarin, & n'eſtimant pas aſſez la grandeur, pour l'acheter par la haine publique. Je répondis civilement aux Oublieux, (on apelloit ainſi ces Meſſieurs, parcequ'ils alloient d'ordinaire entre huit & neuf heures du ſoir dans les maiſons où ils négocioient quelque choſe, & ils négocioient toujours :) je leur répondis, dis-je, civilement, mais négativement. Comme ils ne ſouhaitoient pas la rupture entre nous, ils colorérent ſi adroitement le refus, qu'il ne produiſit point d'aigreur, & comme ils avoient tiré de moi que j'aurois une grande joye d'être employé à la paix

paix générale, ils firent ſi bien que le Cardinal, de qui l'enthouſiaſme pour moi dura douze ou quinze jours, me le promit comme de lui-même, & de la meilleure grace du monde. 1650.

Le Maréchal d'Etrées ſe ſervit habilement de ce bon intervale, pour le rétabliſſement de Mr. de * Châteauneuf dans ſa commiſſion de Garde des Sceaux, dont le Cardinal de Richelieu l'avoit dépouillé. On l'avoit enſuite tenu priſonnier treize ans dans le Château d'Angoulême. Cet homme avoit vieilli dans les emplois, & s'y étoit aquis beaucoup de réputation, à laquelle ſa longue diſgrace donna même beaucoup d'éclat. Il étoit proche parent du Maréchal de Villeroi. Le Commandeur de Jars avoit été ſur l'échafaut de Troyes pour ſes démêlez avec le Cardinal de Richelieu. On l'avoit vu amant de Madame de Chevreuſe, & il ne l'avoit pas été ſans ſuccès. Il étoit alors âgé de 72. ans: mais ſa ſanté forte & vigoureuſe, ſa dépenſe ſplendide, ſon desintéreſſement parfait en tout ce qui ne paſſoit pas le médiocre, & ſon humeur bruſque & féroce qui paroiſſoit franche, ſuppléoient à ſon âge, & faiſoient qu'on ne le regardoit pas encore comme un homme hors d'œuvre. Le Maréchal d'Etrées, qui vit que le Cardinal ſe mettoit dans l'eſprit de ſe rétablir dans le public, en accommodant les affaires de Bourdeaux, & en remettant l'ordre dans les rentes, prit le tems de cette verve, pour ainſi dire, qui ne dureroit pas longtems, diſoit-il, pour

* Charles de l'Aubeſpine, Marquis de Châteauneuf, né en 1580. On lui ôta les Sceaux en 1633. après les avoir tenus un peu plus de 2. ans. On les lui rendit le 2. Mars 1650. Il mourut le 17. Septembre 1653.

1650. pour lui perſuader qu'il falloit couronner l'œuvre par la dégradation du Chancelier, odieux au public ou plutot mépriſé, à cauſe de ſon penchant naturel à la ſervitude qui obſcurciſſoit la grande capacité qu'il avoit pour cette dignité, & par l'inſtallation de Mr. de Châteauneuf dont le ſeul nom honoreroit le choix. Je ne fus jamais plus étonné que quand le Maréchal d'Etrées nous vint dire à Mr. de Belliévre & à moi, qu'il voyoit jour à ce changement. Je ne connoiſſois Mr. de Châteauneuf que par réputation, mais je ne me pouvois figurer que la jalouſie d'un Italien lui pût permettre de mettre en place un eſprit auſſi bien fait pour le Miniſtére, & ma ſurpriſe qui n'eut point d'autres cauſes que celle-là, fut interprétée par le Maréchal, comme l'effet de mon apréhenſion que ce ne fût un génie tout auſſi bien fait pour un Cardinal. Il ne m'en témoigna rien, mais il le dit le ſoir à Mr. le Préſident de Belliévre, qui ſachant mes intentions l'aſſura fort du contraire. Il n'en fut pourtant pas perſuadé, au contraire il le fut ſi peu qu'il ne ceſſa point d'être ſurpris, & pour lever l'obſtacle qu'il eut peur que je ne fiſſe à ſon ami, il m'aporta une lettre de ſa part, par laquelle il m'aſſuroit de ne jamais ſonger au Cardinalat avant que je l'euſſe moi-même. Je faillis à tomber de mon haut, à un compliment de cette nature, que je ne m'étois nullement attiré. On l'ornoit d'une période à chaque mot que je diſois pour m'en défendre: on le fit pour moi à Madame de Chevreuſe, à Noirmoutier, à Laigues, & à douze ou quinze autres. Le bon homme s'aida ainſi de tout le monde, & tout le monde l'aida. Le Cardinal le fit Garde des Sceaux, non pour couronner les deux grands deſſeins

de

de l'accommodement de Bourdeaux & du réta- 1650.
bliſſement des Rentes, mais au contraire pour autoriſer par un nom de réputation la conduite tout oppoſée qu'il avoit priſe à la perſuaſion des Subalternes, qui apréhendoient ſur tout notre réunion : & la réſolution de pouſſer le Parlement de Guyenne, & de décréditer dans Paris les Frondeurs. Il crut d'ailleurs que ce nom lui ſerviroit à réparer un peu à l'égard du Public le tort qu'il s'y faiſoit en donnant la Surintendance des Finances, vacante par la mort d'Emeri, au Préſident de Maiſons, dont la probité étoit moins que problématique. Enfin il vouloit m'oppoſer dans le beſoin un rival illuſtre pour le Cardinalat. Senneterre qui étoit attaché à la Cour, & même au Cardinal, me dit ces propres mots en parlant de lui : *Cet homme ſe perdra, & perdra peut-être l'Etat, pour les beaux yeux de Mr. de Candale.*

Le jour que Senneterre prononça cet oracle, les nouvelles arrivérent que Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut avoient fait entrer dans Bourdeaux Madame la Princeſſe, & Mr. le Duc que le Cardinal avoit laiſſé entre les mains de Madame ſa mére, au lieu de le faire nourrir auprès du Roi, comme Servien le lui avoit conſeillé. Le Parlement de cette Ville, dont le plus ſage & le plus vieux jouoit en ce tems-là gayement tout ſon bien en une ſoirée, ſans faire tort à ſa réputation, eut en une même année deux ſpectacles aſſez extraordinaires. Il vit un Prince & une Princeſſe du ſang à genoux au bureau, lui demandant juſtice : & il fut aſſez fou, ſi on peut parler ainſi d'une Compagnie en Corps, pour faire expoſer ſur le même bureau une hoſtie conſacrée, que des Soldats des troupes de Mr. d'Epernon avoient laiſ-

ſé

1650. ſé tomber d'un ciboire qui avoit été volé.

Le Parlement de Bourdeaux ne fut pas fâché de ce que le peuple avoit donné entrée à Mr. le Duc, mais il garda pourtant beaucoup plus de meſures, qu'il n'apartenoit au climat Gaſcon & à l'humeur où il etoit contre Mr. d'Epernon. Il ordonna que Madame la Princeſſe, Mr. le Duc, Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut, auroient la liberté de demeurer dans Bourdeaux, à condition qu'ils donneroient leur parole de n'y rien entreprendre contre le ſervice du Roi, & que cependant la requête de Madame la Princeſſe ſeroit envoyée à S. M., & que très humbles remontrances lui ſeroient faites ſur la détention de Mrs. les Princes. Le Préſident de Gourgues dépécha un Courier à Senneterre ſon ami, avec une lettre de treize pages en chiffre, par laquelle il lui mandoit que ſon Parlement n'étoit pas ſi emporté qu'il ne demeurat dans la fidélité, ſi le Roi vouloit révoquer Mr. d'Epernon; qu'il lui en donnoit ſa parole; que ce qu'il avoit fait juſques-là n'étoit qu'à cette intention; mais que ſi l'on différoit, il ne répondoit plus de la Compagnie, & beaucoup moins du peuple, qui, ménagé & appuyé comme il l'étoit par le parti des Princes, ſe rendroit même dans peu maitre du Parlement. Senneterre n'oublia rien pour faire que le Cardinal profitat de cet avis. Mr. de Châteauneuf fit des merveilles, & voyant que le Cardinal ne répondoit à ſes raiſons que par des exclamations contre l'inſolence du Parlement de Bourdeaux, qui avoit donné retraite à des gens condamnez par une Déclaration du Roi; il lui dit bruſquement, *Partez demain, Monſieur, ſi vous ne vous accommodez aujourd'hui; vous deviez être déja ſur la Garonne.* Le ſuccès fit

voir

voir que Mr. de Châteauneuf avoit raiſon de conſeiller le radouciſſement, & qu'on eût mieux fait de ne pas tant preſſer l'exécution. Car quoiqu'il y eût de la chaleur dans le Parlement de Bourdeaux, qui alloit même juſques à la fureur, il réſiſta pourtant longtems aux emportemens du peuple animé par Mr. de Bouillon, & donna Arrêt pour faire ſortir de la Ville D. Joſeph Oſorio qui étoit venu d'Eſpagne avec Mrs. de Silleri & de Vaſſé, que Mr. de Bouillon y avoit envoyez pour traiter. Il fit plus; il défendit qu'aucun de ſon Corps ne rendît viſite a aucun de ceux qui avoient eu commerce avec les Eſpagnols, non pas même à Madame la Princeſſe. La populace ayant entrepris de le faire opiner de force pour l'union avec les Princes, il arma les Jurats, qui la firent retirer à coups de mouſquet. Cette réſiſtance du Parlement de Bourdeaux, a été traitée de ſimulée par preſque tout le monde: mais elle m'a été confirmée pour véritable & pour très ſincére par Mr. de Bouillon, qui m'a dit pluſieurs fois depuis que, ſi la Cour n'eût point pouſſé les choſes, on eût eu de la peine à les porter à l'extrêmité. Ce qu'il y a de certain eſt, qu'on crut à la Cour que tout ce que faiſoit ce Parlement n'étoit que grimace: qu'au retour de Compiegne où le Roi étoit allé dans le tems du ſiége de Guiſe, pour donner par ſa préſence de la vigueur à l'armée commandée par le Maréchal du Pleſſis-Praſlin, on réſolut d'aller en Guyenne: que ceux qui en repréſentérent les conſéquences, paſſérent pour des factieux qui ne vouloient pas que l'on fît un exemple de leurs ſemblables, & qui avoient correſpondance avec ceux de Bourdeaux: que tout ce que l'on dit des ſuites prochaines & des influen- 1650.

ces

1650. ces immédiates que ce voyage auroit dans le Parlement de Paris, paſſa pour fable, ou au moins pour une prédiction du mal que l'on vouloit faire, & auquel on ne pourroit pas réuſſir : & que quand Monſieur s'offrit d'aller lui-même travailler à l'accommodement, pourvû qu'on lui donnat parole de révoquer Mr. d'Epernon, on lui dit pour toute réponſe qu'il étoit de l'honneur du Roi de le maintenir dans ſon Gouvernement.

Je vous ai déja dit que la tendreſſe du Cardinal pour moi ne dura pas longtems. Senneterre qui étoit de ſon naturel grand rabilleur, ne voulut pas laiſſer partir la Cour ſans mettre un peu d'onction (c'étoit ſon mot) à ce qui n'étoit, diſoit-il, qu'un pur mal-entendu. La vérité eſt que le Cardinal ne ſe pouvoit plaindre de moi, & que je me voulois encore moins plaindre de lui, quoique j'en euſſe ſujet. On ſe raccommode plus aiſément quand on eſt diſpoſé à ne ſe point plaindre, que quand on l'eſt à ſe plaindre, quoiqu'on n'en ait pas de ſujet. Je l'éprouvai en cette rencontre. Senneterre dit au Premier-Préſident qu'un mot que la Reine avoit dit à Mr. le Cardinal à la louange de ma fermeté, lui avoit frapé l'eſprit d'une telle maniére, qu'il n'en reviendroit jamais. Il ne laiſſa pas de me témoigner toute l'amitié imaginable, avant qu'il partît pour la Guyenne. Il affecta même de me laiſſer le choix d'un Prévôt des Marchands, ce qui fut honnête en aparence, mais un coup habile en effet ; car il avoit reconnu que le précédent, qui y avoit été mis de ſa main, lui avoit été inutile : cependant il n'oublia rien le même jour pour nous brouiller, Mr. de Beaufort & moi, ſur un détail qu'il eſt néceſſaire de reprendre de plus haut.

Vous

Vous avez vu que la Reine avoit desiré que 1650.
je ne m'ouvrisse point avec Mr. de Beaufort, du dessein qu'elle avoit d'arrêter Mrs. les Princes. Le jour que ce dessein fut exécuté, ce qui fut sur les six heures du soir, Madame de Chevreuse nous envoya querir sur le midi, lui & moi, & nous le découvrit comme un grand secret que la Reine lui eût commandé de nous communiquer, à l'issue de la Messe. Mr. de Beaufort le prit pour bon; je le menai diner chez moi, je l'amusai toute l'après-dinée à jouer aux échets, je l'empêchai d'aller chez Madame de Montbazon, & Mr. le Prince fut arrêté avant qu'elle en eût le moindre soupçon. Elle en fut en colére, & dit à Mr. de Beaufort tout ce qui lui pouvoit faire croire qu'on l'avoit joué. Il s'en plaignit à moi, je m'en éclaircis avec lui devant elle: je lui tirai de ma poche les Patentes de l'Amirauté. Il m'embrassa, Madame de Montbazon m'en baisa cinq ou six fois bien tendrement. Ainsi finit l'histoire.

Mr. le Cardinal prit en gré de la renouveller deux ou trois jours avant qu'il partît pour Bourdeaux. Il témoigna une merveilleuse amitié à Madame de Montbazon, ... lui fit des confidences extraordinaires, & après de grands détours, tout aboutit à lui exagérer la douleur qu'il avoit eue d'avoir été obligé, par les instances de Madame de Chevreuse & du Coadjuteur, à lui faire une finesse de la prison de Mrs. les Princes. Mr. de Beaufort, à qui le Président de Belliévre fit voir que cette fausse confidence du Mazarin n'étoit qu'un artifice, me dit en présence de Madame de Montbazon; *Soyez alerte, je gage qu'on se voudra bientot servir de Mademoiselle de Chevreuse pour nous brouiller.*

1650. Le Roi partit pour Guyenne dans les premiers jours de Juillet, & Mr. de Mazarin aprit un peu avant ſon départ, que le bruit de ſon voyage avoit produit par avance tout ce qu'on lui avoit prédit ; que le Parlement de Bourdeaux avoit accordé l'union avec Mrs. les Princes, & qu'il avoit député vers le Parlement de Paris : que ce Député avoit ordre de ne voir ni le Roi ni les Miniſtres : que Mrs. de la * Force & de † St. Simon étoient ſur le point de ſe déclarer : (ils ne perſiſtérent pas) & que toute la Province étoit prête à ſe ſoulever. La conſternation du Cardinal fut extrême. Il ſe recommanda même aux moindres Frondeurs, & cela avec des baſſeſſes que je ne vous puis exprimer. Monſieur demeura à Paris avec le commandement ; la Cour lui laiſſa Mr. le Tellier pour ſurveillant. Mr. le Garde des Sceaux & Mr. le Premier-Préſident entroient au Conſeil. On m'y offrit place, & je ne jugeai pas à propos de l'accepter. Tout le monde ſans exception s'y trouva fort embaraſſé, parceque nous y demeurames dans un état où il étoit impoſſible de ne pas broncher de côté ou d'autre à tous les pas. Vous en verrez le détail après que je vous aurai dit un mot du voyage de Guyenne.

Auſſitot que le Roi fut à la portée, Mr. de St. Simon, Gouverneur de Blaye qui avoit branlé, vint à la Cour, & Mr. de la Force, avec qui

* Armand Nompar de Caumont, Duc de la Force, créé Maréchal de France en 1652., & mort en 1675.

† Claude de Saint Simon, Gouverneur de la Ville, Château, & Comté de Blaye, &c. Il avoit été favori de Louis XIII., & il mourut en 1693. âgé de 85. ans.

qui Mr. de Bouillon avoit auſſi traité, demeura dans l'inaction : mais * Dognon qui commandoit dans Brouage, & qui devoit toute ſa fortune au feu Duc de Brezé, s'en excuſa ſous prétexte de la goute. Les Députez du Parlement de Bourdeaux furent au devant de la Cour à Libourne. On leur commanda avec hauteur d'ouvrir leurs portes, pour y recevoir le Roi avec toutes ſes troupes. Ils répondirent qu'un de leurs priviléges étoit de garder la perſonne des Rois quand ils étoient dans leur ville. Le Maréchal de la Meilleraie s'avança entre la Dordogne & la Garonne, il prit le château de Vaire, où Pichon commandoit 300. hommes pour les Bourdelois, & le Cardinal le fit pendre à Libourne à cent pas du logis du Roi. Mr. de Bouillon fit pendre par repreſailles Canolie Officier dans l'armée de Mr. de la Meilleraie. Il attaqua enſuite l'Ile de St. George, qui fut peu défendue par la Mothe de Las, & où le † Chevalier de la Valette fut bleſſé à mort : il aſſiégea après cela Bourdeaux dans les formes, & enſuite d'un grand combat il emporta le Fauxbourg de St. Surin, où St. Meſgrin & Roquelaure, Lieutenans-Généraux dans l'armée du Roi, firent très bien. Mr. de Bouillon n'oublia rien de tout ce qu'on pouvoit attendre d'un ſage Politique & d'un grand Capitaine. Mr. de la Rochefoucaut ſignala ſon courage dans tout le cours de ce ſiége, & particuliére- 1650.

* Louis Foucaut, Comte du Dognon, Gouverneur de Brouage, & créé Maréchal de France en 1653. Il mourut en 1659.

† Jean-Louis de la Valette, dit le *Chevalier de la Valette*, fils naturel du Duc d'Epernon, (Jean-Louis de Nogaret) & frére du côté gauche de Bernard de Nogaret. Il mourut en 1650.

1650. liérement à la défenſe de la demie lune où il y eut aſſez de carnage, mais il falut enfin céder au plus fort. Le Parlement & le Peuple ne voyant point le ſecours d'Eſpagne, obligérent les gens de guerre à capituler, ou, pour mieux dire, à faire une eſpéce de paix. Gourville qui alla trouver de la part des aſſiégez la Cour, qui s'étoit avancée à Bourg, & les Députez du Parlement convinrent de ces conditions: Que l'amniſtie générale ſeroit accordée à tous ceux qui avoient pris les armes, & négocié avec l'Eſpagne ſans exception: Que tous les gens de guerre ſeroient licenciez, à la réſerve de ceux qu'il plairoit au Roi de retenir à ſa ſolde: Que Madame la Princeſſe avec Mr. le Duc demeureroit, ou en Anjou dans l'une de ſes maiſons, ou à Mouzon, à ſon choix; à condition que ſi elle choiſiſſoit Mouzon qui étoit fortifié, elle n'y tiendroit pas plus de deux cens hommes de pied & 60. chevaux: Que Mr. d'Epernon ſeroit révoqué du Gouvernement de Guyenne.

Madame la Princeſſe vit le Roi & la Reine, & dans cette entrevue, il y eut de grandes conférences de Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut avec Mr. le Cardinal. Ce qui obligea le Cardinal, au moins à ce que l'on a cru, à ne pas s'opiniâtrer à une réduction plus pleine & plus entiére de Bourdeaux, fut l'impatience extrême qu'il eut de revenir à Paris. Vous en allez voir les raiſons.

Les coups de canon que l'on tira à Bourdeaux avoient porté juſques à Paris, avant même que l'on y eût mis le feu. Auſſitot que le Roi fut parti, Voiſin, Conſeiller & Député de ce Parlement, demanda audiance à celui de Paris. On pria Monſieur d'y venir prendre ſa place;

place; & comme j'étois averti qu'il y avoit 1650.
bien du feu à l'aparition de ce Député, je dis à Monſieur que je croyois qu'il ſeroit à propos qu'il concertat avec Mr. le Garde des Sceaux & avec Mr. le Tellier. Il les envoya querir à l'heure même, & il me commanda de demeurer avec eux dans le cabinet. Le Garde des Sceaux ne put, ou ne voulut pas concevoir que le Parlement pût ſeulement ſonger à déliberer ſur une propoſition de cette nature. Je conſidérai ſa ſécurité comme une hauteur d'un Miniſtre accoutumé au tems du Cardinal de Richelieu, mais vous verrez qu'elle avoit un autre principe. Quand je m'aperçus que Mr. le Tellier, qui n'étoit plus en école, parloit ſur le même ton, je me modérai, je fis mine d'être ébranlé de ce que l'un & l'autre diſoient; & Monſieur, qui connoiſſoit mieux le terrain, s'en mettant en colère contre moi, je lui propoſai de prendre le ſentiment du Premier-Préſident. Il y envoya ſur le champ Mr. le Tellier, qui revint très convaincu de mon opinion, & qui dit nettement à Monſieur que celle du Premier-Préſident étoit qu'il paſſeroit du bonnet à entendre le Député. Vous remarquerez que lorſque les Députez de la Compagnie avoient été recevoir les commandemens du Roi à ſon départ, le Garde des Sceaux leur avoit dit en ſa préſence que ce Député n'étoit qu'un Envoyé des ſéditieux, & non pas du Parlement.

Il ſe trouva le lendemain que l'avis du Premier-Préſident étoit bon. Quoique Monſieur eût dit d'abord que le Roi avoit commandé à Mr. d'Epernon de ſortir de la Guyenne, & de venir au devant de lui ſur ſon paſſage, dans la vue de traiter les affaires avec douceur, & d'agir en pére plutot qu'en Roi, il n'y eut pas

1650. dix voix à ne pas recevoir le Député. On le fit entrer à l'heure même, il préſenta la lettre du Parlement de Bourdeaux, il harangua & même avec éloquence, il mit ſur le bureau les Arrêts rendus par ſa Compagnie, & il conclut par la demande de l'union.

On opina deux ou trois jours de ſuite ſur cette affaire, & l'on conclut à faire regiſtre de ce que Monſieur avoit dit touchant l'ordre du Roi à Mr. d'Epernon; que le Député de Bourdeaux donneroit ſa créance par écrit, laquelle ſeroit préſentée au Roi par les Députez du Parlement de Paris, qui ſupplieroient très humblement la Reine de donner la paix à la Guyenne. La délibération fut aſſez ſage, on ne s'emporta point; mais ceux qui connoiſſoient le Parlement, virent clairement, à l'air plutot qu'aux paroles, que celui de Paris ne vouloit pas la perte de celui de Bourdeaux. Monſieur me dit dans ſon caroſſe au ſortir du Palais: „ Les flateurs du Cardinal lui manderont que „ tout va bien, & je ne ſai s'il n'auroit pas „ été à propos qu'il eût paru aujourd'hui plus „ de chaleur ". Il devina; car le Garde des Sceaux me dit à moi-même enſuite que ce que le Premier-Préſident avoit mandé à Monſieur la veille, n'étoit qu'un effet de la paſſion qu'il avoit de ſe faire valoir dans les moindres choſes. Il ne le connoiſſoit pas, & ce n'étoit pas là ſon foible.

Le Garde des Sceaux fit le même jour une faute plus conſidérable que celle-là. La lettre du Parlement de Bourdeaux contenoit une plainte contre les violences de Foulai, Maitre des Requêtes & Intendant de Juſtice en Limouſin, & la Compagnie ordonna ſur cet article que Foulai ſeroit oui. Le Garde des Sceaux

Sceaux crut qu'il y alloit de l'autorité du Roi de le ſoutenir au moins indirectement. Il apoſta Menardeau, Conſeiller de la Grand' Chambre, habile homme, mais décrié à cauſe du Mazariniſme, pour préſenter une requête de récuſation contre le bon homme Brouſſel qui en avoit raporté une d'un nommé Chambret. Ce Chambret récuſa de ſa part Menardeau, & ces conteſtations tinrent les Chambres aſſemblées cinq ou ſix jours. Monſieur ayant apris que le Préſident de Gourgues étoit arrivé à Paris avec un Conſeiller nommé Guyonet, envoyé par ſa Compagnie pour Chef de la Députation, le voulut voir de l'avis de Mr. le Tellier, qui connoiſſoit mieux que tout ce qui étoit à la Cour, la conſéquence des mouvemens de Guyenne. Je m'imaginai, car je ne l'ai jamais ſu au vrai, qu'il avoit reçu quelques ordres ſecrets de la Cour qui lui donnoient lieu de conſeiller à Monſieur ce que vous allez voir: car je doute, de l'humeur dont il étoit, qu'il eût été aſſez hardi pour l'oſer faire de lui-même. Il l'aſſuroit pourtant; je m'en raporte à ce qui en eſt. Il dit donc à Monſieur que ſon avis ſeroit que S. A. R. aſſurat dès le lendemain les Députez que le Roi avoit envoyez à Mr. d'Epernon à Loches, qu'on lui ôteroit même le Gouvernement de la Guyenne, pour ſatisfaire l'averſion des peuples; qu'on donneroit une amniſtie générale à Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut; qu'il ſouhaitoit qu'ils écriviſſent à leur Compagnie les propoſitions qu'il leur faiſoit, & qu'ils l'aſſuraſſent qu'il iroit lui-même, ſi elle le deſiroit, les négocier à la Cour. Monſieur me commanda d'aller conférer de ſa part avec Mr. le Premier-Préſident, qui m'embraſſa, ne doutant non plus que moi 1650.

1650. que le Cardinal ne fût obligé, par les difficultez qu'il trouvoit en Guyenne, à prendre le parti de faire faire ces propoſitions par Monſieur, afin de couvrir & ſon imprudence & ſa légereté. Il me parut très perſuadé qu'elles adouciroient beaucoup le Parlement; & comme il ſut que Monſieur les avoit faites aux Députez de Bourdeaux, il envoya les Gens du Roi dans les Chambres des Enquêtes dire au nom de S. A. R. qu'elle les avoit mandées ce matin, pour leur ordonner de dire à la Compagnie qu'il n'étoit pas néceſſaire qu'elle s'aſſemblat, parcequ'il étoit en traité avec les Députez du Parlement de Bourdeaux. Ce procedé choqua les Enquêtes, elles prirent leurs places tumultuairement dans la Grand' Chambre, & le plus ancien de leurs Préſidens dit à Mr. le Premier-Préſident que l'ordre n'étoit pas de porter des paroles aux Chambres par les Gens du Roi, & que quand il y avoit une propoſition, elle devoit être faite en pleine aſſemblée du Parlement. Le Premier-Préſident ſurpris ne la put pas refuſer; & pour la différer au moins juſques au lendemain, il prit le prétexte de Monſieur, ſans lequel il n'étoit pas du reſpect d'opiner, ni même de la poſſibilité de le faire, puiſqu'il s'agiſſoit d'une propoſition qui avoit été faite par lui.

Il y eut le ſoir une ſcêne chez Monſieur, qui mérite votre attention. Il nous aſſembla Mr. le Garde de Sceaux, Mr. le Tellier, Mr. de Beaufort, & moi, pour ſavoir nos ſentimens ſur la conduite qu'il avoit à tenir dans le Parlement le lendemain matin. Le Garde des Sceaux ſoutint d'abord qu'il falloit que Monſieur ou n'y allat point, ou défendît l'aſſemblée, ou du moins qu'il n'y demeurat qu'un moment,

& qu'après avoir dit à la Compagnie ſon intention, il ſortît pour peu qu'il trouvat d'oppoſition. Cette propoſition, qui eût tourné en moins d'un demi quart d'heure toute la Compagnie du côté des Princes, ſi elle eût été exécutée, ne trouva aucune approbation, mais elle ne fut contredite que par Mr. de Beaufort & par moi, parceque Mr. le Tellier, qui en voyoit le ridicule comme nous, ne s'y voulut pas oppoſer avec force, pour laiſſer échauffer la conteſtation entre le Garde des Sceaux & moi, qu'il étoit fort aiſe de brouiller, & pour faire ſa cour au Cardinal, en lui faiſant voir qu'il alloit aux avis les plus vigoureux pour ſon ſervice. Je connus dans la même converſation, que le Garde des Sceaux mêloit dans ſon humeur bruſque & dans ſes anciennes maximes, de l'art pour faire auſſi ſa cour à mes dépens, & pour faire paroitre à la Reine qu'il ſe détachoit des Frondeurs où il s'agiſſoit de l'autorité royale. Je voyois auſſi qu'en me roidiſſant contre leurs ſentimens, je donnois lieu & à eux & à tous ceux qui vouloient plaire à la Cour, de me traiter d'eſprit dangereux, qui cabaloit auprès de Monſieur, pour les aliéner, & qui avoit intelligence avec les Rebelles de Bourdeaux. Je conſidérois d'autre part que ſi Monſieur ſuivoit leur conſeil, il donneroit en peu de ſemaines le Parlement de Paris à Mr. le Prince; que Monſieur, dont je connoiſſois la foibleſſe, s'y redonneroit lui-même dès qu'il verroit que le public y courroit; que le Cardinal y pourroit même revenir, & qu'ainſi je courrois riſque de périr par les fautes d'autrui, & par celles là mêmes par leſquelles je ne pouvois me défendre de m'attirer ou la défiance & la haine de la Cour, ou l'averſion publique, 1650.

1650. & la honte du mauvais ſuccès, en y conſentant. Je ne trouvai de reſſource qu'à me remettre au jugement de Mr. le Premier-Préſident. Mr. le Tellier y alla de la part de Monſieur, & il en revint perſuadé que l'on perdroit tout, ſi l'on ne ménageoit le Parlement avec adreſſe, dans une conjoncture où les ſerviteurs de Mr. le Prince n'oublioient rien pour faire apréhender les conſéquences de la perte de Bourdeaux.

Je fus encore plus perſuadé, au retour de Mr. le Tellier, que la complaiſance qu'il avoit eue pour le Garde des Sceaux, n'étoit qu'un effet des raiſons que je vous ai déja marquées: car auſſitot qu'il en eut aſſez dit pour pouvoir mander à la Cour qu'il n'avoit pas tenu à lui que l'on n'eût fait des merveilles, & qu'il m'avoit commis avec le Garde des Sceaux; il revint à mon avis, ſous prétexte de ſe rendre à celui du Premier-Préſident, avec une précipitation que Monſieur remarqua, & qui l'obligea à me dire dès le ſoir que le Tellier n'avoit jamais été dans le cœur d'un autre avis que de celui auquel il diſoit ſeulement être revenu.

Monſieur propoſa le lendemain au Parlement ce qu'il avoit offert aux Députez de Bourdeaux, en ajoutant qu'il ſouhaitoit que ſes offres fuſſent acceptées dans dix jours, faute de quoi il retireroit ſa parole. Vous comprenez que Mr. le Tellier non ſeulement n'eût pas fait une propoſition de cette nature, mais qu'il n'y eût pas même conſenti, s'il n'eût eu un ordre bien exprès de Mr. le Cardinal; & vous concevrez encore plus facilement l'importance de ne faire jamais ces propoſitions que bien à propos. Celle de la deſtitution de Mr. d'Epernon eût deſarmé la Guyenne peut-être pour toujours,

& eût imposé silence aux partisans de Mr. le Prince dans le Parlement de Paris, si elle y eût été faite seulement huit jours avant le départ du Roi, qui fut dans les premiers jours de Juillet: mais elle ne fut pas comptée pour beaucoup le huit & le neuf d'Aout, & l'on se contenta d'ordonner qu'on en donneroit avis au Président de Bailleul & aux autres Députez de la Compagnie qui étoient partis pour aller à la Cour, & elle n'empêcha pas que, bien que Mr. d'Orléans menaçat à tous momens de se retirer, si l'on mêloit dans les opinions des matiéres qui ne fussent pas de la délibération, il n'y eût beaucoup de voix concluantes à demander à la Reine l'élargissement de Mrs. les Princes & l'éloignement du Cardinal Mazarin. Le Président Viole, passionné partisan de Mr. le Prince, ouvrit l'avis, non qu'il espérat de le faire passer, car il savoit bien que nous étions encore plus forts que lui en nombre de voix, mais pour en tirer l'avantage de nous embarasser, Mr. de Beaufort & moi, sur un sujet sur lequel nous n'avions garde de parler, & sur lequel nous ne pouvions pourtant nous taire sans passer en quelque façon pour des Mazarins. Le Président Viole servit admirablement Mr. le Prince en cette occasion, où Bourdet brave soldat, qui avoit été Capitaine aux Gardes, & qui depuis s'attacha à Mr. le Prince, fit une action qui ne lui réussit pas, mais qui donna beaucoup d'audace à son parti. Il s'habilla en masson avec quatre vingts Officiers de ses troupes qui s'étoient coulées dans Paris, &, ayant ramassé des gens de la lie du peuple auxquels on avoit délivré quelque argent, il vint droit à Monsieur qui sortoit, & qui étoit déja au milieu de la salle, en criant; *point de Mazarin, Vive* 1650.

1650. *Vive les Princes.* Monſieur, à cette viſion & à deux coups de piſtolet que Bourdet tira en même tems, tourna bruſquement, & s'enfuit courageuſement dans la Grand' Chambre, quelques efforts que Mr. de Beaufort & moi fiſſions pour le retenir. J'eus un coup de poignard dans mon Rochet, & Mr. de Beaufort ayant fait ferme avec les Gardes de Monſieur & nos gens, repouſſa Bourdet, & le renverſa ſur les degrez du Palais. Il y eut deux Gardes de Monſieur tuez.

Le fracas de la Grand' Chambre étoit un peu plus dangereux. On s'y aſſembloit preſque tous les jours, à cauſe de l'affaire de Foulai, dont je vous ai deja parlé, & il n'y avoit point d'aſſemblées où on ne donnat des *bourrades* au Cardinal, & où ceux du parti de Mr. le Prince n'euſſent le plaiſir deux ou trois fois le jour de nous faire voir au peuple comme des gens qui étoient dans une parfaite union avec lui. Ce qu'il y a de plus admirable eſt que dans ces mêmes momens le Cardinal & ſes adhérans nous accuſoient d'avoir intelligence avec le Parlement de Bourdeaux, parceque nous ſoutenions que, ſi on ne s'accommodoit avec lui, nous donnerions infailliblement celui de Paris à Mr. le Prince. Mr. le Tellier le voyoit comme nous, & il nous diſoit qu'il le mandoit tous les jours à la Cour: mais je ne puis vous dire ce qui en étoit. Le Grand-Prévôt qui étoit à la Cour me dit, quand elle fut revenue, que le Tellier diſoit vrai, & qu'il le ſavoit de ſcience certaine. * Lionne m'a aſſuré depuis tout le contraire, &

* Hugues de Lionne, Marquis de Berni, Secretaire, Miniſtre d'Etat, & Ambaſſadeur, mort en 1671. âgé de 60. ans.

& qu'il étoit vrai que le Tellier avoit preſſé le 1650.
retour du Roi à Paris; mais pour obvier, diſoit-il, aux cabales que j'y faiſois contre le ſervice du Roi. Si j'étois à l'article de la mort je ne me confeſſerois pas ſur ce point. J'agis en ce tems là avec toute la ſincérité que j'euſſe pu avoir, ſi j'avois été neveu du Cardinal Mazarin. Ce n'étoit pourtant pas pour l'amour de lui, mais je me croyois obligé par les régles de la bonne conduite de m'oppoſer aux progrès que la faction de Mr. le Prince faiſoit, par la mauvaiſe conduite de ſes propres ennemis: & pour m'y oppoſer avec effet, je me trouvois dans la néceſſité de combattre avec autant d'application la flaterie des partiſans du Miniſtre, que les efforts des ſerviteurs de Mr. le Prince.

Le 3. de Septembre le Préſident de Bailleul revint avec les autres Députez, il fit la relation de ſon voyage à la Cour dans le Parlement, dont la ſubſtance fut: Que la Reine les avoit remerciez des bons ſentimens, que la Compagnie lui avoit témoignez, & qu'elle leur avoit commandé de l'aſſurer de ſa part qu'elle étoit très bien diſpoſée pour donner la paix à la Guyenne, & qu'elle l'auroit déja, ſi Mr. de Bouillon, qui avoit traité avec les Eſpagnols, ne ſe fût rendu maître de Bourdeaux, & n'eût empêché les effets de la bonté du Roi.

Les Députez du Parlement de Bourdeaux entrérent en même tems dans la Grand' Chambre, & ils y firent leurs plaintes en forme, de ce qu'on avoit donné ſi peu de tems de négocier à ceux de Paris, à qui on n'avoit pas permis ſeulement de demeurer deux jours à Libourne; & de ce qu'on les avoit laiſſez trois jours à Angoulême, ſans leur donner aucune ré-

1650. réponſe, en ſorte qu'ils avoient été obligez de revenir avec auſſi peu d'éclairciſſement qu'ils en avoient lorſqu'ils étoient ſortis de Paris. Ce procédé eût porté la Compagnie à un grand éclat, ſi Monſieur qui l'avoit prévu, n'eût pris très ſagement le parti d'étouffer le plus petit bruit par le plus grand, en diſant au Parlement qu'il avoit reçu une lettre de Mr. l'Archiduc, qui lui faiſoit ſavoir que le Roi d'Eſpagne ayant envoyé un plein pouvoir de faire la paix, il ſouhaitoit avec paſſion de la traiter avec lui. Monſieur ajouta qu'il n'avoit point voulu faire de réponſe que par l'avis de la Compagnie. Cette petite pluye fit tomber le vent qui commençoit à ſe lever dans la Grand' Chambre, & l'on réſolut de s'aſſembler le Lundi ſuivant, pour délibérer ſur une propoſition de cette importance.

La veille que Monſieur l'aporta au Parlement, elle fut extrêmement diſcutée dans ſon cabinet, & l'on convint que ſelon toutes les aparences elle n'étoit pas faite de bonne foi par les Eſpagnols. Ils venoient de prendre la Capelle, Mr. de Turenne les avoit joints avec ce qu'il avoit pu ramaſſer d'Officiers & de troupes de Mrs. les Princes; le Maréchal du Pleſſis, qui commandoit l'armée du Roi, n'étoit pas en état de leur faire tête. Le Trompette qui aporta la lettre de l'Archiduc à Monſieur datée du camp de Bazoches auprès de Rheims, fit une chamade à la Croix du Tiroir, & tint même des diſcours fort ſéditieux au peuple. On trouva le lendemain cinq ou ſix placards affichez en différens endroits de la Ville au nom de Mr. de Turenne, par leſquels il aſſuroit que Mr. l'Archiduc ne venoit qu'avec un eſprit de paix. Et dans l'un des placards

ces

ces paroles y étoient contenues: „ C'eſt à vous, 1650.
„ Peuple de Paris, à ſolliciter vos faux Tribuns,
„ devenus enfin penſionnaires & protecteurs du
„ Cardinal Mazarin, qui ſe jouent depuis ſi
„ longtems de vos fortunes & de votre repos,
„ & qui vous ont tantot excité, & tantot ra-
„ lenti, tantot pouſſé, & tantot retenu ſelon
„ leurs caprices, & les différens progrès de leur
„ ambition ".

Vous voyez l'état où étoient les Frondeurs, dans une conjoncture où ils ne pouvoient faire un pas qui ne fût contre eux. Monſieur me parla le ſoir avec une très grande aigreur contre le Cardinal, ce qu'il n'avoit jamais fait juſques là. Il me dit, qu'il croyoit qu'il lui avoit fait propoſer par Mr. le Tellier ce qu'il avoit avancé à la Compagnie, pour le décréditer; qu'une diſparate pareille ne pouvoit pas être l'effet de la pure imprudence; qu'il faloit qu'il y eût de la mauvaiſe intention; qu'il me vouloit découvrir un ſecret ſur lequel il ne s'étoit jamais expliqué, que le Cardinal lui avoit fait deux perfidies terribles en ſa vie, qu'il y en avoit une dont il ne s'ouvriroit jamais à perſonne. Voici l'autre. Dans l'accommodement qu'il fit avec Mr. le Prince touchant le Pont de l'Arche, il étoit expreſſément porté que s'il arrivoit que lui Monſieur eût quelque choſe à démêler avec Mr. le Prince, il ſe déclareroit contre lui; & ne marieroit même aucunes de ſes Niéces ſans le conſentement de Mr. le Prince. Monſieur ajouta encore deux ou trois conditions auſſi engageantes, que j'ai oubliées, avec des opprobres contre la Riviére, qui le trahiſſoit, me dit-il, pour les deux autres, & qui les trahiſſoit pourtant tous trois. Monſieur continua à s'emporter

1650. ter contre le Cardinal juſqu'au point de me dire qu'il perdroit l'Etat en ſe perdant ſoi-même, & qu'il nous perdroit tous avec lui ; qu'il remettroit Mr. le Prince ſur le trône.

Je vous aſſure que s'il m'eût plu ce jour-là de pouſſer Monſieur, je n'euſſe pas eu peine à lui faire prendre des vues peu favorables à la Cour ; mais je me crus obligé à la conduite contraire, parceque dans l'éloignement où elle étoit, la moindre apparence qu'il eût donnée de ſon mécontentement eût été capable de l'empêcher de ſe raprocher, & peut-être même de la porter à ſe racommoder avec Mr. le Prince. Je répondis à Monſieur que je n'excuſois pas le procédé de Mr. le Cardinal, qui étoit inſoutenable, mais que j'étois perſuadé toutefois qu'il n'avoit pas un auſſi mauvais principe que celui qu'il lui donnoit ; que je croyois que ſon premier deſſein avoit été, connoiſſant que la préſence du Roi n'avoit pas produit à Bourdeaux l'effet qu'on en avoit attendu, que que ſon premier deſſein, dis-je, avoit été de penſer ſérieuſement à l'accommodement, & qu'il avoit donné ſur cela ſes ordres à le Tellier : que voyant depuis que les Eſpagnols ne faiſoient pas pour le ſecours de cette ville ce qu'il en avoit dû craindre lui-même, il avoit changé d'avis dans la vue & dans l'eſpérance de la réduire: que je ne prétendois pas faire ſon panégirique en l'excuſant ainſi, mais que je concevois pourtant que l'on devoit faire une notable différence entre une faute de cette eſpéce & celle dont S. A. R. le ſoupçonnoit. Voila par où je commençai ſon apologie ; je la continuai par tout ce que le meilleur de ſes amis eût pu dire pour ſa défenſe, & je la finis par l'explication de la maxime qui nous ordonne,

ne, *de ne nous pas ſi fort choquer des fautes de* 1650.
*ceux qui ſont nos amis, que nous en donnions de l'avantage à ceux contre qui nous agiſſons.* Cette derniére conſidération toucha Monſieur, qui revint à lui preſque tout d'un coup, & qui me dit: *Je vous l'avoue, il n'eſt pas encore tems de mettre à bas Mazarin.* Je remarquai ces paroles, & je les dis le ſoir au Préſident de Belliévre, qui me répondit: *Alerte, cet homme peut nous échaper à tous les momens.*

Comme cette converſation avec Monſieur finiſſoit, Mr. le Garde des Sceaux, Mr. le Premier-Préſident, Mr. d'Avaux, & les Préſidens le Coigneux le pére, & de Belliévre, qu'il avoit envoyé querir, entrérent dans ſa chambre avec Mr. le Tellier; & comme ils le trouvérent preſque tout ému de l'emportement où il avoit été contre le Cardinal, & que le premier mot qu'il dit à le Tellier fut un reproche du pas auquel il l'avoit engagé, & qui avoit été ſi mal ſecondé par Mr. le Cardinal, toute la Compagnie qui m'avoit trouvé ſeul avec lui, ne douta pas que je ne l'euſſe échauffé; &, quoique je me joigniſſe de très bonne foi à ceux qui le ſuplioient d'attendre, avant que de ſe plaindre; le retour de Coudrai-Montpenſier qu'il avoit envoyé à la Cour & à Bourdeaux touchant les offres qui lui avoient été inſpirées par le Tellier, perſonne, à la réſerve du Préſident de Belliévre qui ſavoit ma penſée, ne douta que ce que je diſois ne fût un jeu tout pur. Ce qui le faiſoit croire encore davantage, eſt que de tems en tems je faiſois de certains ſignes à Monſieur, pour le faire reſſouvenir de ce qu'il venoit de confeſſer lui-même, qu'il n'étoit pas tems d'éclater contre le Cardinal. On prenoit ces ſignes au ſens contraire,

1650. parceque Monſieur ne s'en aperçut pas d'abord, & qu'il continua à peſter: de ſorte que quand il ſe radoucit, ils crurent que la force de leurs raiſons l'avoit emporté ſur la fureur de mes conſeils, & dès le ſoir ils s'en firent honneur, & l'écrivirent à la Cour. Madame de Leſdiguiéres m'en fit voir une relation très habilement & très malicieuſement circonſtanciée quinze jours ou trois ſemaines après: mais elle ne me voulut pas dire de qui elle la tenoit. Elle proteſta ſeulement que ce n'étoit pas du Maréchal de Villeroi. Je crus qu'elle étoit de * Vardes, qui étoit en ce tems-là un peu amoureux d'elle.

Mr. de Beaufort vint à cet inſtant chez Monſieur, & s'impatientant d'entendre aſſez ſouvent, à travers les acclamations accoutumées, des voix qui nous reprochoient notre union avec Mazarin, il dit aſſez bruſquement à Mr. le Tellier qu'il ne concevoit pas pourquoi le Cardinal avoit affecté de recevoir, comme il avoit fait, les Députez du Parlement de Paris, & qu'il n'y avoit point de moyen plus ſûr pour donner le Parlement entier à Mr. le Prince. Comme je craignois l'impétuoſité de l'éloquence de Mr. de Beaufort, je voulus dire un mot pour la modérer; & le Garde des Sceaux s'aprochant alors de l'oreille du Premier-Préſident, lui dit: *Voila le bon & le mauvais Soldat.* † Ornano, Maitre de la Garderobe de Monſieur, qui

* François-René du Bec, Marquis de Vardes, mort en 1688.

† Joſeph-Charles d'Ornano, fils d'Alfonſe Corſe d'Ornano Maréchal de France. Joſeph-Charles, Maitre de la Garderobe de Gaſton Duc d'Orléans, mourut en 1670. âgé de 78. ans.

qui l'entendit, me le redit un quart d'heure 1650
après.

Le reſte de la ſoirée ne racommoda pas ce qu'il ſembloit que la fortune prît plaiſir à gâter. On parla de la lettre de l'Archiduc, ſur laquelle le Premier-Préſident prononça hardiment, & avant même qu'on lui eût demandé ſon avis. „ Il la faut prendre pour bonne, *dit-il*, ſi par ha„ zard elle l'eſt. Si elle ne l'eſt pas, il eſt impor„ tant d'en faire connoître l'artifice aux François „ & aux Etrangers ". Vous avouerez qu'un homme de bien & ſage ne pouvoit pas être d'un autre avis; mais le Garde des Sceaux le combattit avec une force qui paſſa juſques à la brutalité, & ſoutint qu'il étoit du reſpect dû à la Souveraineté de n'y point faire de réponſe, & de renvoyer tout à la Reine. Le Tellier, qui connoiſſoit comme nous que ſi on prenoit ce parti, on donneroit lieu aux partiſans de Mr. le Prince de rejetter ſur nous la rupture de la paix générale, parcequ'il étoit public que le Cardinal avoit rompu celle de Munſter; le Tellier, dis-je, n'apuya l'avis du Garde des Sceaux, qu'autant qu'il falut pour nous commettre encore davantage enſemble. Dès qu'il eut fait ſon effet, il tourna tout court comme l'autre fois, & il ſe rendit au ſentiment de Mr. d'Avaux * qui fut plus fort que celui du Premier-Préſident & que le mien; car au lieu que nous n'avions fait que propoſer que Monſieur écrivît à l'Archiduc, & lui mandat ſeulement en général qu'il avoit reçu ſes offres avec joye, & qu'il le prioit de lui faire ſavoir ſon intention plus

* Claude de Meſmes, Comte d'Avaux, Plénipotentiaire à Munſter, enſuite Surintendant des Finances, & Miniſtre d'Etat, mort en 1651.

1650. plus en particulier pour la maniére de traiter; il ſoutint que Monſieur devoit dépêcher le lendemain un Gentilhomme pour lui en propoſer lui-même la maniére.„ Ce qui, *ajouta-t-il*, abré„ gera de beaucoup, & fera connoitre aux Eſ„ pagnols que la propoſition, qu'ils ne font peut„ être en mauvaiſe intention, que parcequ'ils „ ſont perſuadez que nous ne voulons pas la paix, „. pourra produire un meilleur effet qu'ils ne ſe le „ ſont eux-mêmes imaginé „. Mr. le Tellier, en appuyant ce ſentiment, dit à Monſieur qu'il le pouvoit aſſurer que la Reine ne deſaprouveroit pas ces démarches, qu'il ſuplioit S. A. R. de lui dépêcher un Courier, lequel lui aporteroit ſurement à ſon retour un plein & abſolu pouvoir de traiter & de conclure la paix générale.

Le Baron de Verderonne fut envoyé le lendemain à l'Archiduc avec une lettre, par laquelle Monſieur faiſoit réponſe à la ſienne en lui demandant le lieu, le tems & les perſonnes que l'Eſpagne voudroit employer à la paix, & en l'aſſurant qu'au jour & au lieu préfix, il envoyeroit ſans délai un pareil nombre de perſonnes. Verderonne étant prêt de partir, Monſieur, à qui il vint quelque ſcrupule ſur la réponſe que le Tellier avoit dreſſée, envoya chercher les mêmes perſonnes qui s'étoient trouvées en la converſation du ſoir précédent; & il nous fit faire la lecture de cette réponſe. Le Premier-Préſident remarqua que Monſieur ne répondoit pas à l'article dans lequel l'Archiduc lui propoſoit de traiter perſonnellement avec lui, & il me le dit tout bas en ajoutant; *Je ne ſai ſi je dois relever l'obmiſſion.* Mr. d'Avaux ne lui en laiſſa pas le tems, car il en parla & même avec véhémence. Mr. le Tellier s'excuſa ſur ce que la veille on ne s'en étoit pas expliqué

qué distinctement. Mr. d'Avaux insista que 1650.
cette clause y étoit entiérement nécessaire. Le Premier-Président se joignit à lui, Mrs. le Coigneux & de Bellièvre furent de même avis. Le Garde des Sceaux & le Tellier prétendirent que Monsieur ne se pouvoit engager à un colloque personnel avec l'Archiduc, sans un agrément exprès & même sans un commandement positif du Roi; & qu'il y avoit bien de la différence entre une réponse générale sur un Traité de paix que S. A. R. savoit ne pouvoir jamais être refusé par la Cour, & une conférence personelle d'un Fils de France avec un Prince de la Maison d'Autriche. Monsieur, qui étoit naturellement foible, se rendit ou aux raisons ou à la faveur de Mr. le Tellier, & la lettre demeura simplement comme elle étoit. Mr. d'Avaux, qui étoit très homme de bien, s'emporta contre le faux Caton, (c'est ainsi qu'il apella le Garde de Sceaux) & il me témoigna être satisfait de ce que j'avois dit à Monsieur. Nous nous connoissions peu, & comme il étoit frére de Mr. le Président de Mesmes avec qui j'étois fort brouillé à cause des affaires publiques, le peu d'habitude que nous avions eu ensemble avant les troubles, étoit comme perdu. La sincérité avec laquelle je parlois à Monsieur contre les sentimens de le Tellier, lui plut, & lui donna lieu d'entrer en matiére avec moi sur la paix, pour laquelle je suis persuadé qu'il eût donné la vie du meilleur de son cœur. Il le fit bien voir à Munster, où, si Mr. de Longueville eût eu la fermeté nécessaire, il l'eût donnée à la France, malgré les artifices du Ministre, avec plus de gloire & d'avantage pour la Couronne que dix batailles ne lui en eussent pu aporter. Il me trouva, dans la conversation

1650. dont je vous parle, ſi conforme à ſes ſentimens, qu'il m'en aima toujours depuis, & qu'il eut même ſouvent ſur ce point des conteſtations avec ſes freres.

Verderonne revint, & il ramena avec lui Dom Gabriel de Toléde qui avoit une lettre de l'Archiduc à Monſieur, par laquelle il le prioit que l'aſſemblée ſe fît entre Rheims & Rhetel, & que Monſieur & lui y traitaſſent perſonnellement, en choiſiſſant toutefois ceux qu'il leur plairoit de part & d'autre pour les aſſiſter. Le Courier dépêché à la Cour arriva auſſi, & il ſembloit que le Ciel alloit benir ce grand ouvrage, quand toutes les eſpérances s'évanouirent de la maniére la plus ſuprenante.

La Cour fut ſurprife & affligée de la propoſition de l'Archiduc, parceque dans la verité Servien avoit corrompu l'eſprit du Cardinal à l'égard de la paix générale, & que le deſir que je lui avois témoigné, lorſque je m'étois raccommodé la derniére fois avec lui, d'en être un des Plénipotentiaires, lui fit croire que cette propoſition étoit un peu jouée, & que j'avois été de concert avec Mr. de Turenne pour la faire faire à l'Archiduc. Il ne l'oſa pourtant pas refuſer, M. le Tellier lui ayant mandé que tout Paris ſe ſouléveroit, ſi ſeulement il y balançoit. Le Grand-Prévôt me dit au retour qu'il ſavoit de ſcience certaine que Servien avoit fait tous les efforts poſſibles pour l'obliger à ne point envoyer à Monſieur le plein pouvoir, & pour faire qu'il ne ſe rendît pas, particuliérement ſur le point de la conférence perſonelle de Monſieur avec l'Archiduc.

Les Patentes arrivérent à propos pour les faire voir à Dom Gabriel de Toléde. Elles don-

donnoient à Monſieur un plein & entier pou- 1650.
voir de traiter & conclure la paix à telles conditions qu'il trouveroit raiſonnables & avantageuſes pour le ſervice du Roi ; & elles lui joignoient, avec ſubordination, mais cependant auſſi avec le titre d'Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires, Mrs. Molé Premier-Préſident, & d'Avaux. Vous êtes peut-être ſurpriſe de ne me pas trouver en tiers, après les engagemens dont je vous ai parlé ci-deſſus. Je le fus auſſi, mais je n'éclatai pas, & j'empêchai Monſieur, qui n'en étoit guéres moins en colére que moi, de faire paroitre ſes ſentimens: car je ne voulois pas donner la moindre lueur d'aucun intérêt particulier dans les préliminaires d'un bien auſſi grand & auſſi général que celui de la paix. Je m'en expliquai dans ces termes à tout le monde, & j'ajoutai que tant qu'il y auroit eſpérance de le faire réuſſir, je lui ſacrifierois de bon cœur le reſſentiment que je pouvois & que je devois avoir de l'injure que l'on m'avoit faite. Madame de Chevreuſe, qui en apréhenda la ſuite d'autant plus que je paroiſſois modéré, obligea le Tellier d'en écrire à la Cour. Elle en écrivit elle-même très fortement. Le Cardinal s'effraya; il m'envoya la commiſſion d'Ambaſſadeur Extraordinaire comme aux deux autres; & Mr. d'Avaux, qui en fut tranſporté de joye, m'obligea à parler à Dom Gabriel de Toléde en particulier, & à l'aſſurer de ſa part & de la mienne que, ſi les Eſpagnols ſe vouloient réduire à des conditions raiſonnables, nous ferions la paix en deux jours. Ce que Mr. d'Avaux me dit ſur ce ſujet eſt remarquable. Je faiſois quelque difficulté, venant de recevoir la commiſſion de Plénipotentiaire, de conférer ſur cette matiére,

1650. quoique légérement, avec un Miniſtre d'Eſpagne. Il me dit alors; „ J'eus cette foibleſſe à Munſter dans une occaſion où „ elle a peut-être couté la paix à l'Europe. „ Monſieur eſt Lieutenant-Genéral de l'Etat, „ & le Roi eſt mineur. Vous lui ferez agréer „ ce que je vous propoſe, parlez en à „ Monſieur, je conſens que vous lui di- „ ſiez que je vous l'ai conſeillé „. J'entrai ſur le champ dans le cabinet des livres, où Monſieur arrangeoit ſes médailles; je lui fis la propoſition de Mr. d'Avaux. Il le fit entrer, & après l'avoir fait parler plus d'un quart d'heure ſur ce détail, il me recommanda de dire, ou de faire dire à Dom Gabriel de Toléde, qu'il diſoit être homme à argent, que ſi la paix ſe faiſoit dans la conférence qui avoit été propoſée, il lui donneroit cent mille écus; & qu'il le prioit pour toutes conditions de dire à l'Archiduc, que ſi les Eſpagnols en propoſoient de raiſonnables il les accepteroit, les ſigneroit, & les feroit enregiſtrer au Parlement, avant que le Mazarin en eût ſeulement le premier avis.

Mr. d'Avaux crut que je devois écrire en même tems à Mr. de Turenne, & il ſe chargea de lui faire rendre ma lettre en main propre. La lettre fut honnêtement folle, pour être écrite ſur un ſujet ſérieux. Elle commençoit par ces paroles: „ Il vous ſied bien, mau- „ dit Eſpagnol, de nous traiter de Tribuns du „ peuple „. Elle ne finiſſoit pas plus ſagement; car je lui faiſois la guerre d'une petite griſette qu'il aimoit de tout ſon cœur dans la Rue des petits-champs. Le milieu de la dépêche étoit plus ſolide. On lui faiſoit voir que nous étions bien intentionnez pour la paix. Je parlai à Dom

Dom Gabriel de Toléde chez Monſieur, d'une maniére qui parut ſi peu affectée, qu'elle ne fut pas remarquée, mais qui ne laiſſa pas de lui expliquer ſuffiſamment ce que j'avois à lui dire. Il le reçut avec une joye ſenſible, & il ne fit même ni le fier ni le délicat ſur la propoſition des cent mille écus. Il étoit intime avec Fuenſaldagne qui avoit de l'inclination pour lui, & qui, pour excuſer certaines fantaiſies particuliéres auxquelles il étoit ſujet, diſoit que c'étoit le plus ſage fou qu'il eût jamais vu. J'ai remarqué plus d'une fois que ces ſortes d'eſprits perſuadent peu, mais qu'ils inſinuent bien, & que *le talent d'inſinuer eſt plus d'uſage que celui de perſuader : parceque l'on peut inſinuer à tout le monde, & que l'on ne perſuade preſque jamais perſonne.* Dom Gabriel n'inſinua ni ne perſuada à Fuenſaldagne ce que l'on avoit eſpéré, car le Nonce du Pape & le Miniſtre qui en l'abſence de l'Ambaſſadeur réſidoit à Paris pour la République de Veniſe, l'ayant ſuivi de fort près avec Mr. d'Avaux, & étant allez coucher à Nanteuil pour attendre de plus près les paſſeports qu'ils demandoient à l'Archiduc pour concerter en détail ce que Dom Gabriel de Toléde n'avoit touché que fort en général; ils eurent pour toute réponſe que Son Alteſſe Impériale, ayant aſſigné le lieu & le tems comme elle avoit fait, n'avoit rien à dire de nouveau; que le mouvement des armes ne lui permettoit pas d'attendre plus longtems que le dix-huitiéme; qu'il n'étoit aucun beſoin de Médiateurs, & que toutes les fois que la conjoncture pourroit permettre de traiter de la paix, on y aporteroit toutes les facilitez imaginables. Vous voyez que l'on ne peut ſortir d'affaire, je ne dis pas plus malhonnêtement, mais encore plus 1650.

1650. groſſiérement que les Eſpagnols en ſortirent en cette occaſion ; ils y agirent contre leurs intérêts, contre leur réputation, & contre la bienſéance, & je n'ai jamais pu trouver perſonne qui m'en pût dire la raiſon. Cet événement eſt à mon ſens un des plus rares & de plus extraordinaires de notre ſiécle.

En voici un d'une autre nature qui n'eſt pas moindre. Le Roi d'Angleterre, qui venoit de perdre la * bataille de Worceſter, arriva à Paris le propre jour du départ de Dom Gabriel de Toléde : Milord Taff lui ſervoit de Grand Chambellan, de Valet de Chambre, d'Ecuyer de cuiſine, & de Chef de Gobelet. L'équipage étoit digne de la Cour, & il n'avoit pas changé de chemiſe depuis l'Angleterre. Milord Jermyn lui en donna une des ſiennes en arrivant. La Reine ſa mére n'avoit pas aſſez d'argent pour lui donner de quoi en acheter pour le lendemain. Monſieur l'alla voir auſſitot qu'il fut arrivé, mais il ne fut pas en mon pouvoir de l'obliger à offrir un ſol au Roi ſon neveu ; parceque, diſoit il, peu n'eſt pas digne de lui, & beaucoup m'engageroit à trop dans la ſuite. A propos de ces paroles je fais cette digreſſion, qu'*il n'y a rien de ſi fâcheux que d'être le Miniſtre d'un Prince dont on n'eſt pas le Favori : parcequ'il n'y a que la faveur qui donne le pouvoir ſur le petit détail de ſa Maiſon, dont on ne laiſſe pas d'être reſponſable au public, lorſque le monde voit que l'on a le pouvoir ſur des choſes bien plus conſidérables que le domeſtique.* La faveur de Mr. le Duc d'Orléans ne s'aquéroit pas, mais elle ſe conquéroit. Il ſavoit qu'il etoit toujours gouverné, & il affectoit toujours d'éviter

* Le 13. Septembre 1650.

viter de l'être, ou plutot de paroitre l'éviter: 1650.
& juſques à ce qu'il fût dompté, pour ainſi parler, il ruoit & donnoit des ſaccades. J'avois trouvé qu'il me convenoit aſſez d'entrer dans les grandes affaires, mais je n'avois par cru qu'il me convînt d'entrer dans les petites. La figure qu'il y eût fallu faire, m'eût trop donné l'air de confuſion, qui ne m'étoit pas bon, parcequ'elle ne ſe fût pas bien accordée avec l'homme du Public, dont je tenois le poſte plus beau & bien plus ſûr que celui de Favori de Mr. d'Orléans. Je dis plus ſûr, car le Peuple de Paris ſe fixe plus aiſément qu'aucun autre, & Mr. de Villeroi qui en a parfaitement connu le naturel dans tout le cours de la Ligue, où il gouvernoit ſous Mr. du Maine, a été de ce ſentiment. Ce que j'en éprouvois moi-même me le perſuadoit, & fit que, bien que Montréſor, qui avoit été longtems à Monſieur, me preſſat de prendre au Palais d'Orléans l'apartement de l'Abbé de la Riviére que Monſieur m'avoit offert, & qu'il m'aſſurat que j'aurois des dégouts, tant que je ne me ſerois pas érigé moi-même en Favori, bien que Madame m'en preſſat très ſouvent auſſi elle-même, bien qu'il n'y eût rien de ſi facile, parceque Monſieur joignoit à l'inclination qu'il avoit pour ma perſonne, une très grande conſidération pour le pouvoir que j'avois dans le Public; je demeurai pourtant toujours ferme dans ma premiére réſolution, qui étoit bonne dans le fond, mais qui ne laiſſa pas d'avoir des inconvéniens par la ſuite: par exemple celui ſur le ſujet duquel je vous fais cette remarque. Si je me fuſſe logé au Palais d'Orléans, & que j'euſſe vu les comptes du Tréſorier de Monſieur, j'euſſe donné la moitié de ſon Apanage à qui il m'eût plu, & quand il l'auroit

1650. roit trouvé mauvais, il ne m'en eût osé rien dire. Je ne voulus pas me mettre sur ce pied. Il ne fut donc pas en mon pouvoir de l'obliger d'assister le Roi d'Angleterre de mille pistoles, & j'en eus honte pour lui & pour moi. J'en empruntai quinze cens de Mr. de Morangis oncle de celui que vous connoissez, & je les portai à Milord Taff pour le * Roi son maître. Il ne tint qu'à moi d'en être remboursé dès le lendemain, en monnoye même de son Pays, car en retournant chez moi sur les onze heures du soir je rencontrai un certain Tilnei Anglois, que j'avois connu autrefois à Rome, qui me dit que Vaire grand Parlementaire & très confident de Cromwel venoit d'arriver à Paris, & qu'il avoit ordre de me voir. Je me trouvai un peu embarassé, je ne crus pas toutefois devoir refuser cette entrevue. Vaire me donna une petite lettre de la part de Cromwel, laquelle n'étoit que de créance. Elle portoit que les sentimens que j'avois fait paroître dans la défense de la liberté publique, joints à ma réputation, avoient donné à Cromwel le dessein de faire une étroite amitié avec moi. Le fond fut orné de toutes les honnêtetez, de toutes les offres, de toutes les vues que vous pouvez vous imaginer. Je répondis avec respect, mais je ne dis & ne fis rien qui ne fût digne d'un vrai Catholique & d'un bon François. Vaire me parut d'une capacité surprenante. Je reviens à ce qui se passa le lendemain chez Monsieur.

Lai-

* Mylord Clarendon parle avec éloge des honnêtetez du Cardinal de Retz pour le Roi Charles II., & il insére une conversation curieuse du Cardinal avec ce Prince.

Laigues qui y avoit eu le matin une grande conférence avec Mr. le Tellier, m'aborda, & je connus qu'il avoit quelque choſe à me communiquer. Je le lui dis, & il me répondit: „ Il „ eſt vrai, mais me donnez vous votre parole de „ me garder le ſecret „? Je l'en aſſurai. Le ſecret étoit que le Tellier avoit ordre poſitif du Cardinal de tirer Mrs. les Princes du Bois de Vincennes ſi les ennemis ſe mettoient à portée d'en pouvoir aprocher, & de ne rien oublier pour y faire conſentir Monſieur, mais de l'exécuter quand bien même il n'y conſentiroit pas; d'eſſayer de me gagner ſur ce point par le moyen de Madame de Chevreuſe, qui n'étoit pas encore tout-à-fait payée des quatre vingts mille livres que la Reine lui avoit données de la rançon du Prince de Ligne, qui avoit été pris priſonnier à la bataille de Lens, & qu'il croyoit par cette conſidération être plus dépendante de la Cour. Laigues ajouta toutes les raiſons qu'il put trouver lui-même pour me prouver la néceſſité & même l'utilité de cette tranſlation. Je l'arrêtai tout court, & je lui répondis que je ſerois bien aiſe de lui parler devant Mr. le Tellier. Nous l'attendimes chez Monſieur, nous le primes ſur le degré, nous le menames dans la chambre du Vicomte d'Autel, & je l'aſſurai que je n'avois aucune averſion à la tranſlation de Mrs. les Princes; que je ne croyois pas y avoir aucun intérêt; que j'étois même perſuadé que Monſieur n'y en avoit aucun véritable; & que s'il me faiſoit l'honneur de m'en demander mon ſentiment, je n'eſtimerois pas parler contre ma conſcience en lui parlant ainſi: mais que mon opinion avoit été en même tems qu'il n'y avoit rien de plus contraire au ſervice du Roi, parceque cette 1650.

tranſla-

1650. tranſlation étoit de la nature des choſes dont le fond n'étoit pas bon, & dont les apparances ſont mauvaiſes, & qui par cette raiſon ſont toujours dangereuſes. „ Je m'explique, *ajoutai-* „ *je.* Il faudroit que les Eſpagnols euſſent ga- „ gné une bataille pour venir à Vincennes; & „ quand ils l'auroient gagnée, il faudroit qu'ils „ euſſent des Eſcadrons volans pour l'inveſtir, „ avant qu'on eût le tems d'en tirer Mrs. les „ Princes. Je ſuis convaincu par cette raiſon „ que la tranſlation n'eſt pas néceſſaire, & je „ ſoutiens que *dans les matiéres qui ne ſont pas* „ *favorables par elles-mêmes, tout changement* „ *qui n'eſt pas néceſſaire, eſt pernicieux, parce-* „ *qu'il eſt odieux.* Je la tiens encore moins „ néceſſaire du côté de Monſieur, & du côté „ des Frondeurs, que du côté des Eſpagnols. „ Suppoſé que Monſieur ait toutes les plus mé- „ chantes intentions du monde contre la Cour, „ ſuppoſé que Mr. de Beaufort & moi vou- „ lions enlever Mrs. les Princes, comment s'y „ prendroit-on? Toutes les Compagnies qui „ ſont dans le Château ne ſont-elles pas au „ Roi? Monſieur a-t-il des troupes pour aſſié- „ ger Vincennes? Et les Frondeurs, quelque „ fous qu'ils puiſſent être, expoſeront-ils le „ Peuple de Paris à un ſiége, que deux mille „ chevaux détachez de l'armée du Roi feront „ lever dans un quart d'heure à cent mille „ Bourgeois? Je conclus que la tranſlation n'eſt „ pas bonne dans le fond. Examinons les ap- „ parences. Ne feront-elles pas que Mr. le „ Cardinal ſe ſeroit voulu rendre maitre, ſous „ le prétexte des Eſpagnols, des perſonnes de „ Mrs. les Princes pour en diſpoſer à ſa mode? „ Qui peut répondre que Monſieur n'en pren-

„ ne

„ ne pas lui-même de l'ombrage, ou du moins 1650.
„ qu'il ne ſe choque d'une action que le
„ commun ne peut au moins s'empêcher de
„ croire lui être deſavantageuſe ? Le peu-
„ ple, qui eſt généralement Frondeur, croira
„ que vous lui ôtez Mr. le Prince, qu'il croit
„ préſentement en ſes mains, quand il le voit
„ ſur le haut du donjon ; & que vous le lui
„ ôtez pour lui rendre la liberté, quand
„ il vous plaira, & pour venir aſſiéger Pa-
„ ris une ſeconde fois avec lui. Les Partiſans
„ de Mr. le Prince s'en ſerviront utilement
„ pour échauffer les eſprits, par la commiſéra-
„ tion que le ſeul ſpectacle de trois Princes en-
„ chainez & promenez de cachot en cachot,
„ produira dans l'imagination. Je vous ai dit
„ que je n'avois aucun intérêt dans cette trans-
„ lation, je me ſuis trompé ; j'y en trouve un
„ grand, qui eſt que le Peuple criera, &
„ dans ce Peuple je compte tout le Parlement.
„ Je ſerai obligé, pour ne me point perdre, de
„ dire que je n'ai pas approuvé la réſolution.
„ On mandera à la Cour que je la blâme, &
„ l'on mandera le vrai. On ajoutera que je la
„ blâme pour émouvoir le Peuple, & pour
„ décréditer Mr. le Cardinal, & cela ne ſera
„ pas vrai ; mais comme l'effet s'enſuivra, ce-
„ la ſera cru, & ainſi il m'arrivera ce qui m'eſt
„ arrivé au commencement des troubles, &
„ ce que j'éprouve encore aujourd'hui ſur les
„ affaires de Guyenne. J'ai fait les troubles,
„ parceque je les ai prédits, & je fomente
„ la révolte de Bourdeaux, parceque je me
„ ſuis oppoſé à la conduite qui l'a fait naitre.
„ Voila ce que j'ai à vous dire ſur ce que vous
„ me propoſez, & que j'écrirai, ſi vous vou-
„ lez,

1650. „ lez, aujourd'hui à Mr. le Cardinal, & mê-
„ me à la Reine „.

Le Tellier, qui avoit ſes ordres, ne prit de mon diſcours que ce qui facilitoit ſon deſſein. Il me remercia au nom de la Reine de la diſpoſition que je témoignois à ne m'y point oppoſer. Il exagéra l'avantage que ce me ſeroit d'effacer, par cette complaiſance aux frayeurs (quoique non raiſonnables, ſi je voulois,) de la Reine, les ombrages qu'on avoit voulu donner de ma conduite auprès de Monſieur; & je connus alors de le Tellier, ce qu'on m'en avoit déja dit, qu'une des figures de ſa Rhétorique étoit ſouvent de ne pas juſtifier celui qu'il ne vouloit pas ſervir. Je ne me rendis pas à ſes raiſons qui n'étoient point ſolides, mais je m'étois attendu par avance à celles que je vous ai déja touchées ſur un autre ſujet, & qui étoient tirées de la néceſſité de ne pas outrer le Cardinal, dans une conjoncture où il pouvoit à tout moment s'accommoder avec Mr. le Prince. Je promis à Mr. le Tellier tout ce qu'il lui plut ſur ce fait, & je le lui tins fidélement, car auſſitot qu'il en eut fait la propoſition à Monſieur, de la part de la Reine, je pris la parole, non pas pour le ſoutenir ſur ce qu'il diſoit de la néceſſité de la tranſlation, de laquelle je ne me pus pas réſoudre de convenir, mais pour faire voir à Monſieur qu'elle lui étoit indifférente en ſon particulier, & que ſupoſé que la Reine la voulût abſolument, il y devoit conſentir. Mr. de Beaufort s'oppoſa avec fureur à la propoſition de le Tellier, & juſques au point d'offrir à Monſieur de charger leurs Gardes, quand on les transféreroit. Je ne manquai pas de bonnes raiſons pour combattre ſon opinion, & comme

il

il ſe rendit lui-même de bonne grace à la der- 1650.
niére que je lui alléguai, qui étoit que je ſavois de la propre bouche de la Reine que Bar lui avoit offert, lorſqu'elle partit pour aller en Guyenne, de tuer lui-même Mrs. les Princes s'il arrivoit une occaſion où il crût ne les pouvoir empêcher de ſe ſauver. Je m'étonnai beaucoup de la confidence, & j'en jugeai qu'il falloit que le Mazarin lui eût mis dans ce tems-là des ſoupçons dans l'eſprit, que les Frondeurs penſaſſent à ſe ſaiſir de la perſonne de Mr. le Prince. Je n'y avois ſongé de ma vie. Monſieur comprit l'inconvénient affreux qu'il y auroit à une action qui auroit une ſuite auſſi funeſte, Mr. de Beaufort en conçut de l'horreur, & l'on convint que Monſieur donneroit les mains à la tranſlation, & que Mr. de Beaufort & moi ne dirions point dans le public que nous l'euſſions approuvée. Le Tellier me témoigna être ſatisfait de mon procédé, quand il ſut que dans la vérité j'avois approuvé ſon avis auprès de Monſieur. Servien m'a dit depuis qu'il avoit écrit à la Cour tout le contraire, & qu'il s'y étoit fait valoir comme ayant emporté Monſieur contre les Frondeurs. Je ne ſais ce qui en eſt.

Permettez-moi d'égayer un peu ces matiéres ſérieuſes par deux petits contes, qui ſont très ridicules, mais qui vous feront connoître le génie des gens avec qui j'avois à agir. Mr. le Tellier propoſant à Madame de Chevreuſe la tranſlation de Mrs. les Princes, lui demanda ſi elle pouvoit s'aſſurer de moi ſur ce point, & il lui répéta cette demande trois ou quatre fois. Elle comprit à la fin ce qu'il entendoit, & elle lui dit : „ Je vous entens ; oui, je ſuis aſſurée „ de lui, & d'elle : Il lui eſt plus attaché

1650. „ que jamais ; & j'agis de ſi bonne foi en tout ce
„ qui regarde la Reine & le Cardinal, que
„ quand cela finira ou diminuera, je vous en
„ avertirai fidélement ". Le Tellier la remercia bonnement ; & de peur d'être ſoupçonné d'ingratitude en ſon endroit en cachant l'obligation qu'il lui avoit, il en fit la confidence une heure après à Vaſſé, qu'il trouva apparemment en ſon chemin plutot que les Trompettes de la ville. Le jour que Madame de Chevreuſe fit cette amitié à Mr. le Tellier, elle m'en fit une autre ; elle me mena dans le cabinet de l'appartement bas de l'hôtel de Chevreuſe, elle ferma les verroux ſur elle & ſur moi, & elle me demanda ſi je n'étois pas effectivement de ſes amis. Vous vous attendez ſans doute à un éclairciſſement de ce côté-là. Nullement. . . . . Je l'aſſurai cependant de ma prudence, elle prit ma parole, & me dit du fond du cœur : *Laigues eſt quelquefois inſuportable.* Cette parole, jointe aux reprimandes impertinentes qu'il faiſoit de tems en tems avec un *rechignement* . . . . . & aux liaiſons un peu trop étroites qu'il me paroiſſoit prendre avec le Tellier, m'obligea de tenir un Conſeil dans le cabinet de Madame de Rhodes, & nous réſolumes, elle, Mademoiſelle de Chevreuſe, & moi, de donner un autre amant à la Mére. Hacqueville fut mis ſur les rangs. Il commençoit en ce tems-là à venir très ſouvent à l'hôtel de Chevreuſe, & il avoit auſſi renoué depuis peu avec moi une ancienne amitié de collége. Il m'a dit pluſieurs fois qu'il n'auroit pas accepté la commiſſion ; je m'en rapporte. Je n'en preſſai pas l'expédition, parceque je n'eus pas la force ſur moi-même de ſolliciter la deſtitution de l'autre : mais je ne m'en trouvai pas mieux, & ce ne fut pas

la

la premiére fois que je m'aperçus que l'on paye ſouvent les dépens de ſa bonté. 1650.

Le jour que Mrs. les Princes furent transférez à Marcouſſi, maiſon de Mr. d'Entragues, bonne à un coup de main, & ſituée à ſix lieues de Paris, d'un côté où les Eſpagnols n'euſſent pu aborder à cauſe des riviéres; le Préſident Belliévre parla fortement au Garde des Sceaux, & lui déclara en termes formels que, s'il continuoit à agir à mon égard comme il avoit commencé, il ſeroit obligé pour ſon honneur de rendre le témoignage qu'il devoit à la vérité. Le Garde des Sceaux lui répondit aſſez bruſquement: *Les Princes ne ſont plus à la vue de Paris, il ne faut pas que le Coadjuteur parle ſi haut.* Vous verrez bientot que j'eus raiſon de prendre date de cette parole. Je retourne au Parlement.

Le Coudrai-Montpenſier étant revenu de la Cour & de Bourdeaux, où Monſieur l'avoit envoyé porter les conditions qu'on a vues ici, n'en aporta pas beaucoup plus de ſatisfaction que les Députez du Parlement de Paris. Il fit en pleine aſſemblée la relation de ce qu'il avoit négocié en l'une & en l'autre, dont la ſubſtance étoit, que lui Coudrai-Montpenſier, étant arrivé à Libourne où étoit le Roi, avoit envoyé deux Trompettes à Bourdeaux & deux Couriers pour y propoſer la ceſſation d'armes pour dix jours; que huit de ces jours étant écoulez avant qu'il pût être à Bourdeaux pour avoir la réponſe, ceux de ce Parlement avoient deſiré que cette ceſſation d'armes ne fût comptée que du jour que Coudrai-Montpenſier retourneroit à Bourdeaux du voyage qu'il étoit prié de faire à Libourne, pour obtenir du Roi cette prolongation. Il raporta encore

1650. qu'ayant jugé cette condition raiſonnable, il étoit ſorti de la ville pour la venir propoſer à la Cour; mais qu'étant à moitié chemin il avoit reçu un ordre du Roi de renvoyer l'Eſcorte & le Tambour de Mr. de Bouillon: que le lendemain, comme lui & ceux de la ville s'attendoient à une réponſe favorable, ils avoient vu paroitre le Maréchal de la Meilleraie qui les croyoit ſurprendre, & qui étoit venu attaquer la Baſtide, dont il avoit été repouſſé. Voilà la vérité de la relation de Coudrai-Montpenſier; je ne ſais ſi le peu de commotion qu'elle cauſa dans les eſprits le jour qu'il l'aporta à l'aſſemblée des Chambres, ſe doit attribuer aux couleurs dont nous la déguiſames tout le ſoir de la veille chez Monſieur, ou à des influences benignes & douces qui adouciſſent en de certains jours les eſprits d'une Compagnie. Je ne l'ai jamais vue plus modérée, l'on ne nomma preſque pas le Cardinal, & on paſſa ſans conteſtation à l'avis de Monſieur, qui avoit été concerté la veille avec Mr. le Tellier. Cet avis fut d'envoyer deux Députez de la Compagnie & le Coudrai-Montpenſier à Bourdeaux, ſavoir pour la derniére fois ſi le Parlement vouloit la paix ou non; & d'inviter même deux Députez de Bourdeaux d'y accompagner ceux de Paris.

Cinq ou ſix jours après, le Parlement de Toulouſe écrivit à celui de Paris touchant les mouvemens de la Guyenne, dont une partie eſt de ſa juriſdiction, & lui demanda en termes exprès l'union: mais Monſieur éluda avec adreſſe cette rencontre qui étoit très importante, & fit par inſinuation plutot que par autorité, que la Compagnie ne répondit que par des civilitez & par des expreſſions qui ne ſignifioient rien. Il ne ſe trouva pas à la délibération pour mieux couvrir ſon jeu. Le Préſident de Belliévre me

dit

lit l'après-dinée : *Quel plaiſir y auroit-il à fai-* 1650.
*e ce que nous faiſons pour des gens qui ſeroient apables de le connoître* ? Il avoit raiſon, & vous e connoitrez, lorſque je vous aurai dit que nous ûmes lui & moi une partie du ſoir chez Monieur avec le Tellier, qui ne nous en dit pas ſeuement une parole.

Le calme du Parlement n'étoit pas ſi parfait u'il n'y eût toujours de l'agitation. Tantot il onnoit Arrêt pour interroger les priſonniers l'Etat qui étoient dans la Baſtille ; tantot il en ortoit à propos de rien, comme un tourbillon qui embloit mêlé d'éclairs & de foudres, contre le Cardinal Mazarin ; tantot on ſe plaignoit du diverſiſſement des fonds deſtinez pour les rentes. Nous avions peine à parer aux coups, & nous n'euſſions as tenu longtems contre les vagues, ſi la nouelle de la paix de Bourdeaux ne fût arrivée. Elle fut enregiſtrée à Bourdeaux le premier jour l'Octobre 1650. * Meunier & Bitaut, Députez du Parlement de Paris, le mandérent à la Compagnie par une lettre qui y fut lue le 11. Cette nouvelle abatit extrêmement les partiſans de Mr. le Prince, ils n'oſoient preſque lus ouvrir la bouche, & les aſſemblées des Chambres ceſſérent ce jour-là 11. Octobre pour ne recommencer qu'à la S. Martin. La nouelle de Bourdeaux fit qu'on ne propoſa pas même la continuation du Parlement dans les acations, ce qui n'auroit pas manqué d'être réſolu tout d'une voix ſans cette conſidération. L'avarice ſordide & infame d'Ondedei † cou-

 vrit

* Le Meunier, Conſeiller à la premiére des Enquêtes.

† Longo Ondedei, Créature du Cardinal Mazarin, Docteur en Droit, & enſuite Evêque de Frejus.

1650. vrit & entretint le feu qui étoit ſous la cendre. Montreuil, Sécretaire de Mr. le Prince de Conti ou de Mr. le Prince, je ne m'en ſouviens pas bien, & qui étoit un des plus jolis garçons que j'aye jamais connus, rallia par ſon adreſſe & par ſon application tous les ſerviteurs de Mr. le Prince qui étoient dans Paris, & en fit un corps inviſible, qui eſt aſſez ſouvent en ces ſortes d'affaires plus à redouter que des bataillons. J'en avertis la Cour d'aſſez bonne heure, qui n'y donna aucun ordre. J'en fus ſurpris au point que je crus longtems que le Cardinal en ſavoit plus que moi, & qu'il l'avoit peut-être gagné. Comme je fus racommodé avec Mr. le Prince, Montreuil qui agiſſoit tous les jours avec moi, me dit que c'etoit lui-même qui avoit gagné Ondedei en lui donnant mille écus par an, pour l'empêcher d'être chaſſé de Paris. Il y ſervit admirablement Mrs. les Princes, & ſon activité, réglée par Madame la Palatine & ſoutenue par Arnaud, Viole & Croiſſi, conſerva dans Paris un levain de parti, qu'il n'étoit pas ſage de ſoufrir. J'aperçus même en ce tems-là que les *grands noms, quoique peu remplis & même vuides, ſont toujours dangereux.*

Mr. de Nemours étoit moins que rien pour la capacité, mais il ne laiſſa pas d'y faire figure, & de nous incommoder en de certaines conjonctures. Les Frondeurs ne pouvoient faire quitter le pavé à cette cabale que par une violence, qui n'eſt preſque jamais honnête à des particuliers, & ſur laquelle l'exemple de ce qui étoit arrivé chez Renard m'avoit fort corrigé. La petite fineſſe qui infectoit toujours la politique, quoiqu'habile, du Cardinal, lui donnoit du gout à laiſſer devant nos yeux, &, pour ainſi dire, entre lui & nous des gens avec qui

il

il pût ſe racommoder contre nous-mêmes. Ces mêmes gens l'amuſoient par des négociations. Il les croyoit tromper par la même voye. Ce qui en arriva fut qu'il s'en forma & s'en groſſit une nuée, dans laquelle les Frondeurs s'envelopérent eux-mêmes à la fin ; mais ils y enflamérent les exhalaiſons, & ils y forgérent des foudres. 1650.

Le Roi ne demeura que dix jours en Guyenne après la paix ; & Mr. le Cardinal, enflé du ſuccès de la pacification de cette Province, ne ſongea qu'à venir couronner ſon triomphe par le châtiment des Frondeurs, qui s'étoient ſervis, diſoit-il, de l'abſence du Roi pour éloigner Monſieur de ſon ſervice, pour favoriſer la révolte de Bourdeaux, & pour travailler à ſe rendre maitres de Mrs. les Princes. En même tems il faiſoit dire à la Palatine qu'il avoit horreur de la haine que j'avois dans le cœur pour Mr. le Prince, & que je lui faiſois faire tous les jours des propoſitions ſur ce ſujet qui étoient indignes d'un Chrétien. Il faiſoit ſuggérer un moment après à Monſieur par Beloi, qui étoit à lui quoique domeſtique de Monſieur, que je faiſois de grandes avances vers lui pour me racommoder à la Cour, mais qu'il ne pouvoit prendre aucune confiance en moi, parceque je traitois depuis le matin juſqu'au ſoir avec les Partiſans de Mr. le Prince. C'eſt de cette maniére que le Cardinal me récompenſoit de ce que j'avois fait dans l'abſence de la Cour pour le ſervice de la Reine, avec une aplication incroyable, &, (la vérité me force à le dire) avec une ſincérité qui a peu d'exemple. Je ne parle pas du péril que je crois y avoir couru deux ou trois fois par jour, péril plus grand que celui des batailles : mais faites réflexion ſur

1650. ce que c'étoit pour moi que d'eſſuyer l'envie & de ſoutenir la haine d'un nom auſſi odieux que l'étoit celui de Mazarin, dans une Ville où il ne travailloit qu'à me perdre auprès d'un Prince dont les deux qualitez étoient d'avoir toujours peur, & de ne ſe fier jamais à perſonne, qu'à des gens qui mettoient leur intérêt à me ruiner.

Je paſſai pendant le Siége de Bourdeaux au deſſus de ces conſidérations, & je m'envelopai dans mon devoir. Je puis même dire que je ne fis alors aucun pas qui ne fût d'un bon Chrétien & d'un bon Citoyen. Cette penſée que je m'étois imprimée dans l'eſprit, & mon averſion pour tout ce qui avoit la moindre apparence de *girouetterie*, m'eût, à ce que je crois, conduit inſenſiblement par le chemin de la patience dans le précipice, s'il n'eût plu à Mr. le Cardinal Mazarin de m'en arracher comme par force, & de me rejetter malgré moi dans la faction.

L'éclat qu'il fit après la paix de Bourdeaux me revint de tous côtez. Madame de Lesdiguiéres me fit voir une lettre de Mr. le Maréchal de Villeroi, par laquelle il lui mandoit que je ferois très ſagement de me retirer, & de ne pas attendre le retour du Roi. Le Grand-Prévôt m'écrivit la même choſe; ce n'étoit plus un ſecret, & dès qu'une choſe de cette nature n'a plus la forme de ſecret, elle eſt irremédiable. Madame de Chevreuſe, qui conçut que j'aurois peine à me laiſſer opprimer comme une bête, & qui eût ſouhaitté que la Fronde n'eût pas quitté le ſervice de la Reine, auprès de laquelle elle commençoit à retrouver de l'agrément, ſongea à empêcher les ſuites que la conduite du Cardinal lui faiſoit craindre.

dre. Elle trouva du ſecours pour ſon deſſein dans la diſpoſition de la plupart de ceux de notre parti, qui n'en avoit aucune à retourner à celui de Mr. le Prince. Ils ſe joignirent preſque tous à elle, non pas pour me perſuader, car ils me faiſoient juſtice, & ils ſavoient comme moi qu'il eût été ridicule de m'endormir; mais pour détromper la Cour, & faire connoître au Cardinal la netteté de mon procédé, & ſes propres intérêts. Je me ſouviens d'un endroit de la lettre que Madame de Chevreuſe lui écrivit. Après lui avoir exagéré ce que j'avois fait pour ſoutenir le peuple, elle ajoutoit: „ Eſt-il poſſible qu'il y ait des gens aſſez „ ſcélérats pour oſer vous mander que le Coad- „ juteur ait eu commerce avec ceux de Bour- „ deaux? Je ſuis témoin que, quand il étoit „ votre ennemi déclaré, il avoit peine à gar- „ der les meſures néceſſaires avec leurs Dépu- „ tez, & qu'un jour que je l'en grondai, & „ que je lui reprochai qu'il vivoit mieux avec „ ceux de Provence, il me répondit que les „ Provençaux n'étoient que frivoles, dont on „ peut quelquefois tirer parti, & que les Gaſ- „ cons ſont toujours fous & gens avec qui il „ n'y a que des impertinences à faire ". Madame de Chevreuſe me rendoit juſtice. Elle ne put jamais perſuader au Cardinal de me la rendre, ſoit qu'il fût trompé par le Garde des Sceaux & par le Tellier, comme Lionne me le dit depuis, ou qu'il fît ſemblant de l'être, dans la vue d'avoir occaſion de me pouſſer. 1650.

Madame de Rhodes, de qui le bon homme Garde des Sceaux étoit plus amoureux qu'elle ne l'étoit de lui, & qui étoit en grande liaiſon avec moi par le commerce de Madame de Chevreuſe, trouvoit dans la diſpoſition où étoient les

1650. affaires, une matiére bien ample à ſatisfaire ſon humeur naturellement portée à l'intrigue. Elle ne ſe brouilloit pas avec le Garde des Sceaux en contribuant à me brouiller avec la Cour, non par aucune piéce qu'elle m'y fît, car elle étoit incapable de perfidie, mais en entrant dans les moyens de m'en éloigner. Elle avoit été aſſez amie de Madame de Longueville, & l'étoit davantage de Madame la Palatine, qui la preſſoit de me faire des propoſitions pour la liberté de Mrs. les Princes. Ces propoſitions, dont elle ne ſe cacha pas à l'Hôtel de Chevreuſe, allarmérent toute la cabale de ceux du parti qui ne regardoient que leurs petits intérêts particuliers, qu'ils trouvoient avec la Cour, & qui euſſent été bien aiſes de ne s'en pas détacher. De ce nombre étoient Madame de Chevreuſe, Noirmoutier & Laigues. Le reſte ſe trouvoit ſubdiviſé en deux bandes, dont les uns vouloient la ſureté & l'honneur du parti, comme Mrs. de Montréſor, de Vitri, de Belliévre, de Briſſac à ſa mode pareſſeuſe, & Mr. de Caumartin; les autres ne ſavoient preſque pas ce qu'ils vouloient. Mr. de Beaufort & Madame de Montbaſon ne vouloient proprement rien, à force de tout vouloir; & ces ſortes d'eſprits aſſemblent toujours dans leurs imaginations des choſes contradictoires. Je diſois à Madame de Montbaſon que je ſerois trop ſatisfait de ſa conduite, pourvû qu'il lui plût de ne changer d'avis & de ne prendre parti que deux ou trois fois le jour entre Mr. le Prince & Mr. le Cardinal. Pour comble d'embaras j'avois affaire à Monſieur qui, comme j'ai dit, étoit un des hommes le plus foible, le plus défiant & le plus couvert. Il n'y a que l'expérience qui puiſſe faire connoitre combien l'union de ces qualitez dans

lans un même homme le rend d'un commerce 1650.
lifficile & épineux. Comme j'étois réſolu à ne
›oint prendre de parti que de concert avec ceux
ui m'étoient unis, je fus bien aiſe de m'en ex-
›liquer à fond avec eux. Tous par différens
ntérêts conclurent au même avis qui leur fut
inſpire habilement par Caumartin. Depuis long-
tems il combattoit l'opiniâtreté que j'avois à ne
pas ſonger à la pourpre: & il m'avoit repréſenté
pluſieurs fois que la déclaration que j'avois faite
ſur ce ſujet avoit été plus que ſuffiſamment
remplie & ſoutenue par le desintéreſſement
que j'avois témoigné en tant d'occaſions ;
qu'elle ne devoit & ne pouvoit avoir lieu
tout au plus que pour le tems de la guerre de
Paris, ſur laquelle je pouvois avoir eu
quelque fondement de parler & d'agir comme
je faiſois; mais qu'il ne s'agiſſoit plus ni de ce-
la, ni de la défenſe de Paris, ni du ſang du peu-
ple ; que la brouillerie qui étoit préſentement
dans l'État n'étoit proprement qu'une intrigue
de cabinet entre un Prince du Sang & un Mi-
niſtre, & que la reputation qui dans la premiére
affaire conſiſtoit dans le desintéreſſement, tour-
noit en celle ci ſur l'habileté; qu'il s'y agiſſoit
de paſſer pour un ſot ou pour un habile hom-
me; que Mr. le Prince m'avoit cruellement of-
fenſé par l'accuſation qu'il avoit intentée contre
moi; que je l'avois auſſi outragé par la priſon;
que je voyois par le procédé du Cardinal avec
moi qu'il étoit tout autant bleſſé des ſervices
que je rendois à la Reine, qu'il l'avoit été de
ceux que j'avois rendus au Parlement ; que ces
conſidérations me devoient faire comprendre
la néceſſité où je me trouvois à ſonger de me
mettre à couvert du reſſentiment d'un Prince,
&

1650. & de la jalouſie d'un Miniſtre, qui pouvoient à tous momens s'accorder enſemble ; qu'il n'y avoit que le Chapeau de Cardinal qui pût m'égaler à l'un & à l'autre par la grandeur de la dignité; que la mitre de Paris ne pouvoit pas, avec tous ſes brillans, faire cet effet, qui étoit toutefois néceſſaire pour ſe ſoutenir, particuliérement dans des tems calmes, contre ceux auxquels la ſupériorité de rang donne preſque toujours autant de conſidération & autant de force que de pompe & d'éclat.

Voila ce que Mr. de Caumartin & tous ceux qui m'aimoient me propoſoient depuis le ſoir juſqu'au matin. Ils avoient raiſon ; car il eſt conſtant que ſi Mr. le Prince & Mr. le Cardinal ſe fuſſent réunis, & m'euſſent opprimé par leur poids, ce qui paroiſſoit deſintéreſſement dans le tems que je me ſoutenois, eût paſſé pour dupperie en celui où j'euſſe été abatu. Il n'y a rien de ſi louable que la généroſité ; mais il n'y a rien qui ſe doive moins outrer. J'en ai cent exemples. Caumartin par amitié, & le Préſident de Belliévre par l'intérêt de ne me pas laiſſer tomber, m'avoient beaucoup ébranlé au moins quant à la ſpéculation, depuis que je m'étois aperçu que je me perdois à la Cour, & même par mes ſervices. Mais il y a bien loin d'être ſimplement perſuadé, à l'être aſſez pour agir dans les choſes qui ſont contre notre inclination. Lorſqu'on ſe trouve dans cet état, que l'on peut appeller mitoyen, on prend les occaſions, mais on ne les cherche pas. La fortune m'en préſenta deux en ſix ſemaines ou deux mois, avant que la Cour revînt de Guyenne. Il eſt néceſſaire de les repréſenter de plus haut.

Mr,

Mr. le Cardinal Mazarin avoit été autrefois 1650.
Sécretaire de * Pancirole, Nonce Extraordinaire
pour la paix d'Italie. Il avoit trahi ſon Maitre
en cette occaſion, & fut même convaincu d'a-
voir rendu compte de ſes dépêches au Gouver-
neur de Milan. Pimentel m'en a fait le dé-
tail qui vous ennuyeroit ici. Pancirole, ayant été
créé Cardinal & Sécretaire d'Etat de l'Egliſe,
n'oublia pas la perfidie de ſon Sécretaire à qui
le Pape Urbain avoit donné le Chapeau par les
inſtances du Cardinal de Richelieu, & il n'aida
pas à adoucir l'aigreur envenimée que le Pape
Innocent conſervoit contre Mazarin, depuis
l'aſſaſſinat d'un de ſes Neveux, dont il croyoit
qu'il avoit été complice avec le Cardinal † An-
toine. Pancirole, qui crut qu'il ne pouvoit fai-
re un déplaiſir plus ſenſible à Mazarin que de
ne porter au Cardinalat, le mit dans l'eſprit
d'Innocent, & ce Pape agréa qu'il entrat en
commerce avec moi. Il ſe ſervit pour cet ef-
fet du Vicaire-Général des Auguſtins, qui lui
étoit très confident, & qui paſſoit à Paris pour
aller en Eſpagne. Il me donna une lettre de
lui, il m'en expoſa la créance, & m'aſſura
que, ſi j'obtenois la nomination, le Pape feroit
la promotion ſans délai. Ces offres ne firent
pas que je me réſoluſſe à la demander, ni même
à la prendre, mais elles firent que, quand les
autres

* Jean-Jaques Pancirolle, ou plutot Panzirolo, Ro-
main, Cardinal de la création d'Urbain VIII. le 13.
Juillet 1643., mort en 1652.

† Antoine Barberini, neveu d'Urbain VIII., créé
Cardinal en 1628, devenu Protecteur de la Couron-
ne de France en 1633., Grand-Aumônier de ce Royau-
me en 1653. Enſuite il fut nommé à l'Evêché de Poi-
tiers, & fut fait Archevêque de Rheims en 1657. Il
mourut en 1671.

1650. autres conſidérations que je vous ai raportées tombérent ſur le point de l'éclat que la Cour fit contre moi après la paix de Bourdeaux, je m'y laiſſai emporter plus facilement que je n'euſſe fait, ſi je ne me fuſſe cru aſſuré de Rome. Car une des raiſons qui me donnoient tant d'averſion pour le Chapeau, étoit la difficulté de fixer la nomination, parcequ'elle peut toujours être révoquée, & je ne ſache rien de plus fâcheux; car la révocation met toujours le prétendant au deſſous de ce qu'il étoit avant que d'avoir pretendu. Elle avilit la Riviere, qui etoit mépriſable par lui-même; & il eſt certain qu'elle nuit à proportion de l'élévation.

Quand je fus perſuadé que je devois penſer au Chapeau, je me ſervis des meſures que j'avois juſques-là plutot reçues que priſes; je dépêchai un courier à Rome, je renouvellai les engagemens. Pancirole me donna toutes les aſſurances imaginables; je trouvai même une ſeconde protection qui ne me fut pas inutile. Madame la Princeſſe de Roſſane s'etoit depuis peu racommodée avec le Pape, de qui elle avoit épouſé le Neveu, après avoir été mariée en premiéres noces au Prince de Sulmone. Elle étoit fille & héritiére de la Maiſon des Aldobrandins, avec laquelle la mienne a eu en Italie beaucoup d'union & d'alliances. Elle ſe joignit pour mes intérêts à Pancirole, & vous en verrez le ſuccès.

Comme je ne m'endormois pas du côté de Rome, Caumartin ne s'endormoit pas du côté de Paris. Il donnoit tous les matins à Madame de Chevreuſe quelque nouvelle douleur ſur mon accommodement avec Mrs. les Princes, „ qui nous perdra tous, *diſoit-il*, en nous en- „ trainant dans un parti dont le reſſentiment „ ſera

„ ſera toujours plus à craindre que la recon- 1650.
„ noiſſance n'y ſera à eſperer". Il inſinuoit tous les ſoirs à Monſieur le peu de ſureté qu'il y avoit à la Cour, & les inconvéniens que l'on trouvoit avec les Princes, & il employoit fort habilement la maxime qui ordonne, *de faire voir à ceux qui ſont naturellement foibles toutes ſortes d'abimes: parceque c'eſt le vrai moyen de les obliger à ſe jetter dans le premier chemin qu'on leur ouvre.* Mr. de Belliévre lui donnoit à tous momens ſur le même principe des frayeurs à l'égard de l'infidélité de la Cour, & lui faiſoit en même tems des images affreuſes du retour de la faction. Toutes ces différentes idées, qui ſe brouilloient les unes dans les autres cinq ou ſix fois par jour, formérent preſque dans les eſprits le projet de ſe défendre de la Cour par la Cour même, & d'eſſayer au moins de diviſer le Cabinet avant que de ſe réſoudre à rentrer dans la faction. J'ai déja remarqué que tout ce qui eſt interlocutoire paroit ſage aux eſprits irréſolus, parceque leurs inclinations les portent à ne point prendre de réſolutions finales. Ils flattent d'un beau titre leurs ſentimens. Caumartin trouva cette facilité dans le tempérament des gens avec qui il avoit à faire, & il leur fit naitre preſque imperceptiblement la penſée qu'il leur vouloit inſpirer. Monſieur faiſoit en toutes choſes comme font la plupart des hommes quand ils ſe baignent, ils ferment les yeux en ſe jettant dans l'eau. Caumartin, qui connoiſſoit l'humeur de Monſieur, me conſeilla de les lui tenir toujours ouverts, par des peurs modérées, mais ſucceſſives. J'avoue que cette penſée ne m'étoit point venue dans l'eſprit, & que comme le défaut de Monſieur étoit la timidité, j'avois toujours cru qu'il étoit bon de lui

1650. lui inſpirer inceſſamment de la hardieſſe. Caumartin me demontra le contraire, & je me trouvai très bien de ſon avis. Il ſeroit ennuyeux de vous raconter par le détail les tours qu'il donna à cette intrigue, dans laquelle il eſt vrai que, bien que je fuſſe perſuadé que la Pourpre m'étoit abſolument néceſſaire, je n'avois pas toute l'activité requiſe par un reſte de ſcrupule, qui étoit aſſez impertinent. Il réuſſit enfin, de ſorte que Monſieur crut qu'il étoit de ſon honneur & de ſon intérêt de me procurer le Chapeau; que Madame de Chevreuſe ne douta point qu'elle ne fît autant pour la Cour que pour moi, en rompant ou retardant les meſures que l'on me preſſoit de prendre avec Mrs. les Princes; que Madame de Montbaſon fut ravie d'avoir de quoi ſe faire valoir des deux côtez, les négociations des uns donnant toujours du poids aux autres; & que Mr. de Beaufort ſe piqua d'honneur de me rendre, au moins en ce qu'il pouvoit, touchant le Cardinalat, ce que je lui avois effectivement donné touchant la Surintendance des Mers. Nous jugions bien qu'avec tout ce concours le coup ne ſeroit pas sûr; mais nous le tenions poſſible, vû l'embaras où le Cardinal ſe trouvoit; & *l'on doit hazarder le poſſible toutes les fois que l'on ſe ſent en état de profiter même du manquement du ſuccès.* Il étoit de mon intérêt de mener mes amis à Mr. le Prince, en cas que je priſſe mon parti. Le peu d'inclination qu'ils avoient tous à y aller, n'y pouvoit être plus naturellement conduit, que par un engagement d'honneur qu'ils priſſent avec moi ſur un point, où la maniére dont j'avois agi pour leurs intérêts les deshonorat, s'ils ne concouroient auſſi à leur tour à ma fortune. Voilà ce qui me détermina à rom-

rompre cette lance, plutot que toutes les autres raiſons que j'ai alléguées : parceque dans le fond je ne fus jamais perſuadé que le Cardinal ſe pût réſoudre à me donner le Chapeau, ou plutot à le laiſſer tomber ſur ma tête. (C'étoit le terme de Caumartin, & dont il diſoit que le Cardinal Mazarin étoit capable, quoique contre ſon intention.) Nous n'oubliames pas de ménager autant que nous pumes le Garde des Sceaux par Madame de Rhodes, afin qu'il ne nous fît pas tout le mal que ſes maniéres nous donnoient lieu d'apréhender. Mais comme l'union de Madame de Rhodes avec Mademoiſelle de Chevreuſe, avec Caumartin & moi, l'avoit fâché, il n'avoit plus à beaucoup près tant de confiance en elle. Il la joua, & ne lui dit juſtement que ce qu'il falloit pour ne m'empêcher pas de prendre les précautions néceſſaires contre ſes atteintes. 1650.

Les diſpoſitions étant miſes, Madame de Chevreuſe ouvrit la tranchée. Elle dit à le Tellier qu'il ne pouvoit ignorer les cruelles injuſtices qu'on m'avoit faites ; qu'elle ne vouloit pas auſſi lui cacher le juſte reſſentiment que j'en avois ; qu'on publioit à la Cour qu'elle venoit avec la réſolution de me perdre, & que je diſois publiquement dans Paris que je me mettois en état de me défendre ; qu'il voyoit comme elle que le parti de Mr. le Prince, qui n'étoit pas mort, quoiqu'il parût endormi, ſe réveilleroit à cette lueur qui commençoit à lui donner de grandes eſpérances ; qu'elle ſavoit qu'on faiſoit des paris immenſes, que la plupart de mes amis étoient déja gagnez ; que ceux qui tenoient encore bon, comme elle, Noirmoutier & Laigues, ne ſavoient que répondre quand je leur diſois: *Qu'ai-je fait, quel*

1650. *crime ai-je commis ? Où eſt ma ſureté, je ne dis pas ma récompenſe ?* Que jusques là je ne m'étois que plaint, parceque l'on m'amuſoit; mais qu'etant à la Reine au point qu'elle étoit, & amie véritable du Cardinal, elle ne lui céleroit pas que l'on ne pouvoit plus amuſer l'amuſeuſe, & que l'amuſeuſe même commençoit fort à douter de ſon pouvoir, au moins ſur ce point: que je m'expliquois peu, mais qu'on voyoit bien à ma contenance que je ſentois ma force, & que je me relevois à proportion des menaces: qu'elle ne ſavoit pas préciſément où j'en étois avec Monſieur, mais qu'il lui avoit dit depuis deux jours, que jamais homme n'avoit ſervi le Roi plus fidellement, & que la conduite que la Cour prenoit à mon égard étoit d'un pernicieux exemple. Que Mr. de Beaufort avoit juré devant tout ce qu'il y avoit de gens dans l'antichambre de Monſieur; que ſi l'on continuoit encore huit jours à agir comme on faiſoit, il ſe prépareroit à ſoutenir un ſecond Siége dans Paris ſous les ordres de S. A. R., & que j'avois répondu: *Ils ne ſont pas en état de nous aſſiéger, & nous ſommes en état de les combattre.* Qu'elle ne pouvoit pas ſe figurer que ces discours ſe fiſſent à deux pas de Monſieur, ſi ceux qui les faiſoient n'étoient bien aſſurez de ſes intentions: que celle qui lui paroiſſoit à elle dans nos eſprits & même dans nos cœurs, n'étoit point mauvaiſe dans le fond; que nous nous croyions outragez par le Cardinal, mais que la conſidération de la Reine étouferoit en moins de rien ce reſſentiment, ſi la défiance ne l'envenimoit; que c'étoit à quoi il falloit remédier. Vous voyez la chute du discours, qui tomba ſur le Chapeau. La conteſtation fut vive; le Tellier refuſa d'en faire

la

la propoſition à la Cour, Madame de Chevreuſe ſe chargea des conſéquences. Il y conſentit à condition que Madame de Chevreuſe en écrivît de ſon côté, & mandat qu'elle l'y avoit comme forcé. La Cour reçut ces agréables dépêches lorsqu'elle étoit en chemin, à ſon retour de Bourdeaux, & le Cardinal en remit la réponſe à Fontainebleau. 1650.

Le Garde des Sceaux, qui ne vouloit pas que je fuſſe Cardinal, parcequ'il vouloit l'être, & qui vouloit auſſi perdre Mazarin, parcequ'il vouloit encore devenir Miniſtre, crut qu'il feroit un double coup, s'il faiſoit voir à Monſieur que ſon avis n'étoit pas qu'il expoſât ſa perſonne aux caprices du Mazarin, qui avoit témoigné ſi publiquement ne pas approuver la conduite que Monſieur avoit tenue dans l'abſence de la Cour. Comme il étoit perſuadé que mon intérêt demandoit que ce voyage ſe fît, parcequ'une déclaration de Monſieur préſent pourroit beaucoup appuyer ma prétention; il s'imagina que je ne manquerois pas de le conſeiller, & qu'ainſi il lui feroit ſa cour aux dépens du Cardinal & du Coadjuteur même, en marquant à S. A. R. beaucoup plus d'égard & de ſoin pour ſa perſonne: que lui au reſte jouoit ce perſonnage à coup ſûr; car il en faiſoit faire la propoſition par Fremont Sécretaire des Commandemens de Monſieur, l'homme de toute ſa maiſon le plus propre à être deſavoué.

Comme je connoiſſois le perſonnage qui n'étoit pas trop fin, & qui d'ailleurs étoit aſſez de mes amis, je connus à ſa premiére parole, qu'il avoit été ſifflé, & je me réſolus de parler comme lui, tant pour ne point donner dans le panneau qui m'étoit tendu par l'endroit que Monſieur avoit de plus foible, que parceque

1650. dans la vérité j'apréhendois pour ſa perſonne. Tous mes amis ſe moquoient de moi ſur cet article, ne pouvant ſeulement s'imaginer qu'en l'état où étoit le Royaume, on oſat penſer à l'arrêter. Mais j'avoue que je ne pouvois me raſſurer ſur ce point, & que bien que je viſſe que mon intérêt étoit qu'il allat à Fontainebleau, je ne me pus jamais réſoudre à le lui conſeiller; parcequ'il me ſembloit que ſi l'on eût été aſſez hardi pour cela à la Cour, le Cardinal eût pu trouver dans la ſuite des iſſues auſſi ſures pour le moins que celles qu'il pouvoit eſpérer par l'autre voye. Je ſais bien que le coup eût fait une commotion générale dans les eſprits, & que le parti de Mrs. les Princes joint avec les Frondeurs, en eût pris d'abord autant de force que de prétexte. Mais je ſais bien auſſi que Monſieur & Mrs. les Princes étant arrêtez, le parti contraire à la Cour n'ayant plus à la tête que leurs noms, on eût tous les jours affoibli ſa conſidération, parceque chacun eût voulu s'en ſervir à ſa mode, ou ſe fût bientot diviſé, ou fût devenu populaire, ce qui eût été un grand malheur pour l'Etat, mais qui étoit cependant d'une nature à n'être pas prévu par le Cardinal Mazarin, & à ne pouvoir par conſéquent lui ſervir de motif pour l'empêcher d'entreprendre ſur la liberté de Monſieur. En tout cela je fus ſeul de mon avis. J'ai ſu depuis que je n'avois pas tout-à-fait tort, & Mr. de Lionne me dit à S. Germain un an ou deux avant qu'il mourût, que Servien l'avoit propoſé au Cardinal, deux jours avant ſon arrivée à Fontainebleau, en préſence de la Reine; que la Reine y avoit conſenti de tout ſon cœur, mais que Mazarin avoit rejetté la propoſition, comme folle. Ce qu'il y a de vrai eſt, que l'apré-

l'apréhenſion que j'en eus ne parut fondée à perſonne, & qu'elle fut même interprétée en un autre ſens. On crut qu'elle n'étoit qu'un prétexte de celle que je pourrois avoir aparemment, que Monſieur ne ſe laiſſat gagner par la Reine. Je connoiſſois la portée de ſa foibleſſe, & j'étois convaincu qu'elle n'iroit pas jusques là; mais ce qui m'étonna fut que, bien que Fremont eût eſſayé de lui faire peur du voyage de la Cour, il n'en fut point du tout touché; & je me ſouviens qu'il dit à Madame qui balançoit un peu: *Je ne l'aurois pas hazardé avec le Cardinal de Richelieu, mais il n'y a point de péril avec Mazarin.* Il ne laiſſa pas de témoigner à le Tellier, adroitement & ſans affectation, plus de bonnes diſpoſitions qu'à l'ordinaire pour la Cour & pour le Cardinal en particulier. Il affecta même, de concert avec moi, de rallentir un peu le commerce que j'avois avec lui, & il réſolut, de mon avis, de conſentir à la tranſlation de Mrs. les Princes au Havre de Grace, que je ſus la veille qu'il partit, lui devoir être propoſée par la Reine à Fontainebleau. Il étonna Monſieur, jusques à le faire balancer pour le voyage; parceque le murmure qui s'étoit élevé au conſentement qu'il avoit donné pour Marcouſſi, lui en faiſoit apréhender un bien plus grand. Mon avis fut que s'il prenoit le parti d'aller à la Cour, il ne devoit s'oppoſer à la tranſlation, qu'autant qu'il ſeroit néceſſaire pour donner plus d'agrément au conſentement qu'il y donneroit. J'étois perſuadé que dans le fond il étoit très indifférent & à lui & aux Frondeurs, en quel lieu fuſſent Mrs. les Princes; parceque la Cour étoit également maitreſſe de tout. Si elle eût ſu ce que Mr. le Prince m'a dit depuis, 1650.

1650. que ſi on ne l'eût tiré de Marcouſſi, il s'en ſeroit immanquablement ſauvé par une entrepriſe qui étoit ſur le point d'éclore, je ne m'étonnerois pas que le Cardinal eût eu de l'impatience de l'en faire ſortir : mais comme il l'y croyoit fort en ſureté, je n'ai pu concevoir la raiſon qui le pouvoit obliger à une action qui ne lui ſervoit de rien, & qui aigriſſoit contre lui tous les eſprits. Cette tranſlation tenoit toutefois ſi fort au cœur de M le Cardinal, que dans la ſuite nous ſûmes qu'il fut transporté de joye, quand il trouva à Fontainebleau que Monſieur n'en étoit pas ſi éloigné qu'il le penſoit, & que ſa joye éclata même juſqu'au ridicule, quand on lui manda de Paris que les Frondeurs étoient au deſeſpoir de cette tranſlation ; car nous la jouames très bien, nous l'ornames de toutes les couleurs, & l'on vit deux jours après une eſtampe ſur le Pont-neuf & dans les boutiques des Graveurs, qui repreſentoit le Comte d'Harcourt armé de toutes piéces, menant en triomphe Mr. le Prince. Vous ne ſauriez croire l'effet que fit cette eſtampe, & la commiſération qu'elle excita parmi le peuple. Nous tirames cependant Monſieur du pair, parceque du moment qu'il fut revenu de Fontainebleau, nous publiames qu'il avoit fait tous ſes efforts pour empêcher la tranſlation, & qu'il n'y avoit donné les mains à la fin que parcequ'il ne ſe croyoit pas lui-même en ſureté. Il faut avouer qu'on ne peut pas mieux jouer ſon perſonnage, qu'il le joua à Fontainebleau. Il n'y fit pas une démarche qui ne fût digne d'un Fils de France, il n'y dit pas une parole qui en dégénérat, il y parla fermement, ſagement, honnêtement. Il n'oublia rien pour faire ſentir la vérité à la Reine, & pour la faire connoi-

tre

tre au Cardinal, & quand il vit qu'il étoit tombé dans un ſens réprouvé, il ſe tira d'affaire habilement. Il revint à Paris, & me dit ces mots: 1650.
„ Madame de Chevreuſe a été repouſſée ſur la „ barriére à votre ſujet, & le Cardinal m'a „ traité ſur le même article du haut en bas, „ comme ſur tous les autres. J'en ſuis ravi, „ le miſérable nous auroit amuſez & fait périr „ tous avec lui; il n'eſt bon qu'à pendre ". Voici ce qui s'étoit paſſé à la Cour ſur mon ſujet.

Madame de Chevreuſe dit à la Reine & à Mazarin tout ce qu'elle avoit vu de ma conduite pendant l'abſence du Roi, & ce qu'elle avoit vu étoit aſſurément un tiſſu de ſervices conſidérables que j'avois rendus à la Reine. Elle retomba enſuite ſur les injuſtices qu'on m'avoit toujours faites, ſur le mépris qu'on m'avoit témoigné, ſur les juſtes ſujets de défiance que je ne pouvois m'empêcher de prendre à chaque inſtant. Elle conclut par la néceſſité de les lever, par l'impoſſibilité d'y réuſſir autrement que par le Chapeau. La Reine s'emporta; le Cardinal s'en défendit, non pas par le refus, car il me l'avoit offert trop ſouvent, mais par la propoſition du délai qu'il fonda ſur la dignité de la conduite d'un grand Monarque qui ne doit jamais être forcé en rien. Monſieur, venant à la charge pour ſoutenir Madame de Chevreuſe, ébranla au moins en apparence Mazarin, qui lui voulut marquer, mais en paroles, le reſpect & la conſidération qu'il avoit pour lui. Madame de Chevreuſe, voyant que l'on parlementoit, ne douta point du ſuccès de la capitulation: elle s'y confirma quand elle vit la Reine ſe radoucir, & dire à Monſieur qu'elle lui donnoit tout ſon reſſentiment, &

1650. qu'elle feroit ce que ſon Conſeil jugeroit bon & raiſonnable. Ce Conſeil, qui étoit un nom ſpécieux, fut réduit à Mr. le Cardinal, au Garde des Sceaux, à le Tellier & à Servien.

Monſieur ſe moqua de cet expédient, jugeant très ſagement qu'il n'étoit propoſé que pour me faire refuſer la nomination. Laigues un peu groſſier ſe laiſſa enjoller par Mazarin, qui lui fit croire que ce moyen étoit néceſſaire pour vaincre l'opiniâtreté de la Reine. Le Cardinal propoſa l'affaire au Conſeil, & conclut par une priére très humble qu'il fit à la Reine de condeſcendre à la demande de Mr. le Duc d'Orléans, & à ce que les ſervices & les mérites de Mr. le Coadjuteur demandoient encore avec plus d'inſtance, (ce furent ſes propres paroles.) Elles furent relevées avec une hauteur & une fermeté que l'on ne trouve pas ſouvent dans les Conſeils, quand il s'agit de combattre les avis des Premiers Miniſtres. Le Tellier & Servien ſe contentérent de ne lui pas applaudir; mais le Garde des Sceaux lui perdit tout reſpect, il l'accuſa de prévarication & de foibleſſe, il mit un genou en terre devant la Reine, pour la ſupplier au nom du Roi ſon fils de ne pas autoriſer par un exemple qu'il apella funeſte, l'inſolence d'un Sujet, qui vouloit arracher les graces l'épée à la main. La Reine fut émue; le pauvre Cardinal eut honte de ſa molleſſe & de ſa trop grande bonté; & Madame de Chevreuſe & Laigues eurent tout ſujet de reconnoitre que j'avois bien jugé, & que j'avois été cruellement joué. Il eſt vrai que j'en avois donné de ma part une occaſion très belle & très naturelle. J'ai fait bien des ſotiſes en ma vie; voici, à mon ſens, une des plus ſignalées. J'ai remarqué plu-

pluſieurs fois que, *quand les hommes ont balancé longtems à entreprendre quelque choſe, par la crainte de n'y pas réuſſir, l'impreſſion qui leur reſte de cette crainte fait pour l'ordinaire qu'ils vont enſuite trop vite dans la conduite de leurs entrepriſes.* Voilà ce qui m'arriva. J'avois eu toutes les peines du monde à me réſoudre à prétendre au Cardinalat, parceque la prétention ſans la certitude du ſuccès me paroiſſoit au deſſous de moi. Dès qu'on m'y eut engagé, le reſte de cette idée m'obligea, pour ainſi dire, à me précipiter, de peur de demeurer trop longtems en cet état; & au lieu de laiſſer agir Madame de Chevreuſe auprès de le Tellier, comme nous l'avions concerté, je lui parlai moi-même deux ou trois jours après; je lui dis en bonne amitié que j'étois bien fâché que l'on m'eût réduit, malgré moi, dans une condition où je ne pouvois plus être que Chef de Parti, ou Cardinal; que c'étoit à M. Mazarin à opter. Mr. le Tellier rendit un compte fidéle de ce diſcours, qui ſervit de thême à l'opinion du Garde des Sceaux. Il le devoit aſſurément laiſſer prendre à un autre, après l'obligation qu'il m'avoit, & après les engagemens pris avec moi & malgré moi. Mais je confeſſe auſſi qu'il y avoit bien de l'étourderie de l'avoir donné. *Il eſt moins imprudent d'agir en Maitre que de ne pas parler en Sujet.* Le Cardinal ne fut pas beaucoup plus ſage dans l'aparat qu'il donna au refus de ma nomination. Il crut me faire beaucoup de tort, en faiſant voir au public que j'avois un intérêt, quoique j'euſſe toujours fait profeſſion de n'en point avoir. Il ne diſtinguoit point les tems; il ne faiſoit pas réflexion qu'il ne s'agiſſoit plus, comme diſoit Caumartin, de la défenſe de Paris & de 1650.

1650. la protection des peuples, où tout ce qui paroit particulier eſt ſuſpect. Il ne me nuiſit point par ſa ſcêne dans le public, où ma promotion étoit fort dans l'ordre & fort néceſſaire: mais il m'engagea par cette ſcêne à ne pouvoir jamais recevoir de tempérament ſur cette même promotion.

Le Cardinal revint quelque tems après avec le Roi. Il offrit pour moi à Madame de Chevreuſe Orcan, St. Lucien, le payement de mes dettes, la charge de Grand-Aumônier, & il ne tint pas à elle & à Laigues que je ne priſſe ce parti. Je l'aurois refuſé, même s'il y eût ajouté douze Chapeaux. J'étois engagé à Monſieur, qui s'étoit défait de ſa penſée d'ériger autel contre autel, par l'impoſſibilité qu'il avoit trouvée à Fontainebleau de diviſer le Cabinet, & de m'y mettre en perſpective vis à vis le Cardinal Mazarin en calotte rouge. Monſieur avoit donc pris la réſolution de faire ſortir de priſon Mrs. les Princes; & il y avoit très longtems que je lui en voyois des velléitez, mais elles fuſſent demeurées longtems ſtériles & infructueuſes, ſi je ne les euſſe cultivées & échauffées. Il ne les avoit jamais que comme ſon pis aller, parcequ'il craignoit naturellement Mr. le Prince comme offenſé, & comme ſupérieur, ſans proportion, en gloire, en courage & en génie: deſorte qu'il perdoit ces velléitez preſqu'auſſitot qu'elles naiſſoient, & dès qu'il voyoit le moindre jour à ſe pouvoir tirer par une autre voye de l'embarras où les contretems du Cardinal le jettoient à tous les inſtans à l'égard du public, dont Monſieur ne vouloit en aucune façon perdre l'amour. Caumartin ſe ſervit habilement de ces lumiéres pour lui propoſer ma promotion, comme une voye mi-

mitoyenne entre l'abandonnement au Cardinal 1650.
& le renouvellement de la faction. Monſieur la prit avec joye, parcequ'il crut qu'elle ne feroit qu'une intrigue de cabinet que l'on pourroit pouſſer & apliquer dans les ſuites, ſelon qu'il conviendroit. Mais dès qu'il vit que le Cardinal avoit fermé cette porte, il ne balança plus ſur la liberté des Princes. Je conviens que, comme *tous les hommes irréſolus de leur naturel ne ſe déterminent que difficilement pour les moyens, quoiqu'ils ſoyent déterminez pour la fin*, il auroit été longtems à porter la réſolution juſques à la pratique, ſi je ne lui en euſſe ouvert le chemin. Je vous rendrai compte de ce détail, après avoir parlé de deux avantures aſſez bizarres que j'eus en ce tems-là.

Le Cardinal Mazarin, étant revenu à Paris, ne ſongea qu'à diviſer la Fronde, & les maniéres de Madame de Chevreuſe lui en donnoient aſſez d'eſpérance; car, quoiqu'elle connût très bien qu'elle tomberoit à rien, ſi elle ſe ſéparoit de moi, elle ne laiſſoit pas de ſe ménager ſoigneuſement à toutes fins avec la Cour, & de lui laiſſer croire qu'elle étoit bien moins attachée à moi par elle-même que par l'opiniâtreté de Mademoiſelle ſa fille. Le Cardinal, perſuadé qu'il m'afoibliroit beaucoup auprès de Monſieur, s'il m'ôtoit Madame de Chevreuſe, pour qui il avoit une inclination naturelle, penſa de plus qu'il feroit un grand coup pour lui, s'il me pouvoit brouiller avec Mademoiſelle de Chevreuſe; & il crut qu'il n'y avoit point de plus ſûr moyen que de me donner un rival qui lui fût plus agréable. Il penſa qu'il réuſſiroit mieux par Mr. d'Aumale qui étoit beau comme un Ange, & qui pouvoit aiſément convenir à la Demoiſelle par la ſimpathie. Il s'étoit en-

1650. entiérement donné au Cardinal contre les intérêts même de Mr. de Nemours ſon ainé, & il ſe ſentit très honoré de la commiſſion qu'on lui donna. Il s'attacha donc à l'Hôtel de Chevreuſe, & ſe conduiſit d'abord ſi bien, que je ne balançai pas à croire qu'il ne fût envoyé pour jouer le ſecond acte de la piéce qui n'avoit pas réuſſi à Mr. de Candale. J'obſervai toutes ſes démarches, & j'eus lieu de me confirmer dans mon opinion. Je m'en ouvris à Mademoiſelle de Chevreuſe, mais je ne trouvai pas qu'elle me répondît à ma mode. Je me fâchai, on m'apaiſa; je me remis en colére, & Mademoiſelle de Chevreuſe me diſant devant lui pour me plaire & pour le piquoter, qu'elle ne concevoit pas comment on pouvoit ſouffrir un impertinent: *Pardonnez-moi, Mademoiſelle*, repris-je, *on fait quelquefois grace à l'impertinence en faveur de l'extravagance.* Le Seigneur étoit de notoriété publique l'un & l'autre. Le mot fut trouvé bon & bien apliqué, on ſe défit de lui en peu de jours à l'Hôtel de Chevreuſe; mais il ſe voulut auſſi défaire de moi. Il apoſta un filou, apellé Grandmaiſon, pour m'aſſaſſiner. Le filou, au lieu d'exécuter ſa commiſſion, m'en donna avis. Je le dis à l'oreille à Mr. d'Aumale que je trouvai chez Monſieur, en y ajoutant ces paroles, *J'ai trop de reſpect pour le nom de Savoye, pour ne pas tenir la choſe ſecréte.* Il me nia le fait, mais d'une maniére qui me le fit croire, parcequ'il me conjura de ne le pas publier. Je le lui promis, & je lui ai tenu parole.

L'autre avanture fut encore plus rare. Vous jugez aiſément par ce que vous avez déja vu de Madame de Guimené, qu'il devoit y avoir beau-

beaucoup de démêlez entre nous. Il me ſemble que Caumartin vous en contoit un ſoir chez vous le détail, qui vous divertit un quart d'heure. Tantot elle ſe plaignoit à mon Pére comme une bonne Parente; tantot elle en parloit à un Chanoine de Notre-Dame, qui m'en importunoit beaucoup; tantot elle s'emportoit publiquement avec des injures atroces contre la mere, contre la fille & contre moi; quelquefois le ménage ſe rétabliſſoit pour quelques jours, & même pour quelques ſemaines. Voici le comble de la folie. Elle fit très proprement accommoder une maniére de cave, ou plutot de ſerre d'orangers, qui répond dans ſon jardin & qui eſt juſtement ſous ſon petit cabinet, & elle propoſa à la Reine de m'y perdre, en lui promettant qu'elle lui en donneroit les moyens, pourvû qu'elle lui donnat ſa parole de me laiſſer ſous ſa garde & enfermé dans la ſerre. La Reine me l'a dit depuis, & Madame de Guimené me l'a confeſſé. Le Cardinal ne le voulut pas, parceque ſi j'euſſe diſparu, le peuple s'en ſeroit pris à lui. De bonne fortune pour moi, elle ne s'aviſa de ce bel expédient que dans le tems que le Roi étoit à Paris; ſi c'eût été en celui du voyage de Guyenne, j'étois perdu: car comme j'allois quelquefois chez elle de nuit & ſeul, elle m'eût très facilement livré. Je reviens à Monſieur. 1650.

Je vous ai dit qu'il avoit pris la réſolution de faire ſortir de priſon Mrs. les Princes; mais il n'y avoit rien de plus difficile que la maniére dont il ſeroit à propos de s'y prendre. Ils étoient entre les mains du Cardinal, qui pouvoit en un quart d'heure ſe donner, au moins par l'événement, le mérite de tous les efforts que Monſieur pouvoit faire en des années; & la plus

1650. plus petite apparence de ces efforts étoit capable de lui en faire prendre la réſolution en un quart d'heure. Nous réſolumes ſur ces réflexions de nous tenir couverts pour le fond de notre deſſein, & de réunir, ſans conſidérer les offenſes & les intérêts particuliers, tous ceux qui avoient un intérêt commun à la perte du Miniſtre; de jetter les apparences d'intention non droite & non ſincére pour la liberté de Mrs. les Princes, non ſeulement parmi les gens de la Cour, mais parmi ceux même de leur parti, qui étoient les moins bien diſpoſez pour les Frondeurs; de donner des lueurs de diviſion parmi nous, & d'en fortifier de tems en tems les ſoupçons par des accommodemens avec Mr. le Prince, que nous ferions ſéparez, ſucceſſivement les uns après les autres. On réſolut auſſi de réſerver Monſieur pour le coup déciſif, & au moment de ce coup de pouſſer tous enſemble le Miniſtre & le Miniſtére, les uns par le Cabinet & les autres par le Parlement, & ſur le tout de s'entendre d'abord uniquement avec une perſonne du parti des Princes, qui en eût la confiance & la clef. Tous ces reſſorts étoient néceſſaires, & il n'y en eut aucun qui manquat. Toutes les piéces eurent la juſteſſe & le mouvement auquel on les avoit deſtinées; les ſeules roues de la machine qui allérent un peu plus vite que l'on n'avoit projetté, ſe remirent dans leur équilibre preſqu'au moment de leur dérégiement. Je m'explique. Madame de Rhodes qui conſervoit toujours beaucoup d'habitude avec le Garde des Sceaux, lui donna une grande joye en lui faiſant croire qu'elle auroit aſſez de pouvoir auprès de moi par le moyen de Mademoiſelle de Chevreuſe, pour m'obliger à ne pas rompre avec lui ſur le

der-

dernier tour qu'il m'avoit fait. Il m'avoit ôté le Chapeau à ce qu'il penſoit; & il ſe trouvoit heureux de trouver un ami qui me dorat la pilule en cette occaſion, & qui lui donnat lieu de demeurer lié à une cabale qui pouſſoit le Mazarin, ce qui étoit ſon compte: cependant il en avoit paru détaché, & c'étoit auſſi ſon jeu. Il nous étoit d'une ſi grande conſéquence de ne pas unir au Cardinal le Garde des Sceaux qui connoiſſoit notre manœuvre, comme ayant été des notres, & comme y ayant même beaucoup de part, hors en ce qui regardoit mon Chapeau; que je pris ou feignis de prendre pour bon tout ce qu'il lui plut de me dire de la Comédie de Fontainebleau. Il joua fort bien, & je ne jouai pas mal. Je trouvai qu'il lui eût été impoſſible de ſe défendre d'en uſer comme il en avoit uſé, vû les circonſtances. Mademoiſelle de Chevreuſe qui l'apelloit ſon Papa, fit des merveilles; nous ſoupames chez lui, il nous donna la Comédie en tous ſens; & comme il étoit extrêmement bijoutier, & qu'il avoit toujours les doigts pleins de petites bagues, nous fumes une partie du ſoir à raiſonner. . . . . 1650.

. . . . . .

ne nous furent pas inutiles, & qu'elles coutérent cher à Mazarin. Il s'imagina que Madame de Rhodes m'amuſoit par Mademoiſelle de Chevreuſe, à qui il ſe figuroit qu'elle faiſoit croire tout ce qu'il vouloit. Il ne pouvoit douter que le Garde des Sceaux & moi ne fuſſions intimement mal, & je ſais que, quand il connut que nous nous étions raccommodez pour le chaſſer, il dit en jurant que rien ne l'avoit tant ſurpris de tout ce qui lui étoit arrivé en ſa vie.

Ma-

1650. Madame de Rhodes ne nous fut pas moins utile du côté de Madame la Palatine. Je vous ai dit qu'elle en avoit été extrêmement recherchée; & vous pouvez juger comment elle en fut reçue. Elle ménagea avec elle fort adroitement tous les préalables. Je la vis la nuit, & je l'admirai. Je la trouvai d'une capacité étonnante; ce qui me parut particuliérement, en ce qu'elle ſavoit ſe fixer. C'eſt une qualité très rare, & qui marque un eſprit éclairé au deſſus du commun. Elle fut ravie de me voir auſſi inquiet que je l'étois ſur le ſecret, parcequ'elle ne l'étoit pas moins que moi. Je lui dis nettement que nous apréhendions que ceux du parti de Mrs. les Princes ne nous montraſſent au Cardinal, pour le preſſer de s'accommoder avec eux. Elle m'avoua que ceux du parti de Mrs. les Princes craignoient que nous ne les montraſſions au Cardinal, pour le forcer de s'accommoder avec nous. Sur quoi lui ayant répondu que je lui engageois ma foi que nous ne recevrions aucune propoſition de la Cour, je la vis dans un tranſport de joye que je ne puis exprimer. Elle ne nous pouvoit pas donner, dit-elle, la même parole, parceque Mr. le Prince ſe trouvoit dans un état où il étoit obligé de recevoir tout ce qui lui pouvoit donner la liberté; mais elle m'aſſuroit que, ſi je voulois traiter avec elle, la premiére condition ſeroit que, quoi qu'il pût promettre à la Cour, cela ne pourroit jamais l'engager au préjudice de ce dont nous ſerions convenus. Nous entrames enſuite en matiére. Je lui communiquai mes vues; elle s'ouvrit des ſiennes, & me dit après deux heures de conférence; *Je vois bien que nous ſerons bientot du même parti, ſi nous n'en ſommes déja. Il vous faut tout dire...* Elle tira

tira de deſſous ſon chevet (car elle etoit au lit) huit ou dix liaſſes de lettres chiffrées & de blancs ſignez, elle prit confiance en moi, nous fimes un petit mémoire de tout ce que nous avions à faire de part & d'autre, & le voici. 1650.

Madame la Palatine devoit dire à Mr. de Nemours, au Préſident Viole, à Arnauld & à Croiſſi, que les Frondeurs étoient ébranlez, pour ſervir Mr. le Prince; mais qu'elle doutoit extrêmement que l'intention du Coadjuteur ne fût de ſe ſervir de ſon parti pour abattre le Cardinal, & non pas pour lui rendre la liberté; que celui qui avoit fait des avances & qui ne vouloit pas être nommé, lui avoit parlé ſi ambigument, qu'elle en étoit entrée en défiance; qu'à tout hazard il faloit écouter, mais qu'il faloit être fort alerte, parceque les coups doubles étoient à craindre. Madame la Palatine avoit cru devoir parler ainſi d'abord, parcequ'il lui importoit, pour le ſervice des Princes, d'effacer de l'eſprit de beaucoup de gens de ſon parti l'opinion qu'ils avoient qu'elle ne fût trop aliénée de la Cour; & auſſi pour répandre dans le même parti un air de défiance des Frondeurs, qui allat juſques à la Cour, & qui l'empêchat de prendre l'allarme ſi chaude de leur réunion.

„ Si j'étois, *me dit Madame la Palatine*, „ de l'avis de ceux qui croyent que Mazarin „ pourra ſe réſoudre à rendre la liberté à „ Mr. le Prince, je le ſervirois très mal en „ prenant cette conduite; mais je ſuis con„ vaincue, par tout ce que j'ai vu de la ſien„ ne depuis la priſon, qu'il n'y conſentira „ jamais. Je ſuis perſuadee qu'il ne faut que

1650. „ ſe mettre entre vos mains, & que nous „ ne nous y mettrions qu'à demi, ſi nous „ ne vous donnions lieu de vous défendre „ des piéges, que ceux des amis de Mr. le „ Prince, qui ne ſont pas de mon ſentiment, „ vous croiront tendre, & qu'ils tendroient, „ par l'événement, à Mr. le Prince même. „ Je ſai bien que je hazarde, & que vous „ pouvez abuſer de ma confiance : mais je ſai „ bien qu'il faut hazarder pour ſervir Mr. le „ Prince, & que dans la conjoncture préſente „ on ne le peut ſervir ſans hazarder préciſé- „ ment ce que je hazarde. Vous m'en mon- „ trez l'exemple. Vous êtes ici ſur ma paro- „ le; vous êtes ici entre mes mains ".

J'avois naturellement de l'inclination à ſervir Mr. le Prince ; mais je crois que le procédé ſi net & ſi habile de la Palatine m'y eût engagé, quand je n'y aurois pas été auſſi porté. Je commençai à l'aimer ; car elle eut autant de bonté à me confier les raiſons de ſes ſentimens, qu'elle avoit eu d'habileté à me les perſuader. Dès qu'elle vit que je répondois à ſa franchiſe, non plus par des honnêtetez ſur les faits, mais par des ouvertures ſur les motifs, elle quita la plume dont elle écrivoit ſon mémoire. Elle me fit le plan de ſon parti, elle me dit que le Premier-Préſident vouloit la liberté de Mr. le Prince, & par lui-même, & par Champlâtreux ; mais qu'il l'eſpéroit par la Cour, & qu'il ne la vouloit point par la guerre ; que le Maréchal de Grammont la ſouhaitoit plus qu'homme de France, mais qu'elle n'en connoiſſoit pas un plus propre à ſerrer ſes liens, parcequ'il ſeroit toute ſa vie la duppe du Cabinet : que Madame de Montbazon leur faiſoit tous les

jours

jours eſpérer Mr. de Beaufort, mais que l'on 1650.
comptoit ſa foi pour rien, & ſon pouvoir pour peu de choſe; qu'Arnauld & Viole vouloient la liberté de Mrs. les Princes pour leur intérêt particulier, & que leur avidité toute ſeule ſoutenoit leurs eſpérances; que Croiſſi étoit perſuadé qu'il n'y avoit rien à faire qu'avec moi, mais qu'il étoit ſi emporté qu'il n'étoit pas encore tems de s'en ouvrir avec lui; que Mr. de Nemours n'étoit qu'un phantôme agréable; que le ſeul homme à qui elle ſe découvriroit, & par qui elle négocieroit avec moi ſeroit Montreuil. Elle reprit ici ſon mémoire pour le continuer.

Vous avez vu le premier article. Le ſecond fut que, quand on jugeroit néceſſaire de faire paroitre la Fronde, nous commencerions par Madame de Montbazon, qui croiroit ſi bien elle-même avoir entrainé Mr. de Beaufort, (que j'aurois toutefois diſpoſé auparavant) que ſi le Cardinal en étoit averti, il ne douteroit pas lui-même que la Fronde ne fût diviſée; ce qui, au lieu de l'intimider, lui donneroit plus d'audace. Le troiſiéme article fut, qu'elle ne s'ouvriroit ſur mon ſujet à qui que ce ſoit, juſqu'à ce qu'elle eût vu tous les eſprits de la faction diſpoſez à recevoir ce que l'on voudroit leur faire ſavoir. Nous nous jurames après cela un concert entier & parfait, & nous nous tinmes fidélement parole.

Monſieur aprouva ma négociation, qui n'étoit que le plan de notre conduite, & ce qui étoit le plus preſſé, parcequ'il n'y avoit pas un inſtant où l'on ne l'eût pu déconcerter par des pas contraires. Nous avions remis à la nuit ſuivante la diſcuſſion des conditions,

1650. par lesquelles on commence d'ordinaire, & par lesquelles nous ne fimes pas difficulté de finir en cette occasion, parceque la Fronde avoit la carte blanche, & qu'il ne s'agissoit pas de combattre d'honnêtetez. Monsieur ne voulut point d'autres conditions que l'amitié de Mr. le Prince, le mariage de Mademoiselle d'Alençon avec Mr. le Duc, & la rénovation de la Connétablie. On m'offroit les Abbayes de Mr. le Prince de Conti, & vous croyez aisément que je ne les voulois pas. Mr. de Beaufort étoit bien aise qu'on ne le troublat pas dans la possession de l'Amirauté; & ce n'étoit pas une affaire. Mademoiselle de Chevreuse n'étoit pas fâchée de devenir Princesse du Sang par le mariage de Mr. le Prince de Conti; & ce fut la premiére offre que Madame la Palatine fit à Madame de Rhodes. Il fut réglé en même tems qu'il ne s'en écriroit rien, qu'à mesure que les traitez particuliers se feroient; & cela pour la même raison, pour laquelle il avoit été résolu de n'en point faire de général. Madame la Palatine me pressa beaucoup de recevoir en forme la parole de Mrs. les Princes, de ne point traverser mon Cardinalat. Vous verrez la raison que j'eus pour ne la pas accepter en ce tems-là. La postérité aura peine à croire la justesse avec laquelle toutes ces mesures se gardérent. Je remediai à ce qui les pouvoit rompre plus facilement, qui étoit le peu de secret & l'infidélité de Madame de Montbazon; car nous jugeames, Madame la Palatine & moi, qu'il étoit tems que Mr. de Beaufort s'ouvrît plus qu'il n'avoit fait jusques là, avec les amis de Mr. le Prince. Je lui fis voir que le secret

qu'il

qu'il garderoit ſur le ſujet de Monſieur & ſur le mien à Madame de Montbazon, lui donneroit un grand mérite auprès d'elle, & feroit ceſſer les reproches qu'elle lui faiſoit continuellement du pouvoir que j'avois ſur ſon eſprit. Il ſentit ce que je lui diſois, il en fut ravi. Arnauld crut avoir fait un miracle en faveur de ſon parti, d'avoir gagné Mr. de Beaufort par Madame de Montbazon. Madame de Nemours ſa belle-ſœur prétendit cette gloire. Madame la Palatine s'en donnoit toutes les nuits la comédie à elle & à moi. Le prodige eſt que ce traité de Mr. de Beaufort demeura très ſecret, contre toutes ſortes d'aparences, qu'il ne nuiſit à rien, & qu'il ne produiſit juſtement que l'effet que l'on vouloit, qui étoit de faire connoitre à ceux qui gouvernoient à Paris les affaires de Mr. le Prince, que l'unique reſſource ne conſiſtoit pas en Mazarin. Un des articles portoit que Mr. de Beaufort feroit tous ſes efforts pour obliger Monſieur à prendre la protection de Mrs. les Princes, & qu'il romproit même avec le Coadjuteur, s'il perſiſtoit dans l'opiniâtreté qu'il avoit témoignée juſque-là contre leur ſervice. Madame de Montbazon avoit été négligée dans les derniers tems par la Cour, qui n'eſtimoit ni ſa capacité ni ſa fidélité, & qui connoiſſoit ſon peu de pouvoir. Cette circonſtance ne nous fut pas inutile. 1650.

Quand Madame la Palatine eut donné le tems à ſon parti de ſe détromper des fauſſes lueurs dont la Cour l'amuſoit, & qu'elle eut mis les eſprits au point que Monſieur les vouloit, je me laiſſai pénétrer, plus que je n'avois accoutumé, à Arnauld & à Viole, qui ſe

1650. preſſérent de lui en aprendre la bonne nouvelle. Croiſſi fut l'entremetteur de notre entrevue ; elle ſe fit la nuit chez Madame la Palatine. Nous conférames, nous ſignames le traité ; Mr. de Beaufort le ſigna auſſi, pour faire voir au parti des Princes notre union, & que celui qu'il avoit ſigné auparavant tout ſeul n'étoit pas le bon. Nous convinmes que ce traité ſeroit mis en dépôt entre les mains de Blancménil, qui tel que vous le connoiſſez, faiſoit en ce tems-là quelque figure, à cauſe qu'il avoit été des premiers à déclamer dans le Parlement contre le Cardinal Mazarin. Ce traité eſt en original entre les mains de Caumartin, qui étant un jour avec moi à Joigni, il y a 8. ou 10. ans, le trouva abandonné dans une vieille armoire de garderobe. Ce qu'il y eut en cela de plaiſant dans cette conférence, fut que, de concert avec la Palatine, je leur fis le fin des intentions de Monſieur, ce qui étoit la groſſe corde qu'on ne devoit toucher que la derniére, & qu'eux pareillement par le même concert me firent auſſi les fins de ce qu'ils en ſavoient d'ailleurs. La différence eſt qu'elle vouloit bien que je viſſe le deſſous des cartes, parcequ'elle voyoit que je ne gâterois rien au jeu, & qu'elle le leur cachoit par la raiſon que je vais expliquer.

Monſieur ne ſe réſolvoit jamais que très difficilement aux moyens, quoiqu'il fût réſolu à la fin. Ce défaut eſt une des ſources les plus empoiſonnées des fauſſes démarches des hommes. Il vouloit la liberté de Mrs. les Princes, mais il y avoit des momens qu'il la vouloit par la Cour. Cela ne ſe pouvoit pas ; car ſi la Cour y eût donné, ſon premier

mier ſoin eût été d'en exclure Monſieur, ou 1650.
du moins de ne l'y admettre qu'après coup, & comme une repréſentation. Il le jugeoit très bien ; mais il étoit foible, il ſe laiſſoit aller quelquefois à Mr. le Maréchal de Grammont, qui d'autre part ſe laiſſoit amuſer du ſoir au matin par Mazarin.

Je m'aperçus bientot de l'effet des longues converſations du Maréchal de Grammont; mais, comme il me ſembloit que j'en effacerois toujours les impreſſions par une ou deux paroles, je n'y faiſois pas beaucoup de réflexion, ne pouvant m'imaginer que Monſieur, qui m'avoit témoigné des apréhenſions mortelles du manquement du ſecret, fût capable de ſe laiſſer entamer par l'homme du monde qu'il connoiſſoit pour en avoir le moins. Je me trompois toutefois ; car Monſieur, qui véritablement ne lui avoit pas avoué qu'il traitat avec le parti des Princes par les Frondeurs, avoit fait preſque pis en lui découvrant que les Frondeurs y traitoient pour eux-mêmes ; qu'ils lui avoient voulu perſuader de faire la même choſe, qu'il l'avoit refuſé ; & qu'au fond il ne vouloit entrer que conjointement avec la Cour, dans l'opinion que la Cour y marcheroit de bon pied.

Le Premier-Préſident & le Maréchal de Grammont, qui agiſſoient de concert, ſe firent honneur de cette importante nouvelle auprès de Viole, de Croiſſi & d'Arnauld, pour les empêcher de prendre aucune confiance aux Frondeurs ; dont enfin la principale conſidération conſiſtoit en Monſieur. Jugez de l'effet de ce contretems, ſi les meſures que j'avois priſes avec Madame la Palatine ne

1650. l'euſſent ſauvé. Elle s'en ſervit finement cinq ou ſix jours durant, pour brouiller ce que l'impétuoſité de Viole avoit un peu trop éclairci. Quand elle eut fait ce qu'elle deſiroit, & qu'elle crut que *Comœdia in Comœdiâ* n'étoit plus de ſaiſon, elle ſe ſervit encore plus finement du dénoument de la piéce tel que vous l'allez voir.

Nous jugeames à propos, Madame la Palatine & moi, que je m'expliquaſſe à Monſieur pour empêcher qu'une autre fois de pareils mal-entendus n'arrivaſſent, qui euſſent été capables de déconcerter les meſures les mieux priſes. Je lui parlai avec liberté, je me plaignis avec reſſentiment, il en eut regret; il me paya d'abord de fauſſe monnoye, en me diſant qu'il n'avoit pas dit cela & cela au Maréchal de Grammont, mais qu'à la vérité il avoit eſtimé qu'il ſeroit bon de lui faire croire qu'il n'étoit pas ſi fort paſſionné pour les Frondeurs que la Reine ſe le vouloit perſuader. Comme je lui eus fait voir la conſéquence de ce faux pas pour lui & pour nous, il m'offrit avec empreſſement de faire tout ce qui ſeroit néceſſaire pour y remédier. Il écrivit une lettre antidattée de Limours, où il alloit aſſez ſouvent, par laquelle il me faiſoit des railleries fort plaiſantes des négociations que le Maréchal de Grammont prétendoit avoir avec lui. Ces railleries étoient ſi bien circonſtanciées, ſelon les inſtructions que la Palatine m'avoit données, que les négociations du Maréchal n'en paroiſſoient que plus chimériques. Madame la Palatine fit voir cette lettre, comme en grande confiance, à Viole, à Arnauld & à Croiſſi. Je fis ſemblant d'en être fâ-

fâché ; je me radoucis, j'entrai dans la raille- 1650.
rie, & de ce jour juſqu'à celui de la liberté de Mrs. les Princes, le Maréchal de Grammont & le Premier-Préſident furent jouez d'une maniére qui me faiſoit quelquefois pitié.

Nous eumes encore un petit embarras. Le Garde des Sceaux, qui s'étoit remis avec nous pour la perte du Mazarin, aprehendoit extrêmement la liberté de Mr. le Prince, quoiqu'il ne s'en expliquat pas ainſi en nous parlant ; mais comme Laigues ne s'y étoit rendu, que parcequ'il n'avoit pas eu la force de me réſiſter, il ſe ſervit de lui pour eſſayer de retarder nos effets par Madame de Chevreuſe. Je m'en aperçus, & j'abattis cette fumée par le moyen de Mademoiſelle de Chevreuſe, qui fit tant de honte à ſa mére de ce qu'elle balançoit pour ſon établiſſement, qu'elle revint à nous, & qu'elle ne nous fut pas même d'un médiocre uſage auprès de Monſieur, dans la foibleſſe duquel il y avoit bien des étages. Il y avoit très loin de la velléité à la volonté, de la volonté à la réſolution, de la réſolution au choix des moyens, du choix des moyens à l'aplication. Il arrivoit même aſſez ſouvent qu'il demeuroit tout court au milieu de l'aplication. Madame de Chevreuſe nous aida ſur ce point, & Laigues même voyant l'affaire trop engagée, ne nous y nuiſit point. Madame de Rhodes ne s'oublia pas auprès du Garde des Sceaux, qui n'oſa d'ailleurs tout à fait ſe déclarer. Enfin Monſieur ſigna ſon traité. Caumartin l'avoit dans ſa poche avec une écritoire de l'autre côté. Il l'atrapa entre les deux portes, il lui mit une plume entre les doigts, & ſigna, à ce que diſoit Madame de Che-

1650. vreuſe, comme il auroit ſigné la cédule du Sabbat s'il avoit eu peur d'y être ſurpris par ſon bon Ange. Le mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe avec Mr. le Prince de Conti fut ſtipulé par ce traité. La promeſſe de ne ſe point oppoſer à ma promotion y fut auſſi inſérée, mais par raport à l'article du mariage, & en marquant expreſſément que Monſieur ne m'avoit pu faire conſentir à recevoir pour moi cette parole de Monſieur le Prince, qu'après m'avoir fait voir que le changement de profeſſion de M. ſon frére ne lui laiſſoit plus aucun lieu d'y prétendre pour lui. Mrs. les Princes étoient de toutes ces négociations comme s'ils euſſent été en pleine liberté. Nous leur écrivions, ils nous faiſoient réponſe; & le commerce de Paris à Lyon n'a jamais été mieux réglé. * Bar qui les gardoit, étoit homme de peu de ſens; de plus, les plus fins y ſont trompez.

Mr. le Cardinal Mazarin, qui avoit pris gout pour la ſeconde fois aux acclamations du peuple quand le Roi revint de Guyenne, s'en laſſa dans peu de jours. Les Frondeurs n'en tinrent pas moins le pavé; mais je n'en étois pas moins ſouvent à l'hôtel de Chevreuſe, qui eſt à préſent l'hôtel de Longueville, & qui n'eſt qu'à cent pas du Palais Royal, où le Roi logeoit. J'y allois tous les ſoirs, & mes vedettes ſe poſoient réguliérement

* De Bar étoit, ſelon M. Joli, un homme farouche, qui cherchoit à avancer ſa fortune par le mauvais traitement qu'il faiſoit aux Princes, & qui en cette occaſion étoit ſouvent la dupe de Montreuil Sécretaire du Prince de Conti. V. les Mémoires de Joli, Tome I. p. 88.

ment à vingt pas des ſentinelles des Gardes; 1650.
j'en ai encore honte quand j'y penſe : mais ce qui m'en faiſoit dans le fond du cœur dès ce tems-là paroiſſoit grand au vulgaire, parcequ'il étoit haut ; & excuſable aux autres, parcequ'il étoit néceſſaire. On pouvoit dire qu'il n'étoit pas néceſſaire que j'allaſſe à l'hôtel de Chevreuſe ; mais preſque perſonne ne le diſoit, tant l'habitude a de force, particuliérement dans la faction, en faveur de ceux qui ont gagné les cœurs. Souvenez vous de ce que je vous ai dit dans le premier Livre de cet Ouvrage ſur ce ſujet. Il n'y avoit rien de ſi contraire à tout ce qui ſe paſſoit à l'hôtel de Chevreuſe, que les Confirmations, les conférences de St. Magloire, & autres telles occupations. Mais j'avois trouvé l'art de les concilier ; & cet art juſtifie à l'égard du monde ce qu'il concilie.

Le Cardinal, fatigué des allarmes que l'Abbé Fouquet commençoit à lui donner à Paris, pour ſe rendre néceſſaire auprès de lui, & entêté de ſa capacité pour le gouvernement d'une armée, ſortit en ce tems-là aſſez brusquement de Paris pour aller en Champagne, & reprendre Rethel & Château-Portien que les ennemis avoient occupez, & dans leſquels Mr. de Turenne prétendoit hiverner. L'Archiduc qui s'étoit rendu maitre de Mouzon, après un Siége aſſez opiniâtre, lui avoit donné un corps de troupes conſidérable, qui jointes à celles qui avoient été ramaſſées par tous ceux qui étoient attachez à Mrs. les Princes, formoient une très leſte & très belle armée. Le Cardinal lui en oppoſa une qui n'étoit pas moins forte ; car il joignit à celle que le Maréchal du Pleſſis cm-

1650. commandoit déja dans la Province, les troupes que le Roi avoit ramenées de Guyenne, & d'autres encore que Villequier & d'Hoquincourt avoient maintenues & même groſſies tout l'été. Je vous raconterai les exploits de ces deux armées, après que vous aurez vu ceux qui ſe firent dans le Parlement, un peu après le départ du Cardinal.

Nous réſolumes dans un Conſeil tenu chez Madame la Palatine, de ne pas le laiſſer reſpirer, & de l'attaquer dès le lendemain de l'ouverture du Parlement. Le Premier-Préſident, qui étoit très bien intentionné pour Mr. le Prince, avoit fait témoigner à ſes ſerviteurs qu'il le ſerviroit avec zéle en tout ce qui ſeroit purement des voyes de la Juſtice; mais que ſi on prenoit celles de la faction, il n'en pourroit être. Il s'en expliqua ainſi au Préſident Viole, ajoutant que le Cardinal, voyant que le Parlement ne pourroit s'empêcher de faire enfin juſtice à deux Princes du Sang qui la demandoient, & contre leſquels il n'y avoit aucune accuſation intentée, ſe rendroit infailliblement, pourvû qu'on ne lui donnat aucun lieu de croire qu'on eût des meſures avec les Frondeurs, & que le moindre ſoupçon de correſpondance feroit qu'il n'y auroit aucunes extrêmitez dont il ne fût capable, plutot que d'avoir la moindre penſée pour leur liberté. Voilà ce que la Reine, le Cardinal & les ſubalternes diſoient à tous momens. Voilà ce que le Premier-Préſident & le Maréchal de Grammont ſe perſuadoient être bon & ſincére, & voilà ce qui eût tenu Mr. le Prince dans les fers peut-être toute la vie du Mazarin, ſans le bon ſens & la fermeté de la Palatine. Vous

voyez

voyez de quelle néceſſité il étoit de couvrir notre jeu dans une conjoncture, où, au moins pour l'ouverture de la ſcêne, la contenance du Premier-Préſident nous étoit très conſidérable. Il faut avouer qu'il n'y a jamais eu de comédie ſi bien exécutee. Monſieur fit croire au Maréchal de Grammont qu'il vouloit la liberté des Princes, mais qu'il ne la vouloit que par la Cour, parcequ'il n'y avoit qu'elle qui pût la donner ſans guerre civile; & qu'il avoit découvert que les Frondeurs ne la vouloient pas dans le fond. Les amis de Mr. le Prince firent voir au Premier-Préſident que, comme nous les voulions tromper en nous ſervant d'eux pour pouſſer Mazarin ſous prétexte de ſervir Mr. le Prince, ils ſe vouloient ſervir de nous pour donner la liberté à Mr. le Prince, ſous prétexte de pouſſer le Mazarin. Je donnois par mes maniéres toutes les aparences poſſibles à ces diſcours & à ces ſoupçons, & cette conduite fit tous les effets que nous voulions: elle échauffa pour le ſervice des Princes le Premier-Préſident & tous ceux du Corps qui avoient de la diſpoſition contre la Fronde; elle empêcha que le Cardinal ne ſe précipitat dans quelque réſolution qui ne nous plût pas, parcequ'elle lui donna lieu d'eſpérer qu'il détruiroit les deux partis l'un par l'autre; & elle couvrit ſi bien notre marche, que l'on ne faiſoit pas ſeulement réflexion ſur les avis qui venoient de toutes parts à la Cour contre nous. On y croyoit ſavoir le deſſous des cartes. Le Premier-Préſident ne pouvoit quelquefois s'empêcher de dire à ſa place de certaines paroles équivoques, qu'il croyoit que nous n'entendions pas, & qui 1650.

nous

1650. nous avoient eté expliquées la veille chez la Palatine. Nous nous y réjouiſſions du Maréchal de Grammont, qui diſoit que les Frondeurs ſeroient bientot pris pour dupes. Enfin il y eut ſur ce détail mille farces dignes du ridicule de Moliére. Revenons au Parlement.

La S. Martin de l'année 1650. arriva. Le Premier-Préſident & l'Avocat-Général Talon exhortérent la Compagnie à demeurer tranquille, pour ne point donner avantage aux ennemis de l'Etat. Deſlandes Payen, Conſeiller de la Grand' Chambre, dit qu'il avoit été chargé la veille à 9. heures du ſoir d'une requête de Madame la Princeſſe. On la lut. Elle concluoit à ce que les Princes fuſſent amenez au Louvre; qu'ils y fuſſent gardez par un Officier de la Maiſon du Roi; que le Procureur-Général fût mandé pour déclarer s'il avoit quelque choſe à propoſer contre leur innocence; & que faute de ce faire il fût inceſſamment pourvu à leur liberté. Ce qui fut aſſez plaiſant à l'égard de cette requête, eſt qu'elle fut concertée l'avant-veille chez Madame la Palatine entre Croiſſi, Viole & moi, & qu'elle fut minutée la veille chez le Premier-Préſident, qui diſoit aux deux autres: „ voilà ſervir les Princes dans les for-„ mes, & en gens de bien, & non pas com-„ me des factieux ". On mit le ſoir même ſur la requête le *Soit montré*; ce qui étoit de la forme. Elle fut renvoyée au Parquet; l'on prit jour pour déliberer au Mercredi d'après qui étoit le 7. Décembre.

Ce jour-là les Chambres étant aſſemblées, Talon Avocat-Général, qui avoit été mandé pour prendre ſes concluſions ſur la requê-

quête, dit que la veille la Reine avoit mandé les Gens du Roi, pour leur ordonner de faire entendre à la Compagnie que ſon intention étoit que le Parlement ne prît aucune connoiſſance de la requête préſentée par Madame la Princeſſe, parceque tout ce qui regardoit la priſon des Princes n'apartenoit qu'à l'autorité royale. Les concluſions de Talon, au nom du Procureur-Général, furent que le Parlement renvoyat par une députation la requête à la Reine, & la ſupliat d'y avoir quelque égard. Talon n'eut pas achevé de parler, que Creſpin, Doyen de la Grand' Chambre, raporta une autre requête de Mademoiſelle de Longueville, par laquelle elle demandoit la liberté de Mr. ſon Pére, & la permiſſion de demeurer à Paris pour la ſolliciter. 1650.

Auſſitot que la requête eut été lue, les Huiſſiers vinrent avertir que Desroches Capitaine des Gardes de Mr. le Prince étoit à la porte, qui demandoit à la Compagnie qu'il lui plût de le faire entrer pour lui préſenter une lettre des trois Princes. On lui donna audiance. Il dit qu'un Cavalier des troupes qui avoient conduit Mr. le Prince au Havre-de-Grace lui avoit aporté cette lettre. Elle fut lue. On y demandoit qu'on leur fît leur procès, ou qu'on leur donnat la liberté.

Le Vendredi 9. le Parlement s'étant aſſemblé pour délibérer, Saintot, Lieutenant des Cérémonies, aporta à la Compagnie une Lettre de Cachet, par laquelle le Roi ordonnoit de ſurſeoir toutes délibérations, juſques à ce qu'on eût député vers lui pour aprendre ſes volontez.

On députa dès l'après-dinée. La Reine re-

1650. reçut les Députez dans le lit, où elle leur dit qu'elle ſe portoit fort mal. Le Garde des Sceaux ajouta que l'intention du Roi étoit que le Parlement ne s'aſſemblat pour quelque affaire que ce pût être, avant que la ſanté de la Reine ſa mére ne fût un peu rétablie, afin qu'elle pût elle-même travailler avec plus d'aplication à tout ce qui ſeroit de leur ſatisfaction.

Le 10. le Parlement réſolut de ne donner de délai que juſqu'au 14; & ce fut ce jour-là que Creſpin, Doyen du Parlement, ne ſachant quel avis prendre, porta celui de demander à Mr. l'Archevêque une proceſſion générale, pour demander à Dieu la grace de n'en point prendre que de bons.

Le 14. on eut une Lettre de Cachet pour empêcher qu'on ne délibérat. Elle portoit que la Reine donneroit ſatisfaction au plutot ſur l'affaire de Mrs. les Princes. On n'eut aûcun égard à cette Lettre de Cachet. Le Nain Conſeiller de la Grand' Chambre fut d'avis d'inviter Mr. le Duc d'Orléans de venir prendre ſa place, & la choſe paſſa au plus de voix. Vous jugez, par tout ce que vous avez vu cidevant, qu'il n'étoit pas encore tems que Monſieur parût. Il répondit aux Députez qu'il ne ſe trouveroit point à l'aſſemblée; qu'on y faiſoit trop de bruit; que ce n'étoit plus qu'une cohue; qu'il ne concevoit pas ce que le Parlement prétendoit; qu'il étoit inoui qu'il eût pris connoiſſance de ſemblables affaires; qu'il n'y avoit qu'à renvoyer les requêtes à la Reine. Remarquez que cette réponſe, qui avoit été réſolue chez la Palatine, parut par l'adreſſe de Monſieur lui avoir été inſpirée par la Cour. Il ne répondit

dit à Doujat & à Menardeau *, qui lui avoient été députez, qu'après en avoir conféré avec la Reine, à qui il tourna ſon abſence du Parlement d'une maniére ſi délicate, qu'il ſe la fit demander. Ce qu'il dit aux Députez acheva de confirmer la Cour dans l'opinion que le Maréchal de Grammont voyoit clair dans ſes véritables intentions; & le Premier-Préſident en fut encore plus perſuadé que les Frondeurs demeuroient les duppes de l'intrigue. Comme il ne l'étoit pas lui-même du Mazarin, à beaucoup près tant que le Maréchal de Grammont, il n'étoit pas fâché que le Parlement lui donnat des coups d'éperons; & quoiqu'il fît toujours ſemblant de les rabattre de tems en tems, il n'étoit pas difficile à connoitre, quelquefois par lui-même & toujours par ceux qui dépendoient de lui dans la Compagnie, qu'il vouloit la liberté des Princes, quoiqu'il ne la voulût pas par la guerre. 1650.

Le 15. on continua la délibération.

Le 17. de même, avec cette différence que Deſlandes Payen, Raporteur de la requête & de Mrs. les Princes, ayant été interrogé par le Premier-Préſident s'il n'avoit rien à ajouter à ſon avis, qu'il avoit porté dès le 14. & répété dès le 15, y ajouta que, ſi la Compagnie jugeoit à propos de joindre aux remontrances qu'il feroit de vive voix & par écrit pour la liberté des Princes une plainte en forme contre la conduite du Cardinal Mazarin, il ne s'en éloigneroit pas. Brouſſel opina encore plus fortement contre lui.

* Gratien Menardeau, Conſeiller au Parlement de Paris.

1650. lui. Je ne ſai pas la raiſon pour laquelle le Premier-Préſident s'attira, même contre les formes, cette répétition d'avis du Raporteur; mais je ſai bien qu'on ne lui en voulut pas de mal au Palais Royal; & d'autant plus que le Cardinal fut nommé dans cette répétition.

Le 18. la nouvelle arriva que le Maréchal du Pleſſis avoit gagné une grande bataille contre Mr. de Turenne; que le dernier, qui venoit au ſecours de Rethel, & qui l'avoit trouvé déja rendu au Maréchal du Pleſſis par Delliponti qui y commandoit, la garniſon Eſpagnole s'étant voulu retirer, avoit été forcé de combattre dans la plaine de Saumepuis; qu'il s'étoit ſauvé à toute peine lui cinquiéme après y avoir fait des merveilles; qu'il y avoit eu plus de deux mille hommes tuez ſur la place, du nombre deſquels étoit un des fréres de l'Electeur Palatin, & ſix Colonels, & près de quatre mille priſonniers, entre leſquels étoit Dom Eſteyan de Gamarre, la ſeconde perſonne de l'armée, Bouteville qui eſt aujourd'hui Mr. de Luxembourg, le Comte de Boſſu, le Comte de Quintin-Haucourt, Senſy, le Chevalier de Jerſai, & tous les Colonels. On ajoutoit que l'on avoit pris 20. drapeaux & 84. étendards. Vous ne doutez pas de la conſternation du parti des Princes. Je n'eus toute la nuit chez moi que des pleureurs & des deſeſpérez. Je trouvai Monſieur atterré.

Le dix neuf j'allai au Palais, où les Chambres ſe devoient aſſembler. Le Peuple me parut dans les rues morne, abatu & effrayé. Je connus dans ce moment combien le Premier-Préſident étoit bien intentionné pour

les

les Princes; car M. de Rhodes Grand-Maitre des Cérémonies étant venu commander au Parlement de la part du Roi de ſe trouver le lendemain à Notre-Dame au *Te Deum* de la victoire, le Premier-Préſident ſe ſervit naturellement de cette occaſion pour faire qu'il n'y eût que peu de gens qui opinaſſent dans un tems où il voyoit bien que perſonne n'opineroit apparemment que foiblement. Il n'y eut en effet que quinze ou ſeize Conſeillers qui parlaſſent. Le Premier-Préſident ayant trouvé moyen de conſumer le tems, ils allérent pour la plupart aux remontrances pour la liberté des Princes, mais ſimplement, timidement, ſans chaleur, & ſans parler contre le Mazarin. Il n'y eut que Menardeau-Champré, qui le nomma, mais avec des éloges, en lui donnant tout l'honneur de la bataille de Rhetel, & diſant, comme il étoit vrai, qu'il avoit forcé le Maréchal du Pleſſis à la donner. Il avança encore que la Compagnie ne pouvoit mieux faire que de ſuplier la Reine de remettre les Princes à la garde de ce bon & ſage Miniſtre, qui en auroit le même ſoin qu'il avoit eu juſques-là de l'Etat. Ce qui me ſurprit, c'eſt que cet homme non-ſeulement ne fut pas ſiflé dans l'aſſemblée des Chambres, mais que même en paſſant dans la ſalle où il y avoit une foule innombrable de Peuple, il ne s'éleva pas une ſeule voix contre lui. Cette circonſtance, qui me fit voir le fond de l'abattement du Peuple, jointe à tout ce qui me parut l'après-dinée dans la vieille & dans la nouvelle Fronde, (celle-ci étoit le parti des Princes) me fit prendre la réſolution de me déclarer le lendemain pour relever les courages. Le tempérament 1650.

1650. que j'y aportai, fut de laiſſer dans mon avis qui paroitroit favorable à Mrs. les Princes, une porte laquelle le Mazarin & le Premier-Préſident puſſent croire que je me tinſſe ouverte à deſſein, pour ne pas m'engager à les ſervir en particulier pour leur liberté. Je connoiſſois le Premier-Préſident pour un homme tout d'une piéce; & les gens de ce caractére ne manquent jamais de gober avec avidité toutes les aparences qui les confirment dans la premiére impreſſion qu'ils ont priſe. Je connoiſſois le Cardinal pour un eſprit qui n'eût pu s'empêcher de croire qu'il n'y eût eu une porte de derriére par tout où il y avoit de la place pour la mettre. *C'eſt preſque jeu ſûr avec les hommes de cette eſpéce, de leur faire croire que l'on veut tromper ceux que l'on veut ſervir.* Je me réſolus, ſur ce fondement, d'opiner le lendemain fortement contre les deſordres de l'Etat, & de prendre mon thême ſur ce que Dieu ayant beni les armes du Roi, & éloigné les ennemis de la frontiére par la victoire de Mr. le Maréchal du Pleſſis, nous donnoit moyen de penſer ſérieuſement aux maladies internes, qui ſont les plus dangereuſes. A quoi je fis deſſein d'ajouter que je me croyois obligé d'ouvrir la bouche ſur l'oppreſſion des peuples, dans un moment où la plainte ne pouvoit plus donner d'avantage aux Eſpagnols atterrez par la derniére défaite; que l'une des reſſources de l'Etat étoit la conſervation des Membres de la Maiſon Royale; que je ne pouvois voir qu'avec une extrême douleur Mrs. les Princes dans un air auſſi mauvais que celui du Havre; & que je croyois que l'on devoit faire de très humbles

bles remontrances au Roi pour les en tirer, 1650.
& pour les mettre en lieu où il n'y eût au moins rien à craindre pour leur ſanté. Je ne crus pas devoir nommer le Mazarin, afin de lui donner lieu à lui-même, & au Premier-Préſident de croire que ce ménagement pourroit être l'effet de quelque arriére-penſée que j'avois peut-être de me racommoder avec lui plus facilement, après avoir ameuté & échauffé contre lui le parti de Mrs. les Princes par une derniére déclaration, qui n'étant point pour la liberté, ne m'engageoit à rien dans les ſuites. Je communiquai cette penſée à Madame de Leſdiguiéres, à Madame la Palatine, à Madame de Chevreuſe, à Viole, à Arnauld, à Croiſſi, au Préſident de Belliévre, & à Caumartin. Il n'y eut que le dernier qui l'approuva, tout le monde diſant qu'il falloit laiſſer remettre les eſprits qui ne ſe fuſſent jamais remis. Je l'emportai enfin par mon opiniâtreté; mais je connus que ſi je ne réuſſiſſois pas, je ſerois deſavoué par quelqu'un & blâmé par tous. Le coup étoit ſi néceſſaire, que je crus en devoir prendre le hazard.

Le 20. je le pris, je parlai comme je viens de vous le dire. Tout le monde reprit cœur, on conclut que tout n'étoit pas perdu. Le Premier-Préſident donna dans ce dont je m'étois flaté, & dit au Préſident le Coigneux, au lever de l'aſſemblée, que mon avis avoit été fort artificieux; mais qu'on voyoit au travers mon animoſité contre les Princes. Le Préſident de Meſmes, ſeul & unique, ne donna pas dans le panneau. Il jugea que je m'étois racommodé avec Mrs. les Princes, & il s'en afligea à un point qu'il y a des gens qui

1650. ont cru que ſa douleur contribua à ſa mort, qui arriva auſſitot après. Il y eut fort peu de gens qui opinaſſent ce jour-là, parcequ'il falut aller au *Te-Deum*; mais on vit l'air des eſprits & des viſages ſenſiblement changé. La ſalle du Palais, inſtruite par ceux qui etoient dans les lanternes, rentra dans ſa premiére ferveur, elle retentit des acclamations accoutumées quand nous ſortimes, & j'eus ce jour-là trois cens caroſſes chez moi.

Le 22. on continua la délibération, & on s'aperçut de plus en plus que le Parlement ne ſuivoit pas le char de triomphe du Mazarin. Son imprudence d'avoir hazardé tout le Royaume dans la derniére bataille y fut relevée de toutes les couleurs, que l'on put croire capables de ternir celles de la victoire.

Le 30. couronna l'œuvre, il produiſit l'Arrêt par lequel il fut ordonné que très humbles remontrances ſeroient faites à la Reine pour demander la liberté des Princes, & le ſéjour de Mademoiſelle de Longueville à Paris.

Il fut auſſi arrêté de députer un Préſident & & deux Conſeillers au Duc d'Orléans, pour le prier d'employer ſon autorité pour le même effet.

Il ne ſeroit pas juſte que j'oubliaſſe en ce lieu l'original de la fameuſe Chanſon *, *il y a 3. points dans cette affaire* &c.

J'avois

† *Voici la chanſon dont il eſt parlé ici*:

Or écoutez, Peuple de France,
Le propre Avis en terme exprès
Du Grand Beaufort fait en préſence
Du Parlement dans le Palais.

Il

J'avois recordé juſques à deux heures après minuit Mr. de Beaufort chez Madame de Montbazon pour le faire parler au moins un peu juſte dans une occaſion auſſi délicate. J'y réuſſis, comme vous voyez, par la Chanſon qui dans la vérité eſt rendue en vers mot à mot de la proſe. Admirez la force de l'imagination. Le vieux Machaut, Doyen du Conſeil, qui n'étoit rien moins qu'un ſot, me dit à l'oreille en entendant cet avis : *On voit bien que cela n'eſt pas de ſon cru.* Et ce qui 1650.

Il ſaluit la Compagnie
De ſon chapeau très humblement.
Puis d'une mine très hardie
Il fit ce beau raiſonnement.

J'avons trois points dans notre affaire:
Les Princes ſont le premier point.
Je les honore & les révére;
C'eſt pourquoi je n'en parle point.

Le ſecond eſt de l'Eminence,
Monſieur Jules de Mazarin.
Sans barguigner j'aime la France
Et vas toujours mon grand chemin.

J'ai le cœur fait comme la mine
Et ſuis tous les beaux ſentimens.
C'eſt pourquoi je conclus & opine
Comme fera Monſieur d'Orléans.

A ces beaux mots la Compagnie
Frapa des mains & dit tout haut,
Voyez comment pour ſa patrie
Beaufort opine comme il faut.

1650. qui eſt encore plus merveilleux, eſt que les gens de la Cour y entendirent fineſſe. Quand je demandai à Mr. de Beaufort pourquoi il avoit parlé dans ſon avis de Mr. le Duc d'Orléans, qui ne pouvoit opiner, parcequ'il n'étoit pas préſent; il me répondit qu'il l'avoit fait pour embarraſſer le Premier-Préſident. Cette repartie vaut la chanſon.

Les Gens du Roi ayant demandé audiance pour les remontrances, la Reine les remit à la huitaine ſous prétexte des remédes qui lui avoient été ordonnez par les Médecins. Monſieur répondit d'une maniére ambigue au Préſident de Novion qui lui avoit été député. Les remédes de la Reine durérent 8. ou 10. jours plus qu'elle n'avoit cru, ou plutot qu'elle n'avoit dit, & les remontrances du
1651. Parlement ne ſe firent que le 20. Janvier 1651. Elles furent fortes, & le Premier-Préſident n'oublia rien de ce qui les pouvoit rendre efficaces.

Le 21. il en fit ſa relation; c'eſt-à-dire il la voulut faire, car il en fut empêché par un bruit confus qui s'éleva tout d'un coup des bancs des Enquêtes, pour l'obliger à remettre cette relation, dans laquelle il ne s'agiſſoit que de la liberté des deux Princes du Sang, & du repos ou du bouleverſement de l'Etat, & pour délibérer ſur une entrepriſe qu'on prétendoit que le Garde des Sceaux avoit faite ſur la juriſdiction du Parlement, en la perſonne d'un Sécretaire du Roi. Cette bagatelle tint toute la matinée, & obligea le Premier-Préſident à ne faire la relation que le 28. Il la finit en diſant que la Reine avoit répondu qu'elle feroit réponſe dans peu de jours.

Nous

Nous fumes avertis en ce tems-là que le 1651.
Cardinal, qui n'étoit revenu à Paris après la bataille de Rhetel, que parcequ'il ne douta point qu'il ne dût atterrer tous ſes ennemis; nous fumes, dis-je, avertis que, ſe voyant déchu de cette eſpérance, il penſoit à en faire ſortir le Roi; & nous ſumes même que Beloi qui étoit à lui, quoique domeſtique de Monſieur, qui dans le fond ne vouloit point de guerre civile, ſuivroit certainement la Cour. Madame de Frenoi dit à Fremont à qui elle ne ſe cachoit pas, parcequ'il lui prêtoit de l'argent, que ſon mari, qui étoit à Madame & en cabale avec Beloi, étoit de ce ſentiment, & qu'il ne l'avoit pas pris ſans fondement. Nous ne la croyions pas bien informée; mais comme on ne pouvoit jamais pleinement s'aſſurer de l'eſprit de Monſieur, & que d'ailleurs nous conſidérions que le Parlement étoit ſi engagé à la liberté de Mrs. les Princes, & que le Premier-Préſident s'étoit même ſi hautement déclaré, qu'il n'y avoit plus lieu de craindre qu'ils puſſent ni l'un ni l'autre faire le pas en arriére; nous crumes qu'il n'y avoit plus de péril que Monſieur s'ouvrît, ou du moins que le peu de péril qui y reſtoit, ne pouvoit pas contrepeſer la néceſſité que nous trouvions à engager Monſieur lui-même. Car ſuppoſé que le Roi ſortît de Paris, nous étions très aſſurez que Monſieur ne le ſuivroit pas, s'il avoit rompu publiquement avec le Cardinal: au lieu que nous ne nous en pourrions répondre, ſi la Cour prenoit cette réſolution dans le tems qu'il y gardoit encore des meſures. Nous nous ſervimes de cette diſparate du Parlement, dont je viens

1651. de vous parler à propos d'un Sécretaire du Roi, pour faire apréhender à Monſieur que cet exemple n'inſtruiſît la Cour, & ne lui donnat la penſée de faire de ces ſortes de diverſions, dont elle avoit mille moyens dans les conjonctures où les momens étoient précieux, & où il ne falloit qu'un inſtant pour déconcerter les plus ſages réſolutions du monde. Nous employames deux ou trois jours à perſuader Monſieur que le tems de diſſimuler étoit paſſé. Il le connoiſſoit, & il le ſentoit comme nous; mais *les eſprits irréſolus ne ſuivent jamais, ni leurs vues, ni leurs ſentimens, tant qu'il leur reſte une excuſe de ne ſe pas déterminer.* Celle qu'il nous alléguoit, étoit que s'il ſe déclaroit, le Roi ſortiroit de Paris; & qu'ainſi nous ferions la guerre civile. Nous lui répondimes qu'il ne tenoit qu'à lui, étant Lieutenant-Général de l'Etat, de faire que le Roi ne ſortît pas de Paris; & que la Reine ne pouvoit pas refuſer dans une minorité les aſſurances qu'on lui demanderoit ſur cela. Monſieur levoit les épaules; il remettoit du matin à l'après-dinée, & de l'après-dinée au ſoir. *L'un des plus grands embaras que l'on ait auprès des Princes, c'eſt que l'on eſt ſouvent obligé par la conſidération de leur propre ſervice, de leur donner des conſeils dont on ne peut dire la véritable raiſon.* Celle qui nous faiſoit parler, étoit le doute ou plutot la connoiſſance que nous avions de ſa foibleſſe, & c'étoit juſtement celle que nous n'oſions dire. De bonne fortune pour nous celui contre lequel nous agiſſions, eut encore plus d'imprudence que celui pour lequel nous agiſſions, n'eut de foibleſſe; car juſtement trois ou quatre jours avant

avant que la Reine répondît aux remontrances du Parlement, il dit à Monſieur des choſes aſſez fortes devant la Reine, ſur la confiance qu'il avoit en moi. Le propre jour de la réponſe, qui fut le dernier jour de Janvier, il hauſſa de ton. Il parla à Monſieur dans la petite chambre griſe de la Reine, du Parlement, de Mr de Beaufort & de moi, comme de la Chambre Baſſe de Londres, de Fairfax & de Cromwel. Il s'emporta juſques à l'exclamation en s'adreſſant au Roi; il fit peur à Monſieur qui fut ſi aiſe d'être hors du Palais Royal ſain & ſauf, qu'en montant en caroſſe, il dit à Jouy, qui étoit à lui, qu'il ne ſe remettroit jamais entre les mains de cette enragée Furie. Il appelloit ainſi la Reine, parcequ'elle avoit renchéri ſur ce que le Cardinal avoit dit au Roi. Jouy, qui étoit de mes amis, m'avertit de la diſpoſition de Monſieur, & je ne la laiſſai point refroidir. Nous nous joignimes Mr. de Beaufort & moi, pour l'obliger de ſe déclarer dès le lendemain au Parlement. Nous lui fimes voir qu'après ce qui s'étoit paſſé, il n'y avoit plus de ſureté pour lui dans le tempérament; & que ſi le Roi ſortoit de Paris, nous tomberions en une guerre civile, où il demeureroit aparemment ſeul avec Paris, parceque le Cardinal, qui tenoit les Princes entre ſes mains, feroit ſes conditions avec eux. Qu'il ſavoit mieux que perſonne que nous l'avions plutot retenu qu'échauffé, tant que nous avions cru pouvoir amuſer le Cardinal Mazarin; mais que la choſe étant dans ſa maturité nous le tromperions, & nous ſerions des ſerviteurs inutiles ſi nous ne lui diſions qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, 1651.

à

1651. à moins qu'il ne ſe réſolût lui-même à perdre toute confiance dans le parti des Princes qui commençoient à ſe défier de ſon inaction. Qu'il falloit que le Cardinal fût le plus aveugle de tous les hommes, pour n'avoir pas pris ces inſtans pour négocier avec eux, & pour ſe donner le mérite de leur liberté qui paroiſſoit par l'événement avoir été apréhendée par Monſieur; que tout ce qui avoit été fait & dit par les Frondeurs ne paſſeroit en ce cas que pour un artifice; que nous ne doutions point que la Cour ne fût ſur le point de prendre ce parti; que ce qu'elle venoit de répondre au Parlement en étoit une marque aſſurée, parcequ'il lui promettoit la liberté de Mrs. les Princes, auſſitot après que leur parti ſeroit deſarmé; que ſa réponſe étoit captieuſe, mais qu'elle étoit fixe; qu'elle engageoit néceſſairement & ſans qu'il y eût même prétexte de s'en défendre, à une négociation avec le parti des Princes, que le Cardinal éluderoit facilement, ſi Monſieur ne la preſſoit pas, ou qu'il tourneroit contre Monſieur même, ſi Monſieur ne la preſſoit qu'à demi. Qu'il ſeroit également honteux & périlleux à S. A. R. ou de laiſſer les Princes dans les fers, après avoir traité avec eux, ou de laiſſer les moyens au Cardinal de leur faire croire qu'il auroit été le véritable auteur de leur liberté; qu'il ne s'agiſſoit de rien moins dans le délai, que de ces deux inconvéniens; que l'aſſemblée du lendemain en décideroit peut-être, parceque la déciſion dépendoit de la maniére dont le Parlement prendroit la réponſe de la Reine; que cette matiére n'étoit point problématique, ſi Monſieur y vouloit

pa-

paroitre, parceque ſa préſence aſſureroit la 1651.
liberté des Princes, & lui en donneroit l'honneur.

Nous fumes depuis 8. heures juſques à minuit ſonné à haranguer Monſieur ſur ce ton, & Madame, que nous avions fait avertir par le Vicomte * d'Autel Capitaine des Gardes de Monſieur, fit des efforts inconcevables pour le perſuader. Il ne fut pas en ſon pouvoir: elle s'emporta & lui parla même avec aigreur, ce qu'elle n'avoit jamais fait, à ce qu'elle nous dit; & comme il éleva ſa voix, en diſant que s'il alloit au Palais ſe déclarer contre la Cour, le Cardinal emmèneroit le Roi, elle ſe mit à crier de ſon côté: *Qui êtes-vous, Monſieur? N'êtes-vous pas Lieutenant-Général de l'Etat? Ne commandez-vous pas les armées? N'êtes-vous pas maitre du peuple? Je répons que moi ſeule je l'en empêcherai.* Monſieur demeura ferme; & ce que nous en pumes tirer, fut que je dirois le lendemain en ſon nom & de ſa part dans le Parlement, ce que nous deſirions qu'il y allat dire lui-même. En un mot il voulut que j'éprouvaſſe l'avanture qu'il tenoit fort incertaine, parcequ'il croyoit que le Parlement n'auroit rien à dire contre la réponſe de la Reine; & ſon raiſonnement étoit qu'il auroit l'honneur & le fruit de ma propoſition, ſi elle réuſſiſſoit, & que ſi le Parlement ſe contentoit de la réponſe de la Reine, il en ſeroit quitte pour expliquer ce que j'avois dit, c'eſt-à-dire pour me deſavouer un peu honnêtement. Je connus très bien ſon intention; mais

* Ferry de Choiſeul, 3. du nom, Vicomte d'Autel, frére puiné du Maréchal Duc de Choiſeul, dit le Maréchal du Pleſſis.

1651. mais elle ne me fit pas balancer, car il y alloit du tout, & ſi je n'euſſe porté, comme je fis le lendemain, ſa déclaration, je ſuis encore perſuadé que le Cardinal auroit éludé pour très longtems la liberté de Mrs. les Princes, & que la fin en ſeroit devenue une négociation avec eux contre Monſieur. Madame, qui vit que je m'expoſois pour le bien public, eut pitié de moi. Elle fit tout ce qu'elle put pour faire que Monſieur me commandat de dire au Parlement ce que le Cardinal avoit dit au Roi touchant la Chambre Baſſe de Londres, Fairfax & Cromwel. Elle crut que ce diſcours raporté au nom de Monſieur l'engageroit encore davantage. Elle avoit raiſon. Il me le défendit expreſſément, & à mon avis par la même conſidération, ce qui me fit encore plus juger qu'il attendoit l'événement.

Je courus tout le reſte de la nuit pour avertir que l'on grondat dans le Parlement au commencement de la ſéance contre la réponſe de la Reine, qui étoit véritablement ſpécieuſe, & qui portoit que, bien qu'il n'appartînt pas au Parlement de prendre connoiſſance de cette affaire, la Reine vouloit bien par un excès de bonté avoir égard à ſes ſuplications, & donner la liberté à Mrs. les Princes. Elle contenoit de plus une promeſſe poſitive d'abolition contre tous ceux qui avoient pris les armes. Il n'y avoit pour tout cela que quelques petites conditions préliminaires. C'étoit que Mr. de Turenne poſat les armes, que Madame de Longueville renonçat à ſon Traité avec l'Eſpagne, & que Stenai & Mouzon fuſſent évacuez. J'ai ſu depuis que cette réponſe avoit été inſinuée au Ma-

Mazarin par le Garde des Sceaux. Il eſt conſ- 1651.
tant qu'elle éblouit le Premier-Préſident, qui la vouloit faire paſſer pour bonne au Parlement, le dernier de Janvier, qui eſt le jour auquel il fit la relation de ce qui s'étoit paſſé la veille au Palais Royal; que le Maréchal de Grammont qui la croyoit telle, l'avoit ſi bien déguiſée à Monſieur, qu'il ne pouvoit ſe perſuader qu'elle ſe pût ſeulement contrarier; que le Parlement y donna, le même jour que je viens de marquer, preſque auſſi à l'aveugle que le Premier-Préſident. Il n'eſt pas moins conſtant que le lendemain, qui fut le Mercredi premier de Février, tout le monde revint de cette illuſion, & s'étonna de ſoi-même. Les Enquêtes commencérent par un murmure ſourd. On demanda après cela au Premier-Préſident ſi la déclaration étoit expédiée; & comme il eut répondu que le Garde des Sceaux avoit demandé un jour ou deux pour la dreſſer, Viole dit que la réponſe, que l'on avoit faite au Parlement, n'étoit qu'un panneau qu'on avoit tendu à la Compagnie pour l'amuſer; qu'avant qu'on pût avoir celle de Madame de Longueville & de Mr. de Turenne, le terme que l'on diſoit être pris pour le Sacre du Roi, & fixé au douze de Mars, ſeroit échu; que la Cour étant hors de Paris on ſe moquetoit du Parlement. Les deux Frondes s'élevérent à ce diſcours, & quand je les vis bien échauffées je fis ſigne de mon bonnet, & je dis que Monſieur m'avoit commandé d'aſſurer la Compagnie, que la conſidération qu'il avoit pour ſes ſentimens, l'ayant confirmé dans ceux qu'il avoit toujours eus naturellement pour Mrs. ſes Cou-

1651. Couſins, il étoit réſolu de concourir avec elle pour leur liberté, & d'y contribuer en tout ce qui ſeroit en ſon pouvoir. Vous ne ſauriez concevoir l'effet de ces trente ou quarante paroles. Il me ſurprit moi-même. Les plus ſages me parurent auſſi fous que le peuple, & le peuple me parut plus fou que jamais. Les acclamations paſſérent tout ce que vous vous en pouvez figurer. Il n'en faloit pas moins pour raſſurer Monſieur qui avoit accouché de projets toute la nuit bien plus douloureuſement, me dit Madame le matin, que je n'ai jamais accouché de tous mes enfans. Je le trouvai dans la galerie accompagné de trente ou quarante Conſeillers qui l'accabloient de louanges. Il les prenoit tous à part les uns après les autres, pour s'informer & ſe bien aſſurer du ſuccès; & à chaque éclairciſſement qu'il en tiroit, il diminuoit le bon traitement qu'il avoit fait tout le matin à Mr. d'Elbeuf, qui, depuis la paix de Paris, s'étoit livré corps & ame à Monſieur le Cardinal, & qui étoit un de ſes négociateurs auprès de Monſieur.

Quand il ſe fut tout-à-fait éclairci de l'aplaudiſſement que ſa déclaration avoit eu, il m'embraſſa cinq ou ſix fois devant tout le monde, & le Tellier lui étant venu demander de la part de la Reine s'il avouoit ce que j'avois dit de ſa part au Parlement; *Oui*, lui répondit-il, *je l'avoue & je l'avouerai toujours de tout ce qu'il fera ou qu'il dira pour moi.* Nous crumes qu'après une auſſi grande déclaration que celle-là, Monſieur ne feroit aucune difficulté de prendre ſes précautions pour empêcher que le Cardinal n'enlevat le Roi; & Madame lui propoſa de

fai-

faire garder les portes de la ville, ſous prétexte de quelque tumulte populaire. Il ne fut pas en ſon pouvoir de le lui perſuader, & il faiſoit ſcrupule, diſoit-il, de tenir ſon Roi priſonnier. 1651.

Comme ceux du parti de Mrs. les Princes l'en preſſoient extrêmement, en lui diſant que de là dependoit leur liberté, il leur dit qu'il alloit faire une action qui léveroit la défiance qu'ils témoignoient avoir de lui. Il envoya querir ſur le champ le Garde des Sceaux, le Maréchal de Villeroi & le Tellier. Il leur commanda de dire à la Reine qu'il n'iroit jamais au Palais Royal, tant que le Cardinal y ſeroit, & qu'il ne pouvoit plus traiter avec un homme qui perdoit l'Etat. Il ſe tourna enſuite vers le Maréchal de Villeroi: *Je vous charge*, dit-il, *de la perſonne du Roi, vous m'en répondrez.* J'apris cette belle expédition un quart d'heure après, & j'en fus très fâché, parceque je la conſidérai comme le moyen le plus propre pour faire ſortir le Roi de Paris; & c'étoit uniquement ce que nous craignions. Je n'ai jamais pu ſavoir ce qui obligea le Cardinal à s'y tenir après cet éclat. Il faut que la tête lui eût alors tout-à-fait tourné; & Servien, à qui je l'ai demandé depuis, en convenoit. Il me diſoit que le Cardinal ces douze ou quinze jours n'étoit plus un homme. Cette ſcêne ſe paſſa au Palais d'Orléans le 2. de Février.

Le 3. il y en eut une autre au Parlement. Monſieur, qui ne gardoit plus de meſures avec Mazarin, & qui ſe réſolut de le pouſſer perſonnellement & même de le chaſſer, me commanda de donner part à la Compagnie

1651. en ſon nom de la comparaiſon du Parlement à la Chambre Baſſe de Londres ; & de quelques Particuliers à Fairfax & à Cromwel. Je l'alléguai comme la cauſe de l'éclat que Monſieur avoit fait la veille, & je l'embellis de toutes ſes couleurs. Je puis dire ſans exagération qu'il n'y a jamais eu plus de feu en lieu du monde, qu'il y en eut dans les eſprits à cet inſtant. Il y eut des avis à décréter contre le Cardinal un ajournement perſonel, il y en eut à le mander à l'heure même pour rendre compte de ſon adminiſtration. Les plus doux propoſérent de faire de très humbles remontrances à la Reine pour demander ſon éloignement. Vous ne doutez pas de l'abattement du Palais Royal à ce coup de foudre. La Reine envoya prier Monſieur d'agréer qu'elle lui menat Mr le Cardinal. Il répondit qu'il apréhendoit qu'il n'y eût point de ſureté pour lui. Elle offrit de venir ſeule au Palais d'Orléans, il s'en excuſa avec reſpect, mais il s'en excuſa. Il envoya une heure après faire défenſes aux Maréchaux de France de reconnoitre d'autres ordres que les ſiens comme Lieutenant-Général de l'Etat, & au Prévôt des Marchands de ne faire prendre les armes que ſous ſon autorité. Vous vous étonnerez ſans doute de ce qu'après ces pas l'on ne fit pas celui de s'aſſurer des portes de Paris, pour empêcher la ſortie du Roi. Madame, qui trembloit de peur de cette ſortie, redoubla tous les jours ſes efforts, mais ils ne ſervirent qu'à faire voir qu'un homme foible de ſon naturel n'eſt jamais fort en tout.

Le 4. Monſieur vint au Palais, & il aſſura la Compagnie d'une correſpondance parfai-

faite, pour travailler enſemble au bien de 1651.
l'Etat, à la liberté des Princes, & à l'éloignement du Cardinal. Comme Monſieur acheva de parler, les Gens du Roi qui entrérent, dirent que Mr. de Rhodes, Grand-Maitre des Cérémonies, demandoit à préſenter une Lettre de Cachet du Roi. On balança un peu à lui donner audiance ſur ce que Monſieur dit qu'étant Lieutenant-Général de l'Etat, il ne croyoit pas que dans une minorité l'on pût faire écrire le Roi au Parlement, ſans ſa participation. Cependant comme il ajouta qu'il étoit du ſentiment de la recevoir, l'on fit entrer Mr. de Rhodes. On lut la Lettre: elle portoit ordre de ſéparer l'aſſemblée, d'aller par Députez au plus grand nombre qu'il ſe pourroit au Palais Royal, pour y entendre les volontez du Roi. On réſolut d'obéir, & d'y envoyer ſur l'heure même des Députez, mais de ne point deſemparer & d'attendre dans la Grand' Chambre les Députez. Je reçus, comme on ſe levoit pour aller auprès du feu, un billet de Madame de Leſdiguiéres, qui me mandoit que la veille Servien avoit concerté avec le Garde des Sceaux & avec le Premier-Préſident la piéce qui s'alloit jouer; qu'elle n'en avoit pu découvrir le détail, mais que la piéce étoit contre moi. Je dis à Monſieur ce que je venois d'aprendre. Il me répondit qu'il n'en doutoit point à l'égard du Premier-Préſident, qui ne vouloit la liberté de Mrs. les Princes que par la Cour: mais que ſi le vieux Pantalon (il apelloit ainſi le Garde des Sceaux de Châteauneuf, parcequ'il avoit toujours une jacquette fort courte & un petit chapeau) étoit capable de cet-

1651. te folie & de cette perfidie tout enſemble; il mériteroit d'être pendu de l'autre côté du Mazarin. Il le méritoit donc, car il avoit été l'auteur de la comédie que vous allez voir.

Auſſitot que les Députez furent arrivez au Palais Royal, Mr. le Premier-Préſident dit à la Reine que le Parlement étoit ſenſiblement affligé de voir que, nonobſtant les paroles qu'il avoit plu à Sa Majeſté de donner pour la liberté de Mrs. les Princes, l'on n'avoit point reçu la déclaration, que tout le Public attendoit de ſa bonté & de ſa promeſſe. La Reine répondit que le Maréchal de Grammont étoit parti pour faire ſortir de la priſon Mrs. les Princes, en prenant d'eux les ſuretez néceſſaires pour l'Etat; (je vous parlerai tantot de ce voyage) que ce n'étoit pas ſur ce ſujet qu'elle les avoit mandez, mais ſur un autre qui leur ſeroit expliqué par le Garde des Sceaux. Il fit ſemblant de l'expliquer, mais il parla ſi bas ſous prétexte d'un rhume, que perſonne ne l'entendit, pour avoir lieu, à mon avis, de donner par écrit un ſanglant manifeſte contre moi, que Mr. du Pleſſis eut bien de la peine à lire: mais la Reine le ſoulageoit, en diſant de tems en tems ce qui étoit ſur le papier. En voici le contenu. „ Tous les raports que le Coadju-
„ teur a faits au Parlement ſont faux, &
„ controuvez par lui; *il en a menti*, (voilà la
„ ſeule parole que la Reine ajouta à l'écrit)
„ c'eſt un méchant & dangereux eſprit, qui
„ donne de pernicieux conſeils à Monſieur.
„ Il veut perdre l'Etat, parcequ'on lui a re-
„ fuſé le Chapeau, & il s'eſt vanté publi-
„ quement qu'il mettra le feu aux quatre
„ coins

„ coins du Royaume, & qu'il ſe tiendra au- 1651.
„ près avec cent mille hommes qui lui ſont
„ engagez pour caſſer la tête à ceux qui ſe
„ preſenteront pour l'éteindre ". L'expreſſion étoit un peu forte, & je vous aſſure que je n'avois rien dit qui en aprochat; mais elle étoit aſſez propre pour groſſir la nuée qu'on vouloit faire fondre ſur moi en la détournant de deſſus la tête du Mazarin. On voit le Parlement aſſemblé pour donner Arrêt en faveur de Mrs. les Princes; on voit Monſieur dans la Grand' Chambre déclaré perſonnellement contre le Mazarin; & l'on s'imagine que la diverſion qui étoit néceſſaire ſe rendroit poſſible par une nouveauté auſſi ſurprenante que ſeroit celle qui mettroit en quelque façon le Coadjuteur ſur la ſellette, en l'expoſant, ſans que le Parlement eût aucun lieu de ſe plaindre de la forme, à tous les brocards qu'il plairoit au moindre de la Compagnie de lui donner. On n'oublia rien de tout ce qui pouvoit inſpirer du reſpect pour l'attaque, & de tout ce qui pouvoit affoiblir la défenſe. L'écrit fut ſigné des quatre Sécretaires d'Etat; & afin d'avoir plus de lieu de pouvoir rendre inutile tout d'un coup ce que je dirois apparemment pour ma juſtification, l'on fit ſuivre de fort près les Députez par Mr. le Comte de Brienne, avec ordre de prier Monſieur de vouloir bien aller conférer avec la Reine, touchant le peu qui reſtoit pour conſommer l'affaire de Mrs. les Princes. Vous verrez par les ſuites que le Garde des Sceaux de Châteauneuf avoit inventé cet expédient, dans lequel il avoit deux fins: l'une étoit d'éloigner par de nouveaux incidens la déli-

1651. bération qui alloit directement à la liberté des Princes: l'autre de tirer de la Cour une déclaration ſi publique contre mon Cardinalat, que la dignité même de la parole royale ſe trouvat engagée à mon excluſion. Voilà l'intérêt du Garde des Sceaux. Servien, qui porta cette propoſition au Premier-Préſident, fut reçu à bras ouverts, parceque le Premier-Préſident, qui ne vouloit point que Mr. le Prince ſe trouvat uni avec Monſieur & avec les Frondeurs en ſortant de priſon, ne cherchoit qu'une occaſion pour remettre ſa liberté, qu'il tenoit infaillible de toutes les façons, à une conjoncture où il ne leur en eût pas l'obligation auſſi pure & auſſi entiére qu'il la leur auroit en celle-ci. Menardeau, à qui le deſſein fut communiqué, pouſſa plus loin ſes eſpérances & celles de la Cour; car Mr. de Lionne m'a dit depuis qu'il promit qu'il ouvriroit l'avis de donner, ſur une plainte auſſi authentique, commiſſion au Procureur-Général d'informer contre moi; ce qui, ajouta-t-il, ſera d'une grande utilité, ſoit en décréditant le Coadjuteur par une procédure qui le mettra *in reatu*, ou en changeant la carte à l'égard du Cardinal.

Les Députez revinrent entre onze heures & midi au Palais, où Monſieur avoit mangé un morceau à la buvette, afin de pouvoir achever la délibération ce jour-là. Le Premier-Préſident affecta de commencer ſa relation par la lecture de l'écrit qui lui avoit été donné contre moi. Il crut qu'il ſurprendroit ainſi les eſprits. Effectivement il réuſſit, au moins en ce point, & la ſurpriſe parut dans tous les viſages. Quoique je fuſſe

aver-

averti, je ne l'étois pas du détail, & j'avoue 1651.
que la forme de la machine ne m'étoit pas venue dans l'eſprit. Dès que je la vis, j'en connus & j'en conçus la conſéquence; & je la ſentis encore plus vivement quand j'entendis Mr. le Premier-Préſident qui, ſe tournant froidement à gauche, dit, *Votre avis, Mr. le Doyen?* Je ne doutai point que la partie ne fût faite, & je ne me trompois pas: mais Menardeau, qui devoit ouvrir la tranchée, eut peur d'une ſalve du côté de la ſalle. Il y trouva une ſi grande foule de peuple en entrant, tant d'acclamations à la Fronde, tant d'imprécations contre Mazarin, qu'il n'oſa s'ouvrir, & qu'il ſe contenta de déplorer pathétiquement la diviſion de l'Etat, & celle particuliérement qui paroiſſoit dans la Maiſon Royale. Je ne puis vous dire de quel avis furent tous les Conſeillers de la Grand' Chambre; & je crois qu'eux-mêmes ne l'euſſent pu dire, ſi on ne les en eût preſſez à la fin de leurs diſcours. L'un fut du ſentiment de faire des priéres de quarante heures; l'autre de prier Monſieur de prendre ſoin du public. Le bon homme Brouſſel oublia que l'aſſemblée avoit été réſolue & indiquée pour y traiter de l'affaire des Princes, & il ne parla en général que contre les deſordres de l'Etat. Ce n'étoit pas mon compte; car je n'ignorois pas que tant que la délibération ne ſe feroit point, elle pourroit toujours retomber ſur ce qui ne me convenoit pas. La place dans laquelle j'opinois, qui étoit juſtement entre la Grand' Chambre & les Enquêtes, me donna le tems de faire mes reflexions, & de prendre mon parti, qui fut de traiter de ſa-

1651. tire & de libelle l'écrit qui avoit été dreſſé contre moi par le Cardinal; de réveiller par quelque paſſage court, mais curieux, l'imagination des auditeurs, & de remettre enſuite la délibération dans ſon véritable ſujet. Comme la memoire ne me fourniſſoit rien dans l'Antiquité qui eût raport à mon deſſein, je fis un * paſſage d'un Latin le plus pur & le plus aprochant des Anciens, qui fût en mon pouvoir, & je formai mon avis en ces termes.

„ Si le reſpect que j'ai pour Mrs. les Pré-
„ opinans ne me fermoit la bouche, je ne
„ pourrois m'empêcher de me plaindre de ce
„ qu'ils n'ont pas relevé l'indignité de cette pa-
„ peraſſe, qu'on vient de lire dans cette Compa-
„ gnie contre toutes les formes, & que l'on voit
„ conçue dans les mêmes caractéres qui ont pro-
„ fané le ſacré nom du Roi pour animer les té-
„ moins à brevet. Je penſe qu'ils ont cru que
„ ce libelle, qui n'eſt qu'une ſaillie de la fureur
„ de M. le Cardinal Mazarin, étoit trop au deſ-
„ ſous d'eux & de moi. Je n'y répondrai. Meſ-
„ ſieurs, pour m'accommoder à leurs ſentimens,
„ que par le paſſage d'un Ancien qui me vient
„ dans l'eſprit *Dans les mauvais tems, je n'ai*
„ *point abandonné la Ville; dans les bons, je n'ai*
„ *point eu d'intérêt en vue; & dans les deſeſpé-*
„ *rez, je n'ai rien craint.* Je demande par-
„ don à la Compagnie de la liberté que j'ai
„ priſe de ſortir par ce peu de paroles du ſu-
„ jet de la délibération. Mon avis eſt de
„ faire de très humbles remontrances au Roi,
„ & de le ſupplier d'envoyer inceſſamment
„ une

* Voyez M. Joly pag. 113. du Tome I.

„ une Lettre de Cachet pour obtenir la liberté 1651.
„ de Mrs. les Princes, & une Déclaration en
„ leur faveur; pour éloigner de la Perſonne &
„ de ſes Conſeils le Cardinal Mazarin. Mon
„ ſentiment eſt auſſi, Meſſieurs, que la Com-
„ pagnie prenne la reſolution dès aujourd'hui
„ de s'aſſembler Lundi, pour recevoir la ré-
„ ponſe qu'il aura plu à Sa Majeſté de faire à
„ Mrs. les Députez ".

Les Frondeurs applaudirent à mon opinion; le parti des Princes la reçut comme l'unique voye pour leur liberté; l'on opina avec chaleur, & mon avis paſſa tout d'une voix. J'aſſurerois au moins qu'il n'y en eut pas trois de contraires.

On chercha longtems mon paſſage, qui en Latin a toute autre grace qu'en François, & même beaucoup plus de force. Le Premier-Préſident, qui ne s'étonnoit de rien, parla de la néceſſite de l'éloignement du Cardinal, ſelon toute la force de l'Arrêt, & avec autant de vigueur que s'il avoit éte propoſé par lui-même; mais habilement, finement, & d'une maniére qui lui donna même lieu de l'alléguer à Monſieur comme un motif d'accorder à la Reine l'entrevue qu'elle demandoit par Mr. de Brienne. Monſieur s'en excuſant ſur le peu de ſureté qu'il y avoit pour lui, le Premier-Préſident inſiſta & même avec larmes, & quand il vit Monſieur un peu ébranlé, il manda les Gens du Roi. Talon Avocat-General fit une des plus belles actions, qui ſe ſoyent jamais faites en ce genre. Je n'ai jamais rien oui ni lu de plus éloquent; il accompagna ſes paroles de tout ce qui leur put donner de la force; il invoqua les manes de Henri le Grand: il re-

1651. commanda la France en général à St. Louis, un genou en terre. Vous vous imaginez peut-être que vous auriez ri à ce ſpectacle; mais vous en euſſiez été émue comme toute la Compagnie, qui s'émut ſi fortement, que j'en vis la clameur des Enquêtes commencer à s'affoiblir. Le Premier-Préſident, qui s'en aperçut comme moi, ſe voulut ſervir de l'occaſion, & il propoſa à Monſieur de prendre l'avis de la Compagnie. Je me ſouviens que Barillon vous racontoit un jour cet endroit. Comme je vis que Monſieur s'ébranloit, & commençoit même à dire qu'il feroit tout ce que le Parlement lui conſeilleroit; je pris la parole & dis que le conſeil que Monſieur demandoit, n'étoit pas s'il iroit ou s'il n'iroit pas au Palais Royal, puiſqu'il s'étoit déja declaré plus de vingt fois ſur cela, mais qu'il vouloit ſeulement demander à la Compagnie la maniére dont elle jugeroit à propos qu'il s'excuſat envers la Reine. Monſieur m'entendit bien; il comprit qu'il s'étoit trop avancé, il avoua mon explication, & Brienne fut renvoyé avec cette réponſe: que Monſieur rendroit à la Reine ſes très humbles devoirs, auſſitot que les Princes ſeroient en liberté, & que le Cardinal Mazarin ſeroit éloigné de la Perſonne du Roi & de ſes Conſeils.

Nous apréhendions dans la vérité un coup de deſeſpoir & de la Reine & du Mazarin, ſi Monſieur fût allé au Palais Royal; mais on eût pu trouver des tempéramens & des ſuretez, ſi nous n'euſſions eu que cette conſidération. Nous craignions beaucoup davantage ſa foibleſſe, & avec d'autant plus de

de ſujet que nous avions remarqué que les délais du Cardinal pour ce qui regardoit la liberté de Mrs. les Princes, n'avoient d'autre fondement que l'eſpérance qu'il ne pouvoit perdre que la Reine regagneroit Monſieur, & c'étoit dans cette vue qu'il avoit fait partir le Maréchal de Grammont & Lionne pour le Havre-de-Grace, comme pour aller prendre avec les Princes les ſuretez néceſſaires pour leur liberté. Monſieur crut par cette conſidération l'afaire ſi avancée, qu'il ſe laiſſa aller à envoyer avec eux Goulas Sécretaire de ſes commandemens. Il s'y engagea dès le premier du mois avec le Maréchal de Grammont; & il en fut bien fâché le 2. au matin, parceque je lui en fis connoitre la conſéquence, qui étoit de donner à croire au Parlement que l'intention du Cardinal fût ſincére pour la liberté des Princes. Il ſe trouva par l'événement que j'avois bien jugé; car le Maréchal de Grammont, qui partit le même jour pour aller au Havre, & qui dit publiquement au Luxembourg que Mrs. les Princes avoient leur liberté & ſans les Frondeurs, n'eut que le plaiſir de leur rendre une viſite. Il partit ſans inſtruction; on promit de lui en envoyer. Quand on vit que Monſieur s'étoit retiré du panneau, on prit d'autres vues; & le pauvre Maréchal de Grammont, avec les meilleures intentions du monde, joua un des plus ridicules perſonnages qu'homme de ſa qualité pouvoit jouer. 1651.

Vous allez voir dans peu une preuve convaincante, que toutes les démarches, ou plutot toutes les démonſtrations que le Cardinal donnoit depuis quelque tems de vou-

loir

1651. loir la liberté des Princes, n'étoit que dans la vue de détacher Monſieur de leurs intérêts ſous prétexte de le réunir à la Reine. Je vous ai déja dit que cette grande ſcêne des remontrances pour l'éloignement du Cardinal & du refus fait à Mr. de Brienne ſe paſſa le 4. de Février; elle ne fut pas la ſeule. Le vieux bon homme de la Vieuville, le Marquis de Sourdis, le Comte de Fieſque, Bethune & Montréſor ſe mirent dans la tête de faire une aſſemblée de Nobleſſe pour le rétabliſſement de leurs priviléges. Je m'y oppoſai fortement auprès de Monſieur, parceque j'étois perſuadé qu'il n'y avoit rien de plus dangereux dans une faction que de mêler ſans néceſſité ce qui en a la figure. Je l'avois éprouvé plus d'une fois; & toutes les circonſtances en devoient diſſuader dans cette occaſion. Nous avions Monſieur, nous avions le Parlement, nous avions l'Hôtel de Ville. Ce compoſé paroiſſoit faire le gros de l'Etat, tout ce qui n'étoit pas aſſemblée légitime le *déparoit*. Il falut céder à leurs deſirs, auxquels je me rendis toutefois beaucoup moins qu'à la fantaiſie d'Anneri, à qui j'avois l'obligation que vous avez vue ci-deſſus. Il étoit Sécretaire de cette aſſemblée, mais il en étoit auſſi beaucoup plus le fanatique. Cette aſſemblée, qui ſe tint ce jour-là à l'hôtel de la Vieuville, donna une grande terreur au Palais Royal, où l'on fit monter ſix Compagnies des Gardes. Monſieur s'en fâcha, il envoya en qualité de Lieutenant-Général de l'Etat commander à M. d'Epernon Colonel de l'Infanterie & à M. de Schomberg Colonel des Suiſſes de ne recevoir ordre que de lui. Ils répondirent

ref-

reſpectueuſement, mais en gens qui étoient à la 1651.
Reine.

Le 5. l'aſſemblée de la Nobleſſe ſe tint chez Mr. de Nemours.

Le 6. les Chambres étant aſſemblées, & Monſieur ayant pris ſa place au Parlement, les Gens du Roi entrérent, & ils dirent à la Compagnie, qu'ayant été demander audiance à la Reine pour les remontrances, elle leur avoit répondu qu'elle ſouhaittoit plus que perſonne la délivrance de Mrs. les Princes, mais qu'il étoit juſte de chercher les ſuretez pour l'Etat: que pour ce qui étoit de Mr. le Cardinal, elle le retiendroit dans ſes Conſeils tant qu'elle le jugeroit utile au ſervice du Roi; & qu'il n'apartenoit pas au Parlement de prendre connoiſſance de quel Miniſtre elle ſe ſervoit.

Le Premier-Préſident eſſuya toutes les *bourrades* qu'on ſe peut figurer, pour n'avoir pas fait plus d'inſtances. On voulut l'obliger d'envoyer demander l'audiance pour l'après-dinée. Tout le délai qu'il put obtenir, ne fut que juſques au lendemain. Monſieur ayant dit que les Maréchaux de France étoient dépendans du Cardinal, l'on donna Arrêt ſur l'heure, par lequel il fut ordonné de n'obéir qu'à Monſieur.

Comme j'étois le ſoir chez moi, Mrs. de Guimené & de Bethune y entrérent, & me dirent que le Cardinal s'étoit ſauvé lui troiſiéme; qu'il étoit ſorti de Paris en habit déguiſé, & que le Palais Royal étoit dans une conſternation effroyable. Je voulois monter en caroſſe ſur cette nouvelle, pour aller trouver Monſieur, mais ils me priérent d'entrer dans un petit cabinet où ils me puſſent parler

1651. ler en particulier. Voici le ſecret. Chandenier Capitaine des Gardes en quartier étoit dans le caroſſe du Prince de Guimené, & vouloit me dire un mot, mais il ne vouloit être vu d'aucun de mes domeſtiques. Je connoiſſois pour peu ſages les deux hommes qui me parloient, mais je les crus fous à lier, & à mener aux petites maiſons, quand ils me nommérent Chandenier. Je ne l'avois point vu depuis le collége, & encore depuis les premiéres années du collége, où nous n'avions que neuf ou dix ans l'un & l'autre. Nous ne nous étions jamais rendu viſite. Il avoit été fort attaché au Cardinal de Richelieu, dans la maiſon duquel j'avois été bien éloigné d'avoir aucune habitude. Il étoit Capitaine des Gardes en quartier, je ſervois le mien dans la Fronde. Je le vois à ma porte le propre jour que la Fronde ôte de force au Roi ſon Premier-Miniſtre; je le vois dans ma chambre. Il me demande d'abord ſi je ne ſuis pas ſerviteur du Roi. Je vous confeſſe que j'euſſe eu bien peur, ſi je n'euſſe été aſſuré que j'avois un bon Corps de Garde dans ma cour, & bon nombre de gens fort braves & fort fidéles dans mon antichambre. Comme j'eus répondu à Chandenier que j'étois au Roi comme lui, il me ſauta au colet & me dit: " Et moi je ſuis au Roi comme vous; „ mais comme vous êtes auſſi contre Maza„ rin pour la cabale; cela s'entend, *ajouta-t-* „ *il*, car au poſte où je ſuis je ne voudrois „ pas lui faire du mal autrement ". Enſuite il me demanda mon amitié; il me dit qu'il n'étoit pas auſſi mal auprès de la Reine qu'on le croyoit; qu'il trouveroit bien dans ſa place

des

des momens à donner de bonnes bottes au * 1651.
Sicilien. Il revint une autre fois chez moi avec les mêmes gens entre minuit & une heure. Il y vint pour la troiſiéme fois avec le Grand-Prévôt, qui, à mon avis, ne faiſoit ce pas que de concert avec la Cour, quoiqu'il fît profeſſion d'amitié avec moi depuis aſſez longtems. La Reine eut avis de tout ceci, & de quelque maniére que cet avis lui en ſoit venu, il eſt conſtant qu'elle l'eut, & il ne l'eſt pas moins qu'il ne ſe pouvoit pas qu'elle ne l'eût: le Prince de Guimené & Bethune étant les deux hommes du Royaume les moins ſecrets. J'en avertis Chandenier en leur préſence dès la premiére viſite. Il eut commandement de ſe retirer chez lui en Poitou. Voilà toute l'intrigue que j'eus avec lui; vous en verrez la ſuite en ſon tems.

Auſſitot que Chandenier fut ſorti de chez moi, j'allai chez Monſieur, que je trouvai environné d'une troupe de Courtiſans qui aplaudiſſoient au triomphe. Monſieur, qui ne me vit pas aſſez content à ſon gré, me dit qu'il gageroit que j'apréhendois que le Roi ne s'en allat. Je le lui avouai. Il ſe moqua de moi; il m'aſſura que ſi le Cardinal avoit eu cette penſée, il l'auroit exécutée en l'emmenant avec lui. Je lui répondis qu'il ſembloit que depuis quelque tems la tête tournat au Cardinal, & qu'à tout hazard il ſeroit bon d'y prendre garde; parce-qu'avec ces ſortes de gens les contretems ſont toujours à craindre. Tout ce que je pus obtenir de Monſieur, fut que je diſſe com-

* Le Cardinal Mazarin.

1651. comme de moi-même à Chamboy, qui étoit mon ami, & qui commandoit la Compagnie des Gendarmes de Mr. de Longueville; de faire quelque patrouille ſans éclat dans le quartier du Palais Royal. Chamboy avoit fait couler dans Paris 50. ou 60. hommes de ſes Gendarmes de concert avec moi, depuis que j'avois traité avec les Princes. Comme je faiſois chercher Chamboy, Monſieur me rapella, & me defendit expreſſément de faire faire cette patrouille. L'entêtement qu'il avoit ſur ce point étoit inconcevable, & ce n'eſt pas la ſeule occaſion où j'ai obſervé, que *la plupart des hommes ne font les grands maux que par les ſcrupules qu'ils ont des moindres.* Monſieur craignoit au dernier point la guerre civile, qu'il eût faite par néceſſité, ſi le Roi fût ſorti. Il ſe faiſoit un crime de la ſeule penſée de l'empêcher.

On raiſonna beaucoup ſur l'évaſion du Cardinal, chacun y voulant chercher des motifs à ſa mode. Je ſuis perſuadé que la frayeur en fut l'unique cauſe, & qu'il ne ſe put donner à lui même le tems qu'il eût fallu pour emmener le Roi & la Reine. Vous verrez dans la ſuite qu'il ne tint pas à lui de les tirer de Paris bientot après; & aparemment le deſſein en étoit formé avant qu'il s'en allat. Je n'ai jamais pu comprendre ce qui le put obliger à ne l'exécuter pas dans une occaſion, où il avoit à toutes les heures du monde ſujet de craindre que l'on ne s'y oppoſât.

Le 17. le Parlement s'aſſembla, & ordonna, Monſieur y aſſiſtant, que très humbles remercimens ſeroient faits à la Reine pour l'éloignement du Cardinal, & qu'elle ſeroit

auſſi

auſſi ſupliée de faire expédier une Lettre de Cachet pour faire ſortir les Princes, & d'envoyer une * Déclaration par laquelle les Etrangers fuſſent à jamais exclus du Conſeil du Roi. Le Premier-Préſident s'étant acquitté de cette commiſſion ſur les 4. heures du ſoir, la Reine lui dit qu'elle ne pouvoit faire des réponſes, qu'elle n'eût conféré avec Mr. le Duc d'Orléans, auquel on envoya pour cet effet le Garde des Sceaux, le Marechal de Villeroi & le Tellier. Il leur répondit qu'il ne pouvoit aller au Palais Royal, que Mrs. les Princes ne fuſſent en liberté, & que le Cardinal ne fût encore plus éloigné de la Cour. 1651.

Le 18. le Premier-Préſident ayant fait ſon raport au Parlement de ce que la Reine avoit dit, Monſieur expliqua à la Compagnie les raiſons de ſa conduite à l'égard de l'entrevue que l'on demandoit. Il fit remarquer que le Cardinal n'étoit qu'à St. Germain, d'où il gouvernoit encore le Royaume; que ſon Neveu & ſes Nieces étoient au Palais Royal; & il propoſa que l'on ſuppliat très humblement la Reine de s'expliquer, ſi cet éloignement étoit pour toujours & ſans retour. On ne peut s'imaginer juſques où alla l'emportement de la Compagnie ce jour-là. Il y eut des voix à ordonner qu'il n'y auroit plus de Favoris en France. Je ne croirois pas, ſi je ne l'avois oui, que l'extravagance des hommes eût pu ſe porter juſqu'à cette extrêmité. On paſſa enfin à l'avis de Monſieur, qui fut de faire expliquer la Reine ſur la qualité de l'éloignement du Mazarin, &



* Voyez les Mémoires de Joly Tome I. page 116.

1651. de preſſer la Lettre de Cachet pour la liberté des Princes.

Ce même jour la Reine aſſembla dans le Palais Royal Mrs. de Vendôme, de Nemours, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de l'Iſle-bonne, d'Epernon, de Candale, d'Etrées, de l'Hôpital, de Villeroi, du Pleſſis-Praſlin, d'Hoquincourt, de Grancei, & elle envoya par leur avis Mrs. de Vendôme, d'Elbeuf, & d'Epernon prier Monſieur de revenir prendre ſa place au Conſeil, & lui dire que, ſi pourtant il ne le jugeoit pas à propos, elle lui envoyeroit le Garde des Sceaux pour concerter avec lui ce qui ſeroit néceſſaire pour l'affaire des Princes. Monſieur accepta la ſeconde propoſition, & s'excuſa de la premiére en termes fort reſpectueux; mais il traita fort mal * Mr. d'Elbeuf, qui le vouloit un peu trop preſſer d'aller au Palais Royal. Ces Meſſieurs dirent à Monſieur que la Reine leur avoit auſſi commandé de l'aſſurer que l'éloignement du Cardinal étoit pour toujours. Vous verrez bientôt que, ſi Monſieur ſe fût mis ce jour-là entre les mains de la Reine, il y a grand lieu de croire qu'elle fût ſortie de Paris, & qu'elle l'eût emmené.

Le 19. Monſieur ayant dit au Parlement ce que la Reine lui avoit mandé touchant l'éloignement du Cardinal, & les Gens du Roi ayant ajouté que la Reine leur avoit donné ordre de porter la même parole à la Compagnie, l'on donna Arrêt par lequel il fut dit que, vû la Déclaration de la Reine, le Cardinal Mazarin ſortiroit dans 15. jours du Ro-

* Il le traita *de Mazarin fiéfé*, & lui dit d'autres duretez. Voyez *Mémoires de Joly* Tome I. p. 117.

Royaume & de toutes les terres de l'obéiſſance du Roi avec tous ſes parens & ſes domeſtiques étrangers ; à faute de quoi il ſeroit procédé extraordinairement contre eux, & permis aux Communes & à tous autres de leur courir ſus. J'eus un violent ſoupçon, au ſortir du Palais, que l'on n'emmenât le Roi ce jour-là, parceque l'Abbé Charrier, à qui le Grand-Prevôt faiſoit croire plus de la moitié de ce qu'il vouloit, me vint trouver tout échauffé, pour m'aſſurer que Madame de Chevreuſe & le Garde des Sceaux me jouoient, & ne me diſoient pas tous les ſecrets, s'ils ne m'avoient fait confidence du tour qu'ils avoient fait au Cardinal : qu'il ſavoit de ſcience certaine & de bon lieu que c'étoient eux qui lui avoient perſuadé de ſortir de Paris, ſur la parole qu'ils lui avoient donnée de le ſervir enſuite pour ſon rétabliſſement, & d'apuyer dans l'eſprit de Monſieur les inſtances de la Reine, à laquelle il ne pouvoit jamais réſiſter en préſence. L'Abbé Charrier accompagna cet avis de toutes les circonſtances que j'ai trouvé depuis répandues dans le monde, & qui euſſent fait croire (au moins à tous ceux qui croyent que tout ce qui leur paroit le plus fin eſt le plus vrai) que l'évaſion du Mazarin étoit un grand coup de politique ménagé par Madame de Chevreuſe & par le Garde des Sceaux, & pour perdre le Cardinal par lui-même. Les miſérables Gazetiers de ce tems-là ont forgé là deſſus des *Contes de peau d'Ane*, plus ridicules que ceux que l'on fait aux enfans. Je m'en moquai dès l'heure même, parceque j'avois vu & l'un & l'autre fort embaraſſez, quand ils aprirent que 1651.

1651. le Cardinal étoit parti, dans la crainte que le Roi ne le ſuivît bientot. Mais comme je croyois avoir remarqué plus d'une fois que la Cour ſe ſervoit du Grand-Prévôt pour me faire inſinuer de certaines choſes, j'obſervai ſoigneuſement les circonſtances, & il me parut que beaucoup de celles que l'Abbé Charrier me marquoit, & qu'il m'avoua tenir du Grand-Prévôt, tendoient à me laiſſer voir que le Mazarin s'en alloit paiſiblement hors du Royaume attendre avec ſureté l'effet des grandes promeſſes du Garde des Sceaux & de Madame de Chevreuſe. Le bruit de ce grand coup d'Etat a été ſi univerſel, qu'il faut à mon avis qu'il ait été ſemé pour plus d'une fin, & je ſuis perſuadé que l'on fut bien aiſe de s'en ſervir pour m'ôter de la penſée qu'on eût eu deſſein de ſortir de Paris le jour que l'on faiſoit effectivement état d'en ſortir. Ce qui augmenta fort mon ſoupçon eſt que la Reine, qui avoit toujours donné des délais, s'étoit relâchée tout à coup, & avoit offert d'envoyer le Garde des Sceaux à Monſieur, & de terminer l'affaire des Princes. Je dis à Monſieur toutes mes conjectures, & je le ſuppliai d'y faire réflexion. Je le preſſai, je l'importunai. Le Garde des Sceaux, qui vint ſur le ſoir régler avec lui les ordres qu'on promettoit d'envoyer dès le lendemain pour la liberté des Princes, l'aſſura pleinement. Je ne pus rien gagner ſur lui, & je m'en revins chez moi, très perſuadé que nous aurions bientot quelque ſcêne nouvelle. Je m'étois preſque endormi, quand un Gentilhomme ordinaire de Monſieur tira le rideau de mon lit, & me dit que S. A. R. me demandoit. J'eus la curioſité d'en ſavoir la cau-

cauſe, & tout ce qu'il m'en put aprendre 1651.
fut, que Mademoiſelle de Chevreuſe étoit venue éveiller Monſieur. Comme je m'habillois, un Page m'aporta un billet d'elle: il n'y avoit que ces mots: *Venez en diligence au Luxembourg, & prenez garde à vous par les chemins.* Je trouvai Mademoiſelle de Chevreuſe aſſiſe ſur un coffre dans ſa chambre. Elle me dit que Madame ſa mére, qui s'étoit trouvée mal, l'avoit envoyée à Monſieur pour lui faire ſavoir que le Roi étoit ſur le point de ſortir de Paris, qu'il s'étoit couché à l'ordinaire, & qu'il venoit de ſe relever, & qu'il étoit même déja tout botté. Véritablement l'avis ne venoit pas d'aſſez bon lieu. Le Maréchal d'Aumont, Capitaine des Gardes en quartier, le faiſoit donner ſous main & de concert avec le Maréchal d'Albret, par la ſeule vue de ne pas rejetter le Royaume dans une confuſion auſſi effroyable que celle qu'il prévoyoit. Le Maréchal de Villeroi avoit fait donner au même inſtant le même avis par le Garde des Sceaux. Mademoiſelle de Chevreuſe ajouta qu'elle croyoit que nous aurions bien de la peine à faire prendre une bonne réſolution à Monſieur, parceque la premiére parole qu'il lui avoit dite lorſqu'elle l'avoit éveillé, étoit: *Envoyez querir le Coadjuteur; toutefois qu'y a-t-il à faire?*

Nous entrames dans la chambre de Madame où Monſieur étoit couché avec elle. Il me dit d'abord: *Vous l'aviez bien dit, que ferons nous?* „ Il n'y a qu'un parti, *lui répondis-je*, „ c'eſt de ſe ſaiſir des portes de Paris. Le mo„ yen à l'heure qu'il eſt, *reprit-il*"! Les hommes en cet état ne parlent que par monoſillabes. Je me ſouviens que je le fis remar-

1651. quer à Mademoiſelle de Chevreuſe. Elle fit des merveilles, Madame ſe ſurpaſſa. On ne put jamais rien gagner de poſitif ſur l'eſprit de Monſieur ; & tout ce que l'on en put tirer fut, qu'il envoyeroit des Touches, Capitaine de ſes Suiſſes, chez la Reine, pour la ſuplier de faire réflexion ſur les ſuites d'une action de cette nature. Cela ſuffira, diſoit Monſieur : car quand la Reine verra que ſa réſolution eſt pénétrée, elle n'aura garde de s'expoſer à l'entreprendre. Madame voyant que cet expédient, n'étant pas accompagné, ſeroit capable de tout perdre, & que pourtant Monſieur ne pouvoit ſe réſoudre à donner aucun ordre, me commanda de lui aporter une écritoire qui étoit ſur la table de ſon cabinet, & elle écrivit ces paroles dans une grande feuille de papier.

*Il eſt ordonné à Mr. le Coadjuteur de faire prendre les armes, & d'empêcher que les Créatures du Cardinal Mazarin, condamné par le Parlement, ne faſſent ſortir le Roi de Paris.*

MARGUERITE DE LORRAINE.

Monſieur ayant voulu voir cette dépêche, l'arracha des mains de Madame : mais il ne put l'empêcher de dire à Mademoiſelle de Chevreuſe, *Je te prie, ma chére Niéce, de dire au Coadjuteur qu'il faſſe ce qu'il faut, & je lui répons demain de Monſieur, quoi qu'il diſe aujourd'hui.* Monſieur me cria, comme je ſortois de la chambre ; *Au moins, Monſieur le Coadjuteur, vous connoiſſez le Parlement, je ne veux point abſolument me brouiller avec lui.* Mademoiſelle de Chevreuſe tira la porte en diſant : *Je vous défie de vous brouil-*

*brouiller autant avec lui que vous l'êtes avec moi.* 1651.

Vous jugez aiſément de l'état où je me trouvai ; mais je crois que vous ne doutez pas du parti que je pris. Le choix au moins n'en étoit point embaraſſant, quoique l'évenement fût bien délicat. J'écrivis à Mr. de Beaufort ce qui ſe paſſoit, & je le priai de ſe rendre en toute diligence à l'hôtel de Montbazon. Mademoiſelle de Chevreuſe alla éveiller le Maréchal de la Motte, qui monta à cheval en même tems avec tout ce qu'il put amaſſer de gens attachez à Mrs. les Princes. Je ſais bien que Langues & Coligni furent de cette troupe. Mr. de Montmorenci porta ordre de ma part à l'Epinai de faire prendre les armes à la Compagnie dont il étoit Lieutenant ; ce qu'ils firent. Il ſe ſaiſit de la porte de Richelieu. Martineau ne s'étant pas trouvé à ſon logis, ſa femme, qui étoit ſœur de Madame de Pomereux, ſe jetta en juppe dans la rue, fit battre le tambour, & cette Compagnie ſe poſta à la rue St. Honoré.

Des Touches exécuta dans ces entrefaites ſa commiſſion ; il trouva le Roi dans le lit, (car il s'y étoit remis) & la Reine en pleurs. Elle le chargea de dire à Monſieur qu'elle n'avoit jamais penſé à enlever le Roi, & que c'étoit une piéce de ma façon. Le reſte de la nuit l'on régla les Gardes. Mrs. de Beaufort & de la Motte ſe chargérent des patrouilles de Cavalerie. Enfin on s'aſſura, comme il étoit néceſſaire dans cette occaſion.

Je retournai chez Monſieur pour lui rendre compte du ſuccès. Il en fut très aiſe

1651. dans le fond ; mais il n'osa toutefois s'en expliquer, parcequ'il vouloit aprendre ce que le Parlement en penseroit. Selon ce qu'il en disoit lui-même, je connus clairement que je courois risque d'être desavoué, si le Parlement grondoit ; & vous observerez, s'il vous plait, qu'il n'y avoit guéres de matiére plus propre à le faire gronder, puisqu'il n'y en a point qui soit plus contraire aux formes du Palais que celles où il se traite d'investir le Palais Royal. J'étois très persuadé, comme je le suis encore, qu'elle étoit bien rectifiée & même sanctifiée par la circonstance ; car il est constant que la sortie du Roi pouvoit être la perte de l'Etat. Mais je connoissois le Parlement, & je savois que le bien qui n'est pas dans les formes, y est toujours criminel à l'égard des particuliers. Je vous confesse que c'est une des rencontres de ma vie où je me suis trouvé le plus embaraſſé. Je ne pouvois pas douter que les Gens du Roi n'éclatassent le lendemain avec fureur contre cette action ; je ne pouvois pas ignorer que le Premier-Président ne tonnat ; j'étois très assuré que Longueil, qui, depuis que son frére étoit devenu Surintendant des Finances, avoit renoncé à la Fronde, ne m'épargneroit pas, par ses sous-mains, que je connoissois pour être encore plus dangereuses que les déclamations des autres.

Ma premiére pensée fut d'aller dès les sept heures du matin chez Monsieur le presser de se lever, ce qui étoit une affaire, & d'aller au Palais, ce qui en étoit une autre. Caumartin ne fut pas de cet avis, & il me dit pour raison que l'affaire dont il s'agissoit n'étoit

n'étoit pas de la nature de celles où il ſuffit 1651.
d'être avoué. Je l'entendis d'abord, & j'entrai dans ſa penſée ; je compris qu'il y auroit trop d'inconvéniens à faire ſeulement ſoupçonner que la choſe n'avoit pas été exécutée par les ordres poſitifs de Monſieur, & que la moindre réſiſtance qu'il feroit à ſe trouver à l'aſſemblée, feroit naturellement ce mauvais effet. Je pris la réſolution de ne point propoſer à Monſieur d'y aller, mais de me conduire toutefois d'une maniére qui l'obligeat d'y venir ; & le moyen que je pris pou cela fut, que nous nous y trouvaſſions Mrs. de Beaufort, de la Mothe & moi fort accompagnez ; que nous nous y fiſſions faire de grandes acclamations par le peuple ; qu'une partie des Officiers & des Colonels dépendans de nous ſe partageat ; que les uns vinſſent au Palais pour y rendre le concours plus grand ; que les autres fuſſent chez Monſieur comme pour lui offrir leurs ſervices dans une conjoncture auſſi périlleuſe pour la Ville, qu'auroit été la ſortie du Roi ; & que Mr de Nemours s'y trouvat en même tems avec Mrs. de Coligni, de Langues, de Tavannes & les autres du parti des Princes, qui lui diſſent que c'étoit à ce coup que Mrs. ſes Couſins lui devoient leur liberté, & qu'ils le ſuplioient d'aller conſommer ſon ouvrage au Palais. Mr. de Nemours ne put faire ce compliment à Monſieur qu'à huit heures, parcequ'il avoit commandé à ſes gens de ne point l'éveiller plutot, ſans doute pour ſe donner le tems de voir ce que la matinée produiroit. Nous étions cependant au Palais dès les ſept heures, & nous obſervames que le Premier-Préſident gardoit la même conduite,

1651. te, car il n'aſſembloit point les Chambres; aparemment pour voir les démarches de Monſieur. Il étoit à ſa place dans la Grand' Chambre, jugeant les affaires ordinaires, mais il montroit par ſon viſage & par ſes maniéres qu'il avoit de plus grandes penſées dans l'eſprit. La triſteſſe paroiſſoit dans ſes yeux, mais cette ſorte de triſteſſe qui touche & qui émeut, parcequ'elle n'a rien de l'abbatement. Monſieur arriva enfin, mais bien tard & après neuf heures ſonnées, Mr. de Nemours ayant eu toutes les peines du monde à l'ébranler. Il dit en arrivant à la Compagnie qu'il avoit conféré la veille avec le Garde des Sceaux, & que les Lettres de Cachet pour la liberté des Princes ſeroient expédiées dans deux heures, & partiroient inceſſamment. Le Premier-Préſident prit enſuite la parole, & dit avec un profond ſoupir : *Mr. le Prince eſt en liberté, & le Roi, le Roi notre maitre eſt priſonnier.* Monſieur qui n'avoit point de peur, parcequ'il avoit reçu plus d'acclamations dans les rues & dans la ſalle du Palais qu'il n'en avoit jamais eu, & à qui Coulon avoit dit à l'oreille que l'eſcopeterie des Enquêtes ne ſeroit pas moins forte; Monſieur, dis-je, lui repartit : *Le Roi étoit priſonnier entre les mains du Mazarin, mais, Dieu merci, il ne l'eſt plus.* Les Enquêtes répondirent comme par un Echo, *il ne l'eſt plus, il ne l'eſt plus.* Monſieur, qui parloit toujours bien en public, fit un petit narré de ce qui s'étoit paſſé la nuit, délicat, mais ſuffiſant pour autoriſer ce qui s'étoit fait; & le Premier-Préſident ne répondit que par une invective aſſez aigre qu'il fit contre ceux qui avoient ſupoſé que la Reine

Reine eût une auſſi mauvaiſe intention ; qu'il n'y avoit rien de plus faux, & tout le reſte. Je ne répondis que par un ſouris. Vous pouvez croire que Monſieur ne nomma pas ſes Auteurs, mais il marqua en général au Premier-Préſident qu'il en ſavoit plus que lui. 1651.

La Reine envoya querir dès l'après-dinée les Gens du Roi & ceux de l'Hôtel de Ville, pour leur dire qu'elle n'avoit jamais eu cette penſée, & pour leur commander de faire même garder les portes de la Ville, afin d'en effacer l'opinion de l'eſprit des peuples. Elle fut exactement obéie. Cela ſe paſſa le 10. Février.

Le 11. Mr. de la Vrilliére Sécretaire d'Etat partit avec toutes les expéditions néceſſaires pour faire ſortir Mrs. les Princes.

Le 13. le Cardinal, qui ne s'éloigna des environs de Paris que depuis qu'il eut apris qu'on y avoit pris les armes, ſe rendit au Havre de Grace où il fit toutes les * baſſeſſes imaginables à Mr. le Prince, qui le traita avec beaucoup de hauteur, & qui ne lui fit pas le moindre remerciment de la liberté qu'il lui donna après avoir diné avec lui. Je n'ai jamais pu comprendre cette démarche du Cardinal, qui m'a paru des plus ridicules de notre tems dans toutes ſes circonſtances.

Le 15. on eut la nouvelle à Paris de la ſortie de Mrs. les Princes. Monſieur alla voir la Reine. On ne parla de rien, & la converſation fut courte.

Le

* Il pleura, il pria, il embraſſa les genoux de Mr. le Prince. Voyez *Mémoires de Joly* Tome prem. p. 140.

1651. Le 16. Mrs. les Princes arrivérent. Monſieur alla au devant d'eux juſqùes à mi-chemin de St. Denis. Il les prit dans ſon caroſſe, où nous étions auſſi Mr. de Beaufort & moi. Ils allérent deſcendre au Palais Royal, où la conférence ne fut pas plus échaufée, ni plus longue que celle de la veille. Mr. de Beaufort demeura, tant qu'ils furent chez la Reine, du côté de la porte S. Honoré, & j'allai entendre Complies aux Péres de l'Oratoire. Le Maréchal de la Mothe ne quita pas le derriére du Palais Royal. Mrs. les Princes nous reprirent à la Croix du Tiroir, & nous ſoupames chez Monſieur, où la ſanté du Roi fut bue avec le refrain, *point de Mazarin.* Le pauvre Maréchal de Grammont & Mr. d'Amville furent forcez à faire comme les autres.

Le 17. Monſieur mena Mrs. les Princes au Parlement; &, ce qui eſt remarquable, le même peuple qui avoit fait treize mois auparavant des feux de joye pour leur empriſonnement, en fit tous ces derniers jours pour leur liberté.

Le 20. la Déclaration que l'on avoit demandée au Roi contre le Cardinal, fut aportée au Parlement pour y être enregiſtrée, & elle fut renvoyée avec fureur, parceque la cauſe de ſon éloignement étoit couverte & ornée de tant d'éloges, qu'elle étoit proprement un panégirique. Comme cette Déclaration portoit que tous Etrangers ſeroient exclus des Conſeils, le bon homme Brouſſel qui alloit toujours plus loin que les autres, ajouta dans ſon opinion, *& tous les Cardinaux, parcequ'ils font ſerment au Pape.* Le Premier-Préſident, s'imaginant qu'il me feroit

un

un grand déplaiſir ,. admira le bon ſens de 1651.
Brouſſel , & aprouva ſon ſentiment. Il étoit fort tard , l'on vouloit diner , la plupart n'y firent point de réflexion ; & comme tout ce qui ſe diſoit & ſe faiſoit en ce tems-là contre le Mazarin directement ou indirectement, étoit ſi naturel qu'il n'eût pas été judicieux de s'y imaginer du miſtére , je crois que je n'y euſſe pas pris garde , non plus que les autres, ſi Mr. de Châlons , qui avoit pris ce jour là ſa place au Parlement , ne m'eût dit que lorſque Brouſſel eut propoſé l'excluſion des Cardinaux François , & que le Parlement eut témoigné par des voix confuſes de l'aprouver ; Mr. le Prince avoit fait paroitre beaucoup de joye , & s'étoit écrié , *Voilà un bel écho !* Il faut que je vous faſſe ici mon panégirique. Je pouvois être un peu piqué de ce que dès le lendemain d'un traité par lequel Monſieur déclaroit qu'il penſoit à me faire Cardinal , Mr. le Prince apuyoit une propoſition qui alloit directement à la diminution de cette dignité. La vérité eſt que Mr. le Prince n'y avoit aucune part ; qu'elle ſe fit naturellement , & ne fut apuyée que parceque rien de tout ce qui s'avançoit contre le Mazarin ne pouvoit être deſaprouvé. Mais j'eus lieu de croire en ce tems-là qu'il y avoit eu du concert ; que Longueil avoit fait donner dans le panneau le bon homme Brouſſel ; que tous les gens marquez pour être ſerviteurs de Mrs. les Princes y avoient donné avec chaleur ; & j'eus encore autant de lieu d'eſpérer que j'en ferois évanouir la tentative , quand les Frondeurs, qui s'aperçurent que le Premier-Préſident ſe vouloit ſervir contre moi en particulier de

la

1651. la chaleur que le Corps avoit contre le général, m'ofrirent de tourner tout court, de faire expliquer l'Arrêt, & d'éclater d'une maniére qui eût assurément obligé Mr. le Prince à faire changer de ton à ceux de son parti. Il y eut dans le même tems une autre occasion qui, s'il m'eût plu, m'auroit encore donné un moyen bien plus sûr & plus fort de brouiller les cartes, & d'embarrasser le théâtre d'une façon qui n'eût pas permis au Premier-Président de s'égayer à mes dépens. Je vous ai déja parlé de l'assemblée de la Noblesse. La Cour qui est toujours disposée à croire le pire, étoit persuadée, quoiqu'à faux, comme je vous l'ai déja dit, que cette assemblée étoit de mon invention, & que j'y faisois un grand fond. Elle crut par cette raison qu'elle traperoit un grand coup contre moi en la dissipant; & sur ce principe qui étoit faux, elle faillit à se faire deux préjudices les plus réels & les plus effectifs que ses ennemis les plus mortels lui eussent pu procurer. Pour obliger le Parlement, qui craint naturellement les Etats, à donner des Arrêts contre cette assemblée de la Noblesse, elle envoya le Maréchal de l'Hôpital à cette assemblée lui dire qu'elle n'avoit qu'à se séparer, parceque le Roi lui donnoit sa foi & sa parole de faire tenir les Etats-Généraux le 1. d'Octobre. Je sais bien qu'on n'avoit pas le dessein de l'exécuter, mais je n'ignore pas aussi que si Monsieur & Mr. le Prince se fussent unis ensemble pour le faire exécuter, comme il étoit dans le fond de leur intérêt, il se fût trouvé par l'evénement que les Ministres se fussent attirez sans nécessité pour une bagatel-

telle, celui de tous les inconvéniens qu'ils ont toujours apréhendé le plus. L'autre, qu'ils hazardérent par cette conduite, fut qu'il ne tint preſque à rien que Monſieur ne prît la protection de cette aſſemblée malgré moi; & s'il l'eût fait dès le commencement, comme je le vis ſur le point de le faire, la Reine, contre ſon intérêt & ſon intention qui conſpiroient enſemble à diviſer Monſieur d'avec le Prince, les eût unis davantage par un éclat, qui étant fait dès les premiers jours de la liberté, eût entraîné de néceſſité le Délivré dans le parti du Libérateur. Le tems donne des prétextes, il donne même quelquefois des raiſons qui ſont des maniéres de diſpenſes pour les bienfaits; & il n'eſt jamais ſage dans la nouveauté d'en preſſer la méconnoiſſance. 1651.

La * Vieuville & de † Sourdis, ſecondez par Montréſor qui depuis la diſgrace de la Riviére avoit repris aſſez de créance auprès de Monſieur, le piquérent un jour ſi vivement ſur l'ingratitude que le Parlement lui témoignoit, en s'opiniâtrant à vouloir diſſiper une aſſemblée qui s'étoit formée ſous ſon autorité, qu'il leur promit que s'ils continuoient le lendemain, il déclareroit à la Compagnie qu'il s'en alloit aux Cordeliers, où l'aſſemblée ſe tenoit, & ſe mettroit à ſa tête pour recevoir les Huiſſiers du Par-

* La Vieuville, dont il eſt parlé ici, c'eſt Charles, Duc de la Vieuville, Gouverneur du Poitou, Lieutenant-Général en Champagne, &c. mort en 1689. âgé de 73. ans.

† Charles d'Eſcoubleau, Marquis de Sourdis, mort en 1666.

1651. Parlement qui ſeroient aſſez hardis pour lui venir ſignifier ſon Arrêt. Vous remarquerez, s'il vous plait, que depuis le jour que le Palais Royal fut inveſti, Monſieur étoit ſi perſuadé de ſon pouvoir ſur le peuple, qu'il n'avoit plus aucune frayeur du Parlement. Mr. de Beaufort, qui entra dans le tems de cette converſation, l'anima encore ſi fort, qu'il ſe fâcha contre moi-même avec aigreur, & me reprocha que j'avois contribué à ſoufrir que l'on inſiſtat à la Déclaration contre les Cardinaux François; qu'il ſavoit bien que je ne m'en ſouciois pas, parceque ce ne ſeroit qu'une chanſon, & même très impertinente & très ridicule, toutes les fois qu'il plairoit à la Cour; mais que je devois ſonger à ſa gloire qui étoit trop intéreſſée à ſoufrir que les Mazarins, c'eſt-à dire, ceux qui avoient fait leurs efforts pour ſoutenir ce Miniſtre dans le Parlement, ſe vangeaſſent de ceux qui l'avoient ſervi pour le détruire, en quittant ſa perſonne pour attaquer ſa dignité en vue d'un homme, en qui lui Monſieur la vouloit faire tomber. Mr. de Beaufort, outré de ce que le Préſident * Perrault, Intendant de Mr. le Prince, avoit dit la veille dans la buvette de la Chambre des Comptes qu'ils s'opoſeroit au nom de ſon Maitre à l'enregiſtrement de ſes proviſions de l'Amirauté, Mr. de Beaufort, dis-je, n'oublia rien pour l'enflammer, & pour lui mettre dans l'eſprit qu'il ne falloit pas laiſſer paſſer ces deux occaſions ſans éprouver ce que l'on devoit attendre de Mr. le Prince, dont tous les

* Préſident en la Chambre des Comptes, Intendant de la Maiſon de M. le Prince.

les partiſans paroiſſoient en l'un & en l'autre 1651.
s'unir beaucoup avec ceux de la Cour.

Vous voyez que j'avois beau jeu, & d'autant plus que je pouvois preſque être d'un ſentiment contraire, ſans me brouiller en quelque façon avec tous les autres amis que j'avois dans le Corps de la Nobleſſe. Je ne balançai pas un moment, parceque je réſolus de me ſacrifier à mon devoir, & de ne pas corrompre la ſatisfaction que je trouvois dans moi-même à avoir contribué, autant que j'avois fait, & à l'éloignement du Cardinal & à la liberté de Mrs. les Princes, deux ouvrages extrêmement agréables au public; de ne la pas corrompre, dis-je, par des intrigues nouvelles & par des ſubdiviſions de parti, qui d'un côté m'éloignoient toujours du gros de l'arbre, & qui de l'autre euſſent toujours paſſé dans le monde pour des effets de la colére que je pouvois avoir contre le Parlement. Je dis, que je pouvois avoir; car dans la vérité je ne l'avois pas, & parceque le gros du Corps, qui étoit toujours très bien intentionné pour moi, ſongeoit beaucoup plus à donner des atteintes au Mazarin qu'à me faire du mal, & parceque je n'ai jamais compris que l'on ſe puiſſe émouvoir de ce que fait un Corps. Je n'eus pas de mérite à ne me pas échaufer; mais je crois en avoir eu un peu à ne me pas laiſſer ébranler aux avantages que ceux qui ne m'aimoient point prirent de ma froideur. Leurs vanteries me tentérent; je n'y ſuccombai pas, & je demeurai ferme à ſoutenir à Monſieur qu'il devoit diſſiper l'aſſemblée de la Nobleſſe; qu'il ne devoit point s'oppoſer à la Déclaration qui portoit l'excluſion des Conſeils des Cardi-

1651. naux François ; & que ſon unique vue devoit être dorênavant d'aſſoupir toutes les partialitez. Je n'ai jamais rien fait qui m'ait donné tant de ſatisfaction intérieure que cette action. Ce que je fis à la paix de Paris étoit mêlé de l'intérêt que je trouvois à ne pas devenir le ſubalterne de Fuenſaldagne: mais je ne fus porté à cette action-ci que par le pur principe de mon devoir. Je me réſolus de m'y attacher uniquement; j'étois ſatisfait de mon ouvrage, & s'il eût plu à la Cour & à Mr. le Prince d'ajouter quelque foi à ce que je leur diſois, je rentrois moi-même de la meilleure foi du monde dans les exercices purs & ſimples de ma profeſſion. Je paſſois dans le monde pour avoir chaſſé le Mazarin qui étoit l'horreur du public, & pour avoir délivré les Princes qui en étoient devenus les délices. C'étoit un grand contentement, & je le ſentois au point d'être très fâché que l'on m'eût engagé à avoir prétendu au Cardinalat. Je voulois marquer le détachement que j'en avois, par l'indifférence que je témoignai pour l'excluſion des Conſeils qu'on lui donnoit. Je m'oppoſai à la réſolution que Monſieur avoit priſe de ſe déclarer ouvertement dans le Parlement pour l'empêcher; je fis qu'il ſe contenta d'avertir la Compagnie qu'elle alloit trop loin, & que la premiére choſe que le Roi feroit à ſa majorité, (comme il arriva) ſeroit de révoquer cette Déclaration. Je n'entrai en rien à l'oppoſition que le Clergé de France y fit par la bouche de Mr. * l'Archevêque d'Am-

* George d'Aubuſſon de la Feuillade, Archevêque d'Ambrun, & enſuite Evêque & Prince de Metz, &c. mort en 1679. âgé de 88. ans.

d'Ambrun, & non ſeulement je n'opinai pas 1651.
ſur ce ſujet dans le Parlement, comme les autres, mais j'obligeai même tous mes amis d'opiner comme moi. Et comme le Préſident de Belliévre, qui vouloit à toutes forces rompre en viſiére au Premier-Préſident ſur cette matiére, qui dans la vérité pouvoit ſe tourner très facilement en ridicule contre un homme qui avoit fait tous ſes efforts pour ſoutenir cette même dignité en la perſonne du Mazarin; comme, dis-je, le Préſident de Belliévre m'eut reproché devant le feu de la Grand' Chambre que je manquois aux intérêts de l'Egliſe en la traitant ainſi, je lui répondis tout haut: *On n'a fait qu'un mal imaginaire à l'Egliſe, & j'en ferois un ſolide à l'Etat, ſi je ne faiſois tous mes efforts pour y aſſoupir les diviſions.* Cette parole plut à beaucoup de gens.

Le peu d'action que j'eus dans le même tems touchant les Etats-Généraux, ne fut pas ſi aprouvé. L'on voulut s'imaginer qu'ils rétabliroient l'Etat, & je n'en fus pas perſuadé. Je ſavois que la Cour ne les avoit propoſez que pour obliger le Parlement, qui les apréhende toujours, à ſe brouiller avec la Nobleſſe. Mr. le Prince m'avoit dit vingt fois avant ſa priſon qu'un Roi, ni des Princes du Sang n'en devoient jamais ſouffrir. Je connoiſſois la foibleſſe de Monſieur, incapable de régir une machine de cette étendue. Voilà les raiſons que j'eus, pour ne me pas donner ſur cet article le mouvement, que beaucoup de gens euſſent ſouhaite de moi. Je crois encore que j'avois raiſon. Toutes ces conſidérations firent qu'au lieu de m'éveiller ſur les Etats-Généraux, ſur l'aſſem-

1651. blée de la Nobleſſe, & ſur la Déclaration contre les Cardinaux, je me confirmai dans la penſée de me repoſer, pour ainſi dire, dans mes derniéres actions; & je cherchai même les voyes de le pouvoir faire avec honneur. Ce que Mr. de Chalons m'avoit dit de Mr. le Prince, joint à ce qui me paroiſſoit des démarches de beaucoup de ſes ſerviteurs, commença à me donner ombrage; & cet ombrage me fit beaucoup de peine, parceque je prévoyois que ſi la Fronde ſe brouilloit avec Mr. le Prince, nous retomberions dans des confuſions étranges. Je pris le parti, dans cette vue, d'aller au devant de tout ce qui pourroit y donner lieu. J'allai trouver Mademoiſelle de Chevreuſe, je lui dis mes doutes; & après que je l'eus aſſurée que je ferois pour ſes interêts, ſans exception, tout ce qu'elle voudroit, je la priai de me permettre de lui repréſenter qu'elle devoit toujours parler du mariage de Mr. le Prince de Conti, comme d'un honneur qu'elle recevroit, mais comme d'un honneur qui n'étoit pourtant pas au deſſus d'elle; que par cette raiſon elle ne devoit pas le courir, mais l'attendre; que toute la dignité y étoit conſervée juſques-là, parcequ'elle avoit été recherchée, & pourſuivie même avec de grandes inſtances; qu'il s'agiſſoit de ne rien perdre; que je ne croyois pas qu'on voulût manquer à ce qui avoit été non ſeulement promis dans la priſon, mais à ce qui avoit eté confirmé depuis par tous les engagemens les plus ſolemnels, (vous remarquerez, s'il vous plait, que Mr. le Prince de Conti ſoupoit preſque tous les ſoirs à l'hôtel de Chevreuſe:) mais qu'ayant des lueurs que

les

les diſpoſitions de Mr. le Prince pour la Fronde n'étoient pas ſi favorables que nous avions eu ſujet de l'eſpérer, j'étois perſuadé qu'il étoit de la bonne conduite de ne pas s'expoſer à une avanture auſſi fâcheuſe que ſeroit celle d'un refus d'une perſonne de ſa qualité: qu'il m'étoit venu dans l'eſprit un moyen, qui me paroiſſoit haut & digne de ſa naiſſance, pour nous éclaircir de l'intention de Mr. le Prince, & propre à en accélérer l'effet ſi elle étoit bonne, ou à en rectifier ou colorer la ſuite ſi elle étoit mauvaiſe: que ce moyen étoit que je diſſe à Mr. le Prince que Madame ſa mére & elle m'avoient ordonné de l'aſſurer qu'elles ne prétendoient en façon du monde ſe ſervir des engagemens qui avoient été pris par les Traitez; qu'elles n'y avoient conſenti que pour avoir la ſatisfaction de lui remettre ſa parole; & que je le ſupliois en leur nom de croire que ſi elles lui faiſoient la moindre peine, ou le moindre préjudice aux meſures qu'il pouvoit avoir en vue de prendre à la Cour, elles s'en déſiſtoient de tout leur cœur, & qu'elles ne laiſſeroient pas de demeurer elles & tous leurs amis très attachez à ſon ſervice. 1651.

Mademoiſelle de Chevreuſe donna dans mon ſens, parcequ'elle n'en avoit jamais d'autre que celui de l'homme qu'elle aimoit. Madame ſa mére y tomba, parceque ſes lumiéres naturelles lui faiſoient toujours prendre avec avidité ce qui étoit bon Laigues s'y oppoſa, parcequ'il étoit lourd, & que les gens de ce caractére ont toutes les peines du monde à comprendre ce qui eſt double. Belliévre, Caumartin, Montréſor, l'emportérent à la fin en lui expliquant ce double, & en lui faiſant voir que ſi Mr. le Prince a-

1651. voit bonne intention, ce procédé l'obligeroit ; que s'il l'avoit mauvaiſe, il le retiendroit, & l'empêcheroit au moins de nous accabler dans un moment où nous en uſions ſi reſpectueuſement, ſi franchement & ſi honnêtement avec lui. Ce moment étoit ce que nous avions juſtement & uniquement à craindre, parceque la conſtitution des choſes nous faiſoit déja voir plus que ſuffiſamment que, ſi nous l'échapions d'abord, nous ne ſerions pas longtems ſans en rencontrer de plus défavorables. Jugez, je vous prie, de la délicateſſe de celui qui pouvoit unir contre nous l'autorité royale, purgée du Mazariniſme, & le parti de Mr. le Prince purgé de la faction. Sur le tout quelle ſureté en Mr. le Duc d'Orléans! Vous voyez que j'avois raiſon de ſonger à prévenir l'orage, & à nous faire un mérite de ce qui pouvoit nous l'attirer. Je fis mon ambaſſade à Mr. le Prince. Je mis entre ſes mains la prétention de mon Chapeau. Je lui remis le mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe. Il s'emporta contre moi, il jura, il me demanda pour qui je le prenois. Je ſortis perſuadé, & je le ſuis encore, qu'il avoit toute l'intention de l'exécuter.

Tout ce que je viens de vous dire de l'aſſemblée de la Nobleſſe, des Etats-Généraux, & de la Déclaration contre les Cardinaux, tant François qu'étrangers, fut ce qui remplit la ſcêne depuis le 17. Février 1651. juſqu'au 3. Avril. Je n'en ai pas daté les jours, parceque je vous aurois trop ennuyée par la répétition. Elle fut continuée ſans interruption dans le Parlement ſur ces matiéres. La Cour chicana toutes choſes à ſon ordinaire,

re, elle ſe relâcha auſſi de toutes choſes à 1651.
ſon ordinaire. Elle fit tant par ſes journées, que le Parlement de Paris écrivit à tous les Parlemens du Royaume pour les exciter à donner Arrêt contre le Cardinal Mazarin, & ils le donnérent; qu'elle fut auſſi obligée de donner une déclaration d'innocence à Mrs. les Princes, qui fut un panégirique; qu'elle fut forcée de donner une Déclaration, par laquelle tous les Cardinaux tant François qu'étrangers ſeroient exclus des Conſeils du Roi: & le Parlement n'eut pas de repos que le Cardinal n'eût quitté Sedan, & ne fût allé à Breull; maiſon de l'Electeur de Cologne. Le Parlement faiſoit tous ces mouvemens le plus naturellement du monde, s'imaginoit-il; les reſſorts étoient ſous le théâtre, vous les allez voir.

Mr. le Prince, qui étoit inceſſamment ſollicité par la Cour de s'accommoder, égayoit de jour en jour le Parlement pour ſe rendre plus néceſſaire à la Reine & à Monſieur. Et comme j'avois intérêt à tenir en haleine & en honneur la vieille Fronde, je ne m'endormois pas de mon côté. La Reine, dont l'animoſité la plus fraiche étoit contre le Prince, me faiſoit parler, dans le même tems qu'elle n'oublioit rien pour l'obliger à négocier. Le Vicomte d'Autel, Capitaine des Gardes de Monſieur & mon ami particulier, étoit frére du Maréchal du Pleſſis-Prâlin, & il me preſſa ſept ou huit jours durant d'avoir une conférence ſecréte avec lui, pour affaire, me diſoit-il, où il y alloit de ma vie & de mon honneur. J'en fis beaucoup de difficulté, parceque je connoiſſois le Maréchal du Pleſſis pour un grand Mazarin, &

1651. le Vicomte d'Autel pour un bon homme très capable d'être trompé. Monſieur, à qui je rendis compte de l'inſtance que l'on me faiſoit, me commanda d'écouter le Maréchal, en prenant de toutes maniéres mes précautions, & ce qui l'obligea à me donner cet ordre fut que le Maréchal lui fit dire par ſon frére, qu'il ſe ſoumettoit à tout ce qu'il lui plairoit, ſi ce qu'il me devoit dire n'étoit pas de la derniére importance à S. A. R. Je le vis donc la nuit chez le Vicomte d'Autel qui avoit ſa chambre au Luxembourg, mais qui avoit auſſi ſon logis dans la rue d'enfer. Il me parla ſans façonner de la part de la Reine; il me dit qu'elle avoit toujours de la bonté pour moi; qu'elle ne me vouloit point perdre; qu'elle m'en donnoit une marque en m'avertiſſant que j'étois ſur le bord du précipice; que Mr. le Prince traittoit avec elle; qu'elle ne pouvoit s'ouvrir davantage, n'étant pas aſſurée de moi; mais que ſi je voulois m'engager à ſon ſervice, elle me feroit toucher le détail au doigt & à l'œil. Cela étoit, comme vous voyez, un peu trop général. Je répondis qu'en mon particulier je ne douterois jamais de quoi que ce ſoit qu'il plût à la Reine de me faire dire; qu'elle jugeoit bien que Monſieur étant auſſi engagé qu'il l'étoit à Mr. le Prince, il ne romproit pas avec lui, à moins, non-ſeulement qu'on lui fît voir des faits, mais qu'il pût lui-même les faire voir au Public. Cette parole, qui étoit pourtant très raiſonnable, aigrit beaucoup la Reine contre moi. Elle dit au Maréchal: *Il veut périr, il périra.* Je l'ai ſu de lui-même plus de dix ans après. Voici ce qu'elle vouloit dire. Servien &

Lion-

Lionne traitoient avec Mr. le Prince, & ils 1651.
lui promettoient pour lui le Gouvernement de Guyenne, celui de Provence pour ſon frére, la Lieutenance de Roi de Guyenne, & le Gouvernement de Blaye pour la Rochefoucaut, qui étoit du ſecret de la négociation, & qui y étoit même préſent. Mr. le Prince devoit avoir par ce Traité ſes troupes entretenues dans ces Provinces, à la réſerve de celles qui ſeroient en garniſon dans les Places qu'on lui avoit déja rendues. Il avoit mis Meillant dans Clermont, Marſin dans Stenai, Bouteville dans Bellegarde, Arnaud dans le Château de Dijon, Perſan dans Mouron. Jugez quel établiſſement. Lionne m'a aſſuré pluſieurs fois depuis que lui & Servien avoient fait de très bonne foi à Mr. le Prince la propoſition touchant la Guyenne & la Provence, parcequ'ils étoient perſuadez qu'il n'y avoit rien que la Cour ne dût faire pour le gagner. Les gens qui veulent croire du miſtére à toutes ces choſes, ont dit qu'ils ne penſérent qu'à l'amuſer. Ce qui a donné de la couleur à cette opinion eſt que la choſe leur réuſſit juſtement comme s'ils en euſſent eu ce deſſein; car Mr. le Prince qui ne douta pas que deux hommes auſſi dépendans du Cardinal, n'auroient pas eu la hardieſſe de lui faire des propoſitions de cette importance ſans ſon ordre, & qui d'ailleurs trouva d'abord toute la facilité imaginable pour le Gouvernement de Guyenne, dont il fut effectivement pourvu, en laiſſant celui de Bourgogne à Mr. d'Epernon: Mr. le Prince, dis-je, ne douta point de l'aveu du Cardinal pour le Gouvernement de Provence; & avant que de l'avoir reçu, ou il conſentit, ou

1651. il fit entendre qu'il conſentiroit (on en parle diverſement) au changement du Conſeil qui arriva le 3. Avril en la maniére que je vais vous le raconter, après que je vous aurai priée de remarquer que cette faute de Mr. le Prince eſt, à mon opinion, la plus grande qu'il ait jamais faite contre la politique.

Le 3. Avril Monſieur & Mr. le Prince étant allez au Palais Royal, Monſieur y aprit que Chavigni l'intime de Mr. le Prince y avoit été mandé par la Reine, de Touraine où il étoit. Monſieur, qui le haïſſoit mortellement, ſe plaignit à la Reine de ce qu'elle l'avoit fait revenir ſans lui en parler, & d'autant plus qu'elle lui alloit (au moins ſelon le bruit commun) faire prendre la place de Miniſtre au Conſeil. La Reine lui répondit fiérement qu'il avoit bien fait d'autres choſes ſans elle. Monſieur ſortit du Palais Royal, Mr. le Prince le ſuivit. Après le Conſeil la Reine envoya Mr. de la Vrilliére demander les Sceaux à Mr. de Châteauneuf. Elle les donna ſur les 10. heures du ſoir à Mr. le Premier-Préſident, & elle envoya Mr. de Sulli chercher ſon Beau-pére pour venir au Conſeil tenir la place de Chancelier. La Tivolliére, Lieutenant de ſes Gardes, vint donner part à Monſieur entre 10. & 11. heures de ce changement. Madame & Mademoiſelle de Chevreuſe n'oubliérent rien pour lui en faire connoitre la conſéquence, qui ne devoit pas être bien difficile à prouver à un Lieutenant-Général de l'Etat, auſſi vivement & auſſi hautement offenſé qu'il l'étoit. Vous n'aurez pas de peine à croire que je ne conſervai pas en cette occaſion la modération, ſur laquelle je vous ai tantot fait

mon

mon éloge. Monſieur nous parut très ani- 1651.
mé, & il nous aſſembla tous; c'eſt-à-dire, Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti, Mr. de Beaufort, Mr. de Nemours, Mrs. de Briſſac, de la Rochefoucaut, de Chaulnes frére aîné de celui que vous connoiſſez, de Vitri, de la Mothe d'Eſtampes, de Fieſque, & Montréſor. Il expoſa le fait, & il en demanda avis Montréſor ouvrit celui d'aller demander les Sceaux au Premier-Préſident de la part de S. A. R. Mrs. de Chaulnes, de Briſſac, de Vitri, de Fieſque, furent du même ſentiment. Le mien fut que celui qui venoit d'être propoſé étoit juſte, & fondé ſur le pouvoir légitime de Monſieur, qu'il étoit même néceſſaire: mais que, comme il étoit de ſa bonté d'obvier à tout ce qui pouvoit arriver de plus violent dans une action de cette nature, ma penſée n'étoit pas qu'il ſe fallût ſervir du peuple, comme Mr. de Chaulnes venoit de dire, mais qu'il ſeroit, à ce qu'il me ſembloit, plus à propos que Monſieur fît exécuter la choſe par ſon Capitaine des Gardes; que Mr. de Beaufort & moi nous nous pourrions tenir ſur les quais qui ſont des deux côtez du Palais pour retenir le peuple, qui n'avoit beſoin que de bride par tout où le nom de Monſieur paroiſſoit. Mr. de Beaufort m'interrompit à ce mot, & il me dit: *Je parlerai pour moi, Monſieur, quand j'opinerai, pourquoi m'alléguer?* Je faillis à tomber de mon haut. Il n'y avoit pas eu entre nous la moindre ombre, je ne dis pas de diviſion, mais de mécontentement. Mr. de Beaufort continua en diſant qu'il ne répondroit pas que nous puſſions contenir le peuple, & l'empêcher de

1651. de jetter peut-être le Premier-Préſident dans la riviére. Quelcun du parti des Princes (je ne me ſouviens pas préciſément ſi ce fut Mr. de Nemours ou Mr. de la Rochefoucaut) releva & orna ce diſcours de tout ce qui pouvoit donner au mien figure ou couleur d'une exhortation au carnage. Mr. le Prince ajouta qu'il confeſſoit qu'il n'entendoit rien à la guerre des *pots de chambre*; qu'il ſe ſentoit même poltron pour toutes les occaſions de tumulte populaire & de ſédition; mais que ſi Monſieur croyoit être aſſez outragé pour commencer la guerre civile, il étoit tout prêt à monter à cheval, à ſe retirer en Bourgogne, & à faire des levées pour ſon ſervice. Mr. de Beaufort ſe remit encore ſur le même ton, & ce fut préciſément ce qui abatit Monſieur, parceque voyant Mr. de Beaufort dans les ſentimens de Mr. le Prince, il crut que le peuple ſe partageroit entre lui & moi.

Vous avez ſans doute la curioſité de ſavoir le ſujet qui obligea Mr. de Beaufort à cette conduite. Vous ſerez bien étonnée quand vous le ſaurez. Gonzeville, Lieutenant de ſes Gardes, m'a dit depuis que Madame de Nemours ſa ſœur, qu'il aimoit fort, l'avoit obligé par ſes larmes plutot que par ſes raiſons, dans une converſation qu'il eut l'aprèsdinée avec elle, à ne ſe point ſéparer de Mr. de Nemours qui étoit inſéparable de Mr. le Prince, & que ſes efforts ſe firent de concert avec Madame de Montbazon, qu'il prétendoit avoir été perſuadée d'un côté par Vigneuil, & de l'autre par le Maréchal d'Albret, qui tous deux s'accordoient en ce tems-là pour le deſunir de la Fronde. Madame de

de Montbazon a toujours ſoutenu au Préſi- 1651.
dent de Belliévre qu'elle n'avoit jamais été de ce complot, & qu'elle fut plus ſurpriſe que perſonne, quand Mr. de Beaufort lui dit le lendemain au matin ce qui s'étoit paſſé. Le Préſident de Belliévre ne faiſoit aucun fond ſur tout ce qu'elle diſoit, & particuliérement ſur cette matiére, où Mr. de Beaufort prit ſi mal ſon parti, qu'il tomba tout d'un coup à rien. Vous le verrez par la ſuite, & que par conſéquent Madame de Montbazon avoit raiſon de ne pas prendre ſur elle ſa conduite. Gonzeville m'a ſouvent dit depuis que Mr. de Beaufort en fût au deſeſpoir dès le lendemain. Je ſais que Brillet, qui étoit ſon Ecuyer, a dit le contraire. Tout cela eſt incertain; mais ce qui m'a paru de plus ſûr, eſt qu'il me crut perdu, voyant la Cour & Mr. le Prince réunis, & croyant que Monſieur n'auroit pas la force de ſe ſoutenir contre eux. Il ne jugea pas bien; car je ſuis perſuadé que ſi lui-même ne ſe fût pas détaché, Monſieur eût fait tout ce que nous euſſions deſiré, & qu'il l'eût fait à jeu ſûr. Il ne tint pas à moi de lui faire connoitre qu'il le pouvoit même ſans lui, comme il étoit vrai; car comme il fut entré après cette conférence dans la chambre de Madame, où Madame & Mademoiſelle de Chevreuſe l'attendoient, je lui propoſai en leur préſence d'amuſer Mrs. les Princes, ſous prétexte de conſulter encore ſur le même ſujet, & je ne lui demandai que deux heures de tems pour faire prendre les armes aux Colonels, & pour leur faire voir qu'il étoit abſolument maitre du peuple. Madame qui pleuroit de colére, & qui vouloit à toutes forces qu'on

prît

1651. prît ce parti, l'ébranla, & il dit: *Mais ſi nous prenons cette réſolution, il faut les arrêter tous à l'heure, & eux, & mon neveu de Beaufort.* „ Ils ſont allez dans le cabinet des livres, *ré-* „ *pondit Mademoiſelle de Chevreuſe*, atten- „ dre V. A. R. Il n'y a qu'à donner un tour „ de clef pour les y enfermer. J'envie cet „ honneur au Vicomte d'Autel; ce ſera une „ belle choſe qu'une fille arrête un gagneur de „ batailles ". Elle fit un ſaut en diſant cela, pour y aller. La grandeur de la propoſition étonna Monſieur, & comme je connoiſſois parfaitement ſon naturel, je ne la lui avois pas faite d'abord, & je ne lui avois parlé que de les amuſer. Comme il avoit de l'eſprit, il jugea bien que dès qu'il y auroit du bruit dans la ville il ſeroit abſolument néceſſaire de les arrêter, & ſon imagination lui en arracha la propoſition. Si Mademoiſelle de Chevreuſe n'eût rien dit, je ne l'euſſe pas relevée, & Monſieur m'eût peut-être laiſſé faire; ce qui lui eût impoſé la néceſſité d'exécuter ce qu'il avoit imaginé. L'impetuoſité de Mademoiſelle de Chevreuſe lui approcha d'abord toute l'action: il n'y a rien qui effraye tant une ame foible. Il ſe mit à ſiffler, ce qui n'étoit jamais un bon ſigne, quoique ce ſigne ne fût pas rare; il s'en alla rêver dans une croiſée; il nous remit au lendemain; il paſſa dans le cabinet des livres, où il donna congé à la Compagnie; & Mrs. les Princes ſortirent du Palais Royal en ſe moquant publiquement ſur les degrez, de la guerre des pots de chambre.

Comme j'étois le lendemain au matin dans la chambre de Madame de Chevreuſe, le Préſident Viole y entra fort embaraſſé, à ce qui

qui nous parut. Il ſe démêla de l'ambaſſade qu'il avoit à porter, comme un homme qui en étoit fort honteux. Il mangea la moitié de ce qu'il avoit à dire, & nous comprimes par l'autre qu'il venoit de déclarer la rupture du mariage. Madame de Chevreuſe lui répondit galamment. Mademoiſelle de Chevreuſe, qui s'habilloit auprès du feu, ſe prit à rire. Vous jugez bien que nous ne fumes pas ſurpris de la choſe; mais je vous avoue que je le ſuis encore de la maniére. Je n'ai jamais pu la concevoir; mais qui plus eſt, je n'ai jamais pu me la faire expliquer. J'en ai parlé mille fois à Mr. le Prince, j'en ai parlé à Madame de Longueville, j'en ai parlé à Mr. de la Rochefoucaut; aucun d'eux ne m'a pu alléguer aucune raiſon de ce procédé ſi peu ordinaire en de pareilles occaſions, où l'on cherche au moins toujours des prétextes. On dit après que la Reine avoit défendu cette alliance, & je n'en doute point. Mais je ſais bien que Viole n'en dit pas un mot dans ſon compliment. Ce qui eſt encore de plus étonnant, eſt que Madame de Longueville m'a dit vingt fois depuis ſa dévotion qu'elle n'avoit point rompu ce mariage; que Mr. de la Rochefoucaut me l'a confirmé, & que Mr. le Prince, qui eſt l'homme du monde le moins menteur, m'a juré d'autre part qu'il n'y avoit contribué ni directement ni indirectement. Comme je diſois un jour à Guitaut que cette variété m'étonnoit, il me répondit qu'il n'en étoit point ſurpris, parcequ'il avoit remarqué ſur beaucoup d'articles que Mr. le Prince & Madame ſa Sœur avoient oublié la plupart des circonſtances de ce qui s'étoit paſſé dans ce tems-là. Faites 1651.

ré-

1651. réflexion, je vous prie, ſur l'inutilité des recherches qui ſe font tous les jours par les Gens d'étude, à l'égard des ſiécles qui ſont plus éloignez.

Auſſitot que Viole fut ſorti de l'hôtel de Chevreuſe, je reçus un billet de Jouy qui étoit à Monſieur. Ce billet portoit que S. A. R. s'étoit levée de fort bon matin; qu'elle paroiſſoit conſternée; que le Maréchal de Grammont l'avoit entretenu fort longtems: & que Goulas avoit eu une conférence particuliére avec lui; que le Maréchal de la * Ferté-Imbaut, qui étoit une maniére de giraſol, commençoit à fuir ceux qui étoient remarquez dans la maiſon pour être de mes amis. Le Marquis de Sabloniére, qui commandoit le Régiment de Valois, & qui étoit mon ami, entra auſſi un moment après, pour m'avertir que Goulas étoit allé chez Chavigni avec un viſage fort gai au ſortir de la converſation qu'il avoit eue avec Monſieur. Mademoiſelle de Chevreuſe reçut en même tems un billet de Madame, qui la chargeoit de me dire que je me tinſſe ſur mes gardes, & qu'elle mouroit de peur que les menaces qu'on faiſoit à Monſieur ne l'obligeaſſent à m'abandonner. Ces avis me portérent à me faire un mérite auprès de Monſieur du ſujet que j'avois de craindre ſa foibleſſe, & de ce que je croyois néceſſaire pour ma ſureté. Je déclarai ma penſée à l'hôtel de Chevreuſe en préſence des

* Jaques d'Eſtampes, Marquis de la Ferté-Imbaut. Il fut élevé à la dignité de Maréchal de France en 1651., & mourut en 1668. âgé de 78. ans.

des gens les plus affidez du parti. Ils l'aprouvérent, & je l'exécutai. * La voici. J'allai trouver Monſieur ; je lui dis qu'ayant eu l'honneur & la ſatisfaction de le ſervir dans les deux choſes qu'il avoit eues le plus à cœur, qui étoient l'éloignement du Mazarin & la liberté de Mrs. ſes Couſins, je me ſentirois obligé de rentrer purement dans les exercices de ma profeſſion, quand je n'aurois point d'autres raiſons que celle de prendre un tems auſſi propre que celui-là pour m'y remettre : que je ſerois le plus imprudent de tous les hommes, ſi je le manquois dans une occaſion, où non ſeulement mon ſervice ne lui étoit plus utile, mais où ma préſence même lui ſeroit d'un grand embarras : que je n'ignorois pas qu'il étoit accablé d'inſtances & d'importunitez ſur mon ſujet, & que je le conjurois de les faire finir en me permettant de me retirer dans mon cloitre. 1651.

Il ſeroit inutile que je vous achevaſſe ce diſcours; vous en jugez aſſez la ſuite. Je ne puis vous exprimer le tranſport de joye qui parut dans les yeux & ſur le viſage de Monſieur, quoiqu'il ſoit l'homme du monde le plus diſſimulé, & qu'il fît en paroles tous ſes efforts pour me retenir. Il me promit qu'il ne m'abandonneroit jamais ; il m'avoua que la Reine l'en preſſoit ; & il m'aſſura que, bien que la réunion de la Reine & des Princes l'obligeat à faire bonne mine, il n'oublieroit jamais le cruel outrage qu'il venoit de recevoir : qu'il auroit fait des merveilles, ſi Mr. de Beaufort ne lui avoit pas



* Voyez là-deſſus les Mémoires de Joly Tome I. page 131.

1651. manqué ; que ſa déſertion étoit cauſe qu'il avoit molli, parcequ'il avoit cru qu'il pouvoit partager le peuple ; que je me donnaſſe un peu de patience, & que je verrois qu'il ſauroit bien prendre ſon tems pour remettre les gens à leur devoir. Je ne me rendis pas ; il ſe rendit, mais avec de grandes promeſſes de me conſerver toute ſa vie dans ſon cœur, & d'entretenir par Jouy un commerce ſecret. Il voulut ſavoir mon ſentiment ſur la conduite qu'il avoit à tenir, il me mena chez Madame, qui étoit au lit, pour me le faire dire devant elle. Je lui conſeillai de s'accommoder avec la Cour, & de mettre pour unique condition que l'on ôtat les Sceaux à Mr. le Premier-Préſident : ce que je fis ſans aucune animoſité contre ſa perſonne, car il eſt vrai que, bien que nous fuſſions toujours de parti contraire, je l'aimois naturellement. Mais j'agiſſois ainſi, parceque j'euſſe cru trahir ce que je devois à Monſieur, ſi je ne lui euſſe repréſenté la honte qu'il y auroit pour lui de ſouffrir que les Sceaux demeuraſſent à un homme qui les avoit eus ſans la participation du Lieutenant-Général de l'Etat. Madame reprit tout d'un coup : *Et de Chavigni, vous n'en dites rien?*

„ Non, Madame, *lui répondis-je*, parcequ'il „ eſt bon qu'il demeure. La Reine le hait „ mortellement, il hait mortellement le Ma„ zarin, on ne l'a remis au Conſeil, que par„ cequ'il plait à Mr. le Prince. Voilà deux ou „ trois grains qui altéreroient la compoſition „ du monde la plus naturelle ; laiſſez-le, Mada„ me, il y eſt admirable pour Monſieur, dont „ l'intérêt n'eſt pas qu'une confédération dans „ laquelle il n'entre que par force, dure long„ tems ".

„ tems ". Vous remarquerez, s'il vous plait, 1651.
que ce M. de Chavigni dont eſt queſtion avoit été favori & même fils, à ce qu'on a cru, du Cardinal de Richelieu ; qu'il avoit été fait par lui Chancelier de Monſieur, & que ce Chancelier traitoit ſi familiérement Monſieur ſon maitre, qu'un jour il lui fit tomber un bouton de ſon pourpoint en lui diſant : *Je veux bien que vous ſachiez que Mr. le Cardinal vous fera ſauter quand il voudra, comme je fais ſauter ce bouton.* Je tiens ce que je vous dis de la bouche même de Monſieur. Vous voyez que Madame n'avoit pas tout-à fait tort de ſe reſſouvenir de Chavigni. Monſieur eut de la peine à le ſouffrir dans le Conſeil ; il ſe rendit pourtant à ma raiſon. Il ne s'opiniâtra que ſur le Garde des Sceaux. On le deſtitua. On crut à la Cour que l'on en étoit quitte à bon marché, & on avoit raiſon.

Au ſortir de chez Monſieur j'allai prendre congé de Mrs. les Princes. Ils étoient avec Madame de Longueville & Madame la Palatine à l'Hôtel de Condé. Le Prince de Conti reçut mon compliment en riant, & en me traitant de bon Pere hermite. Madame de Longueville ne me parut pas y faire beaucoup de réflexion. Mais Mr. le Prince en conçut la conſequence ; & je vis clairement que ce pas de ballet l'avoit ſurpris. Madame la Palatine l'obſerva mieux que perſonne, & vous le verrez dans la ſuite. Je me retirai dans mon cloitre de Notre-Dame, où je ne m'abandonnai pas ſi fort à la Providence, que je ne me ſerviſſe auſſi des moyens humains pour me défendre de l'inſulte de mes ennemis.

1651. Annery avec la Nobleſſe du Vexin me rejoignit, Château-Briant, Château-Renaut, le Vicomte de Lamet, Argenteuil, le Chevalier d'Humiéres, ſe logérent dans le cloitre; Balantin, & le Comte de Craffort avec cinquante Officiers Ecoſſois qui avoient été des troupes de Montroſs, furent diſtribuez dans les maiſons de la Rue-neuve qui m'étoient le plus affectionnées. Les Colonels & les Capitaines du quartier, qui étoient dans mes intérêts, eurent chacun leur ſignal & leur mot de ralliement. Enfin je me reſolus d'attendre ce que le chapitre des accidens produiroit, en rempliſſant exactement les devoirs de ma profeſſion, & en ne donnant plus aucune apparence d'intrigues du monde. Jouy ne me voyoit qu'en cachette; je n'allois plus que la nuit à l'hôtel de Chevreuſe avec Malclerc. Je ne voyois plus que des Chanoines & des Curez. La raillerie en étoit forte au Palais Royal & à l'hôtel de Condé. Je fis faire en ce tems-là une voliére dans une croiſée, & Nogent en fit le proverbe; *Le Coadjuteur ſiffle les linotes.* La diſpoſition de Paris me conſoloit fort du ridicule du Palais Royal; j'y étois très bien, & d'autant mieux que tout le monde y étoit fort mal. Les Curez, les Habituez, les Mendians avoient été informez avec ſoin des négociations de Mr. le Prince. Je donnois des bottes à Mr. de Beaufort, qu'il ne paroit pas avec toute l'adreſſe néceſſaire. Mr. de Châteauneuf, qui s'étoit retiré à Mont-rouge après qu'on lui eut ôté les Sceaux, me donnoit tous les avis qui lui venoient d'ordinaire très bons, du Maréchal de Villeroi & du Commandeur de Jarzai. Monſieur, qui

dans

dans le fond du cœur étoit enragé contre la Cour, entretenoit très ſoigneuſement le commerce que j'avois avec lui. Voici ce qui donna la forme à ces préalables. 1651.

Le Vicomte d'Autel vint chez moi entre minuit & une heure, & il me dit que le Maréchal du Pleſſis ſon frére étoit dans le fond de ſon caroſſe à la porte. Comme il fut entré il m'embraſſa en me diſant : *Je vous ſalue comme notre Miniſtre.* Comme il vit que je ſouriois à ce mot, il y ajouta : *Non, je ne raille pas : il ne tiendra qu'à vous que vous ne le ſoyez. La Reine vient de me commander de vous dire qu'elle remet entre vos mains la perſonne du Roi & ſa Couronne. Ecoutez moi.* Il me conta enſuite tout le prétendu traité de Monſieur le Prince avec Servien & Lionne, dont je vous ai déja parlé. Il me dit que le Cardinal avoit mandé à la Reine que, ſi elle ajoutoit le Gouvernement de Provence à celui de Guyenne, ſur lequel elle venoit de ſe relâcher, elle étoit deshonorée à jamais ; & que le Roi ſon fils, quand il ſeroit en âge, la conſidéreroit comme celle qui auroit perdu ſon Etat : qu'elle voyoit ſon zéle pour ſon ſervice dans un avis auſſi contraire à ſes propres intérêts : que ce traité portant ſon établiſſement comme il le portoit, il y pouvoit trouver ſon compte, parceque le Miniſtre du Roi affoibli trouvoit quelquefois plus d'avantage pour ſon particulier dans la diminution de l'autorité que dans ſon agrandiſſement : (il eût eu peine à prouver cette théſe) mais qu'il aimoit mieux être toute ſa vie mendiant de porte en porte, que de conſentir que la Reine contribuat elle-même à

1651. cette diminution, & particuliérement pour la conſidération de lui Mazarin. Le Maréchal du Pleſſis, à ce dernier mot, tira la lettre de ſa poche, écrite de la main du Cardinal, que je connoiſſois très bien. Je ne me ſouviens pas d'avoir vu en ma vie une ſi belle lettre. Voici ce qui me la fit croire oſtenſive; ce n'eſt pas de ce qu'elle n'étoit point en chifre, car elle étoit venue par une voye très ſure. Elle finiſſoit ainſi; „ Vous ſavez, „ Madame, que le plus capital ennemi que „ j'aye au monde eſt le Coadjuteur; ſer- „ vez vous en, Madame, plutot que de „ traiter avec Mr. le Prince aux conditions „ qu'il demande; faites le Cardinal, don- „ nez lui ma place, mettez le dans mon „ apartement. Il ſera peut-être plus à Mon- „ ſieur qu'à Votre Majeſté, mais Monſieur „ ne veut point la perte de l'Etat. Ses in- „ tentions dans le fond ne ſont point mau- „ vaiſes. Enfin tout, Madame, plutot que „ d'accorder à Mr. le Prince ce qu'il de- „ mande. S'il l'obtenoit, il n'y auroit plus „ qu'à le mener à Reims ". Voila la lettre du Cardinal. Il ne me ſouvient peut-être par des propres paroles; mais je ſuis aſſuré que c'en étoit la ſubſtance. Je crois que vous ne condamnerez pas le jugement que je fis de cette lettre dans mon ame. Je témoignai au Maréchal que je la croyois très ſincere, & qu'il ne ſe pouvoit pas par conſéquent que je ne me ſentiſſe très obligé. Mais, comme dans la vérité je n'en pris que la moitié pour bonne du côté de la Cour, je réſolus auſſi ſans balancer d'en uſer de même du mien; de ne point accepter le Miniſtère, & d'en tirer, ſi je pouvois, le Cardi-

dinalat. Je répondis au Maréchal du Pleſſis 1651.
que j'étois ſenſiblement obligé à la Reine, & que, pour lui témoigner ma reconnoiſſance, je la ſupliois de me permettre de la ſervir ſans intérêt; que j'étois très incapable du Miniſtére par toutes ſortes de raiſons; qu'il n'étoit pas même de la dignité de la Reine d'y élever un homme encore tout chaud & tout fumant, pour ainſi parler, de la faction; que le titre même me rendroit inutile à ſon ſervice du côté de Monſieur, & encore beaucoup davantage du côté du peuple. C'étoient les deux endroits, qui dans la conjoncture préſente lui étoient les plus conſidérables. „ Mais, *reprit tout d'un coup le* „ *Maréchal du Pleſſis*, il faut quelqu'un pour „ remplir la niche. Tant qu'elle ſera vuide, „ Mr. le Prince dira toujours que l'on y veut „ remettre le Cardinal, & c'eſt ce qui lui „ donnera de la force. Vous avez d'autres „ Sujets, *lui répondis-je*, bien plus propres à „ cela que moi ". A quoi le Maréchal répondit: „ Le Premier-Préſident ne ſeroit pas „ agréable aux Frondeurs. La Reine ni „ Monſieur ne ſe fieront jamais à Chavigny ". Après bien des tours, je lui nommai Monſieur de Châteauneuf. Il ſe récria à ce mot. „ Eh, quoi, *me dit-il*, vous ne ſavez pas „ que ce fut lui qui s'oppoſa à votre Cha„ peau à Fontainebleau? Vous ne ſavez pas „ que ce fut lui qui écrivit ce beau mémorial „ de ſa main, qui fut envoyé à votre hon„ neur & louange au Parlement "? Voilà préciſément où j'ai apris cette derniére circonſtance; car je ſavois déja la piéce de Fontainebleau. Je répondis au Maréchal que je n'étois pas peut-être ſi ignorant qu'il ſe

1651. l'imaginoit, mais que les tems avoient aporté des raccommodemens, qui à l'égard du public avoient couvert le paſſé : que je craignois comme la mort la néceſſité des apologies. „ Mais, *reprit le Maréchal*, ſi nous „ vous remettons en main le mémoire en„ voyé au Parlement.... Si vous me le re„ mettez en main, *repartis-je*, j'abandon„ nerai Mr. de Châteauneuf ; car en ce cas „ le mémoire qui a été écrit depuis notre „ racommodement me ſervira d'apologie ". Le Maréchal s'agita beaucoup ſur cet article, ſur lequel il prit occaſion de me dire, plus délicatement qu'à lui n'apartenoit, que Monſieur m'avoit auſſi abandonné ; ce qu'il coula pour découvrir comment j'étois avec lui. Je voulus bien lui en donner le contentement, en lui répondant qu'il étoit vrai, mais que je ne le traiterois pas néanmoins comme Mr. de Châteauneuf. J'ajoutai à la réponſe un petit ſouris, comme s'il m'eût échapé, pour lui faire voir que je n'étois peut-être pas ſi maltraité de Monſieur qu'on avoit cru. Comme il vit que je m'étois refermé après avoir jetté cette petite lueur, il me dit : „ Il faudroit que vous viſſiez vous„ même la Reine ". Je ne fis pas ſemblant de l'avoir entendu, & il le répéta encore une fois ; & puis tout d'un coup il jetta un papier ſur la table en diſant : *Tenez, liſez, vous ſierez vous à cela ?* C'étoit un écrit ſigné de la Reine, qui me promettoit toute ſorte de ſûreté, ſi je voulois aller au Palais Royal. „ Non, *dis-je au Maréchal*, & vous l'allez „ voir ". Je baiſai le papier avec un profond reſpect, & je le jettai dans le feu, en diſant : *Quand me voulez vous mener chez la Reine ?*

Je

Je n'ai jamais vu un homme plus ſurpris que 1651.
le Maréchal. Nous convinmes que je me trouverois à minuit dans le cloitre St. Honoré. Je n'y manquai pas, il me mena au petit Oratoire, par un degré dérobé. La Reine y entra un quart d'heure après, le Maréchal ſortit, & je reſtai tout ſeul avec elle. Sa Majeſté n'oublia rien pour m'obliger à prendre le titre de Miniſtre, & l'appartement du Cardinal au Palais Royal, que ce qui étoit préciſément & uniquement néceſſaire pour m'y réſoudre; car je connus clairement qu'elle avoit plus que jamais le Cardinal dans l'eſprit & dans le cœur: &, quoiqu'elle affectat de me dire que bien qu'elle l'eſtimat beaucoup, & qu'elle l'aimat fort, elle ne vouloit pas perdre l'Etat pour lui, j'eus tout lieu de croire qu'elle y étoit plus diſpoſée que jamais. Je fus convaincu, avant même que je ſortiſſe de l'Oratoire, que je ne me trompois pas dans mon jugement; car auſſitot qu'elle eut vu que je ne me rendois pas ſur le Miniſtére, elle me montra le Cardinalat, mais comme le prix des efforts que je ferois pour l'amour d'elle, me diſoit-elle, pour le rétabliſſement du Mazarin. Je crus alors qu'il étoit néceſſaire que je m'ouvriſſe, quoique le pas fût fort délicat: mais j'ai toute ma vie eſtimé que, *quand on ſe trouvoit obligé à faire un diſcours que l'on prévoit ne devoir pas agréer, l'on ne peut lui donner trop d'aparence de ſincérité, parceque c'eſt l'unique voye pour l'adoucir.* Voici ce que ſur ce principe je dis à la Reine.

„ Je ſuis au deſeſpoir, Madame, qu'il „ ait plu à Dieu de réduire les affaires dans „ un état qui ne permet pas ſeulement,

1651. „ mais qui ordonne même à un Sujet de par-
„ ler à ſa Souveraine, comme je vais parler
„ à Votre Majeſté. Elle ſait mieux que per-
„ ſonne que l'un de mes crimes auprès du
„ Cardinal eſt d'avoir prédit cela, & j'ai
„ paſſé pour l'auteur de ce dont je n'ai ja-
„ mais été que le prophéte. L'on y eſt,
„ Madame; Dieu ſait mon cœur, & que
„ perſonne en France, ſans exception, n'en
„ eſt plus affligé que moi. Votre Majeſté
„ ſouhaite & avec beaucoup de juſtice de
„ s'en tirer; & je la ſuplie très humble-
„ ment de me permettre de lui dire qu'elle
„ ne le peut faire, à mon ſens, tant qu'el-
„ le penſera au rétabliſſement du Cardinal.
„ Je ne dis pas cela, Madame, dans la pen-
„ ſée que je le puiſſe perſuader à Votre
„ Majeſte, ce n'eſt que pour m'aquitter de
„ ce que je lui dois. Je coule le plus légére-
„ ment qu'il m'eſt poſſible ſur ce point que
„ je ſais n'être pas agréable à Votre Ma-
„ jeſté, & je paſſe à ce qui me regarde.
„ J'ai, Madame, une paſſion ſi violente de
„ pouvoir récompenſer par mes ſervices ce
„ que mon malheur m'a forcé de faire dans
„ les derniéres occaſions, que je ne recon-
„ nois plus de régles à mes actions, que cel-
„ les que je me forme ſur le plus ou le
„ moins d'utilité, dont elles vous peuvent
„ être. Je ne puis proférer ce mot, ſans
„ revenir encore à ſuplier humblement Vo-
„ tre Majeſté de me le pardonner. Dans les
„ tems ordinaires cela ſeroit criminel, par-
„ ceque l'on ne doit conſidérer que la vo-
„ lonté du Maitre. Dans les malheurs où
„ l'Etat eſt tombé, l'on peut & l'on eſt mê-
„ me obligé, lorſque l'on ſe trouve dans

„ de

„ de certains poſtes, à n'avoir égard qu'à 1651.
„ le ſervir ; & c'eſt là une choſe dont un
„ homme de bien ne ſe doit jamais tenir
„ diſpenſé. Je manquerois au reſpect que
„ je dois à Votre Majeſté, ſi je prétendois
„ contrarier par toute autre voye que par
„ une très humble & très ſimple remontran-
„ ce les penſées qu'elle a pour M. le Cardi-
„ nal : mais je crois que je n'en ſors pas,
„ vû les circonſtances, en lui repréſen-
„ tant avec une profonde ſoumiſſion, ce
„ qui me peut rendre utile ou inutile à ſon
„ ſervice dans la conjoncture préſente. Vous
„ avez, Madame, à vous défendre contre
„ Mr. le Prince qui veut le rétabliſſement
„ de Mr. le Cardinal, à condition que vous
„ lui donnerez par avance de quoi le perdre
„ quand il lui plaira. Vous avez beſoin pour
„ lui réſiſter de Monſieur qui ne veut point
„ le rétabliſſement du Cardinal, & qui, ſu-
„ poſé ſon excluſion, veut tout ce qu'il
„ vous plaira. Vous ne voulez point, Ma-
„ dame, donner à Mr. le Prince ce qu'il
„ demande, ni à Monſieur ce qu'il ſouhai-
„ te. J'ai toute la paſſion du monde pour
„ vous ſervir contre l'un, & pour vous ſer-
„ vir auprès de l'autre ; & il eſt conſtant
„ que je n'y puis réuſſir, qu'en prenant les
„ moyens qui ſont propres à ces deux fins.
„ Mr. le Prince n'a de force contre Votre
„ Majeſté que celle qu'il tire de la haine
„ qu'on a contre M. le Cardinal, & Mon-
„ ſieur n'a de conſidération, (hors celle de
„ ſa naiſſance) capable de vous ſervir utile-
„ ment contre Mr le Prince, que celle
„ qu'il emprunte de ce qu'il a fait contre
„ Mr. le Cardinal. Vous voyez, Madame,

„ qu'il

1651. „ qu'il faudroit beaucoup d'art pour concilier ces contradictions, quand même l'eſprit de Monſieur ſeroit gagné en ſa faveur. Il ne l'eſt pas, & je vous proteſte „ que je ne crois pas qu'il puiſſe l'être, & „ que s'il entrevoyoit que je l'y vouluſſe porter, il ſe mettroit aujourd'hui plutot que „ demain entre les mains de Mr. le Prince ". La Reine ſourit à ces derniéres paroles, & elle me dit: *Si vous le vouliez, ſi vous le vouliez....* „ Non, Madame, *repris-je*, je vous „ le jure ſur ce qu'il y a en ce monde de plus „ ſacré ". *Revenez à moi*, me dit-elle, *& je me moquerai de votre Monſieur qui eſt le der-* „ *nier des hommes.* Je lui répondis: „ Je vous „ jure, Madame, que ſi j'avois fait ce pas, „ & qu'il parût le moins du monde que je „ me fuſſe radouci pour le Cardinal, je ſerois „ plus inutile à votre ſervice auprès de Mon- „ ſieur & du peuple, que le Prélat de Dole, „ parceque je ſerois ſans comparaiſon plus haï „ de l'un & de l'autre ". La Reine ſe mit alors en colére, & me dit que Dieu protégeroit le Roi ſon fils, puiſque tout le monde l'abandonnoit. Elle fut plus d'un demi quart d'heure dans de grands mouvemens, dont elle revint après aſſez bonnement. Je voulois prendre ce moment pour ſuivre le fil du diſcours que je lui avois commencé. Elle m'interrompit, en me diſant: „ Je ne vous „ blâme pas tant à l'égard de Monſieur que „ vous penſez. C'eſt un étrange Seigneur. „ Mais, *reprit-elle tout d'un coup*, je fais „ tout pour vous, je vous ai offert place „ dans le Conſeil, je vous offre la nomina- „ tion du Cardinalat, que ferez vous pour „ moi? Si Votre Majeſté, *lui répondis-je*, „ m'a-

„ m'avoit permis d'achever ce que j'avois 1651.
„ commencé, elle auroit déja vu que je n'é-
„ tois pas venu ici pour recevoir des graces,
„ mais pour eſſayer de les mériter ". Le viſage de la Reine s'épanouit à ce mot, *hé que ferez vous?* me dit-elle fort doucement. „ Votre Majeſté me permet elle, ou plutot me „ commande-t-elle de lui dire une ſotiſe, „ parceque ce ſera manquer au reſpect qu'on „ doit au Sang Royal "? *Dites, dites*, reprit la Reine avec impatience. „ Madame, *lui* „ *repartis-je*, j'obligerai Mr. le Prince à ſor- „ tir de Paris avant qu'il ſoit huit jours, & „ je lui enlevérai Monſieur dès demain ". La Reine tranſportée de joye me tendit la main, en me diſant: *Touchez là, & vous êtes après demain Cardinal, & de plus le ſecond de mes amis.* Elle entra enſuite dans les moyens, je les lui expliquai, ils lui plurent juſqu'à l'emportement; elle eut la bonté de ſouffrir qne je lui fiſſe un détail & une maniére d'apologie du paſſé; elle conçut, ou fit ſemblant de concevoir une partie de mes raiſons, elle combatit les autres avec bonté & douceur. Elle revint enſuite à me parler du Mazarin, & à me dire qu'elle vouloit que nous fuſſions amis, & je lui fis voir que je me rendrois abſolument inutile à ſon ſervice, pour peu que l'on touchat cette corde; que je la conjurois donc de me laiſſer le caractére d'ennemi de Mazarin. *Mais vraiment*, dit la Reine, *je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une choſe ſi étrange que celle-là. Il faut que, pour me ſervir, vous deveniez l'ennemi de celui qui a ma confiance!* „ Oui, Madame, il le faut, & n'ai-je pas „ dit à Votre Majeſté, en entrant ici, que

„ l'on

1651. „ l'on eſt tombé dans un tems où un hom-
„ me de bien a quelquefois honte de parler
„ comme il y eſt obligé " ? J'ajoutai :
„ Mais, Madame, pour faire voir à Votre
„ Majeſté que je vais même à l'égard de Mr.
„ le Cardinal juſqu'où mon devoir & mon
„ honneur me le permettent, je lui fais une
„ propoſition. Qu'il ſe ſerve de l'état où je
„ ſuis avec Mr. le Prince, comme je me
„ ſers de l'état où Mr. le Prince eſt avec lui,
„ il y pourra peut-être trouver ſon compte,
„ comme j'y trouve le mien ". La Reine ſe prit à rire & de bon cœur ; puis elle me demanda ſi je dirois à Monſieur ce qui venoit de ſe paſſer. Je lui répondis que je ſavois certainement qu'il l'aprouveroit, & que pour le lui témoigner le lendemain au Cercle, il lui parleroit d'un apartement qu'elle vouloit faire accommoder ou faire à Fontainebleau. Comme je la ſupliai de garder le ſecret, elle me répondit qu'elle en avoit bien plus de ſujet que je ne penſois. Elle me dit ſur cela tout ce que la rage fait dire contre Servien & Lionne, qu'elle apella vingt fois des perfides. Elle traita Chavigni de petit coquin, & finit par le Tellier, en diſant ; *il n'eſt pas traitre comme les autres, mais il eſt foible & n'eſt pas aſſez reconnoiſſant.* „ Madame, *re-*
„ *pris-je*, je ſuplie Votre Majeſté de me per-
„ mettre de lui dire que tant que la niche du
„ Premier-Miniſtre ſera vuide, M. le Prince
„ en prendra une grande force, parcequ'il la
„ fera toujours paroitre comme prête à re-
„ cevoir le Cardinal. Il eſt vrai, *me ré-*
„ *pondit la Reine*, & j'ai fait réflexion ſur
„ ce que vous en avez dit la nuit paſſée au
„ Marechal du Pleſſis. Le vieux Château-
„ neuf

„ neuf eſt bon pour cela, mais le Cardinal 1651.
„ y aura bien de la peine, parcequ'il le
„ hait mortellement & il en a ſujet. Le Tel-
„ lier croit qu'il n'y a que lui à mettre en
„ cette place. Mais à propos de cela, *ajou-*
„ *ta-t-elle*, j'admire votre folie. Vous vous
„ faites un point d'honneur de rétablir cet
„ homme qui eſt le plus grand ennemi que
„ vous ayez ſur la terre. Attendez ..... ".
En diſant cette parole, elle ſortit du petit Oratoire, & y rentra auſſitot en jettant ſur un petit autel le mémoire qui avoit été envoyé contre moi au Parlement. Ce mémoire étoit brouillé & raturé, mais écrit de la main de Mr. de Châteauneuf. Je lui dis après l'avoir lu : „ S'il vous plait, Mada-
„ me, de me permettre de le faire voir,
„ je me ſéparerai dès demain de Mr. de Châ-
„ teauneuf; mais Votre Majeſté juge bien
„ qu'à moins d'une juſtification de cette na-
„ ture je me deshonorerois. Non, *répon-*
„ *dit la Reine*, je ne veux pas que vous le
„ montriez. Châteauneuf nous eſt bon; &
„ au contraire il faut que vous lui faſſiez meil-
„ leur viſage que jamais ". Elle me reprit des mains ſon papier. „ Je le garde, *dit-elle*,
„ pour le faire voir en tems & lieu à ſa bonne
„ amie Madame de Chevreuſe. Mais à pro-
„ pos de bonne amie, *ajouta la Reine*, vous
„ en avez une meilleure peut-être que vous
„ ne penſez. Devinez la. C'eſt la Palatine,
„ *reprit-elle* ". Je demeurai tout étonné, parceque je croyois la Palatine encore dans les intérêts de Mr. le Prince. „ Vous êtes
„ ſurpris, *me dit la Reine*, elle eſt moins
„ contente de Mr. le Prince que vous ne
„ l'êtes, voyez la, je ſuis convenue avec

„ elle

1651. „ elle que vous régleriez enſemble ce qu'il „ faut mander ſur tout ceci à Mr. le Cardi- „ nal, car vous croyez facilement que je „ n'exécuterai rien ſans avoir de ſes nouvel- „ les. Ce n'eſt pas, *ajouta-t-elle*, que „ cela ſoit néceſſaire à l'égard de votre Car- „ dinalat, car il y eſt très bien réſolu, & il „ reconnoit de bonne foi que vous ne pou- „ vez plus vous-même vous en défendre: „ mais enfin, il le faut perſuader pour Châ- „ teauneuf, ce qui ſera très difficile. La „ Palatine vous dira encore autre choſe. Il „ faut que Bertet parte, le tems preſſe, vous „ voyez comme Mr. le Prince me traite. „ Il me brave tous les jours depuis que j'ai „ deſavoué mes deux traitres ". C'eſt ainſi qu'elle apelloit Servien & Lionne. Vous verrez qu'elle changea bientot de ſentiment à l'égard du dernier. Je pris ce moment où elle rougiſſoit de colére, pour lui bien faire ma cour, en lui répondant: „ Avant qu'il ſoit „ deux jours, Madame, Mr. le Prince ne „ vous bravera plus. Votre Majeſté veut „ attendre des nouvelles de Mr. le Cardinal „ pour effectuer ce qu'elle me fait l'honneur „ de me promettre, je la ſuplie très hum- „ blement de me permettre de n'attendre „ rien pour la ſervir ". La Reine fut tou- chée de cette parole qui lui parut honnête. Le vrai eſt qu'elle m'étoit de plus néceſſai- re, car je voyois que Mr. le Prince depuis cinq ou ſix jours gagnoit du terrain par les éclats qu'il faiſoit contre Mazarin, & qu'il étoit tems que je paruſſe, pour en prendre ma part. Je fis valoir ſans affectation à la Reine la démarche que je méditois, & j'ache- vai de lui en expliquer la maniére, que j'avois

j'avois déja touchée dans le diſcours. Elle en 1651.
fut tranſportée de joye. La tendreſſe qu'elle avoit pour ſon cher Cardinal fit qu'elle eut un peu de peine à agréer que je continuaſſe à ne le pas épargner dans le Parlement, où l'on étoit obligé à tous les quarts d'heure de le déchirer. Elle ſe rendit toutefois à la conſidération de la néceſſité.

Comme j'étois déja ſorti de l'Oratoire, elle me rapella pour me dire qu'au moins je me reſſouvinſſe bien que c'étoit Mr. le Cardinal qui lui avoit fait inſtance de me donner la nomination. A quoi je lui répondis que je m'en ſentois très obligé, & que je lui en témoignerois toujours ma reconnoiſſance en tout ce qui ne ſeroit pas contre mon honneur; qu'elle ſavoit ce que je lui avois dit d'abord, & que je la pouvois aſſurer que je la tromperois doublement, ſi je lui diſois que je la puſſe ſervir pour le rétabliſſement de Mr. le Cardinal dans le Miniſtére. Je remarquai qu'elle rêva un peu; & puis elle me dit d'un air aſſez gai, *Allez, vous êtes un vrai démon. Voyez la Palatine, bon ſoir. Que je ſache la veille, le jour que vous irez au Palais.* Elle me mit entre les mains de Gabouri, (car elle avoit renvoyé le Maréchal du Pleſſis) qui me conduiſit par je ne ſai combien de détours preſque à la porte de la cour des cuiſines.

J'allai le lendemain la nuit chez Monſieur, qui eut une joye que je ne puis vous exprimer. Il me gronda toutefois beaucoup de ce que je n'avois pas accepté le Miniſtére, & l'apartement du Palais Royal, en me diſant que la Reine étoit une femme d'habitu-

1651. de, dans l'eſprit de laquelle je me ſerois peut-être inſinué. Je ne ſuis pas encore perſuadé que j'aye eu tort en cette rencontre. *On ne ſe doit jamais jouer avec la faveur ; on ne la peut trop embraſſer quand elle eſt véritable, on ne la peut trop éloigner quand elle eſt fauſſe.*

J'allai au ſortir de chez Monſieur chez la Palatine, d'où je ne ſortis qu'un moment avant le jour. J'ai fait tous les efforts que j'ai pu ſur ma mémoire, pour y rapeller les raiſons qu'elle me dit de ſon mécontentement contre Mr. le Prince. Je ſai bien qu'il y en avoit 3. ou 4., je ne me reſſouviens que de deux, dont l'une, à mon ſens, fut plus alléguée pour moi, que pour la perſonne intéreſſée ; & l'autre étoit en tout ſens très ſolide & très véritable. Elle prenoit part à l'outrage que Mademoiſelle de Chevreuſe avoit reçu, parceque c'étoit elle qui avoit porté la premiére parole du mariage. Mr. le Prince n'avoit pas fait ce qu'il avoit pu pour faire donner la Surintendance des Finances au bon homme la * Vieuville, pére du Chevalier du même nom qu'elle aimoit éperdument. Elle me dit que la Reine lui en avoit donné parole poſitive, elle y engagea la mienne, j'engageai la ſienne pour mon Cardinalat. Nous nous tinmes fidélement parole de part & d'autre, & je crois dans la vérité lui devoir le Chapeau, parcequ'elle ménagea ſi adroitement le Cardinal, qu'il ne put

* Charles de la Vieuville, I. du nom, Marquis & enſuite Duc de la Vieuville, Grand-Fauconnier de France, & Surintendant des Finances, mort en 1653.

put enfin s'empêcher avec les plus mauvai- 1651.
ſes intentions du monde de le laiſſer tomber ſur ma tête. Nous concertames cette nuit-là & la ſuivante tout ce qu'il y avoit à régler touchant le voyage de Bertet. La Palatine écrivit pour lui une grande dépêche en chifre au Cardinal, qui eſt une des plus belles piéces qui ſe ſoit peut-être jamais faite. Elle lui parloit entre autres du refus que j'avois fait à la Reine de la ſervir à l'égard de ſon retour en France, ſi délicatement & ſi habilement, qu'il me ſembloit à moi-même que ce fût la choſe du monde qui lui fût la plus avantageuſe. Vous pouvez juger que je ne m'endormis pas du côté de Rome. Je préparai de celui de Paris les eſprits à l'ouverture de la nouvelle ſcêne, que je méditois. L'importance des Gouvernemens de Guyenne & de Provence fut exagérée, le voiſinage d'Eſpagne & d'Italie fut figuré; les Eſpagnols qui n'étoient pas encore ſortis de la ville de Stenai, quoique Mr. le Prince en tînt la Citadelle, ne furent pas oubliez. Après que j'eus un peu arroſé le public, je m'ouvris avec les particuliers. Je leur dis que j'étois au deſeſpoir que l'état où je voyois les affaires m'obligeat à ſortir de la retraite où je m'étois réſolu; que j'avois eſpéré qu'après tant d'agitation & de trouble, on pourroit jouir de quelque calme & d'une honnête tranquillité; qu'il me paroiſſoit que nous tomberions dans une condition beaucoup plus mauvaiſe que celle dont nous venions de ſortir, parceque les négociations que l'on faiſoit continuellement avec le Mazarin faiſoient bien plus de mal à l'Etat que ſon Miniſtére; qu'elles entretenoient la Rei-

1651. ne dans l'eſpérance de ſon rétabliſſement ; & qu'ainſi rien ne ſe faiſoit que par lui ; & que comme les prétentions de Mr. le Prince etoient immenſes, nous courions fortune d'avoir une guerre civile pour préalable de ſon rétabliſſement, qui ſeroit le prix de l'accommodement ; que Monſieur en ſeroit la victime, mais que ſa qualité le ſauveroit du ſacrifice, & que les pauvres Frondeurs y demeureroient égorgez. Ce canevas beau & fort, comme vous voyez, qui fut mis & étendu ſur le métier par Caumartin, fut brodé par moi de toutes les couleurs que je crus les plus revenantes à ceux à qui je les faiſois voir. Je réuſſis. Je m'aperçus qu'en 3. ou 4. jours j'avois fait mon effet ; & je mandai à la Reine par Madame la Palatine que le lendemain j'irois au Palais. Jugez, s'il vous plait, de la joye qu'elle en eut, par un emportement qui ne mérite d'être remarqué que pour vous la faire voir. Il me ſemble que je vous ai déja dit que Madame de Chevreuſe avoit toujours aſſez gardé de meſures avec la Reine, & qu'elle avoit pris ſoin de lui faire croire qu'elle étoit beaucoup plus emportée par ſa fille que par elle-même à tout ce qui ſe paſſoit. Je ne puis bien vous dire ce que la Reine en crut effectivement, parceque j'ai obſervé ſur ce point beaucoup de pour & de contre. Ce qui s'enſuivit fut que Madame de Chevreuſe ne ceſſa point d'aller au Palais Royal, dans le tems même que Mr. le Prince s'y croyoit le maitre, ni de parler à la Reine avec beaucoup de familiarité, dès que le traité qu'il croyoit avoir conclu avec Servien & Lionne fut deſavoué. Elle étoit dans

le

le cabinet avec Mademoiſelle ſa Fille le jour 1651.
que la Palatine venoit d'écrire à la Reine que j'irois au Palais. La Reine apella Mademoiſelle de Chevreuſe, & lui demanda ſi je continuois dans cette réſolution. Mademoiſelle de Chevreuſe lui ayant répondu que j'irois, la Reine la baiſa 2. ou 3. fois, en lui diſant: *Friponne, tu me fais autant de bien que tu m'as fait de mal.*

Vous avez vu ci devant que Mr. le Prince égayoit de tems en tems le Parlement, pour ſe rendre plus conſidérable à la Cour. Quand il ſut que le Cardinal avoit rompu le traité de Servien & de Lionne, il n'oublia rien pour l'enflammer, afin de ſe rendre plus redoutable à la Reine. Il y avoit tous les jours quelque nouvelle ſcêne. Tantot l'on envoyoit dans les Provinces informer contre le Cardinal. Tantot l'on faiſoit des recherches de ſes effets dans Paris. Tantot l'on déclamoit dans les Chambres aſſemblées contre les Bertets, les Brachets & les Fouquets, qui alloient & venoient inceſſamment de Paris à Breull. Et comme depuis ma retraite j'avois ceſſé d'aller au Parlement, j'aperçus que l'on ſe ſervoit de mon abſence pour faire croire que je molliſſois à l'égard du Mazarin, & que j'apréhendois de me trouver dans les occaſions où je pourrois être obligé de me déclarer ſur ſon ſujet. Un certain Montardé, méchant Ecrivain à qui de Vardes avoit fait couper le nez pour je ne ſai quel libelle qu'il avoit fait contre Madame la Maréchale de Guebriant ſa ſœur, s'attacha, pour avoir du pain, à la miſérable fortune du Commandeur de St. Simon, Chef des criailleurs du parti des Princes, & m'attaqua par douze ou quinze libelles tous plus mau-

1651. vais l'un que l'autre, en douze ou quinze jours de tems. Je me les faiſois aporter réguliérement ſur l'heure de mon diner, pour les lire publiquement au ſortir de table en préſence de tous ceux qui ſe trouvoient chez moi. Et quand je crûs avoir fait connoitre ſuffiſamment aux particuliers, que je mépriſois ces ſortes d'invectives, je me réſolus de faire voir au public que je les ſavois relever. Je travaillai pour cela avec ſoin à une réponce courte, mais générale, que j'intitulai: *L'Apologie de l'ancienne & légitime Fronde*, dont la lettre paroiſſoit être contre le Mazarin, & dont le ſens étoit proprement contre ceux qui ſe ſervoient de ſon nom pour abattre l'autorité royale. Je la fis crier & débiter dans Paris par cinquante Colporteurs, qui parurent en même tems dans différentes rues, & qui étoient ſoutenus dans toutes par des gens apoſtez pour cela. J'allai le même matin au Palais avec 400. hommes. Je pris ma place, après avoir fait une profonde révérence à Mr. le Prince, que je trouvai devant le feu de la Grand' Chambre. Il me ſalua fort civilement. Il parla dans la ſéance avec beaucoup d'aigreur contre le tranſport d'argent hors du Royaume par Cantarini Banquier du Cardinal. Vous jugez bien que je ne l'épargnai pas non plus, & que tout ce qui étoit de la vieille Fronde ſe piqua de renchérir ſur la nouvelle. Celle-ci en parut embaraſſée, & Croiſſi qui en étoit, & qui venoit de lire l'apologie de l'ancienne, dit à Caumartin: „ La botte eſt belle, „ vous l'entendez mieux que nous ". J'avois bien dit à Mr. le Prince qu'il falloit faire taire ce coquin de Montardé. Comme il ne ſe

tut

eut pourtant point, je continuai auſſi de 1651.
mon côté à écrire, & faire écrire. Portail, Avocat au Parlement & habile homme, fit en ce tems, *la Défenſe du Coadjuteur*, qui eſt d'une très grande éloquence. Sarrazin Sécretaire de Mr. le Prince de Conti fit contre moi *la Lettre du Marguillier au Curé*, qui eſt une fort belle piéce. Patru, bel eſprit & fort poli, y répondit par une *Lettre du Curé au Marguillier*, qui eſt très ingénieuſe. Je compoſai enſuite, *Le vrai & le faux du Prince de Condé & du Cardinal de Retz*; *le Vraiſemblable*; *le Solitaire*; *les Intérêts du tems*; *les Contretems du Sr. de Chavigni*; * le *Manifeſte de Mr. de Beaufort* en ſon jargon. † Joli qui étoit à moi fit *les Intrigues de la paix*. Le pauvre Montardé s'étoit épuiſé en injures, & il eſt conſtant que la partie n'étoit pas égale pour l'écriture. Croiſſi s'entremit pour faire ceſſer cette eſcarmouche de plumes. Mr. le Prince la défendit aux ſiens, même en des termes fort obligeans pour moi. Je fis la même choſe en la maniére la plus reſpectueuſe qu'il me fut poſſible. L'on n'écrivit plus ni de part ni d'autre; & les deux Frondes ne s'égayérent plus qu'aux dépens de Mazarin. Cette ſuſpenſion de plumes ne ſe fit qu'après 3. ou 4. mois de guerre bien échauffée; mais j'ai cru qu'il ſeroit bon de réduire

* Cette piéce, que l'on trouve parmi les Oeuvres de Saint-Evremond, a pour titre *Apologie de M. de Beaufort*. Girard, Auteur de la Vie de M. le Duc d'Epernon, l'eſt auſſi de cette Apologie.

† Guy Joli, Conſeiller au Châtelet, Auteur des Mémoires qui portent ſon nom.

1651. re en ce petit endroit tout ce qu'il y a de ces combats & de cette tréve, pour n'être pas obligé de rebattre une matiére qui ne ſe peut tout-à-fait obmettre, & qui à mon ſens ne mérite pas d'être beaucoup traitee. Il y a plus de 60. vol. de piéces compoſées dans le cours de la guerre civile; je crois pouvoir dire avec vérité qu'il n'y a pas cent feuillets qui méritent que l'on les liſe.

Mon aparition au Palais plut ſi fort à la Reine, qu'elle écrivit dès l'après-dinée à Madame la Palatine de me témoigner la ſatisfaction qu'elle en avoit, & de me commander de ſa part de me trouver dès le lendemain entre onze heures & minuit à la porte du cloitre St. Honoré. Gabouri m'y vint prendre, & me mena dans le petit Oratoire dont je vous ai déja parlé, où je trouvai la Reine qui ne ſe ſentoit pas de la joye qu'elle avoit de voir ſur le pavé un Parti déclaré contre Mr. le Prince. Elle m'avoua qu'elle ne l'avoit pas cru poſſible, du moins qu'il pût être en état de paroitre ſitot. Elle me dit que Mr. le Tellier ne ſe le pouvoit encore perſuader. Elle ajouta que Servien ſoutenoit qu'il faloit que j'euſſe un concert ſecret avec Mr. le Prince. „ Mais je ne m'é-
„ tonne pas de Servien, *ajouta-t-elle*, c'eſt
„ un traitre qui s'entend avec lui, & qui eſt
„ au deſeſpoir de ce que vous lui faites tê-
„ te. Mais à propos de cela, *continua-t-*
„ *elle*, il faut que je faſſe réparation à Lion-
„ ne, il a été trompé par Servien, il n'y
„ a point de ſa faute en tout ce qui s'eſt paſ-
„ ſé, & le pauvre homme eſt ſi fort affligé
„ d'avoir été ſoupçonné, que je n'ai pu lui
„ refuſer la conſolation qu'il m'a demandée,

„ que

„ que ce ſoir il traite avec vous de tout ce 1651.
„ qu'il y aura à faire contre Mr. le Prince ".

Je vous ennuyerois, ſi je vous racontois le détail qui avoit juſtifié Mr. de Lionne dans l'eſprit de la Reine, mais je me contenterai de vous dire en général que ſon abſolution même ne me parut guéres mieux fondée, que les ſoupçons que l'on avoit pris de ſa conduite, au moins juſques là. Je dis juſques là, parceque vous allez voir que celle qu'il eut dans la ſuite marque un ménagement bien extraordinaire pour Mr. le Prince. Mais de tout ce que je vis en ce tems-là dans la plainte de la Reine contre Lionne & Servien, ſur le traité qu'ils avoient projetté pour le Gouvernement de Provence, je ne puis encore à l'heure qu'il eſt m'en former aucune idée qui aille à les condamner ou à les abſoudre, parceque les faits mêmes qui ont été les plus éclaircis ſur cette matiére ſe trouvent dans une grande circonvolution de circonſtances obſcures & bizarres, que je me ſouviens qu'on s'y perdoit dans les momens qui en étoient les plus proches. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que la Reine qui m'avoit parlé, comme vous avez vu, le dernier Mai, de Servien & de Lionne comme de deux traitres, me parla du dernier le 25. Juin comme d'un fort homme de bien, & que le 28. elle me fit dire par la Palatine que le premier n'avoit pas failli par malice, que Mr. le Cardinal étoit très perſuadé de ſon innocence. J'ai toujours oublié de parler de ce détail à Mr. le Prince qui ſeul le pouvoit éclaircir.

Je reviens à ma conférence avec la Reine; elle dura juſques à 2. heures après mi-

1651. nuit, & je crus voir clairement dans ſon cœur & dans ſon eſprit qu'elle craignoit le racommodement avec Mr. le Prince; qu'elle ſouhaitoit avec une extrême paſſion que Mr. le Cardinal en quittat la penſée, à laquelle il donnoit, diſoit-elle, par excès de bonté comme un innocent; & qu'elle ne comptoit pas pour un grand malheur la guerre civile. Comme elle convenoit pourtant que le plus court ſeroit d'arrêter, s'il étoit poſſible, Mr. le Prince, elle me commanda de lui en expliquer les moyens. Je n'ai jamais pu ſavoir la raiſon pour laquelle elle n'aprouva pas celui que je lui propoſai, qui étoit d'obliger Monſieur d'exécuter la choſe chez lui. J'y avois trouvé du jour, & je ſavois bien que je ne ſerois pas deſavoué; mais elle n'y voulut jamais entendre, ſous prétexte que Monſieur ne ſeroit jamais capable de cette réſolution, & qu'il y auroit même trop de péril à la lui communiquer. Je ne ſai ſi elle ne craignit point que Monſieur ayant fait un coup de cet éclat, ne s'en ſervît enſuite contre elle même. Je ne ſais non plus ſi ce que d'Hoquincourt me dit de l'offre qu'il lui avoit faite de tuer Mr. le Prince en l'attaquant dans une rue, ne lui avoit pas fait croire que cette voye étoit encore plus déciſive. Enfin elle rejetta abſolument celle de Monſieur qui étoit infaillible, & elle me commanda de conférer avec d'Hoquincourt, *qui vous dira*, ajouta-t-elle, *qu'il y a des moyens plus ſurs que celui que vous propoſez.*

Je vis d'Hoquincourt le lendemain à l'hôtel de Chevreuſe, qui me conta familiérement tout le particulier de l'offre qu'il avoit faite à la Reine. J'en eus horreur, & je ſuis obli-

obligé de dire pour la vérité que Madame 1651.
de Chevreuſe n'en eut pas moins que moi. Ce qui eſt d'admirable, c'eſt que la Reine qui m'avoit renvoyé à lui la veille comme à un homme qui lui avoit fait une propoſition raiſonnable, nous témoigna à Madame de Chevreuſe & à moi qu'elle aprouvoit fort nos ſentimens, qui étoient aſſurément bien éloignez d'une action de cette nature. Elle nous nia même abſolument qu'Hoquincourt la lui eût expliquée ainſi. Voilà le fait ſur lequel vous pouvez fonder vos conjectures. Mr. de Lionne m'a dit depuis qu'un quart d'heure après que Madame de Chevreuſe eut dit à la Reine que j'avois rejetté avec horreur la propoſition d'Hoquincourt, la Reine dit à Senneterre à propos de rien; *Le Coadjuteur n'eſt pas ſi hardi que je le croyois.* Et le Maréchal du Pleſſis me dit dans le même moment, à propos de rien auſſi, que le ſcrupule étoit indigne d'un grand homme. Je n'apliquai pas cette parole en ce tems là; mais ce qui me l'a fait obſerver depuis, & ce qui m'a toujours fait croire que le Maréchal ſavoit & approuvoit même l'entrepriſe d'Hoquincourt, eſt que Mr. le Duc de Vitri m'a dit plus d'une fois que Madame d'Ormail parente & intime amie du Maréchal l'avoit envoyé querir en ce tems-là, lui Mr. de Vitri, à Aigreville, & qu'elle lui avoit propoſé à Picpus où il étoit venu à ſa priére, d'entrer avec le Maréchal dans une entrepriſe contre la perſonne de Mr. le Prince. Elle s'adreſſoit bien mal, car je n'ai jamais connu perſonne plus incapable d'une action noire que Mr. le Duc de Vitri.

Le lendemain du jour dans lequel ce que

je

1651. je viens de vous dire ſe paſſa, je reçus un billet de Montréſor à 4. heures du matin, qui me prioit d'aller chez lui ſans perdre un moment. J'y trouvai Mr. de Lionne, qui me dit que la Reine ne pouvoit plus ſoufrir Mr. le Prince, & qu'elle avoit des avis certains qu'il formoit une entrepriſe pour ſe rendre maitre de la perſonne du Roi; qu'il avoit envoyé en Flandres pour faire un traité avec les Eſpagnols; qu'il falloit que lui ou elle périt; qu'elle ne vouloit pas ſe ſervir des voyes du ſang, mais que ce qui avoit été propoſé par Hoquincourt ne pouvoit avoir ce nom, puiſqu'il l'avoit aſſuré la veille qu'il prendroit Mr. le Prince ſans coup férir, pourvû que je l'aſſuraſſe du peuple. Enfin je connus clairement par tout ce que Lionne me dit, qu'il falloit que la Reine eût été encore nouvellement échauffée, & je trouvai un moment après que ma conjecture avoit été bien fondée: car Lionne m'aprit qu'Ondedei étoit arrivé avec un mémoire ſanglant contre Mr. le Prince, & qui devoit convaincre la Reine qu'elle n'avoit pas lieu d'apréhender la trop grande douceur de Mr. le Cardinal. Lionne me parut en ſon particulier très animé, & au delà même de ce que la bienſéance le pouvoit permettre. Vous verrez par la ſuite que l'animoſité de celui-ci étoit auſſi affectée que celle de la Reine étoit naturelle.

Tout contribua ces jours-là à aigrir ſon eſprit. Le Parlement continua avec aigreur ſa procédure criminelle contre le Mazarin, qui ſe trouvoit convaincu par les regiſtres de Cantarini d'avoir volé neuf millions. Mr. le Prince avoit obligé les Chambres de s'aſſembler malgré

gré toute la réſiſtance du Premier-Préſident, 1651
& de donner un nouvel Arrêt contre le commerce que les gens de la Cour entretenoient avec lui. Les ordres de Breull arrivérent dans ces conjonctures, & enflammérent aiſément la bile de la Reine qui étoit naturellement ſuſceptible d'un grand feu ; & Lionne qui croyoit, à mon ſens, que Mr. le Prince demeureroit maitre du champ de bataille, ſoit par la faction, ſoit par la négociation, & qui par cette raiſon le vouloit ménager, n'oublia rien pour m'obliger à porter les choſes à l'extrêmité, aparemment pour découvrir tout mon jeu, & pour tirer mérite de la connoiſſance qu'il lui en pourroit donner lui-même. Il me preſſa à un point dont je ſuis encore ſurpris à l'heure qu'il eſt, de concourir à l'entrepriſe d'Hoquincourt, qui aboutiſſoit toujours en termes un peu déguiſez à aſſaſſiner Mr. le Prince. Il me ſomma vingt fois, au nom de la Reine, de ce que je l'avois aſſurée que je lui ferois quitter la partie : les inſtances allérent juſques à l'emportement, & il ne me parut que médiocrement ſatisfait de ſa négociation avec moi, quoique je lui offriſſe de faire arrêter Mr. le Prince au Palais d'Orléans, ou, en cas que la Reine continuat à ne pas vouloir prendre ce parti, à continuer moi-même à aller au Palais fort accompagné, & en état de m'opoſer à ce que Mr. le Prince voudroit entreprendre contre ſon ſervice. Montréſor, qui étoit préſent à cette conférence, a toujours cru que Lionne me parloit ſincérement ; que ſon intention véritable étoit de perdre Mr. le Prince ; & qu'il ne prit le parti de le ménager, qu'après qu'il eut vu que je ne vou-

lois

1651. lois pas le ſang, & qu'il crut par cette raiſon qu'il demeureroit à la fin maitre ; & il eſt vrai qu'il me répéta deux ou trois fois dans le diſcours, la parole de Machiavel qui dit, *que la plupart des hommes périſſent, parcequ'ils ne ſont qu'à demi méchans.* Je ſuis encore convaincu que Montréſor ſe trompoit ; que Lionne n'avoit d'autre intention, dès qu'il commença à me parler, que de tirer de moi tout ce qui pouvoit être de la mienne, pour en faire l'uſage qu'il en fit : & ce qui me l'a toujours perſuadé, c'eſt un certain air que je remarquai dans ſon viſage & dans ſes paroles qui ne ſe peut exprimer, mais qui prouve ſouvent beaucoup mieux que tout ce qui ſe peut exprimer. C'eſt une remarque que j'ai faite peut-être plus de mille fois dans ma vie. J'obſervai auſſi dans cette rencontre, qu'il y a des points inexplicables dans les affaires, & inexplicables même dans leur inſtant. La converſation que j'eus avec Lionne chez Montréſor, commença à cinq heures du matin & finit à ſept. Lionne en avertit à huit M. le Maréchal de Grammont, qui la fit ſavoir à dix par Chavigni à Mr. le Prince. Il y a apparence que Lionne étoit bien intentionné pour lui. Il eſt conſtant toutefois qu'il ne lui découvrit rien du détail, qu'il ne nomma pas Hoquincourt qui étoit cependant le plus dangereux, & qu'il ſe contenta de lui faire dire que la Reine traitoit avec le Coadjuteur pour le faire arrêter. Je n'ai jamais oſé entamer avec Mr. de Lionne cette affaire, qui, comme vous voyez, n'eſt pas le plus bel endroit de ſa vie. Mr. le Prince, à qui j'en ai parlé, n'eſt pas plus informé que moi, à ce qu'il m'a paru, de l'iné-

l'inégalité de cette conduite. La Reine avec laquelle j'ai eu une fort longue converſation deux jours après ſur le même ſujet, en étoit auſſi étonnée, de même que vous le pouvez être. Ne doit-on pas admirer après cela l'inſolence des Hiſtoriens vulgaires, qui croiroient ſe faire tort, s'ils laiſſoient un ſeul événement dans leurs Ouvrages, dont ils ne démêlaſſent pas tous les reſſorts, qu'ils montent & qu'ils relâchent preſque toujours ſur des cadrans de colléges ? 1651.

L'avis que Lionne fit donner à Mr. le Prince ne demeura pas ſecret ; je l'apris le même jour à huit heures du ſoir par Madame de Pomereux à qui Flammarin l'avoit dit, & qui l'avoit auſſi informée par quel canal il avoit été porté. J'allai en même tems chez Madame la Palatine qui en avoit déja été inſtruite d'ailleurs, & qui me dit une circonſtance que j'ai oubliée, mais qui étoit toutefois très conſidérable, autant que je m'en puis reſſouvenir, à propos de la faute que la Reine avoit faite de ſe confier à Lionne. Je ſais bien que Madame la Palatine ajouta que la premiére penſée de la Reine, après avoir reçu la dépêche de Breull, dont je vous ai déja parlé, fut de m'envoyer querir dans le petit Oratoire à l'heure ordinaire, mais qu'elle n'avoit oſé, de peur de déplaire à Ondedei qui lui avoit témoigné quelque ombrage de ces conférences particuliéres. La trahiſon de Lionne étourdit tellement ce même Ondedei, qu'il ne fut plus ſi délicat, & qu'il preſſa lui-même la Reine de me commander de l'aller trouver la nuit ſuivante.

J'attendis Gabouri devant les Jacobins ; le

1651. le rendez-vous du cloitre, qui étoit connu de Lionne, n'ayant pas été jugé ſûr. Il me mena donc dans la petite galerie, qui par la même raiſon fut choiſie au lieu de l'Oratoire. Je trouvai la Reine dans un emportement extraordinaire contre Lionne, mais qui ne diminuoit néanmoins rien de celui qu'elle avoit contre Mr. le Prince. Elle revint encore à la propoſition d'Hoquincourt, à laquelle elle donnoit toujours un air innocent. Je la combattis avec fermeté, en lui ſoutenant que le ſuccès ne pouvoit l'être. Sa colére alla juſques aux reproches, & juſqu'à me témoigner de la défiance de ma ſincérité. Je ſouffris ces défiances & ces reproches avec le reſpect & la ſoumiſſion que je lui devois, & je lui répondis ſimplement ces propres paroles: „ Votre Majeſté, Madame, „ ne veut pas le ſang de Mr. le Prince, & „ je prens la liberté de lui dire qu'elle me „ remerciera de ce que je m'opoſe à ce qu'il „ ſoit répandu contre ſon intention. Il le „ ſeroit, Madame, avant qu'il ſoit deux „ jours, ſi l'on prenoit les moyens que Mr. „ d'Hoquincourt propoſe ". Imaginez vous, je vous prie, que le plus doux auquel il s'étoit réduit, c'étoit de ſe rendre maitre à la petite pointe du jour du pavillon de l'hôtel de Condé, & de ſurprendre Mr. le Prince au lit. Conſidérez, je vous prie, ſi ce deſſein étoit praticable, ſans maſſacre, dans une maiſon toute en défiance & contre l'homme du plus grand courage qui ſoit au monde. Après une conteſtation fort vive & fort longue, la Reine fut obligée de ſe contenter que je continuaſſe de jouer le perſonnage que je jouois dans Paris; „ avec lequel „ j'oſe,

„ j'oſe, *lui dis-je*, vous promettre, Mada- 1651.
„ me, que Mr. le Prince quittera le pavé à
„ Votre Majeſté, ou que je mourrai pour
„ ſon ſervice, & ainſi mon ſang effacera le
„ ſoupçon qu'Ondedei vous donne de ma
„ fidélité ". La Reine qui vit que j'étois touché de ce qu'elle m'avoit dit, me fit mille honnêtetez, elle ajouta que je faiſois injuſtice à Ondedei, & qu'elle vouloit que je le viſſe. Elle l'envoya querir ſur l'heure par Gabouri. Il vint habillé en vrai Capitan de Comédie, & chargé de plumes comme un mulet. Ses diſcours me parurent encore plus fous que ſa mine. Il ne parloit que de la facilité qu'il y avoit à terraſſer Mr. le Prince, & à rétablir Mr. le Cardinal. Il traita les inſtances que je faiſois à la Reine, de permettre que Monſieur arrêtat Mr. le Prince chez lui, de propoſitions ridicules, & faites à deſſein, pour éluder les entrepriſes les plus faciles & les plus raiſonnables que l'on pouvoit faire contre lui. Enfin tout ce que je vis ce ſoir-là de cet homme, ne fut qu'un tiſſu d'impertinences & de fureur. Il ſe radoucit un peu ſur la fin à la très humble ſuplication de la Reine, qui me paroiſſoit avoir une grande conſidération pour lui; & Madame la Palatine me dit deux jours après que tout ce que j'avois vu de ce Seigneur Capitan n'étoit rien, au prix de ce qui s'étoit paſſé le lendemain; & qu'il l'avoit traitée avec une inſolence que l'on n'auroit pu s'imaginer. Elle fut un peu rabatue par le retour de Bertet, qui aportoit une grande dépêche du Cardinal, qui blâmoit, même avec beaucoup d'aigreur, ceux qui avoient empêché la Reine de donner les mains à la propoſition que je lui avois faite

1651. de faire arrêter Mr. le Prince chez Monſieur ; qui faiſoit mes éloges ſur cette propoſition ; qui traitoit Ondedei de fou, le Tellier de poltron, Servien & Lionne de duppes, & qui contenoit même une inſtance très preſſante à la Reine de me faire expédier la nomination, de faire Mr. de Châteauneuf Chef du Conſeil, & de donner la Surintendance des Finances à Mr. de la Vieuville. La Reine me fit commander, une heure après que la dépêche de Breull fut déchifrée, de l'aller trouver entre minuit & une heure. Elle me fit voir le déchifrement qui me parut être véritable ; elle me témoigna une joye ſenſible des ſentimens où elle voyoit M. le Cardinal, elle me fit promettre de les mettre dans leur plus beau jour en en rendant compte à Monſieur, & d'adoucir ſon eſprit ſur ſon ſujet le plus qu'il me ſeroit poſſible ; „ car je vois bien, *ajouta-t-elle*, qu'il „ n'y a que lui qui vous retienne, & que ſi „ vous n'aviez pas cet engagement, vous ſe„ riez Mazarin ". Je fus très aiſe d'en être quitte à ſi bon marché. Je lui répondis que j'étois au deſeſpoir d'être engagé, & que je n'y trouvois de conſolation que la croyance où j'étois que je ſerois par cet engagement moins inutile à ſon ſervice que par ma liberté. La Reine me dit enſuite que l'avis du Maréchal de Villeroi étoit qu'elle attendit la majorité du Roi, qui étoit fort proche, pour faire éclatter le changement qu'elle avoit réſolu pour les places du Conſeil ; parceque ce nouvel établiſſement qui ſeroit très deſagréable à Mr. le Prince, tireroit encore de la dignité & de la force d'une action qui donne un nouvel éclat à l'autori-

té

té royale. „ Mais, *repartit-elle tout à* 1651.
„ *coup*, il faudroit par la même raiſon re-
„ mettre votre nomination, Mr. de Châ-
„ teauneuf eſt de ce ſentiment ". Elle ſou-
rit à ce mot, & elle me dit, „ Non, la voi-
„ la en bonne forme, il ne faut pas donner
„ le tems à Mr. le Prince de cabaler contre
„ vous à Rome ". Je répondis ce que
vous vous pouvez imaginer à la Reine,
qui fit cette action avec la meilleure gra-
ce du monde, parceque le Cardinal l'a-
voit trompée la premiere, en lui man-
dant qu'il faloit agir de bonne foi avec moi.
Bluet, Avocat du Conſeil & intime d'Onde-
dei, m'a dit pluſieurs fois depuis que celui-
ci lui avoit avoué le ſoir qu'il arriva de Breull
à Paris, que le Cardinal ne lui avoit rien re-
commandé avec plus d'empreſſement que de
faire croire à la Reine même, que ſon in-
tention pour ma promotion étoit très ſincé-
re; parce, dit-il à Ondedei, que Madame de
Chevreuſe la pénétreroit infailliblement, ſi
elle ſavoit elle-même ce que nous avons
dans l'ame. Vous ne ſerez pas aſſurément
ſurpriſe de ce qu'il y avoit dans cette ame,
& que c'étoit une réſolution bien formée de
me jouer, de ſe ſervir de moi contre Mr.
le Prince, de me traverſer ſous main à Ro-
me, de trainer ma promotion, & de trou-
ver dans le chapitre des accidens de quoi la
révoquer.

La fortune ſembla dans les commence-
mens favoriſer ces projets; car comme je
m'étois enfermé le lendemain au ſoir chez
Mr. l'Abbé de Bernai pour écrire à Rome
avec plus de loiſir, & pour dépêcher l'Abbé
Charrier que j'y envoyois pour ſolliciter ma

1651. promotion, j'en reçus une lettre qui m'apprit la mort de Pancirole. Ce contretems, qui rompit en un inſtant les ſeules meſures qui m'y paroiſſoient certaines, m'embarraſſa beaucoup, avec d'autant plus de raiſon que je ne pouvois pas ignorer que le * Commandeur de Valençai, qui étoit Ambaſſadeur pour le Roi, & qui avoit pour lui-même de grandes prétentions au Chapeau, ne fît contre moi tout ce qui ſeroit en ſon pouvoir. Je ne laiſſai pas de faire partir l'Abbé Charrier, qui, comme vous verrez dans la ſuite, trouva fort peu d'obſtacles à ſa négociation, quoique le Cardinal n'oubliat rien de tout ce qui pouvoit y en mettre.

Il eſt à remarquer que la Reine, dans toute la converſation que j'eus avec elle touchant cette dépêche de Mr. le Cardinal, ne s'ouvrit en facon du monde de ce qu'il lui avoit écrit par un billet ſéparé, à ce que Mr. de Châteauneuf me dit le lendemain, touchant la propoſition du mariage de Mademoiſelle d'Orléans, qui eſt préſentement Madame de Toſcane, avec le Roi. La grande Mademoiſelle y avoit beaucoup prétendu, le Cardinal le lui avoit fait eſpérer, & comme elle vit qu'il n'en avoit aucune intention dans le fond, elle affecta de faire la Frondeuſe, même avec emportement. Elle témoigna une chaleur inconcevable pour la liberté de Mr. le Prince. Monſieur la connoiſſoit ſi bien, & il avoit ſi peu de conſidération pour elle, que l'on ne faiſoit preſque

* Henri d'Eſtampes, Grand-Croix & Bailli de Malte; Grand-Prieur de France, alors Ambaſſadeur à Rome, mort à Malte en 1678. âgé de 75. ans.

que aucune réflexion ſur ſes démarches, dans le tems même où elle eût dû, au moins par ſa qualité, être de quelque conſidération. Vous me pardonnerez par cette raiſon le peu de ſoin que j'ai eu jusques ici de vous en rendre compte. Le Cardinal qui crut que Monſieur pouvoit ſe flater plus facilement de faire épouſer au Roi la cadette, dont l'âge étoit en effet plus ſortable, manda à la Reine de lui donner toutes les ouvertures poſſibles pour cette alliance, mais de ſe garder ſur toutes choſes de les faire donner par moi; parceque, ajouta-t-il, le Coadjuteur en ſerreroit les meſures plus bruſquement & plus étroitement qu'il ne convient encore à Votre Majeſté. Mr. de Châteauneuf me fit voir ces propres paroles dans un billet, qu'il me jura avoir été copié ſur l'original même de celui du Cardinal. Il prioit la Reine de faire porter cette parole ou plutot cette vue à Monſieur par Beloy: *Si toutefois*, portoit le billet, *l'on continue à être aſſuré de lui.* Monſieur m'a juré plus de dix fois depuis, que l'on ne lui avoit jamais fait cette propoſition, ni directement ni indirectement. Ces deux faits paroiſſent donc bien contraires: mais voici qui n'eſt pas moins inexplicable. 1651.

Je vous ai déja dit que le Cardinal blâmoit extrêmement par ſa dépêche ceux qui avoient diſſuadé la Reine d'accepter la propoſition que je lui avois faite de faire arrêter Mr. le Prince chez Mr. le Duc d'Orléans: je m'attendois par cette raiſon qu'elle en prendroit la penſée, & qu'elle me preſſeroit même de lui tenir ma promeſſe en le lui propoſant. Je fus ſurpris au dernier point,

1651. quand je trouvai qu'elle ne me parut pas ſeulement y avoir fait réflexion, & je le ſuis encore, quand je la fais moi-même. Le Tellier, Servien & Madame la Palatine, que j'ai mis depuis ſur cette matiére cent & cent fois, ne m'en ont pas paru plus ſavans que moi; & ce qui m'étonne encore davantage eſt qu'ils ont tous convenu que la lettre du Cardinal étoit véritable & ſincére en ce point. Je me confirme donc en ce que j'ai dit ci-devant, qu'il y a des points & des affaires qui échapent par des rencontres même naturelles aux plus clairvoyans, & que nous en rencontrerions bien plus fréquemment dans les hiſtoires, ſi elles étoient toutes écrites par des gens qui euſſent été eux-mêmes dans le ſecret des choſes, & qui par conſéquent euſſent été ſupérieurs à la vanité ridicule de ces Auteurs impertinens, qui étant, pour ainſi dire, nez dans la baſſe Cour, & n'ayant jamais paſſé l'antichambre, ſe piquent de ne rien ignorer de ce qui s'eſt paſſé dans le Cabinet. J'admire à ce propos l'inſolence de ces gens de néant en tout ſens, qui s'imaginent avoir pénétré dans tous les replis des cœurs de ceux qui ont eu le plus de part dans les affaires, & qui n'ont laiſſé aucuns événemens dont ils n'ayent prétendu avoir dévelopé & la ſuite & l'origine. Je trouvai un jour ſur la table du cabinet de Monſieur le Prince deux ou trois Ouvrages de ces ames ſerviles & venales. Mr. le Prince me dit, en voyant que j'y avois jetté les yeux : *Ces miſérables nous ont fait vous & moi tels qu'ils auroient été, s'ils s'étoient trouvez dans nos places.* Cette parole eſt d'un grand ſens.

Je

Je reprens ce qui ſe paſſa ſur la fin de cette converſation que j'eus cette nuit là avec la Reine. Elle affecta de me faire promettre que je ne manquerois pas d'aller au Palais toutes les fois que Mr. le Prince s'y trouveroit; & Madame la Palatine, à qui je dis le lendemain que j'avois obſervé une aplication particuliére de la Reine ſur ce point, me répondit ces propres paroles: „ J'en ſais la raiſon; Servien lui dit à toutes les heures „ du jour que vous êtes de concert avec „ Mr. le Prince, & qu'il y aura des occaſions, où par le même concert vous ne „ vous trouverez pas aux aſſemblées du Parlement ". Je n'en manquai aucune, & je tins une conduite qui dut, au moins par l'événement, faire honte au jugement de Mr. Servien. Je n'y eus de complaiſance pour Mr. le Prince que celle qui ne lui pouvoit plaire. J'aplaudiſſois à tout ce qu'il diſoit contre le Cardinal, mais je n'oubliois rien de tout ce qui pouvoit éclairer & les négociations & les prétextes: conduite qui étoit d'un grand embarras à un parti, dont l'intention n'étoit dans le fond que de s'accommoder avec la Cour par les frayeurs qu'il prétendoit donner au Miniſtre. L'intention de Mr. le Prince étoit très éloignée de la guerre civile; celle de la Rochefoucaut, qui gouvernoit Madame de Longueville & Mr. le Prince de Conti, étoit toujours portée à la négociation. Les conjonctures obligeoient les uns & les autres à des déclarations & à des déclamations, qui euſſent pu aller à leurs fins, ſi ces déclarations & ces déclamations n'euſſent été ſoigneuſement expliquées & commentées par les Frondeurs & du côté de 1651

1651. la Cour & du côté de la Ville. La Reine, qui étoit très fiere, ne prit pas confiance à des avances qui étoient toujours précédées par des menaces. Le Cardinal ne prit pas la peur, parcequ'il vit que Mr. le Prince n'étoit plus dominant (au moins uniquement) dans Paris. Le peuple, instruit du dessous des cartes, ne prit plus pour bon tout ce qu'on vouloit lui persuader sous le prétexte du Mazarin qu'il ne voyoit plus. Ces dispositions, jointes à l'avis que Mr. le Prince eut de ma conférence avec Lionne, & à celui que le Bouchet lui donna de la marche de deux Compagnies des Gardes, l'obligérent de sortir le 6. Juillet sur les deux heures du matin de l'hôtel de Condé & de se retirer à St Maur. Il est constant qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre, & que la place n'étoit plus tenable dans Paris pour lui, à moins qu'il ne se fût résolu de faire dès ce tems-là ce qu'il y fit depuis; c'est-à-dire, à moins qu'il ne s'y fût mis publiquement sur la défensive. Il ne le fit pas, parcequ'il ne s'étoit pas encore résolu à la guerre civile, pour laquelle il est constant qu'il avoit une aversion mortelle. On a voulu blâmer son irrésolution, mais je crois que l'on en doit plutot louer le principe, & je mepriſe au dernier point ces ames de boue, qui ont osé écrire & imprimer qu'un cœur aussi ferme & aussi éprouvé que celui de César, eût été capable dans cette occasion d'une allarme mal prise. Ces Auteurs impertinens & ridicules mériteroient qu'on les fouettat dans les carrefours.

Vous ne doutez pas du mouvement que la sortie de Mr. le Prince fit dans tous les esprits.

Ma-

Madame de Longueville, quoique malade, 1651.
l'alla joindre auſſitot, & le Prince de Conti, Meſſieurs de Nemours, de Bouillon, de Turenne, de la Rochefoucaut, de Richelieu, de la Mothe ſe rendirent en même tems auprès de lui. Il envoya Mr. de la Rochefoucaut à Monſieur, pour lui faire part des raiſons qui l'avoient obligé à ſe retirer. Monſieur en fut & en parut étonné. Il en fit l'affligé, il alla trouver la Reine, il aprouva la réſolution qu'elle prit d'envoyer le Maréchal de Grammont à St. Maur, pour aſſurer Mr. le Prince qu'elle n'avoit eu aucun deſſein ſur ſa personne. Monſieur, qui crut que Mr. le Prince ne reviendroit plus à Paris après le pas qu'il avoit fait, & qui s'imagina par cette raiſon qu'il l'obligeroit à bon marché, chargea le Maréchal de Grammont de toutes les aſſurances qu'il lui pouvoit donner en ſon particulier. Vous verrez dans la ſuite, par cet exemple, qu'il y a toujours de l'inconvénient à s'engager ſur des ſupoſitions de ce que l'on croit impoſſible. Il eſt pourtant vrai qu'il n'y a preſque perſonne qui en faſſe difficulté.

Auſſitot que Mr. le Prince fut à St. Maur, il n'y eut pas un homme dans ſon parti qui ne penſat à l'accommoder avec la Cour; & c'eſt ce qui arrive toujours dans les affaires où le Chef eſt connu pour ne pas aimer la faction. Un eſprit bien ſage ne la peut jamais aimer, mais il eſt de la ſageſſe de cacher ſon averſion, quand on a le malheur d'y être engagé. Teligni, beau-fils de Mr. l'Amiral de Coligni, diſoit la veille de la St. Barthélemi, *que ſon beaupére avoit plus perdu dans le parti des Huguenots, en laiſſant. pénétrer*

1651. *trer ſa laſſitude, qu'en perdant les batailles de Montcontour & de St. Denis.* Voila donc le premier coup que celui de Mr. le Prince reçut, & d'autant plus dangereux, qu'il n'y a peut-être jamais eu de corps auſquels ces ſortes de bleſſures fuſſent plus mortelles, qu'à celui qui compoſoit ſon parti. Mr. de la Rochefoucaut, un des Membres des plus conſidérables par le pouvoir abſolu qu'il avoit ſur l'eſprit de Mr. le Prince de Conti & ſur celui de Madame de Longueville, étoit dans la faction ce que Mr. de Bullion avoit autrefois été dans les Finances. Mr. le Cardinal diſoit que celui-ci employoit douze heures du jour à la création de nouveaux Offices, & les douze autres à leur ſuppreſſion; & Matha apliquoit cette remarque à Mr. de la Rochefoucaut, en diſant qu'il faiſoit tous les matins une brouillerie, & que tous les ſoirs il travailloit à un rhabillement (c'étoit ſon mot.) Mr. de Bouillon, qui n'étoit nullement content de Mr. le Prince, & qui ne l'étoit pas davantage de la Cour, n'aida pas à fixer les réſolutions, parceque la difficulté de s'aſſurer des uns & des autres brouilloit à midi les vues qu'il avoit priſes à dix heures, ou pour la rupture, ou pour l'accommodement. Mr. de Turenne, qui n'étoit pas plus ſatisfait ni des uns ni des autres que Mr. ſon frére, n'étoit pas à beaucoup près ſi déciſif dans les affaires que dans la guerre. Mr. de Nemours, amoureux de Madame de Châtillon, trouvoit dans les craintes de s'en éloigner des obſtacles au mouvement que la vivacité de ſon âge, plutôt que celle de ſon honneur, lui pouvoit donner pour l'action. Chavigni, qui étoit rentré dans

dans le Cabinet ſon unique élément, & qui 1651.
y étoit rentré par le moyen de Mr. le Prince, ne pouvoit ſouffrir qu'il l'abandonnat; & il pouvoit encore moins ſouffrir qu'il le tînt en bonne intelligence avec Mazarin, qui étoit l'objet de ſon horreur. Viole, qui dépendoit de Chavigni, joignoit aux ſentimens toujours incertains de ſon ami ſa propre timidité qui étoit très grande, & ſon avidité qui n'étoit pas moindre. Croiſſi, qui avoit l'eſprit naturellement violent, étoit ſuſpendu entre l'extrêmité à laquelle ſon inclination le portoit, & la modération, dont les meſures qu'il avoit toujours gardées très ſoigneuſement avec Mr. de Châteauneuf l'obligeoient de conſerver au moins les aparences. Madame de Longueville vouloit en des momens l'accommodement, parceque la Rochefoucaut le deſiroit; en d'autres elle vouloit la rupture, parcequ'elle l'éloignoit de Mr. ſon mari qu'elle n'avoit jamais aimé, mais qu'elle avoit commencé à craindre depuis quelque tems. Cette conſtitution des eſprits auſquels Mr. le Prince avoit à faire, eût embaraſſé Sertorius: jugez, s'il vous plait, quel effet elle pouvoit faire dans celui d'un Prince du Sang, couvert de lauriers innocens, qui ne regardoit la qualité de Chef de parti que comme un malheur, & même un malheur qui étoit au deſſous de lui. Une de ſes grandes peines, à ce qu'il m'a dit depuis, fut de ſe défendre des défiances qui ſont naturelles & infinies dans les commencemens des affaires, encore plus que dans leurs progrès & dans leurs ſuites. Comme rien n'y eſt encore formé, & que tout y eſt vague, l'imagination qui n'y a point

1651. point de bornes, ſe prend & s'étend même à tout ce qui eſt poſſible. Le Chef eſt par avance reſponſable de tout ce qu'on ſoupçonne lui pouvoir tomber dans l'eſprit. Mr. le Prince, pour cette raiſon, ne ſe crut point obligé de donner audiance particuliére à Mr. le Maréchal de Grammont, quoiqu'il l'eût toujours fort aimé. Il ſe contenta de lui dire, en préſence de toutes les perſonnes de qualité qui étoient avec lui, qu'il ne pouvoit retourner à la Cour tant que les Créatures de Mr. le Cardinal y tiendroient les premiéres places. Tous ceux qui étoient dans les intérêts de Mr. le Prince, & qui ſouhaitoient pour la plupart l'accommodement, trouvoient leur compte à cette propoſition, qui, effrayant les Subalternes du Cabinet, les rendoit plus ſouples aux différentes prétentions des particuliers. Chavigni, qui alloit & venoit de St. Maur à Paris & de Paris à St. Maur, ſe faiſoit un mérite auprès de la Reine, à ce qu'elle m'a dit elle-même, de ce que le premier feu que ce nouvel éclat de Mr. le Prince avoit jetté, s'étoit plutot attaché à le Tellier, à Lionne, & a Servien, qu'au Cardinal même. Il ne laiſſoit pas de faire, en pouſſant ces trois ſujets, l'effet qui lui convenoit, & c'étoit d'éloigner d'auprès de la Reine ceux dont le miniſtére véritable & ſolide offuſquoit le ſien, qui n'étoit qu'aparent & imaginaire. Cette vue, qui étoit aſſurément plus ſubtile que judicieuſe, le charmoit à un point, qu'il en parla à Bagnols, le jour que Mr. le Prince ſe fut déclaré contre eux, comme de l'action la plus ſage & la plus fine qui eût été faite de notre ſiécle. „ Elle amuſe le Cardi-

„ dinal, *lui dit-il*, en lui faiſant croi- 1651.
„ re que l'on prend le change, & qu'au
„ lieu de preſſer la Déclaration contre lui,
„ laquelle n'eſt pas encore expédiée, on
„ ſe contente de clabauder contre ſes amis.
„ Elle chaſſe du Cabinet les ſeules perſon-
„ nes à qui la Reine ſe pourroit ouvrir, &
„ y en laiſſe d'autres auſquels il faudra né-
„ ceſſairement qu'elle s'ouvre, faute d'au-
„ tres; & elle oblige les Frondeurs ou à
„ paſſer pour Mazarins, en épargnant ſes
„ Créatures, ou à ſe brouiller avec la Reine
„ en parlant contre elle". Ce raiſonnement, que Bagnols me raporta un quart d'heure après, me parut auſſi ſolide pour le dernier article, qu'il me ſembla frivole pour les autres. Je m'apliquai ſoigneuſement à y remédier, & vous verrez par la ſuite que j'y travaillai avec ſuccès.

Je vous ai déja dit que Mr. le Prince ſe retira à St. Maur le 6. Juillet 1651. Le 7. Mr. le Prince de Conti vint au Palais, y porter les raiſons que Mr. le Prince avoit eues de ſe retirer. Il ne parla qu'en général des avis qu'il avoit reçus de tous côtez des deſſeins de la Cour contre ſa perſonne. Il déclara enſuite que Mr. ſon frére ne pouvoit trouver aucune ſureté à la Cour, tant que Mrs. le Tellier, Servien, & Lionne, n'en ſeroient point éloignez. Il fit de grandes plaintes de ce que Mr. le Cardinal s'etoit voulu rendre maitre de Briſac & de Sedan, & il conclut en diſant à la Compagnie, que Mr. le Prince lui envoyoit un Gentilhomme avec une lettre. Mr. le Premier-Préſident répondit à Mr. le Prince de Conti que Mr. le Prince auroit mieux fait de venir lui-même prendre

ſa

1651. ſa place au Parlement. On fit entrer le Gentilhomme. Il rendit ſa lettte qui n'ajoutoit rien à ce qu'avoit dit Mr. le Prince de Conti. Le Premier-Préſident prit la parole, en donnant part à la Compagnie que la Reine lui avoit envoyé un Gentilhomme à 5. heures du matin, pour lui donner avis de cette lettre de Mr. le Prince, & pour lui commander de faire entendre à la Compagnie que Sa Majeſté ne deſiroit pas qu'on fît aucune déliberation, qu'elle ne lui eût fait ſavoir ſa volonté. Mr. le Duc d'Orléans ajouta que ſa conſcience l'obligeoit à témoigner que la Reine n'avoit eu aucune penſée de faire arrêter Mr. le Prince; que les Gardes qui avoient paſſé dans le fauxbourg St. Germain n'y avoient été que pour favoriſer l'entrée de quelques vins qu'on vouloit faire paſſer ſans payer les droits; que la Reine n'avoit aucune part à ce qui s'étoit paſſé à Briſac. Enfin Monſieur parla comme il eût fait, s'il eût été le mieux intentionné du monde pour la Reine. Comme je pris la liberté de lui demander, après la ſéance, s'il n'avoit pas apréhendé que la Compagnie lui demandat la garentie de la ſureté de Mr. le Prince, dont il venoit de donner des aſſurances ſi poſitives, il me répondit d'un air très embaraſſé: *Venez chez moi, je vous dirai mes raiſons.* Il eſt certain qu'il s'étoit expoſé, en parlant comme il avoit fait, à cet inconvénient, qui n'étoit pas médiocre; & Mr. le Premier-Préſident, qui ſervoit alors la Cour de très bonne foi, le lui évita très habilement, en donnant le change à Machaut, qui avoit touché cet expédient, & en ſupliant ſeulement Monſieur de raſſurer Mr. le Prin-

Prince, & d'eſſayer de le faire revenir à la Cour. Il affecta auſſi de laiſſer couler le tems de la ſéance, & ainſi on n'eut que celui de remettre l'aſſemblée au lendemain, & d'arrêter ſeulement qu'en attendant, la lettre de Mr. le Prince ſeroit portée à la Reine. Je reviens à ce que Monſieur me dit, lorſqu'il fut revenu chez lui. 1651.

Il me mena dans le cabinet des livres, il en ferma la porte au verrou, il jetta ſon chapeau avec émotion ſur une table, & il s'écria en jurant : „ Vous êtes une groſſe „ duppe, ou je ſuis une groſſe bête : croyez-„ vous que la Reine veuille que Mr. le Prin-„ ce revienne à la Cour ? Oui, Monſieur, „ *lui dis-je ſans balancer*, pourvû qu'il y „ vienne en état de ſe faire prendre ou aſ-„ ſommer. Non, *me répondit-il*, elle veut „ qu'il revienne à Paris en toutes maniéres ; „ & demandez à votre ami le Vicomte d'Au-„ tel ce qu'il m'a dit aujourd'hui de ſa part, „ comme j'entrois dans la Grand' Cham-„ bre ". Voici ce qu'il lui avoit dit ; Que le Maréchal du Pleſſis Prâlin ſon frére avoit eu ordre de la Reine à ſix heures du matin de prier Monſieur de ſa part d'aſſurer le Parlement, que Mr. le Prince ne courroit aucune fortune, s'il lui plaiſoit de revenir à la Cour. „ Je n'ai pas été juſques là, *ajouta* „ *Monſieur* ; car j'ai mille raiſons pour ne „ lui pas ſervir de caution, & ni l'un ni „ l'autre ne m'y ont obligé ; mais au moins, „ vous voyez, *me continua-t-il*, que je n'ai „ pu moins dire que ce que j'ai dit, & vous „ voyez de plus le plaiſir qu'il y a d'agir en-„ tre tous ces gens-là. La Reine dit avant-„ hier, qu'il faut qu'elle ou le Prince quitte

„ le

1651. „ le pavé: elle veut aujourd'hui que je l'y „ raméne, & que je m'engage d'honneur „ au Parlement pour ſa ſureté. Mr. le Prin- „ ce ſortit hier au matin de Paris, pour „ s'empêcher d'être arrêté, & je gage qu'il „ y reviendra avant qu'il ſoit deux jours, de „ la maniére que cela tourne. Je veux m'en „ aller à Blois & me moquer de tout".

Comme je connoiſſois Monſieur, & que je ſavois de plus que Valois, qui étoit à lui, mais qui étoit ſerviteur de Mr. le Prince, avoit dit la veille que l'on ſe tenoit à St. Maur très aſſuré du Palais d'Orléans; je ne doutai point que la colére de Monſieur ne vînt de ſon embaras, & que ſon embaras ne fût l'effet des avances qu'il avoit faites lui-même à Mr. le Prince, dans la penſée qu'elles ne l'obligeroient jamais à rien, parce qu'il étoit perſuadé qu'il ne reviendroit plus à la Cour. Comme il vit que la Reine, au lieu de prendre le parti de le pouſſer, lui offroit des ſuretez, au cas qu'il voulût retourner à Paris, & que cette conduite lui fit croire qu'elle ſeroit capable de mollir ſur la propoſition de joindre à l'éloignement du Cardinal celui de Lionne, Servien & le Tellier, il s'effraya; il crut que Mr. le Prince reviendroit au premier jour à Paris, & qu'il ſe ſerviroit de la foibleſſe de la Reine, non pas pour pouſſer effectivement les Miniſtres, mais pour faire ſa cour en ſe racommodant avec elle, & en tirant ſes avantages particuliers pour prix des complaiſances qu'il auroit pour elle en les rapellant. Monſieur crut ſur ce fondement qu'il ne pouvoit trop ménager la Reine, qui lui avoit fait la veille des reproches des meſures qu'il gardoit avec Mr.

le

le Prince, „ après ce qu'il avoit fait, *lui* 1651.
„ *dit-elle*, ſans ce que je ne vous ai pas en-
„ core dit “. Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'elle ne s'en eſt jamais expliquée plus clairement; ce qui me fait croire que ce n'étoit rien. Monſieur venoit de charger le Maréchal de Grammont de toutes les douceurs & de toutes les promeſſes poſſibles touchant la ſureté de Mr. le Prince; car ce fut l'après-dinée de ce même jour 7. Juillet que le Maréchal de Grammont fit le voyage de St. Maur dont je vous ai parlé ci-deſſus, voyage qui avoit été concerté la veille avec la Reine. Monſieur crut donc qu'ayant fait d'une part ce que la Reine avoit deſiré, & prenant de l'autre avec Mr. le Prince tous les engagemens qu'il lui pouvoit donner pour ſa ſureté, il s'aſſuroit ainſi lui-même des deux côtez. Voilà juſtement où échouent toutes les ames timides; la peur qui groſſit toujours les objets donne du corps à toutes leurs imaginations, elles prennent pour forme tout ce qu'elles ſe figurent en penſée de leurs ennemis, & elles tombent preſque toujours dans des inconvéniens très effectifs, par la frayeur qu'elles prennent de ceux qui ne ſont qu'imaginaires.

Monſieur vit le 6. au ſoir dans l'eſprit de la Reine des diſpoſitions à s'accommoder avec Mr. le Prince, quoiqu'elle l'aſſurat du contraire; & il ne pouvoit ignorer que l'inclination de Mr. le Prince ne fût de s'accommoder avec la Reine. La timidité lui fit croire que ces diſpoſitions produiroient leur effet dès le huitième, & il fit dès le ſeptiéme, ſur ce fondement qui étoit faux, des pas qui n'auroient pu être judicieux, que

1651. ſupoſé que l'accommodement eût été fait dès le cinquiéme. Je le lui fis avouer à lui-même, avant que de le quiter, par ce dilemme: „ Vous apréhendez, que Mr. le Prin„ ce ne revienne à la Cour, parcequ'il en „ ſera le maitre. Prenez vous un bon moyen „ pour l'en éloigner, en lui ouvrant toutes „ les portes, & en vous engageant vous„ même à ſa ſureté? Voulez vous qu'il y „ revienne pour avoir plus de facilité à le per„ dre? Je ne vous crois pas capable de cette „ penſée à l'égard d'un homme à qui vous „ donnez votre parole à la face de tout un „ Parlement & de tout un Royaume. Le „ voulez vous faire revenir pour l'accommo„ der effectivement avec la Reine? Il n'y a „ rien de mieux, pourvû que vous ſoyez „ aſſuré qu'ils ne s'accommoderont pas en„ ſemble contre vous-même, comme ils fi„ rent il n'y a pas longtems: mais je m'ima„ gine que Votre Alteſſe Royale a bien ſu „ prendre ſes ſuretez ". Monſieur qui n'en avoit pris aucune, eut honte de ce que je lui repréſentois avec aſſez de force, & il me dit: „ Voilà des inconvéniens; mais que „ faire en l'état où ſont les choſes? Ils ſe ra„ commoderont tous enſemble, & je de„ meurerai ſeul comme l'autre fois. Si vous „ me commandez, Monſieur, *lui répondis„ je*, de parler à la Reine de votre part aux „ termes que je vais propoſer à Votre Al„ teſſe Royale, j'oſe vous répondre que vous „ verrez, au moins bientot, clair dans vos „ affaires ". Il me donna carte blanche, ce qu'il faiſoit toujours avec facilité, quand il ſe trouvoit embarraſſé. Je la remplis d'une maniére qui lui agréa. Je lui expliquai le tour

tour que je donnerois à ce que je dirois à 1651.
la Reine. Il l'aprouva, & je fis ſuplier la Reine par Gabouri dès le ſoir même de me permettre d'aller à l'heure accoutumée dans la petite galerie. Monſieur, à qui je fis ſavoir par Jouy que la Reine m'avoit mandé de m'y rendre à minuit, m'envoya chercher ſur les huit heures à l'hôtel de Chevreuſe où je ſoupois, pour me dire qu'il m'avouoit qu'il n'avoit de ſa vie été ſi embarraſſé qu'il l'étoit alors; qu'il convenoit qu'il y avoit beaucoup de ſa faute; mais qu'il étoit pardonnable de faillir dans une occaſion où il ſembloit que tout le monde ne cherchoit qu'à rompre ſes meſures: que Mr. le Prince lui avoit fait dire par Croiſſi à ſept heures du matin des choſes qui lui donnoient lieu de croire qu'il ne reviendroit pas à Paris; que Mr. de Chavigny lui avoit parlé à ſept heures du ſoir d'une maniére qui lui faiſoit juger qu'il y pourroit être au moment qu'il me parloit. Il ajouta que la Reine étoit une étrange femme; qu'elle lui avoit témoigné la veille qu'elle étoit très aiſe que Mr. le Prince eût quitté la partie, & que ce qu'elle lui feroit dire par le Maréchal de Grammont ne ſeroit que pour la forme; qu'elle lui avoit fait dire ce jour-là à ſix heures du matin qu'il falloit faire tous ſes efforts pour l'obliger à revenir: qu'il m'avoit envoyé querir pour me recommander de bien prendre garde à la maniére dont je parlerois à la Reine; „ parcequ'enfin, *me dit-il*, je vous dé„ clare que, voyant comme je le vois qu'el„ le ſe va raccommoder avec Mr. le Prince, „ je ne veux plus me brouiller ni avec l'un „ ni avec l'autre ". J'eſſayai de faire com-

1651. prendre à Monſieur que le vrai moyen de ſe brouiller avec tous les deux ſeroit de ne pas ſuivre la voye qu'il avoit priſe, ou du moins réſolue, & de faire expliquer la Reine. Il vetilla beaucoup ſur la maniére dont il étoit convenu à midi; & je connus encore en cette rencontre que de toutes les paſſions la peur eſt celle qui affoiblit davantage le jugement, & que ceux qui en ſont poſſedez retiennent aiſément les impreſſions qu'elle leur inſpire, même dans le tems où ils ſe défendent, ou plutot où on les défend des mouvemens qu'elle leur donne. J'ai fait cette obſervation trois ou quatre fois en ma vie.

Comme la converſation avec Monſieur s'échaufoit plus ſur les termes, que ſur la ſubſtance des choſes dont il me paroiſſoit que je l'avois aſſez convaincu, le Maréchal de Grammont entra. Il venoit de rendre compte à la Reine du voyage de St. Maur, dont je vous ai déja parlé. Et comme il étoit fort piqué du refus que Mr. le Prince lui avoit fait de l'écouter en particulier, il donna à ſon voyage & ſa négociation un air de ridicule qui ne me fut pas inutile. Monſieur, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le plus à ſe jouer, prit un plaiſir ſenſible à la deſcription des Etats de la Ligue aſſemblez à St. Maur, (ce fut ainſi que le Maréchal apella le Conſeil devant lequel il avoit parlé.) Il peignit fort plaiſamment tous ceux qui le compoſoient, & je m'aperçus que cette idée de plaiſanterie diminua beaucoup dans l'eſprit de Monſieur la frayeur qu'il avoit conçue du parti de Mr. le Prince.

Je reçus, au moment que le Maréchal de Gram-

Grammont partit d'auprès de Monſieur, un billet de Madame la Palatine, qui ne me ſervit pas moins à lui faire connoitre que les meſures du Palais Royal n'étoient pas encore ſi ſures, qu'il fût encore tems d'y bâtir comme ſur des fondemens bien aſſurez. Voici les propres mots de ce billet. 1658.

*Je vous prie que je vous puiſſe voir au ſortir de chez la Reine; il eſt néceſſaire que je vous parle. J'ai été aujourd'hui à St. Maur où l'on ne ſait ce que l'on peut, & je ſors du Palais Royal où l'on ſait encore moins ce que l'on veut.*

J'expliquai ces mots à Monſieur à ma maniere Je lui dis qu'ils ſignifioient que tout étoit en ſon entier dans l'eſprit de la Reine. Je l'aſſurai que, pourvû qu'il ne changeat rien à l'ordre qu'il m'avoit donné de négocier de ſa part avec elle, je raporterois de quoi le tirer de la peine où je le voyois. Il me le promit, quoiqu'avec des reſtrictions que la timidité produit toujours en abondance.

J'allai chez la Reine, & je lui dis que Monſieur m'avoit commandé de l'aſſurer encore de ce qu'il lui avoit proteſté la veille touchant la ſortie de Mr. le Prince, qui étoit que non ſeulement il ne l'avoit pas ſue, mais encore qu'il la deſaprouvoit & qu'il la condamnoit au dernier point; qu'il n'entreroit en rien de tout ce qui ſeroit contre le ſervice du Roi & contre le ſien; que Mr. le Cardinal étant éloigné, il ne favoriſeroit en façon du monde les prétextes que l'on vouloit prendre de la crainte de ſon retour, parcequ'il étoit perſuadé effectivement que la Reine n'y penſoit plus: que Mr. le Prince

1651. ce ne ſongeoit qu'à animer ſon phantôme, pour effaroucher les peuples, & que lui Monſieur n'avoit d'autres deſſeins que de les radoucir: que l'unique moyen d'y réuſſir étoit de ſupoſer le retour du Cardinal pour impoſſible, parceque tant que l'on feroit paroitre qu'on le craignît comme proche, on tiendroit les Peuples & même les Parlemens en défiance & en chaleur. Je commençai ma députation vers la Reine par ce préambule, qui, pour vous dire le vrai, n'étoit pas fort néceſſaire, & je m'arrêtai en cet endroit pour eſſayer de juger, par la maniére dont elle recevroit un diſcours dont le fond lui étoit très deſagréable, ſi un avis que l'on me donna en ſortant de chez Monſieur étoit bien fondé. Valois qui étoit à lui m'aſſura, comme je montois en caroſſe, qu'il avoit oui Chavigni, qui diſoit à l'oreille à Goulas que la Reine étoit depuis midi dans une fierté qui lui faiſoit craindre qu'elle n'eût quelques négociations cachées & ſouterraines avec Mr. le Prince. Je n'en trouvai aucune aparence ni dans ſon air ni dans ſes paroles: elle écouta tout ce que je lui dis fort paiſiblement & ſans s'émouvoir, & je fus obligé de paſſer plutot que je n'avois cru au véritable ſujet de mon ambaſſade, qui étoit de la ſuplier de s'expliquer pour une bonne fois avec Monſieur de la maniére dont il plaiſoit à Sa Majeſté qu'il ſe conduiſît à l'égard de Mr. le Prince: que l'ouverture pleine & entiére étoit encore plus de ſon ſervice en cette conjoncture que de l'intérêt de Monſieur, parceque les moindres pas qui ne ſeroient point concertez, ſeroient capables de donner des avantages à

Mr.

Mr. le Prince, d'autant plus dangereux qu'ils 1651.
jetteroient de la défiance dans les eſprits, en une occaſion où la confiance ſe pouvoit preſque dire uniquement néceſſaire. La Reine m'arrêta à ce mot, & me dit d'un air qui me paroiſſoit fort naturel & même bon : „ A quoi ai-je manqué? Monſieur ſe plaint-„ il de moi depuis hier? Non, Madame, „ *lui répondis-je*, mais Votre Majeſté lui „ témoigna hier à midi qu'elle étoit bien ai-„ ſe que Mr. le Prince fût ſorti de Paris, & „ elle lui a fait dire ce matin par le Vicom-„ te d'Autel qu'il ne lui pouvoit rendre un „ ſervice plus ſignalé que d'obliger Mr. le „ Prince à revenir. Ecoutez-moi, *reprit* „ *la Reine ſans balancer & tout d'un coup*, „ & ſi j'ai tort, je conſens que vous me le „ diſiez librement. Je convins hier à midi „ avec Monſieur que nous envoyerions pour „ la forme ſeulement Mr. de Grammont à „ Mr. le Prince, & que nous tromperions „ même l'Ambaſſadeur, qui, comme vous „ ſavez, n'a point de ſecret. J'aprens „ hier à minuit que Monſieur a envoyé Gou-„ las à neuf heures du ſoir à Chavigni, „ pour lui ordonner de donner de ſa part à „ Mr. le Prince toutes les paroles les plus „ poſitives & les plus particuliéres d'union & „ d'amitié. J'aprens au même inſtant qu'il a „ dit au Préſident de Neſmond qu'il feroit „ des merveilles au Parlement pour ſon Cou-„ ſin. Puis-je moins faire, dans l'émotion où „ je vois tout le monde ſur l'évaſion de Mr. „ le Prince, que de prendre quelques dates „ pour me défendre, à l'égard de Monſieur „ même, des reproches qu'il eſt capable de „ me faire dès demain peut-être? Je ne me

1651. „ prens pas à vous de ſa conduite. Je ſais
„ bien que vous n'êtes point du concert, qui
„ paſſe par le canal de Goulas & de Chavigni:
„ mais auſſi, puiſque vous ne pouvez pas les
„ empêcher, vous ne devez pas au moins
„ trouver étrange que je prenne quelques
„ précautions. De plus je vous avoue, *re-*
„ *prit la Reine*, que je ne ſais où j'en ſuis.
„ Mr. le Cardinal eſt à cent lieues d'ici, tout
„ le monde me l'explique à ſa mode. Lionne
„ eſt un traitre, Servien veut que je ſorte de-
„ main de Paris, ou que je faſſe aujourd'hui
„ tout ce qu'il plaira à Mr. le Prince, & ce-
„ la à votre honneur & louange. Le Tel-
„ lier ne veut que ce que j'ordonnerai, le Ma-
„ réchal de Villeroi attend les volontez de
„ ſon Eminence; cependant Mr. le Prince
„ me met le couteau à la gorge, & voi-
„ la Monſieur qui pour rafraichiſſement dit
„ que c'eſt ma faute, & qui veut ſe plain-
„ dre de moi, parceque lui-même m'aban-
„ donne ".

Je confeſſe que je fus touché de ce diſcours de la Reine, qui ſortoit de ſource. Elle remarqua que j'en étois ému, & me témoigna qu'elle m'en ſavoit bon gré; & elle me commanda de lui dire avec liberté mes penſées ſur l'état des choſes. Voici les propres termes dans leſquels je lui parlai, que j'ai tranſcrits ſur ce que j'en écrivis moi même le lendemain.

„ Si Votre Majeſté, Madame, peut ſe ré-
„ ſoudre à ne plus penſer au retour de Mr.
„ le Cardinal, elle peut ſans exception tout
„ ce qu'il lui plaira; parceque toutes les
„ peines qu'on lui fait ne viennent que de la
„ perſuaſion où l'on eſt qu'elle ne ſonge

„ qu'à

„ qu'à ce retour. Mr. le Prince eſt perſua- 1651.
„ dé qu'il peut tout obtenir en vous le fai-
„ ſant eſpérer. Monſieur, qui croit que Mr.
„ le Prince ne ſe trompe pas dans cette vue,
„ le ménage à tout événement. Le Parle-
„ ment, à qui l'on préſente tous les matins
„ cet objet, ne veut rien diminuer de ſa
„ chaleur. Le peuple augmente la ſienne,
„ Mr. le Cardinal eſt à Breull, & ſon nom
„ fait autant de mal à Votre Majeſté & à
„ l'Etat, que pourroit faire ſa perſonne s'il
„ étoit encore dans le Palais Royal ". *Ce n'eſt qu'un prétexte*, reprit la Reine comme en colére; *ne fais-je pas aſſurer tous les jours le Parlement que ſon éloignement eſt pour toujours, & ſans aucune eſpérance de retour?*
„ Oui, Madame, *lui répondis-je*; mais je
„ ſuplie très humblement Votre Majeſté de
„ me permettre de lui dire, qu'il n'y a rien
„ de ſecret de tout ce qui ſe dit & de tout
„ ce qui ſe fait au contraire de ſes déclara-
„ tions publiques, & qu'un quart d'heure
„ après que le Cardinal eut rompu le Traité
„ de Servien & de Lionne touchant le Gou-
„ vernement de Provence, tout le monde
„ fut également informé que le premier ar-
„ ticle étoit ſon rétabliſſement à la Cour.
„ Mr. le Prince n'a pas avoué à Monſieur
„ qu'il y eût conſenti, mais il eſt convenu
„ que Votre Majeſté le lui avoit fait propo-
„ ſer comme une condition néceſſaire, &
„ il le dit publiquement à qui le veut en-
„ tendre ". *Paſſons, paſſons*, dit la Reine, *il ne ſert de rien d'agiter ici cette queſtion: je ne puis faire ſur cela que ce que j'ai fait. On le veut croire, quoi que je diſe, il faut donc agir ſur ce que l'on veut croire.* " En ce cas-là,

1651. „ Madame, je ſuis perſuadé qu'il y a bien „ plus de prophéties à faire que de conſeils „ à donner ". *Dites vos prophéties*, repartit la Reine, *mais ſur le tout qu'elles ne ſoyent pas comme celles des barricades. Tout de bon*, ajouta-t-elle, *dites moi en homme de bien ce que vous croyez de tout ceci. Vous voila Cardinal, autant vaut, vous ſeriez un méchant homme, ſi vous vouliez le bouleverſement de l'Etat. Je confeſſe que je ne ſais où j'en ſuis; je n'ai que des traitres & des poltrons à l'entour de moi. Dites moi vos penſées en toute liberté.* " Je „ le vais faire, Madame, *repris-je*, quoi- „ qu'avec peine, parceque je ſai que ce „ qui regarde Mr. le Cardinal eſt ſenſible „ à Votre Majeſté; mais je ne puis m'em- „ pécher de lui dire encore que, ſi elle „ ſe peut réſoudre aujourd'hui à ne plus „ penſer au retour du Cardinal, elle ſe- „ ra demain plus abſolue qu'elle n'étoit „ le premier jour de ſa Régence; & que „ ſi elle continue à vouloir le rétablir, el- „ le hazarde l'Etat ". *Pourquoi*, repritelle, *ſi Monſieur & Mr. le Prince y conſentoient?* " Parceque, Madame, *lui répondis-* „ *je*, Monſieur n'y conſentira que quand „ l'Etat ſera hazardé, & que Mr. le Prin- „ ce n'y conſentira que pour le hazarder ". Je lui expliquai en cet endroit le détail de tout ce qui étoit à craindre, je lui exagérai l'impoſſibilité de ſéparer Mr. le Prince du Parlement, & l'impoſſibilité de gagner ſur ce point le Parlement par une autre voye que celle de la force qui mettroit la Couronne en péril. Je lui remis devant les yeux les prétentions immenſes de Mr. le Prince, de Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut.

Je

Je lui fis voir au doigt & à l'œil qu'elle diſſiperoit, quand il lui plairoit, par un ſeul mot, pourvû qu'il partît du cœur, toutes ces fumées ſi noires & ſi épaiſſes. Et comme j'aperçus qu'elle étoit touchée de ce que je lui diſois, & qu'elle prenoit particuliérement gout à ce que je lui repréſentois du rétabliſſement de ſon autorité; je crus qu'il étoit aſſez à propos de prendre ce moment pour lui expliquer la ſincérité de mes intentions. " Et plût à Dieu, Madame, „ *ajoutai-je*, que V. M. voulût rétablir ſon „ autorité par ma propre perte! On lui dit „ à toutes les heures du jour que je penſe „ au Miniſtére; & Mr. le Cardinal s'eſt ac„ coutumé à ces paroles, *Il veut ma place.* „ Eſt-il poſſible, Madame, que l'on me „ croye aſſez impertinent pour m'imaginer „ qu'on puiſſe devenir Miniſtre par la fac„ tion; & que je connoiſſe ſi peu la ferme„ té de V. M. pour croire que je conquê„ terai ſa faveur par les armes? Mais ce qui „ n'eſt que trop vrai, eſt que ce qui ſe dit „ ridiculement du Miniſtére, ſe fait réelle„ ment à l'égard des autres prétentions que „ chacun a. Mr. le Prince vient d'obtenir „ la Guyenne, il veut Blaye pour Mr. de „ la Rochefoucaut; il veut la Provence „ pour Mr. ſon Frére; Mr. de Bouillon veut „ Sedan; Mr. de Turenne veut comman„ der en Allemagne; Mr. de Nemours veut „ l'Auvergne; Viole veut être Sécretaire „ d'Etat; Chavigni veut demeurer en ſon „ poſte; & moi, Madame, je demande le „ Cardinalat. S'il plait à V. M. de ſe mo„ quer de toutes nos prétentions, & de les „ régler abſolument ſelon ſes intérêts & ſe- 1651

„ lon

1651. „ lon ſes volontez, elle n'a qu'à renvoyer
„ pour une bonne fois Mr. le Cardinal en Ita-
„ lie, rompre tous les commerces que les
„ Particuliers conſervent avec lui, effacer de
„ bonne foi les idées qui reſtent de ſon retour
„ & qui ſe renforcent même tous les jours,
„ & déclarer enſuite qu'ayant bien voulu don-
„ ner au Public la ſatisfaction qu'il a ſouhai-
„ tée de l'éloignement du Cardinal, elle croit
„ qu'il eſt de ſa dignité de refuſer aux parti-
„ culiers les graces qu'ils ont demandées ou
„ pretendues ſous ce prétexte. Nul ne perdra
„ plus que moi, Madame, à cette conduite,
„ qui révoque ma nomination d'une maniére
„ qui ſera agréée généralement de tout le
„ monde, mais qui ne le ſera aſſurément de
„ nul autre, ſans exception, plus que de
„ moi même, parceque je ne me la crois
„ néceſſaire que pour des raiſons qui ceſſe-
„ ront, dès que V. M. aura rétabli les choſes
„ dans l'ordre où elles doivent être". *N'ai-je pas fait tout ce que vous me propoſez*, reprit la Reine? *N'ai-je pas aſſuré dix fois Monſieur, Mr. le Prince, & le Parlement, que le Cardinal ne reviendroit jamais? Avez vous pour cela ceſſé de prétendre, & vous qui parlez, tout le premier?* " Non, Madame,
„ *lui dis-je*, perſonne n'a ceſſé de préten-
„ dre, parcequ'il n'y a perſonne qui ne
„ ſache que Mr. le Cardinal gouverne plus
„ que jamais. V. M. m'a fait l'honneur de
„ ne ſe point cacher de moi ſur ce ſujet,
„ mais ceux à qui elle ne le dit pas, en ſa-
„ vent peut-être encore plus que moi; &
„ c'eſt ce qui perd tout, Madame, parce-
„ que tout le monde ſe voit en droit de ſe
„ défendre de ce que l'on croit d'autant
„ moins

„ moins légitime, que V. M. le desavoue 1651.
„ publiquement ". *Mais tout de bon*, dit la Reine, *croyez vous que Monsieur abandonnat Mr. le Prince, s'il étoit assuré que le Cardinal ne revînt pas ?* „ En pouvez-vous douter, „ Madame, *lui répondis-je*, après ce que „ vous avez vu ces jours passez ? Il l'eût ar- „ rêté chez lui, si vous l'aviez voulu, quoi- „ qu'il ne se croye nullement assuré qu'il ne „ doive point revenir ". La Reine rêva un peu sur ma réponse, & puis tout d'un coup elle me dit, même avec précipitation, comme ayant impatience de finir ce discours; *C'est un plaisant moyen de rétablir l'autorité royale que de chasser le Ministre du Roi malgré lui !* Elle ne me laissa pas reprendre la parole, & continua en me commandant de lui dire mon sentiment sur l'état où étoient les choses: *Car*, ajouta-t-elle, *je ne puis faire davantage sur ce point, que ce que j'ai déja fait, & ce que je fais tous les jours.* J'entendis bien qu'elle ne vouloit pas s'expliquer plus clairement. Je n'insistai donc point directement, mais je fis la même chose en satisfaisant à ce qu'elle m'avoit commandé, qui étoit de lui dire ma pensée; car je repris ainsi le discours: „ Pour obéir, Madame, à V. M., il „ faut que je retombe dans les prophéties „ que j'ai tantot pris la liberté de lui tou- „ cher. Si les choses continuent comme el- „ les sont, Monsieur sera dans une perpé- „ tuelle défiance que Mr. le Prince ne se rac- „ commode avec V. M. par le rétablisse- „ ment du Cardinal; & il se croira obligé „ par cette vue de le ménager toujours, & „ de se tenir avec soin dans le Parlement & „ parmi le peuple. Mr. le Prince, ou s'uni-

„ ra

1651. „ ra avec lui pour s'assurer contre ce réta-
„ blissement, s'il n'y trouve pas son comp-
„ te, ou il partagera le Royaume pour le
„ souffrir, jusques à ce qu'il trouve plus d'in-
„ térêt à le chasser. Les Particuliers qui ont
„ quelques considérations ne songeront qu'à
„ en tirer leur avantage : il y aura mille
„ subdivisions & dans la Cour & dans les
„ factions. Voila, Madame, bien des ma-
„ tiéres pour la guerre civile, & cette guerre
„ se mêlant à une guerre étrangére aussi
„ grande que celle que nous avons aujour-
„ d'hui, peut porter l'Etat sur le penchant
„ de sa ruine ". *Si Monsieur vouloit*, repar-
tit la Reine ..... „ Il ne voudra jamais,
„ *lui répondis-je.* On trompe V. M. si on le
„ lui fait espérer, & je me perdrois auprès
„ de lui si je le lui avois seulement proposé.
„ Il craint Mr. le Prince, il ne l'aime point;
„ il ne peut plus se fier à Monsieur le Car-
„ dinal. Il aura dans des momens des foi-
„ blesses pour l'un ou pour l'autre, selon
„ ce qu'il en aprehendera; mais il ne quit-
„ tera jamais l'ombre du Public, tant que
„ ce Public fera un Corps, & il le fera
„ encore long-tems sur une matiére sur la-
„ quelle V. M. est obligée elle-même de l'é-
„ chauffer toujours par de nouvelles Déclara-
„ tions ".

Je connus en cet endroit, plus encore que je n'avois fait, qu'il est impossible que la Cour conçoive ce que c'est que le Public. La flatterie qui en est la peste l'infecte toujours à un tel point, qu'elle lui cause un délire incurable sur cet article; & je remarquai que la Reine traitoit dans son imagination tout ce que je lui en disois de chimé-

res,

res, avec la même hauteur que ſi elle n'eût 1651.
jamais eu aucun ſujet de faire des réflexions ſur les barricades. Je gliſſai ſur cela par cette conſidération plus légérement que la matiére ne le portoit, & elle m'en donna d'ailleurs aſſez de lieu, parcequ'elle me rejetta dans le particulier de la maniére d'agir de Mr. le Prince, en me demandant ce que je diſois de la propoſition qu'il avoit faite pour l'éloignement de le Tellier, de Lionne & de Servien. Comme j'euſſe été bien aiſe de pouvoir pénétrer ſi cette propoſition n'étoit pas le *hauſſepied* de quelques négociations ſouterraines, je ſouris à cette propoſition de la Reine avec un reſpect que j'aſſaiſonnai d'un air de miſtére. La Reine de qui tout l'eſprit conſiſtoit en air, l'entendit, & elle me dit: „ Non, il n'y a rien que ce que „ vous voyez comme moi & comme tout „ le monde. Mr. le Prince a voulu tirer de „ moi de quoi chaſſer douze Miniſtres, par „ l'eſpérance de m'en laiſſer un, qu'il m'au„ roit peut-être ôté dès le lendemain. On „ n'a pas donné dans ce panneau, il en„ tend un autre; il me veut ôter ceux qui „ me reſtent, c'eſt-à-dire il propoſe de les „ ôter: car ſi on lui veut laiſſer la Proven„ ce, il me laiſſera le Tellier, & peut-être „ que j'obtiendrai Servien pour le Langue„ doc. Qu'en dit Monſieur "? *Il prophétiſe, Madame*, lui répondis-je; *car, comme j'ai déja dit à V. M., que peut-on dire dans l'état où ſont les affaires?* „ Mais enfin qu'en dit-il, „ *reprit la Reine?* Ne ſe joindra-t-il pas „ encore à Mr. le Prince, pour me faire „ faire ce pas de ballet "? *Je ne le crois pas, Madame*, repartis-je, *quand je me reſſouviens*

*de*

1651. *de ce qu'il m'en a dit aujourd'hui : mais je n'en doute pas, quand je fais réflexion qu'il y ſera peut-être forcé dès demain.* „ Et vous, *me dit* „ *la Reine*, que ferez vous " ? *Je me déclarerai en plein Parlement*, repliquai-je, *& en Chaire même contre la propoſition, ſi V. M. ſe réſout à ſe ſervir de l'unique & ſouverain reméde, & j'opinerai aparemment comme les autres, ſi elle laiſſe les choſes dans l'état où elles ſont* *.

La Reine qui s'étoit fort contenue juſques là, s'emporta à ce mot ; elle éleva même ſa voix, & me dit que je ne lui avois donc demandé cette audiance que pour lui déclarer la guerre en face ? „ Je ſuis bien éloi- „ gné, Madame, de cette inſolence & de „ cette folie, *lui répondis-je*, puiſque je „ n'ai ſuplié V. M. de me permettre d'avoir „ l'honneur de la voir aujourd'hui, que „ pour ſavoir de la part de Monſieur ce „ qu'il vous plait, Madame, de lui com- „ mander, pour prévenir celle dont Mr. le „ Prince vous menace. Il y a quelque tems „ que je diſois à V. M. qu'on eſt bien „ malheureux de tomber dans des tems où „ un homme de bien eſt obligé, même par „ ſon devoir, de manquer au reſpect qu'il „ doit

* On ſait combien le Coadjuteur en vouloit alors au Cardinal Mazarin, ſous l'autorité du Prince de Conti, qui étoit le Chef du parti opoſé au Cardinal. On fit en ce tems-là ce Vaudeville,

*Monſieur de Retz a juré par ſa Croſſe,*
*Et Conti par ſa boſſe :*
*Nous allons de Saint Germain,*
*Chaſſer le Mazarin.*

„ doit à ſon maitre. Je ſais, Madame, 1651.
„ que je ne l'obſerve pas en parlant com-
„ me je fais ſur le ſujet de Mr. le Cardinal,
„ mais je ſais en même tems que je parle
„ & que j'agis en bon Sujet, & que tous
„ ceux qui font autrement, ſont des préva-
„ ricateurs qui plaiſent, mais qui trahiſſent
„ leur conſcience & leurs devoirs. V. M.
„ me commande de lui dire mes penſées
„ avec liberté, & je lui obéis. Qu'elle me
„ ferme la bouche & elle verra ma ſoumiſ-
„ ſion, & que je raporterai ſimplement à
„ Monſieur & ſans replique ce dont elle me
„ fera l'honneur de me charger ". La Rei-
ne reprit tout d'un coup un air de douceur
& me dit: „ Non, je veux au contraire que
„ vous me diſiez vos ſentimens, expliquez
„ les moi à fond ". Je ſuivis ſon ordre à la
lettre, je lui fis une peinture la plus naturel-
le qu'il me fut poſſible de l'état où les affai-
res étoient réduites; j'achevai de crayonner
ce que vous en voyez déja ébauché; je lui
dis toute la vérité avec la même ſincérité &
la même exactitude que j'aurois eue ſi j'a-
vois dû en rendre compte à Dieu un quart
d'heure après. La Reine en fut touchée, &
elle dit le lendemain à la Palatine qu'elle
étoit convaincue que je parlois du cœur,
mais que j'étois aveuglé moi-même par la
préocupation. Ce qui me parut, c'eſt qu'elle
l'étoit beaucoup elle-même par l'attachement
qu'elle avoit pour le Cardinal Mazarin, &
que ſon inclination l'emportoit toujours ſur
les velléitez que je lui voyois de tems en
tems d'entrer dans les ouvertures que je lui
faiſois pour rétablir l'autorité royale, aux
dépens & des Mazarins & des Frondeurs. Je

1651. remarquai que ſur la fin de la converſation elle prit plaiſir à me faire parler ſur ce ſujet ; & que comme elle vit que je le faiſois effectivement avec ſincérité & avec bonne intention, elle m'en témoigna ſa reconnoiſſance.

J'apréhenderois de vous ennuyer, ſi je m'étendois davantage ſur un détail qui n'eſt déja que trop long, & je me contenterai de vous dire que le réſultat fut, que je ferois tous mes efforts pour obliger Monſieur à ne ſe point joindre à Mr. le Prince, pour demander l'eloignement de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, en lui donnant parole de la part de la Reine qu'elle ne s'accommoderoit pas elle-même avec Mr. le Prince, ſans la participation & ſans le conſentement de Monſieur. J'eus bien de la peine à tirer cette parole ; & la difficulté que j'y trouvai me confirma dans l'opinion où j'étois, que les aparences d'accommodement entre le Palais Royal & St. Maur n'étoient pas tout-à-fait éteintes. Je le crus encore bien davantage, quand je vis qu'il m'étoit impoſſible d'obliger la Reine à s'ouvrir de ſes intentions touchant la conduite que Monſieur devoit prendre, ou pour procurer le retour de Mr. le Prince, ou pour le traverſer. Elle affecta de me dire qu'elle n'avoit point changé de ſentiment à cet égard, depuis ce qu'elle en avoit dit à Monſieur même ; mais je connus clairement à ſes maniéres, & même à quelques unes de ſes paroles, qu'elle en avoit changé plus de trois fois, depuis que j'étois dans la galerie ; & je me ſouvins de ce que la Palatine m'avoit écrit, qu'on ne ſavoit au Palais Royal ce que l'on y vouloit.

Je

Je ne laiſſai pas d'inſiſter & de preſſer la Rei- 1651.
ne, parceque je jugeois bien que Monſieur, qui étoit très clairvoyant, ne recevant de moi qu'une parole vague & générale, à laquelle il n'ajouteroit pas beaucoup de foi, parcequ'il ſe défioit beaucoup des intentions de la Reine à ſon égard, ne manqueroit pas de jetter & d'arrêter toute ſa réflexion, & avec beaucoup de raiſon, ſur le peu d'éclairciſſement que je lui donnerois du véritable deſſein de la Reine. Et je ne doutois pas que par cette conſidération il ne fît encore de nouveaux pas vers Mr. le Prince, ce que je ne croyois nullement de ſon intérêt, non plus que de celui du Roi. Je parlai ſur cela à la Reine avec vigueur, mais je n'y gagnai rien, & de plus je ne pouvois rien gagner, parcequ'elle n'étoit pas elle-même déterminée. Je vous expliquerai ce détail dans la ſuite.

Il étoit preſque jour, lorsque je ſortis du Palais Royal, & ainſi je n'eus pas le tems d'aller chez Madame la Palatine, qui m'écrivit un billet à ſix heures du matin, par lequel elle me faiſoit ſavoir qu'elle m'attendoit dans un caroſſe de louage devant les *Incurables*. J'y allai auſſitot dans un caroſſe gris. Elle m'expliqua ſon billet du ſoir, elle me dit que Mr. le Prince lui avoit paru fort fier, mais qu'elle avoit connu clairement par les diſcours de Madame de Longueville qu'il ne connoiſſoit pas ſa force, en ce qu'il croyoit ſes ennemis beaucoup plus unis & beaucoup plus de concert qu'ils ne l'étoient. Que la Reine ne ſavoit où elle en étoit : qu'un moment elle vouloit à toutes conditions le retour de Mr. le Prince ; qu'à l'au-

1651. tre elle remercioit Dieu de ſa ſortie de Paris ; que cette variation venoit des différens conſeils qu'on lui donnoit ; que Servien lui diſoit que l'Etat étoit perdu, ſi Mr. le Prince s'éloignoit ; que le Tellier balançoit ; que l'Abbé Fouquet, qui étoit nouvellement revenu de Breull, l'aſſuroit que Mr. le Cardinal ſeroit au deſeſpoir, ſi elle ne ſe ſervoit de l'occaſion que Mr. le Prince lui avoit donnée lui-même de le pouſſer ; que l'ainé Fouquet ſoutenoit ſavoir le contraire de ſcience certaine ; que tout iroit ainſi, juſqu'à ce que l'ordre de Breull auroit décidé. La Palatine étoit ſurtout perſuadée qu'il y avoit des propoſitions ſous terre, qui aideient à tenir encore la Reine dans ces incertitudes. Voila ce que Madame la Palatine me dit avec précipitation, parceque le tems d'aller au Palais preſſoit, & Monſieur avoit déja envoyé deux fois chez moi. Je le trouvai prêt à monter en caroſſe. Je lui rendis compte en fort peu de paroles de ma commiſſion, je lui expoſai le fait tout ſimplement. Il en tira d'abord ce que j'avois prédit à la Reine, & dès qu'il vit que la parole qu'elle lui faiſoit donner n'étoit ni précédée ni ſuivie d'aucun concert pour agir enſemble dans la conjoncture dont il s'agiſſoit, il ſe mit à ſiffler & me dit : *Voila une bonne drogue. Allons, allons au Palais.* „ Mais encore, Monſieur, *lui* „ *dis-je*, il me ſemble qu'il ſeroit bon que Vo„ tre Alteſſe Royale réſolût ce qu'elle y dira. *Qui diable le peut ſavoir? Qui le peut prévoir?* répondit-il. *Il n'y a ni rime ni raiſon avec ces gens-ci. Allons ; & quand nous ſerons dans la Grand' Chambre, nous trouverons peut-être que ce n'eſt pas aujourd'hui Same-*

*medi.* Ce l'étoit pourtant & le 8. Juillet 1651.
1651.

Auſſitot que Monſieur eut pris ſa place, Talon Avocat-Général entra avec ſes Collégues, & dit qu'il avoit porté la veille à la Reine la lettre que Mr. le Prince avoit écrite au Parlement, que Sa Majeſté avoit fort agréé la conduite de la Compagnie; & que Mr. le Chancelier avoit mis entre les mains du Procureur-Général un écrit par lequel il ſeroit informé des volontez du Roi. Cet écrit portoit que la Reine étoit extrêmement ſurpriſe de ce que Mr. le Prince avoit pu douter des aſſurances, qu'elle avoit données tant de fois qu'elle n'avoit eu aucun deſſein contre ſa perſonne; qu'elle ne s'étonnoit pas des ſoupçons qu'il témoignoit touchant le retour de Mr. le Cardinal; qu'elle déclaroit vouloir obſerver religieuſement la parole qu'elle avoit donnée ſur ce ſujet au Parlement; qu'elle ne ſavoit rien du mariage de Mr. de Mercœur, ni des négociations de Sedan; qu'elle avoit plus de ſujet que perſonne de ſe plaindre de ce qui s'étoit paſſé à Briſac. (Je vous entretiendrai tantot de ces trois articles.) Que pour ce qui étoit de l'éloignement de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, elle vouloit bien qu'on ſût qu'elle ne prétendoit pas être gênée dans le choix des Miniſtres du Roi ſon fils, ni dans celui de ſes domeſtiques, & que la propoſition qu'on lui faiſoit ſur ce point étoit d'autant plus injuſte, qu'il n'y avoit aucun des trois nommez qui eût ſeulement fait un pas pour le rétabliſſement de Mr. le Cardinal Mazarin. La Compagnie s'échaufa beaucoup après la lecture de cet écrit, ſur ce qu'il n'étoit pas

1651. ſigné, ce qui dans les circonſtances n'étoit d'aucune conſéquence : mais, comme dans ces ſortes de Compagnies tout ce qui eſt de la forme touche les petits eſprits & amuſe même les plus raiſonnables, on employa la matinée proprement à rien, & l'on remit l'aſſemblée au Lundi. On pria en attendant Monſieur de s'entremettre pour l'accommodement. * Il y eut dans cette ſéance beaucoup de chaleur entre Mr. le Prince de Conti & Mr. le Premier-Préſident. Celui-ci, qui n'étoit nullement content de Mr. le Prince en ſon particulier, qu'il croyoit, à mon ſens ſans fondement, avoir obligé à plus de reconnoiſſance qu'il n'en avoit reçu ; celui-ci, dis-je, parla avec force de la retraite de St. Maur, & l'apella même un triſte préalable de la guerre civile. Il ajouta deux ou trois paroles, qui ſembloient marquer les mouvemens paſſez, & cauſez par Mr. le Prince de Condé. Mr. le Prince de Conti le releva, même avec menaces, en lui diſant qu'en tout autre endroit il lui aprendroit à ſe tenir dans le reſpect qui eſt dû aux Princes du Sang. Le Premier-Préſident lui repartit hardiment qu'il ne craignoit rien, & qu'il avoit lieu de ſe plaindre lui-même qu'on oſât l'interrompre dans ſa place, où il repréſentoit la perſonne du Roi. On ſe leva de part & d'autre. Monſieur, qui étoit très aiſe de les voir commis les uns contre les autres, ne s'en mêla que quand il ne put plus s'en défendre, & il dit à la fin aux uns & aux autres que tout le monde

* On trouvera le détail de cette ſéance dans les Mémoires de M. Joly page 139 du Tome I.

de ne devoit s'apliquer qu'à radoucir les eſ- 1651.
prits. Monſieur étant de retour chez lui me mena dans le cabinet des livres, ferma la porte à verrou lui-même, jetta ſon chapeau ſur la table, & me dit après d'un ton fort ému qu'avant que d'aller au Palais il n'avoit pas eu le tems de me dire une choſe qui me ſurprendroit, quoique cependant elle ne me devoit pas ſurprendre : qu'il ſavoit depuis minuit que le vieux Pantalon (il apelloit ainſi Mr. de Châteauneuf) traitoit par le canal de St. Romain & de Croiſſi avec Chavigni l'accommodement de Mr. le Prince avec la Reine ; qu'il n'ignoroit pas ce que j'avois à dire ſur cela ; qu'il ne faloit point diſputer des faits, que celui-là étoit ſûr. *Et ſi vous en doutez*, ajouta-t-il, en me jettant une lettre, *tenez, voyez, liſez*. Cette lettre étoit de Châteauneuf & adreſſée à Croiſſi, & portoit entr'autres ces propres mots : „ Vous pouvez aſſurer Mr. de Chavigni „ que le Commandeur de Jarzai, qui n'eſt „ jamais duppe qu'en des bagatelles, eſt „ convenu que la Reine marche de bon „ pied, & que non ſeulement les Frondeurs, „ mais que le Tellier même ne ſavent rien „ de notre négociation. Le ſoupçon de Mr. „ de St. Romain n'eſt pas fondé ".

Vous remarquerez, s'il vous plait, que le Grand, Premier Valet de chambre de Monſieur, ayant vu tomber ce billet de la poche de Croiſſi, l'avoit ramaſſé & l'avoit porté à Monſieur. Il n'attendit pas que j'euſſe achevé de le lire, pour me dire : „ Avois-je tort „ de vous dire ce matin, que l'on ne ſait où „ l'on en eſt avec ces gens-là ? On dit tou- „ jours qu'il n'y a point d'aſſurance au peu-

1651. „ ple, on en a menti, il y a mille fois plus „ de ſolidité dans le peuple que dans le Ca„ binet, je veux m'aller loger aux halles ". *Vous croyez donc, Monſieur*, lui dis-je, *que l'accommodement eſt fait.* „ Non, *dit-il*, je „ ne crois pas qu'il le ſoit ". *Et moi, Monſieur, je ſerois perſuadé qu'il ne ſe peut faire par ce canal, s'il m'étoit permis d'être d'un autre ſentiment que Votre Alteſſe Royale.*

Cette queſtion fut agitée avec chaleur. Je ſoutins mon opinion par l'impoſſibilité qui me paroiſſoit au ſuccès d'une négociation, dans laquelle, par une rencontre aſſez bizarre, tous les Négociateurs ſe trouvoient avoir éminemment, au moins pour cette occaſion très épineuſe en elle même, toutes les qualitez les plus propres à rompre l'accommodement du monde le plus facile. Monſieur demeura dans ſon ſentiment, parceque ſa foibleſſe naturelle lui faiſoit toujours voir ce qu'il apréhendoit, comme infaillible & même proche. Ce fut à moi de céder, ainſi que vous le pouvez croire, & de recevoir l'ordre qu'il me donna de faire dire dès l'après-dinée à la Reine par Madame la Palatine, que ſon ſentiment étoit que Sa Majeſté s'accommodat en toutes maniéres avec Mr. le Prince, & que le Parlement & le peuple étoient ſi échauffez contre tout ce qui avoit quelque teinture de Mazariniſme, qu'il ne faloit plus ſonger qu'à aplaudir à celui qui a été aſſez habile, me dit-il même avec aigreur, pour nous prévenir à recommencer l'eſcarmouche contre le Sicilien.

J'eus beau lui repréſenter que, ſupoſé même pour ſûr ce qu'il croyoit très proche, & ce que je tiendrois fort éloigné ſi j'oſois

le

le contredire, le parti qu'il prenoit avoit des 1651.
inconvéniens terribles, & particuliérement celui de précipiter la Reine dans la résolution que l'on craignoit, & même de l'obliger à prendre encore plus de mesures contre le ressentiment de Monsieur. Il crut que les raisons que je lui alléguois n'étoient que des prétextes pour couvrir la véritable qui me faisoit parler, qu'il alla chercher dans l'apréhension qu'il s'imagina que j'avois qu'il ne s'accommodât lui-même avec Mr. le Prince; & il me dit qu'il prendroit si bien ses mesures du côté de St. Maur, que je ne devois pas craindre qu'il tombât dans l'inconvénient que je lui marquois; & que si la Reine l'avoit gagné de la main une fois, il le lui sauroit bien rendre. *Je ne suis pas si sot qu'elle croit*, ajouta-t-il, *& je songe plus à vos intérêts que vous n'y songez vous même.* Je confesse que je n'entendis point ce que signifioit en cet endroit cette derniére parole, mais je m'en doutai aussitot après; car il ajouta: *Mr. le Prince, quoiqu'enragé contre vous, vous a-t-il nommé dans la lettre qu'il a écrite au Parlement?* Je m'imaginai que Monsieur vouloit me faire valoir ce silence, & me le montrer comme une marque du ménagement que l'on avoit pour moi à sa considération, & des précautions qu'il prendroit de ce côté-là sur mon sujet, en cas de besoin. Je jugeai de ce discours, & de plusieurs autres qui le précédérent & qui le suivirent, que la persuasion où je le voyois que la Reine & Mr. le Prince étoient ou accommodez ou du moins sur le point de s'accommoder, étoit ce qui l'avoit obligé de me commander d'en faire presser la Reine en son nom, & de témoi-

1651. gner à elle-même qu'il ne ſe ſentiroit pas desobligé de ſon accommodement, & de tirer mérite auprès de Mr. le Prince du conſeil qu'il en donnoit à la Reine. Je fus tout-à-fait confirmé dans mon ſoupçon, par une converſation de plus d'une heure qu'il eut, un moment après que je l'eus quitté, avec Charai, qui étoit ſerviteur particulier de Mr. le Prince, comme je vous l'ai déja dit, quoiqu'il fût domeſtique de Monſieur. Je combattis de toute ma force les ſentimens de Monſieur, qui dans la vérité étoient plutot des égaremens de frayeur, que des raiſonnemens. Je ne l'ébranlai pourtant point, & j'éprouvai en cette rencontre, ce que j'ai obſervé depuis en d'autres occaſions, que la peur qui eſt flattée par la fineſſe, eſt inſurmontable.

Vous ne doutez pas que je ne fuſſe cruellement embarraſſé au ſortir de chez Monſieur. Madame la Palatine ne le fut guéres moins que moi du compliment que je la priai de faire à la Reine de la part de Monſieur. Elle en revint toutefois plutot & plus aiſément, en faiſant réflexion ſur la conſtitution des affaires, *qui*, dit-elle très ſenſément, *redreſſeront les hommes, au lieu que pour l'ordinaire ce ſont les hommes qui redreſſent les choſes.* Madame de Beauvais venoit de lui mander que Metayer, Valet de Chambre de Mr. le Cardinal, venoit d'arriver de Breull; „ & peut-être, *ajouta-t-elle*, „ cet homme nous aporte-t-il de quoi tout „ changer en un inſtant". Elle diſoit cela à l'avanture, & dans la ſeule vue que Mr. le Cardinal ne pourroit jamais rien aprouver de tout ce qui ſe paſſoit par le canal de Chavigni.

gni. Son preſſentiment fut une prophetie, car en effet il ſe trouva que le Meſſager avoit aporte des anathêmes plutot que des lettres contre les propoſitions qui avoient eté faites; & que, bien qu'il fût l'homme du monde qui reçût toujours en aparence le plus agréablement ce qu'il ne vouloit pas en effet, il n'avoit gardé dans cette rencontre aucune meſure qui aprochat ſeulement de ſa conduite ordinaire; ce que nous attribuames, Madame la Palatine & moi, à l'averſion qu'il avoit pour les Négociateurs. Châteauneuf lui étoit très ſuſpect; Chavigni étoit ſa bête; S. Romain lui étoit odieux, & par l'attachement qu'il avoit avec Chavigni, & par celui qu'il avoit eu à Munſter à Mr. d'Avaux. Madame la Palatine qui ne ſavoit pas encore ce que le Meſſager avoit aporté, quoiqu'elle ſût qu'il étoit arrivé, trouva à propos que je retournaſſe chez Monſieur, pour lui dire que ce Courier auroit pu peut-être avoir donné à la Reine de nouvelles vues, & qu'elle jugeoit qu'il ne ſeroit que mieux par cette conſidération qu'elle n'exécutat pas la commiſſion qu'il lui avoit donnée par moi, avant que l'on pût être informé de ce détail. 1651.

Monſieur, que j'allai trouver ſur le champ, ſe gendarma contre cette ouverture, qui étoit pourtant très ſage, par une préocupation qui lui étoit fort ordinaire auſſi bien qu'à beaucoup d'autres. *La plupart des hommes examinent moins les raiſons de ce qu'on leur propoſe contre leur ſentiment, que celles qui peuvent obliger celui qui les propoſe de s'en ſervir.* Ce défaut eſt très commun & très grand. Je connus clairement que Monſieur

1651. sieur ne recevoit ce que je lui dis de la part de la Palatine que comme un effet de l'entêtement qu'il croyoit que nous avions l'un & l'autre contre Mr. le Prince. J'insistai, il demeura ferme, & je connus encore en cet endroit *qu'un homme qui ne se fie pas à soi-même, ne se fie jamais véritablement à personne.* Il avoit plus de confiance en moi, sans comparaison, qu'en tous ceux qui l'ont jamais aproché ; mais sa confiance n'a jamais tenu un quart d'heure contre sa peur.

Si le compliment que Monsieur faisoit faire à la Reine eût été fait par une personne moins adroite que Madame la Palatine, j'eusse été encore beaucoup plus en peine de l'évenement. Elle le ménagea si habilement, qu'il servit au lieu de nuire. A quoi elle fut très bien servie elle-même par la fortune, qui fit arriver ce Messager, dont je viens de vous parler, justement au moment où il étoit nécessaire, pour rectifier ce qu'il ne tenoit pas à Monsieur de gâter : car la Reine, qui étoit toujours soumise à Mr. le Cardinal Mazarin, mais qui l'étoit doublement quand ce qu'il lui mandoit convenoit à sa colére, se trouva, lorsque Madame la Palatine commença à lui parler, dans une pensée si éloignée d'aucun accommodement avec Mr. le Prince, que ce que la Palatine lui dit de la part de Monsieur, ne produisit en elle d'autres mouvemens que ceux que nous pouvions souhaiter, qui étoit de faire donner la carte blanche à Monsieur, & de l'obliger à se confesser, pour ainsi dire, de son balancement ; d'y chercher des excuses, mais de celles qui assuroient l'avenir, & de desirer avec impatience de me parler. Madame la

Pa-

Palatine fut même chargée par la Reine de 1651.
lui faire ſavoir par mon canal le détail de la dépêche du Meſſager, & de me commander d'aller entre onze heures & minuit au lieu accoutumé. Madame la Palatine ne douta pas, non plus que moi, que Monſieur ne dût avoir beaucoup de joye de ce que je lui allois porter. Nous nous trompames beaucoup l'un & l'autre; car, auſſitot que je lui eus dit que la Reine lui offroit tout ſans exception, pourvû qu'il voulût s'unir de ſon côté ſincérement & parfaitement à elle contre Mr. le Prince, il tomba dans un état que je ne puis bien vous exprimer, qu'en vous ſupliant de vous reſſouvenir de celui où il n'eſt pas poſſible que vous ne vous ſoyez trouvée quelquefois. N'avez vous jamais agi ſur des ſupoſitions qui ne vous plaiſoient pas? Et n'eſt-il pas vrai pourtant que quand ces ſupoſitions ne ſe ſont point trouvées bien fondées, vous avez ſenti en vous-même un combat qui s'y eſt formé entre la joye de vous être trompée à votre avantage, & le regret d'avoir perdu les pas que vous y aviez faits? Je me ſuis retrouvé mille fois moi-même dans cette idée. Monſieur étoit ravi de ce que la Reine étoit bien plus éloignée de l'accommodement qu'il ne l'avoit cru; mais il étoit au deſeſpoir d'avoir fait les avances qu'il avoit faites vers Mr. le Prince, & qu'il avoit faites dans la vue de cet accommodement, qu'il croyoit bien avancé. Les hommes qui ſe rencontrent en cet état, ſont pour l'ordinaire aſſez longtems à croire qu'ils ne ſe ſont pas trompez, même après qu'ils s'en ſont aperçus; parceque la difficulté qu'ils trouvent à découdre le tiſſu qu'ils ont commencé, fait qu'ils s'y font des objections à eux-

1651. eux mêmes ; & ces objections qui leur paroiſſent être des effets de leurs raiſonnemens, ne ſont preſque que des ſuites naturelles de leurs inclinations. Monſieur, comme je l'ai déja dit pluſieurs fois, étoit timide & pareſſeux au ſouverain degré. Je vis dans le moment que je lui apris le changement de la Reine, un air de gayeté & d'embaras tout enſemble ſur ſon viſage. Je ne le puis exprimer, mais je me le repréſente fort au naturel ; & quand je n'aurois pas eu d'ailleurs la lumiere des pas qu'il avoit faits vers Mr. le Prince, j'aurois lu dans ſes yeux qu'il auroit reçu ſur ſon ſujet quelque nouvelle qui lui donnoit de la joye & qui lui faiſoit de la peine. Ses paroles ne démentirent pas ſa contenance. Il voulut douter de ce que je lui diſois, quoiqu'il n'en doutat pas. C'eſt le premier mouvement des gens qui ſont de cette humeur, & qui ſe trouvent dans cet état. Il paſſa auſſitot après au ſecond, qui eſt de chercher à ſe juſtifier de la précipitation qui les a jettez dans l'embaras. *Il eſt bien tems*, me dit-il tout d'un coup ; *la Reine fait des choſes qui obligent les gens....* Il s'arrêta à ce mot, de honte, à mon avis, de m'avouer ce qu'il avoit fait. Il pirouetta quelque tems, il ſifla, il alla rêver un moment auprès de la cheminée ; puis il me dit : „ Que „ Diable direz vous à la Reine ? Elle vou„ dra que je lui promette de ne pas pouſſer „ les *Miniſtraux* ; & comment puis-je le pro„ mettre après ce que j'ai promis à Mr. le „ Prince" ? Il me fit en cet endroit un galimathias parfait, pour me juſtifier ce qu'il avoit fait dire à Mr. le Prince depuis 24. heures, & je connus que ce galimathias n'alloit

loit principalement qu'à me faire croire qu'il 1651.
croyoit ne m'en avoir pas fait le fin la veille. Je pris tout pour bon, & je ſuis encore perſuadé qu'il crut avoit réuſſi dans ſon deſſein. Le lieu que je lui donnai de ſe l'imaginer lui donna occaſion de s'ouvrir beaucoup plus qu'il n'eût fait aſſurément, s'il m'eût cru mal ſatisfait, & j'en tirai tout le détail de ce qu'il avoit fait. Le voici en peu de mots.

Comme il avoit poſé pour fondement que Mr. le Prince étoit, ou accommodé, ou ſur le point de s'accommoder avec la Cour; il crut pour certain qu'il ne hazarderoit rien en lui offrant tout dans une conjoncture où il ne craignoit pas que l'on acceptat ſes offres contre la Cour; parceque l'on s'accommodoit avec elle. Vous voyez d'un coup d'œil le frivole de ce raiſonnement. Monſieur, qui avoit beaucoup d'eſprit, le connut parfaitement, dès qu'il ſe vit hors du péril que la peur lui avoit inſpiré; mais comme il eſt toujours plus aiſé de s'apercevoir du mal que du reméde, il le chercha longtems ſans le trouver, parcequ'il ne le cherchoit que dans les moyens de ſatisfaire & les uns & les autres. Il y a des occaſions où ce parti eſt abſolument impoſſible; & quand il l'eſt, il eſt pernicieux en ce qu'il mécontente infailliblement les deux partis. Il n'eſt pas moins incommode aux Négociateurs, parcequ'il a toujours un air de fourberie. Il ne tint pas à moi, par l'un & par l'autre de ces motifs, d'en diſſuader Monſieur. Il ne fut pas en mon pouvoir, & j'eus ordre de faire agréer à la Reine que Monſieur ſe déclarat dans le Parlement contre les trois Sous-Miniſtres, en

cas

1651. cas que Mr. le Prince continuat à demander leur éloignement ; & j'eus en même tems la liberté de l'aſſurer que, moyennant cette permiſſion, Monſieur ſe déclareroit dans la ſuite contre Mr. le Prince, en cas que Mr. le Prince eût après cela de nouvelles prétentions ; & comme je ne croyois pas qu'il fût ni juſte ni ſage d'outrer de tout point la Reine par un éclat de cette nature, je repréſentai à Monſieur avec force qu'il avoit beau jeu pour faire un coup double, & même triple, en obligeant la Reine par la conſervation des Sous-Miniſtres, (qui dans le fond étoient aſſez indifférens) en faiſant voir que Mr. le Prince ne ſe contentoit pas de la deſtitution du Mazarin, & qu'il vouloit ſaper auſſi les fondemens de l'autorité royale, en ne laiſſant pas même l'ombre de l'autorité à la Régente, & en ſatisfaiſant en même tems le Public par une agravation, pour ainſi parler, contre le Cardinal, que je propoſai en même tems, & que je m'aſſurois même de faire agréer à la Reine. Madame la Palatine m'avoit dit qu'elle avoit vu dans une lettre écrite par le Cardinal à la Reine, qu'il la ſuplioit de ne rien refuſer de ce qu'on lui demanderoit contre lui ; parcequ'il étoit perſuadé que le plus que l'on deſireroit, après l'excès auquel on s'étoit porté, tourneroit plutot en ſa faveur qu'autrement ce qu'il y auroit d'eſprits moderez ; & parcequ'il convenoit aſſez à ſon ſervice que l'on amuſat les *fâcheux* (c'étoit ſon mot) à des clabauderies, qui ne pouvoient plus être que des répétitions fort inutiles. Je ne tenois pas pour bien juſte ce raiſonnement de Mr. le Cardinal, mais je m'en ſervis pour former la conduite

duite que j'euſſe ſouhaité que Monſieur eût 1651.
voulu prendre, & je raiſonnai ainſi : „ Si
„ Monſieur concourt à l'excluſion des Sous-
„ Miniſtres, il fait apparemment le compte
„ de Mr. le Prince, en ce qu'il obligera peut-
„ être la Reine à accorder à Mr. le Prince
„ tout ce qu'il lui demandera. Il ne fera
„ pas le ſien du côté de la Cour, parcequ'il
„ outrera de plus en plus la Reine, & qu'il
„ outragera de plus ceux qui l'aprochent. Il
„ ne le fera pas non plus du côté du Public,
„ car, comme il le dit lui même, Mr. le Prin-
„ ce l'a gagné de la main ; & comme c'eſt
„ lui qui a fait le premier la propoſition de
„ ſe défaire de ces reſtes du Mazarinisme,
„ il en aura la fleur de la gloire, ce qui dans
„ le peuple eſt le principal. Voila donc un
„ grand inconvénient, qui eſt celui de fai-
„ re à la Reine une peur dont Mr. le Prince
„ peut ſe ſervir pour ſon avantage ; voila,
„ dis-je, un grand inconvénient, qui eſt ac-
„ compagné de plus d'un grand déchet de ré-
„ putation, en ce qu'il fait voir Monſieur a-
„ giſſant en ſecond avec Mr. le Prince, & en-
„ trainé à une conduite dont non ſeulement
„ il n'aura pas l'honneur, mais qui lui tour-
„ nera même à honte ; parceque l'on pré-
„ tendra que c'étoit à lui à commencer à
„ la prendre. Quelle utilité trouvera-t-il qui
„ ſe puiſſe comparer à cet inconvénient ?
„ On ne s'en peut imaginer d'autre que cel-
„ le d'ôter à la Reine des gens que l'on croit
„ affectionnez au Cardinal : eſt-ce un avanta-
„ ge, quand on penſe que les Fouquets,
„ les Bertets, les Brachets paſſeront égale-
„ ment la moitié des nuits auprès d'elle ; que
„ les d'Etrées, les Souverets & les Senneterres

1651. „ y demeureront tous les jours, & que ceux-
„ ci y ſeront d'autant plus dangereux que la
„ Reine ſera encore plus aigrie par l'éloigne-
„ ment des autres? Je ſuis convaincu par tou-
„ tes ces conſidérations que Monſieur doit
„ faire à la premiére aſſemblée des Cham-
„ bres le panégirique de Mr. le Prince ſur
„ la fermeté qu'il témoigne contre le retour
„ de Mr. le Cardinal Mazarin ; confirmer
„ tout ce qui s'eſt dit en ſon nom par Mr. le
„ Prince de Conti touchant la néceſſité des
„ précautions qu'il eſt bon de prendre con-
„ tre ſon rétabliſſement; combatre publique-
„ ment & par des raiſons ſolides celle que
„ l'on cherche dans l'éloignement des trois
„ Miniſtres ; faire voir qu'elle eſt injurieuſe
„ à la Reine à laquelle on doit aſſez de reſ-
„ pect, & même aſſez de reconnoiſſance
„ pour les paroles qu'elle réitére en toute oc-
„ caſion de l'excluſion à jamais de Mr. le
„ Cardinal Mazarin, pour ne pas abuſer à
„ tous momens de ſa bonté par de nouvel-
„ les conditions, auxquelles on ne voit plus
„ de fin ; ajouter que, ſi la propoſition d'al-
„ ler ainſi de branche en branche venoit
„ d'un fond dont l'on fût moins aſſuré que de
„ celui de Mr. le Prince, elle ſeroit ſuſpec-
„ te, parceque le gros de l'arbre n'eſt pas
„ encore déraciné. La Déclaration contre
„ le Cardinal n'eſt pas encore expédiée, on
„ ſait que l'on conteſte encore ſur des paro-
„ les, au lieu de la preſſer, au lieu de con-
„ ſommer, ou plutot de cimenter cet ou-
„ vrage dont tout le monde eſt convenu.
„ On fait des propoſitions nouvelles qui peu-
„ vent faire naitre des ſcrupules dans les eſ-
„ prits les mieux intentionnez. Tel croit ſe

„ ſane-

„ ſanctifier en mettant une pierre ſur le tom- 1651.
„ beau du Mazarin, qui croiroit faire un
„ grand péché, s'il en jettoit ſeulement une
„ petite contre ceux dont il plaira dorénа-
„ vant à la Reine de ſe ſervir. Rien ne juſ-
„ tifieroit davantage ce Miniſtre coupable,
„ que de donner le moindre lieu de croire
„ que l'on voulût tirer en exemple journa-
„ lier & même fréquent, ce qui s'eſt paſſé
„ à ſon égard. La juſtice & la bonté de la
„ Reine ont conſacré ce que nous avons fait,
„ avec des intentions très pures & très ſin-
„ céres pour ſon ſervice & pour le bien de
„ l'Etat; il faut de notre part y répondre
„ par des actions, dans leſquelles on con-
„ noiſſe que notre principal ſoin eſt d'em-
„ pêcher que ce que le ſalut du Royaume
„ nous a forcé de faire contre le Miniſtre,
„ ne puiſſe bleſſer en rien la véritable auto-
„ rité du Roi. Nous avons en cette ren-
„ contre un avantage très ſignalé. La décla-
„ ration publique que la Reine a fait faire
„ tant de fois & à Mrs. les Princes & au
„ Parlement, qu'elle excluoit pour jamais
„ le Cardinal du Miniſtére, nous met en
„ droit, ſans bleſſer l'autorité royale qui
„ nous doit être ſacrée, de chercher toutes
„ les aſſurances poſſibles à cette parole qui
„ ne lui doit pas être moins inviolable. C'eſt
„ à quoi S. A. R. doit s'apliquer & avec
„ dignité & avec ſuccès. Il ne doit point, à
„ mon opinion, prendre le change, & il
„ doit faire craindre au Parlement qu'on ne
„ le lui veuille donner, en lui propoſant des
„ diverſions qui ne ſont que frivoles au prix
„ de ce qu'il y a effectivement à faire. Ce
„ qui preſſe véritablement eſt de bien fon-

1651. „ der la Déclaration contre le Cardinal. La „ premiére que l'on a portée étoit ſon pa- „ négirique ; celle à laquelle on travaille „ n'eſt, au moins à ce qu'on nous a dit, „ fondée que ſur les remontrances du Parle- „ ment & ſur le conſentement de la Rei- „ ne, & ainſi pourroit être expliquée dans „ le tems. S. A. R. peut dire demain à „ la Compagnie que la fixation, pour ainſi „ dire, de cette Déclaration, eſt la précau- „ tion véritable & ſolide, à laquelle il faut „ s'appliquer, & que cette fixation ne peut „ être plus ſure qu'en y inférant que le Roi „ exclut le Cardinal de tout ſon Royaume & „ de ſes Conſeils, parcequ'il eſt de notoriété „ publique & inconteſtable que c'eſt lui qui „ a rompu la paix générale à Munſter. Si „ Monſieur éclate demain ſur ce ton, je lui „ répons de ſe voir faire agréer le ſoir par la „ Reine. Il ſe réunit avec elle en donnant „ une cruelle atteinte au Mazarin, il ſe don- „ ne l'honneur dans le public de le pouſſer „ perſonellement & ſolidement, & il l'ôte à „ Mr. le Prince, en faiſant voir qu'il affecte „ de n'attaquer que ſon ombre. Il fait con- „ noitre à tous les eſprits ſages & modérez „ qu'il ne veut pas ſouffrir que, ſous prétexte „ du Mazarin, l'on continue tous les jours à „ donner de nouvelles atteintes à l'autorité ro- „ yale ".

Voila ce que je conſeillai à Monſieur, voila ce que je lui donnai par écrit, avant que de ſortir de chez lui ; voila ce qu'il porta à Madame, qui étoit au deſeſpoir de ce qu'il s'étoit engagé avec Mr. le Prince ; voila ce qu'il aprouva de toute ſon ame ; & voila toutefois ce qu'il n'oſa faire, parceque n'ayant

n'ayant pas douté, comme je vous l'ai déja dit, que Mr. le Prince ne s'accordat avec la Cour, il lui avoit promis à jeu ſûr, à ce qu'il croyoit par cette raiſon, de ſe déclarer avec lui contre les Sous-Miniſtres. Il l'avoua à Madame encore plus en détail qu'il ne me l'avoit expliqué. Ce que je pus tirer de lui, fut qu'il donnat ſa parole à la Reine qu'il s'employeroit fidélement auprès de Mr. de Prince, pour l'empêcher de pouſſer ſa pointe contre les trois ſuſnommez; & que s'il n'y pouvoit réuſſir, & qu'il fût contraint de parler contre eux, il déclareroit en même tems à Mr. le Prince que ce ſeroit pour la derniére fois, & que la Reine demeurant dans les termes de la parole donnée pour l'éloignement de Mr. le Cardinal, il ne ſe ſépareroit plus de ſes intérêts. Madame, qui aimoit Mr. le Tellier, & qui étoit très fâchée par cette raiſon & par beaucoup d'autres que Monſieur ne fît pas davantage, lui fit promettre qu'il feroit le malade le lendemain, dans la vue de retarder l'aſſemblée des Chambres, & de ſe donner par ce moyen le tems de l'obliger à quelque choſe de plus. Auſſitot qu'elle eut obtenu ce point, elle le fit ſavoir à la Reine, en lui mandant en même tems que je faiſois des merveilles pour ſon ſervice. Ce témoignage, qui fut reçu très agréablement, parcequ'il fut porté dans un inſtant où la Reine étoit très ſatisfaite de Madame, ce qui ne lui étoit pas ordinaire, facilita beaucoup ma négociation. J'allai le ſoir chez la Reine que je trouvai avec un viſage fort ouvert, & ce qui me fit voir qu'elle étoit contente de moi, fut que ce viſage ouvert ne ſe referma pas, même après que je 1651.

1651. lui eus déclaré ce que je ne croyois pas pouvoir lui cacher, que l'on pût empêcher Monſieur de concourir avec Mr. le Prince contre les Sous-Miniſtres, & que je ne pourrois pas moi-même m'empêcher d'y opiner, ſi l'on en délibéroit au Parlement.

Vous devez être ſi fatiguée des dits & redits des converſations paſſées, que je crois qu'il eſt mieux que je n'entre pas dans le détail de celle-ci qui fut aſſez longue, & que je me contente de vous rendre compte du réſultat, qui fut, que je m'apliquai de toute ma force à faire que Monſieur tînt fidellement la parole que je donnai à la Reine de ſa part, qu'il feroit tous ſes efforts pour adoucir l'eſprit de Mr. le Prince en faveur des trois nommez; & qu'en cas qu'il ne le pût, qu'il fût obligé lui-même par cette conſidération de les pouſſer, & que par la même raiſon je fuſſe forcé d'y concourir de ma voix; je déclarerois à Monſieur qu'au cas que dans la ſuite Mr. le Prince fît encore de nouvelles propoſitions, je n'y entrerois plus, quand même Monſieur s'y laiſſeroit emporter. Je vous avoue que je me défendis longtems de cette derniére clauſe, parceque dans la vérité elle m'engageoit beaucoup, & parcequ'elle me paroiſſoit même être au dernier point contre le reſpect, en ce qu'elle confondoit & qu'elle égaloit, pour ainſi parler, mes engagemens avec ceux de la Maiſon Royale. Il falut enfin y paſſer. Je n'eus aucune peine à le faire agréer à Monſieur, qui fut ſi aiſe de ne ſe point trouver dans la néceſſité de rompre avec Mr. le Prince, même de concert avec la Reine, qu'il fut ravi de tout ce qui avoit facilité ce

trai-

traité. Je vous en dirai la ſuite, après que 1651.
je vous aurai ſuppliée de faire réflexion ſur deux circonſtances de ce qui ſe paſſa dans cette derniére converſation que j'eus avec la Reine.

Il m'arriva, en lui parlant de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, de les nommer les trois Sous-Miniſtres. Elle releva ces mots avec aigreur en me diſant : „ Dites plutot „ les deux. Ce traitre de Lionne peut-il „ porter ce nom? C'eſt un petit Sécretaire de „ Monſieur le Cardinal. Il eſt vrai que, par- „ cequ'il l'a déja trahi deux fois, il pourra „ être un jour Sécretaire d'Etat ". Cette remarque s'eſt rendue par l'événement aſſez curieuſe.

La ſeconde eſt que, lorſque j'eus promis à la Reine de ne me point accommoder avec Mr. le Prince dans la ſuite, quand même Monſieur s'accommoderoit, & que j'eus ajouté que je le dirois moi-même à Monſieur dès le lendemain; elle s'écria plutot qu'elle ne prononça, *Quelle ſurpriſe pour Mr. le Tellier!* Elle ſe referma tout d'un coup, & quoique je fiſſe tout ce qui ſe put pour pénétrer ce qu'elle avoit voulu dire, je n'en pus rien tirer. Je reviens à Monſieur.

Je le vis le lendemain au matin chez Madame. Il fut très ſatisfait de ma négociation, & me témoigna que l'engagement que j'avois pris en mon particulier avec la Reine ne lui pouvoit faire aucune peine, parcequ'il étoit très réſolu lui-même, paſſé cette occaſion, à ne jamais concourir en rien avec Mr. le Prince, pourvû que la Reine demeurat dans la parole donnée pour l'excluſion du Mazarin. Madame ajouta tout ce qui le pouvoit

1651. obliger à le confirmer dans cette penſée. Elle fit même encore une nouvelle tentative pour lui perſuader de commencer au moins dès ce jour-là à voir s'il ne pouvoit rien gagner ſur l'eſprit de Mr. le Prince. Il trouva de méchantes excuſes, & il dit qu'il pouvoit prendre des meſures plus certaines en ſe donnant tout ce jour pour attendre ce que Mr. le Prince lui-même feroit dire. Il en reçut effectivement un Gentilhomme ſur le midi, mais pour ſavoir ſimplement des nouvelles de ſa ſanté, ou plutot pour ſavoir s'il iroit le lendemain au Palais. Monſieur, qui faiſoit ſemblant d'avoir pris médecine, ne laiſſa pas d'aller chez la Reine ſur le ſoir. Il lui confirma par ſerment ce que je lui avois promis par ſon ordre. Il lui proteſta qu'il ne s'ouvriroit en façon du monde de ce qu'elle lui faiſoit eſpérer, qu'elle céderoit encore pour cette fois à Mr. le Prince, en cas que Monſieur ne le pût gagner ſur l'article des Sous-Miniſtres. „ A votre ſeule conſidéra-„ tion, *ajouta-t-elle*, & ſur la parole que „ vous me donnerez, que vous ſerez pour „ moi dans toutes les autres prétentions de „ Mr. le Prince qui ſeront infinies ſans dou-„ te ". Elle le conjura enſuite de lui tenir fidellement la parole qu'il lui avoit fait donner par moi, de faire tous ſes efforts pour obliger Mr. le Prince de ſe déſiſter de ſon inſtance. Monſieur l'aſſura qu'il avoit envoyé dès midi à St. Maur le Maréchal d'Eſtampes pour cet effet; ce qui étoit vrai. Il s'étoit raviſé après l'avoir refuſé à Madame, comme je vous l'ai tantot dit. Il attendit même au Palais Royal la réponſe du Maréchal d'Eſtampes qui fut négative, & qui portoit

toit expreſſément que Mr. le Prince ne ſe déſiſteroit jamais de ſon inſtance. Monſieur revint donc chez lui fort embarraſſé, du moins à ce qu'il me parut. Il rêva tout le ſoir, & il ſe retira de beaucoup meilleure heure qu'à l'ordinaire. 1651.

Le lendemain, qui fut le Mardi onziéme de Juillet, les Chambres s'aſſemblérent, & Mr. le Prince de Conti ſe trouva au Palais fort accompagné. Monſieur dit à la Compagnie qu'il avoit fait tous ſes efforts auprès de la Reine & auprès de Mr. le Prince pour l'accommodement, & qu'il n'avoit pu rien gagner ni ſur l'un ni ſur l'autre; qu'il prioit la Compagnie de joindre ſes offices aux ſiens. Mr. le Prince de Conti prit la parole auſſitot que Monſieur eut fini, pour dire qu'il y avoit un Gentilhomme de M. ſon frére à la porte de la Grand' Chambre. On le fit entrer, il rendit une lettre de Mr. le Prince, qui n'étoit proprement qu'une répétition de la premiére.

Mr. le Premier-Préſident preſſa aſſez longtems Monſieur de faire encore de nouveaux efforts pour l'accommodement. Il s'en défendit d'abord par la ſeule habitude qu'ont tous les hommes à ſe faire prier, même des choſes qu'ils deſirent. Il le refuſa enſuite ſous le prétexte de l'impoſſibilité de réuſſir, mais en effet, comme il me l'avoua le jour même, parcequ'il eut peur de déplaire à Mr. le Prince de Conti, ou plutot à toute la jeuneſſe, qui crioit & qui demandoit qu'on délibérat contre les reſtes du Mazariniſme. Le Premier-Préſident fut obligé de plier. On manda les Gens du Roi pour prendre leurs concluſions ſur la réquiſition de Mr. le Prin-

1651. ce. L'indiſpoſition parut très grande ce jour-là contre les Sous-Miniſtres, & toute l'adreſſe de Mr. le Premier-Préſident, jointe à la froideur de Monſieur qui ne parut nullement échaufé contre eux, ne put aller qu'à faire remettre la délibération au lendemain, en ordonnant toutefois que la lettre de Mr. le Prince ſeroit portée dès le jour même à la Reine. Monſieur fut auſſi ſupplié par le Parlement de continuer ſes offices pour l'accommodement. La chaleur qui avoit paru dans les eſprits, jointe à celle de la Sale du Palais qui fut très grande, fit que Monſieur ſe remercia beaucoup de ce qu'il n'avoit pas cru le conſeil que je lui avois donné, de s'oppoſer à la déclaration de Mr. le Prince contre les Sous-Miniſtres. Il m'en fit même une eſpéce de raillerie au ſortir du Palais, & je lui répondis que je le ſupliois de me permettre de ne me défendre que le lendemain à pareille heure.

L'après-dinée Monſieur alla à Rambouillet, où il avoit donné rendez-vous à Mr. le Prince. Il y eut une fort longue converſation avec lui dans le jardin, & il me dit le ſoir qu'il n'avoit rien oublié pour lui perſuader de ne pas inſiſter à ſon inſtance contre les Miniſtres. Il le dit à Madame qui en fut très perſuadée; je le crus encore, parce-qu'il eſt conſtant qu'il n'apréhendoit rien tant au monde que le retour de Mr. le Prince à Paris, & qu'il ſe croyoit très aſſuré qu'il ne reviendroit pas, ſi les Miniſtres demeuroient à la Cour. La Reine me dit le lendemain qu'elle ſavoit de ſcience certaine qu'il n'avoit combattu pour elle que très foiblement, & tout de même, me dit-elle, que

que ſi elle avoit eu l'épée à la main. Il n'eſt 1651.
pas poſſible que dans les converſations que j'ai eues depuis avec Mr. le Prince je ne me ſois éclairci de ce détail, mais je ne me ſouviens nullement de ce qu'il m'en a dit. Ce qui eſt certain, c'eſt que la facilité qu'il eut à laiſſer mettre l'affaire en délibération fit croire à la Reine qu'il la jouoit. Elle me ſoupçonna ce jour-là, & encore davantage le lendemain, d'être de la partie. Vous verrez par la ſuite qu'elle ne me fit pas longtems cette injuſtice.

Le lendemain qui fut le 12. le Parlement s'aſſembla, & Mr. l'Avocat-Général Talon fit ſon raport de l'audiance qu'il avoit eue de la Reine. Sa Majeſté lui avoit répondu ſimplement que la ſeconde lettre de Mr. le Prince ne contenant rien que ce qui étoit dans la premiére, elle n'avoit rien à ajouter à la réponſe qu'elle y avoit faite. Mr. le Duc d'Orléans donna part à la Compagnie des conférences qu'il avoit eues la veille avec la Reine & avec Mr. le Prince. Il déclara qu'il n'avoit pu rien gagner ni ſur l'un ni ſur l'autre. Il ſe tint couvert au dernier point au ſujet des trois Miniſtres, & il crut qu'il ſatisferoit la Reine par cette modération. Il exagéra même avec emphaſe les ſujets de défiance que Mr. le Prince prétendoit avoir, & il s'imagina qu'il contenteroit Mr. le Prince par cette exagération. Il ne réuſſit ni en l'un ni en l'autre. La Reine fut perſuadée qu'il lui avoit manqué de parole, & elle eut aſſez de raiſon de le croire; quoique je ne ſois pas convaincu qu'il l'ait fait dans le fond. Mr. le Prince ſe plaignit auſſi beaucoup le ſoir de ſa conduite, au moins à ce que Mr.

le

1651. le Comte de Fiesque dit à Mr. de Brissac. Voila le sort des gens qui veulent assembler les contradictoires en contentant tout le monde.

Talon ayant pris ses conclusions, qui pour cette fois ne répondirent pas à la fermeté qui lui étoit ordinaire, (car elles parurent plutot un galimathias affecté qu'un discours digne du Sénat) on commença à opiner. Il y eut deux avis ouverts d'abord. L'un fut celui des conclusions qui alloient à remercier la Reine des nouvelles assurances qu'elle avoit données, que l'éloignement du Mazarin étoit pour jamais, & à la prier de donner quelque satisfaction à Mr. le Prince. Voila ce que je viens d'apeller galimathias. L'autre avis fut de Deslandes Payen, qui, quoique proche parent de M. de Lionne, déclama contre les trois Sous-Ministres, & opina à demander en forme leur éloignement. Vous jugez bien que je ne combattis pas son sentiment au Palais, quoique je l'eusse combattu dans le cabinet de Monsieur. Je mêlai dans mon avis certains traits qui servirent à me démêler de la multitude, c'est-à-dire, qui me distinguérent de ceux qui n'opinérent qu'à l'aveugle contre le nom du Mazarin. Cette distinction m'étoit nécessaire à l'égard de la Reine : elle m'étoit bonne à l'égard de tous ceux qui n'aprouvoient pas la conduite de Mr. le Prince. Ils étoient en grand nombre dans le Parlement, & le bon homme Lainé même, Conseiller de la Grand' Chambre, homme de peu de sens, mais d'une vie intégre & passionné contre le Mazarin, ne laissa pas de se déclarer ouvertement contre la réquisition

de

de Mr. le Prince. Il ſoutint qu'elle étoit 1651.
injurieuſe à l'autorité royale. Cette circonſtance, jointe à d'autres, obligea Monſieur de m'avouer le ſoir que j'avois mieux jugé que lui, & que s'il ſe fût oppoſé à la propoſition, comme je le lui avois conſeillé, il en auroit été bien loué & ſuivi; car il fit croire en ne la blâmant pas, qu'il l'aprouvoit. Ceux même qui l'euſſent combattue avec peine, y donnérent avec joye. Je n'étois pas d'un poids à faire dans les eſprits l'effet que Monſieur y eût fait par ſon oppoſition; c'eſt pourquoi je ne m'y oppoſai pas. Je connus que s'il s'y fût oppoſé, beaucoup de gens euſſent concouru avec lui: ainſi je crus avoir aſſez de cette vue pour pouvoir, ſans crainte de me nuire dans le public, donner des atteintes indirectes à une action dont il étoit bon pour toutes raiſons de diminuer le mérite, quoique je fuſſe obligé, par celle de Monſieur & du peuple, d'y contribuer au moins de ma voix. J'entens bien mieux ce galimathias que je ne vous l'explique, & il eſt vrai qu'il ne ſe peut bien concevoir que par ceux qui ſe ſont trouvez dans ce tems-là dans les délibérations de cette Compagnie. J'y ai remarqué peut-être plus de vingt fois que ce qui y paſſoit dans un moment pour inconteſtablement bon, y eût paſſé dans le ſuivant pour inconteſtablement mauvais, ſi l'on eût donné un autre tour à une forme ſouvent légére, à une parole quelquefois frivole. Le ſecret eſt d'en ſavoir diſcerner & prendre les inſtans. Monſieur manqua en ce point. J'eſſayai d'y ſupléer en ce qui me regardoit, d'une maniére qui ne donnat pas l'avantage

ſur

1651. ſur moi à Mr. le Prince de pouvoir dire que j'épargnaſſe les reſtes du Mazariniſme, & qui ne laiſſat pas de noter en quelque façon ſa conduite. Voici les propres paroles dans leſquelles je formai mon avis que je fis imprimer & publier dès le lendemain à Paris, pour la raiſon que je vous expliquerai dans la ſuite.

(*) „ J'ai toujours été perſuadé qu'il eût „ été à ſouhaiter qu'il n'eût paru dans les „ eſprits aucune inquiétude ſur le retour de „ Mr. le Cardinal Mazarin, & que même „ on ne l'eût pas cru poſſible. Son éloigne- „ ment ayant été jugé néceſſaire par les „ vœux communs de toute la France, il „ ſemble que l'on ne puiſſe douter de ſon „ retour, ſans douter en même tems du ſalut „ de l'Etat dans lequel il jetteroit aſſurément „ la confuſion & le deſordre. Si les ſcrupu- „ les qui paroiſſent ſur ce ſujet dans les eſ- „ prits ſont ſolides, ils produiront infailli- „ blement cet effet ſi funeſte; & s'ils n'ont „ point de fondement, ils ne laiſſeront pas „ de donner une juſte apréhenſion d'une „ très dangereuſe ſuite, par le prétexte „ qu'ils donneront à toutes les nouveau- „ tez.

„ Pour les étoufer tout d'un coup & pour „ ôter aux uns l'eſpérance, & aux autres „ le prétexte, j'eſtime qu'on ne ſauroit „ pren-

(*) Ce Diſcours, ou Avis, ſe trouve, avec quelque diférence, dans les Mémoires de Joly, Tom. 1. page 140. Suivant les Mémoires de ce dernier, le Coadjuteur *l'avoit compoſé avec Caumartin & Joly, qui connoiſſoient parfaitement les diſpoſitions du Parlement, & les biais qu'il falloit prendre en cette occaſion.*

„ prendre en cette matiére d'avis trop déciſif; 1651.
„ & comme on parle de beaucoup de com-
„ merces qui allarment le public, & qui in-
„ quiétent les eſprits, je crois qu'il ſeroit à
„ propos de déclarer criminels & perturba-
„ teurs du repos public ceux qui négocieront
„ avec Mr. le Cardinal Mazarin, ou pour ſon
„ retour, en quelque ſorte & maniére que ce
„ puiſſe être.

„ Si les ſentimens que Son Alteſſe Royale
„ témoigna, il y a quelques mois, dans cette
„ Compagnie ſur le ſujet de ceux qui y furent
„ nommez, euſſent été ſuivis, les affaires
„ auroient maintenant une autre face. On
„ ne ſeroit pas tombé dans ces défiances; le
„ repos de l'Etat ſeroit aſſuré, & nous ne
„ ſerions pas préſentement en peine de ſu-
„ plier Son Alteſſe Royale, comme c'eſt mon
„ avis, de s'employer auprès de la Reine pour
„ éloigner de la Cour les reſtes du Mazari-
„ niſme, & les Créatures du Cardinal Maza-
„ rin qui ont été nommez. Je ſai que la for-
„ me avec laquelle on demande cet éloigne-
„ ment eſt extraordinaire. Il eſt vrai que ſi
„ l'averſion d'un de Mrs. les Princes du Sang
„ étoit toujours la régle de la fortune des par-
„ ticuliers, cette dépendance diminueroit
„ beaucoup l'autorité du Roi & la liberté de
„ ſes Sujets; & l'on pourroit dire que ceux
„ du Conſeil & les autres qui n'ont de ſubſi-
„ ſtance que par la Cour, auroient beaucoup
„ de maitres.

„ Je crois pourtant qu'il y a exception dans
„ cette rencontre. Il s'agit d'une affaire qui
„ eſt une ſuite comme naturelle de celle de
„ Mr. le Cardinal Mazarin. Il s'agit d'un é-
„ loignement qui peut lever beaucoup d'om-

„ bra-

1651. „ brages que l'on prend de ſon retour ; d'un
„ éloignement qui ne peut être que très uti-
„ le , qui a été ſouhaité, & propoſé à cette
„ Compagnie par Mr. le Duc d'Orléans , dont
„ les intentions toutes pures & toutes ſincé-
„ res pour le ſervice du Roi & le bien de
„ l'Etat ſont connues de toute l'Europe , &
„ dont les ſentimens , étant Oncle du Roi &
„ Lieutenant-Général de l'Etat , ne tirent
„ point à conſéquence à l'égard de qui que ce
„ ſoit.

„ Il faut eſpérer de la prudence de leurs
„ Majeſtez , & de la ſage conduite de Mr. le
„ Duc d'Orléans , que les choſes ſe diſpoſe-
„ ront en mieux , que les défiances ſeront le-
„ vées , que les ſoupçons ſeront diſſipez , &
„ que nous verrons bientot l'union rétablie
„ dans la Maiſon Royale , qui a toujours été
„ le vœu de tous les gens de bien , qui ont
„ ſouhaité la liberté de Mrs. les Princes , par-
„ ticuliérement par cette conſidération , avec
„ tant d'ardeur , qu'ils ſe ſont trouvez bien-
„ heureux , lorſqu'ils y ont pu contribuer de
„ leurs ſuffrages.

„ Pour former donc mon opinion , je ſuis
„ d'avis de déclarer criminels & perturbateurs
„ du repos public ceux qui négocieront avec
„ Mr. le Cardinal Mazarin , ou pour ſon re-
„ tour , en quelque maniére que ce puiſſe
„ être ; ſuplier très humblement Monſieur de
„ s'employer auprès de la Reine , pour éloi-
„ gner de la Cour les Créatures du Cardinal
„ qui ont été nommez , & appuyer les remon-
„ trances de la Compagnie ſur ce ſujet ; le re-
„ mercier des ſoins qu'il prend inceſſamment
„ pour la réunion de la Maiſon Royale , ſi
„ importante à la tranquillité de l'Etat & de

„ tou-

„ toute la Chrétienté ; puisque j'oſe dire 1651.
„ qu'elle eſt le ſeul préalable néceſſaire à la
„ paix générale."

Je vous ſuplie d'obſerver que Monſieur vouloit abſolument que je le citaſſe dans mon avis comme le premier auteur de la propoſition contre les Sous-Miniſtres, parce-qu'il ne doutoit point qu'elle n'eût une aprobation générale ; que je ne lui obéis en ce point qu'avec beaucoup de peine, parceque je ne jugeois pas que ce qu'il avoit dit de tems en tems fort en général contre les amis de Mr. le Cardinal, fût un fondement aſſez ſolide pour avancer & pour ſoutenir un fait auſſi ſpécifique que celui-là. Obſervez auſſi que l'émotion des eſprits fit qu'on le reçut pour auſſi bon que s'il eût été bien véritable ; que cette émotion, quoique grande, n'empêcha pas que beaucoup de gens ne fiſſent une ſérieuſe réflexion ſur ce que M. Lainé avoit expliqué clairement dans ſon avis, & ſur ce que j'avois touché dans le mien, de l'atteinte donnée à l'autorité royale ; que Monſieur qui s'en aperçut eut regret d'avoir été ſi vite, & crut qu'il pouvoit avec ſureté & ſans ſe perdre dans le public, ſe mitiger un peu. Quelle foule de mouvemens tout opoſez ! Quelle contrariété ! Quelle confuſion ! On l'admire dans les Hiſtoires, on ne la ſent pas dans l'action. Rien ne paroiſſoit plus ordinaire que ce qui ſe faiſoit & ſe diſoit ce jour-là. J'y ai fait depuis réflexion, & je confeſſe que j'ai encore peine à comprendre à l'heure qu'il eſt, la multitude, la variété, & l'agitation des mouvemens que ma mémoire me repréſente. Comme en opinant on retom-

1651. boit à la fin à peu près dans le même avis; on ne ſentoit preſque pas ce mouvement; & je me ſouviens que Deſſandes Payen me diſoit au lever de la ſéance : *C'eſt une belle choſe que de voir une Compagnie auſſi unie !* Remarquez, s'il vous plait, que Monſieur, qui avoit plus de diſcernement, s'aperçut très bien qu'elle l'eût été ſi peu en cas de beſoin, qu'il m'avoua que tous ces mêmes hommes qui parloient ſi uniformement, à la réſerve de fort peu d'entre eux, qu'il ſembloit qu'ils euſſent été concertez; qu'il m'avoua, dis-je, que ces mêmes hommes euſſent tourné à lui, s'il ſe fût déclaré contre la propoſition. Il eut regret de ne l'avoir pas fait; mais il eut honte, & avec raiſon, de changer, & il ſe contenta de me commander de faire dire à la Reine par Madame la Palatine qu'il eſpéroit qu'il trouveroit lieu d'adoucir ſon avis. La réponſe de la Reine fut que je me trouvaſſe à minuit à l'Oratoire. Elle me parut aigrie au dernier point de ce qui s'étoit paſſé le matin au Palais; elle traita Monſieur de perfide, elle ne me tira de pair que pour me faire encore plus ſentir qu'elle ne me traitoit pas mieux dans le fond de ſon cœur. Il ne me fut pas difficile de me juſtifier, & de lui faire voir que je n'avois ni pu ni dû m'empêcher d'opiner comme j'avois fait, & comme je ne lui avois pas celé auparavant à elle-même. Je la ſupliai d'obſerver que mon avis n'étoit pas moins contre Mr. le Prince que contre Mr. le Cardinal. Je lui excuſai même la conduite de Monſieur, autant qu'il me fut poſſible, ſur ce qu'en effet il ne lui avoit pas promis d'opiner contre les Miniſtres: & comme je vis que

les

les raiſons ne faiſoient aucun effet, & que 1651.
la préoccupation, dont le propre eſt de s'armer particuliérement contre les faits, tiroit même ombrage de ceux qui lui devoient être les plus clairs; je crus que l'unique moyen de les lever, ſeroit d'éclaircir le paſſé par l'avenir, parceque j'avois éprouvé pluſieurs fois que le ſeul reméde contre les préventions eſt l'eſpérance. Je flattai la Reine de celle que Monſieur ſe radouciroit dans la ſuite de la délibération, qui devoit encore durer un jour ou deux; & comme je prévoyois que cet adouciſſement de Monſieur ne ſeroit pas au point qui ſeroit néceſſaire pour conſerver les Sous-Miniſtres, je prévins ce que je diſois avec un peu trop d'exagération de ſon effet, par une propoſition qui me diſculpoit par avance de celui qu'elle n'auroit pas. Cette conduite eſt toujours bonne, quand on agit avec des gens dont le génie n'eſt pas capable de juger que par l'évenement; parceque le même caractére qui produit ce défaut, fait que ceux qui l'ont ne raiſonnent jamais conſtamment des effets à leurs cauſes. J'offris ſur ce fondement à la Reine de faire imprimer & de publier dès le lendemain l'avis que j'avois porté au Parlement, & je me ſervis de cette offre pour lui faire croire que ſi je ne me fuſſe tenu pour très aſſuré que la fin de la délibération ne devoit pas être avantageuſe à Mr. le Prince, je n'euſſe pas agravé par un éclat de cette nature, auquel rien ne m'obligeoit, une action où je lui avois déja donné plus d'atteinte que la politique même ordinaire ne me le permettoit.

La Reine donna, ſans balancer, à cette

1651. lueur qui lui plaiſoit. Elle crut que ce que je lui propoſois n'avoit point d'autre origine que celle que je lui marquois. La ſatisfaction qu'elle trouva dans cette penſée, fit qu'elle ſe donna à elle-même des idées plus douces, ſans les ſentir, de ce qui s'étoit paſſé le matin; qu'elle entra avec moins d'aigreur dans le détail de ce qui ſe pouvoit paſſer le lendemain; & que quand elle connut 24. heures après que le radouciſſement de Monſieur ne lui ſeroit pas d'une auſſi grande utilité, au moins pour la conjoncture preſente, qu'elle ſe l'étoit imaginé, elle ne s'en prit plus à moi. Il ne ſe faut pas jouer à tout le monde, par ces ſortes de diverſions; elles ne ſont bonnes qu'avec les gens qui ont peu de vues, & qui ſont emportez. Si la Reine eût été capable de lumiére & de raiſon en cette occaſion, ou plutot ſi elle eût été ſervie par des perſonnes qui euſſent préféré à leur conſervation particuliére ſon véritable ſervice, elle eût connu qu'il n'y avoit qu'à plier dans ce moment, comme elle l'avoit promis à Monſieur, puiſque Monſieur ne faiſoit pas davantage pour elle. Elle n'étoit pas encore capable de la vérité ſur ce fait, & moins de ma part que d'aucun autre. Je la lui déguiſai par cette conſidération comme les autres, & je crus y être obligé, pour être en état de la ſervir dans la ſuite elle-même, Monſieur, & le Public.

Le lendemain, qui fut le 13. Juillet, le Parlement s'aſſembla. On continua la délibération qui demeura preſque toujours ſur le même ton, à la réſerve de cinq ou ſix voix, qui allérent à déclarer Mrs. le Tellier, Servien & Lionne perturbateurs du repos pu-

public. Quelqu'un dont j'ai oublié le nom y ajouta l'Abbé de Montaigu. 1651.

Le 14. l'Arrêt fut donné conformement à l'avis de Monſieur, qui paſſa de cent neuf voix contre ſoixante deux. L'Arrêt portoit que la Reine ſeroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne pas faire revenir le Cardinal; qu'elle ſeroit très humblement ſupliée d'envoyer une déclaration au Parlement, comme auſſi de donner à Mr. le Prince toutes les ſuretez néceſſaires pour ſon retour; qu'il ſeroit inceſſamment informé contre ceux qui entretenoient avec le Cardinal quelque commerce. Monſieur qui empêcha que les Sous-Miniſtres ne fuſſent nommez dans l'Arrêt, crut qu'il avoit fait au delà de tout ce qu'il avoit promis à la Reine. Il ne douta point non plus que Mr. le Prince ne fût content de lui, parceque les ſuretez que l'on demandoit pour lui, emportoient certainement, quoique tacitement, l'éloignement des Sous-Miniſtres. Il ſortit du Palais très ſatisfait de lui-même, mais perſonne ne le fut de lui. La Reine ne prit ce qu'il avoit dit que comme une duplicité, ridicule pour lui & inutile pour elle. Mr. le Prince ne le reçut, que comme une marque que Monſieur étoit appliqué à ſe ménager au moins avec la Cour. Le Reine ne diſſimula point du tout ſon ſentiment, M. le Prince ne diſſimula point aſſez le ſien. Madame, qui étoit fort en colére, releva de toutes les couleurs celui de tous deux. Monſieur eut peur, & la peur qui n'aplique jamais de remédes à propos, le porta à des ſoumiſſions envers la Reine, qui étant ſans meſures augmentérent la défiance qu'elle avoit de lui; & à des avances à l'é-

1651. gard de Mr. le Prince, qui firent un effet directement contraire à ce que Monsieur souhaitoit avec le plus d'ardeur. Son unique desir étoit de contenter l'un & l'autre, & de le faire néanmoins d'une telle maniére, que Mr. le Prince ne revînt pas à la Cour, & qu'il demeurat paisible dans son Gouvernement. L'unique moyen pour parvenir à cette derniére fin, étoit de lui procurer des satisfactions qui le pussent remplir pour quelque tems, mais qui ne l'assurassent pas pour le présent, ou du moins qui ne l'assurassent pas assez pour lui donner lieu de revenir à Paris. Voila ce que je lui avois proposé, voila ce que Madame avoit appuyé de toute sa force. Il en conçut l'utilité, il le voulut, sa foiblesse lui fit prendre le chemin tout opposé; il s'ôta par ses basses & fausses excuses la croyance qui lui étoit nécessaire dans l'esprit de la Reine, pour la porter, de concert même avec lui, à un accommodement raisonnable avec Mr. le Prince: il donna tant d'assurances à Mr. le Prince de son amitié pour lui, en vue de réparer le ménagement qu'il avoit témoigné à l'égard des Sous-Ministres, que soit que Mr. le Prince crût ses assurances véritables, soit qu'il prît confiance dans la frayeur même qu'il savoit que Monsieur avoit de lui, il prit le parti de revenir à Paris, sous le prétexte que les Créatures du Cardinal Mazarin en étant éloignées, il n'apréhendoit plus d'y être arrêté. J'ouvrirai cette nouvelle scêne, après que je vous aurai priée de faire une réflexion, qui marque, à mon sens, autant que chose du monde, le privilége & l'excellence de la sincérité.

Monsieur n'avoit point promis à la Reine de ne se pas déclarer contre les Sous-Mi-

Miniſtres : au contraire il lui avoit ſignifié 1651.
en termes formels qu'il s'y déclareroit. Il ne le fit qu'à demi, il les ménagea, il leur épargna le dégout d'être nommez dans l'Arrêt; il ne s'emporta point contre la Reine, quoiqu'elle ne tînt pas elle-même ce à quoi elle s'étoit obligée, qui étoit de les abandonner, au cas que Monſieur pût empêcher le Prince de les pouſſer. La Reine toutefois ſe plaignit avec une aigreur inconcevable de Monſieur; elle lui fit à lui-même dès l'après-dinée des reproches auſſi rudes & auſſi violens, que s'il lui avoit fait toutes les perfidies imaginables: elle ſe prétendit dégagée par ce procédé de la parole qu'elle lui avoit donnée de ne pas s'opiniâtrer à la conſervation des Sous-Miniſtres; elle ne le dit pas ſeulement, mais elle le crut, & cela parcequ'au ſortir de la converſation dans laquelle Madame lui fit peur, il envoya le Maréchal d'Etampes à la Reine lui demander proprement une abolition, & qu'il la lui demanda lui-même l'après-dinée, en lui faiſant des excuſes qui ne pouvoient être, me dit-elle à moi-même, que d'un homme coupable.

J'allai le ſoir chez elle par le commandement de Monſieur, mais je ne lui fis pour mon particulier aucune apologie. Je ſupoſai qu'elle ne pouvoit avoir oublié ce que je lui avois par avance toujours promis de faire en cette occaſion. Elle s'en reſſouvint avec bonté, & me dit poſitivement qu'elle ne pouvoit ſe plaindre de moi; & je connus clairement qu'elle parloit du cœur. Madame la Palatine qui étoit préſente à la converſation, dit à la Reine. „ Que ne feroit point la „ ſincérité dans la conduite d'un Fils de Fran-

1651. „ ce, puiſque dans celle d'un Coadjuteur de „ Paris auſſi contraire à votre volonté, elle o- „ blige Votre Majeſté de la louer"? Madame la Palatine n'oublia rien pour faire connoitre à la Reine qu'elle ne devoit pas attendre les remontrances du Parlement pour éloigner les Sous-Miniſtres, parcequ'il ſeroit plus de ſa dignité de les prevenir: mais elle ne put rien gagner ſur ſon eſprit, ou plutot ſur ſon aigreur, qui en de certains momens lui tenoit lieu de tout. Le Maréchal d'Etrées m'a dit depuis qu'il y avoit encore quelque choſe de plus que ſon aigreur, & que Chavigni la flatoit qu'il pouvoit obliger Mr. le Prince à ſoufrir que l'on expliquat l'Arrêt. Ce qui me fait croire que le Maréchal d'Etrées avoit raiſon, eſt que je ſais de ſcience certaine que le même Chavigni preſſa en ce tems-là le Premier-Préſident de biaiſer un peu ſur les remontrances: ſur quoi la réponſe de celui-ci fut remarquable, & digne d'un grand Magiſtrat: *Vous avez été, Monſieur, l'un de ceux qui ont le plus pouſſé ces Meſſieurs: vous changez, je n'ai rien à vous dire; mais le Parlement ne change pas.* La Reine ne fut pas tout ce jour-là de l'opinion du Premier-Préſident, car il me parut qu'elle crut que l'Arrêt ſe pouvoit interpréter dans la ſuite, & que peut-être le Premier-Préſident le pourroit interpréter lui-même dans la remontrance. Elle ne lui faiſoit pas juſtice en cette rencontre, comme vous le verrez dans peu.

Cet Arrêt fut donné le 14. Juillet, & comme Mrs. les Sous-Miniſtres n'y étoient pas dénommez, il ouvrit un grand champ aux réflexions, & par conſéquent aux négociations depuis le 14. juſqu'au 18., qui fut le jour

jour auquel les remontrances furent faites. 1651.
Je pourrois vous rendre compte de ce qui s'en disoit, mais comme ce qui s'en disoit, n'étoit, à proprement parler, que les bruits ou l'écho de St. Maur & du Palais Royal, jettez aparemment avec dessein dans le monde; je crois que le récit en seroit aussi superflu qu'incertain, & je me contenterai de vous dire que ce que j'en pus pénétrer dans le moment, ne fut qu'un empressement ridicule de négocier dans tous les subalternes des deux partis. Cet empressement en des conjonctures pareilles n'est jamais sans négociation, mais il est constant qu'il en produit encore beaucoup plus d'imaginaires que d'effectives. Le hazard y donna lieu, en faisant que les remontrances, faute de la signature de l'Arrêt, & de je ne sais quel obstacle fort naturel du côté du Palais Royal, furent différées jusqu'au 18. *Tout ce qui est vuide dans les tems de faction & d'intrigue, passe pour mistérieux à tous ceux qui ne sont pas accoutumez aux grandes affaires.* Ce vuide qui ne fut rempli le 15. le 16. & le 17. que de négociations, qui ne furent, au moins par l'événement, que d'une substance très légére, le fut pleinement le 18. par les remontrances du Parlement. Le Premier-Président les porta avec toute la force possible, & quoiqu'il se contînt jusques dans les termes de l'Arrêt, en ne nommant pas les Sous-Ministres, il les désigna si bien, que la Reine s'en plaignit même avec aigreur, en disant que le Premier-Président étoit d'une humeur incompréhensible, & plus fâcheux que ceux qui étoient les plus mal intentionnez. Elle

1651. m'en parla en ces termes ; & comme je pris la liberté de lui répondre que le Chef d'une Compagnie ne pouvoit, ſans prévarication, s'empêcher d'expliquer les ſentimens de ſon Corps, quoique ce ne fuſſent pas les ſiens en particulier, elle me dit avec colére : „ Voila des maximes de Républicain". Je ne vous raporte ce petit détail, que parcequ'il vous fera concevoir le malheur où l'on tombe dans les Monarchies, quand ceux qui les gouvernent n'en connoiſſent pas les régles les plus légitimes, & les maux les plus communs. Je vous rendrai compte des ſuites des remontrances, après que je vous aurai fait le récit d'une hiſtoire, qui arriva au Palais dans le tems de la délibération dont je viens de vous entretenir.

La curioſité de la matiére y attira beaucoup de Dames, qui voyoient la ſéance des lanternes, & qui entendoient auſſi les opinions. Madame & Mademoiſelle de Chevreuſe s'y trouvérent avec beaucoup d'autres, le 13. Juillet qui fut la veille du jour auquel l'Arrêt fut donné ; mais elles furent démêlées d'entre toutes les autres par un certain Maillard, qui étoit un criailleur à gages dans le parti des Princes. Comme le Dames craignent la foule, elles ne ſortirent des lanternes qu'après que Monſieur & tout le monde ſe fut retiré. Elles furent reçues dans la ſalle avec une huée de vingt ou trente gueux de la qualité de leur Chef, qui étoit Savetier de ſa profeſſion. Mon nom ne fut pas oublié. Je n'apris cette nouvelle qu'à l'hôtel de Chevreuſe, où j'allai diner après avoir ramené Monſieur chez lui. J'y trouvai Madame de Chevreuſe dans la fureur, & Mademoiſelle ſa fille dans les lar-

larmes. J'eſſayai de les conſoler en les aſſurant 1651.
qu'elles auroient une promte ſatisfaction par la punition de ces inſolens, dont je m'offrois de faire faire dès le même jour une punition exemplaire. Ces indignes victimes furent rebuttées, même avec indignation de ce qu'elles avoient ſeulement été propoſées. Il falloit du ſang de Bourbon, pour réparer l'affront qui avoit été fait à celui de Lorraine: (ce ſont les propres paroles de Madame de Chevreuſe) & tout le tempérament que Madame de Rhodes, inſtruite par Mr. de Caumartin, y put faire agréer, fut qu'elles retourneroient le lendemain au Palais ſi bien accompagnées, qu'elles ſeroient en état de ſe faire reſpecter, & de faire connoitre à Mr. le Prince de Conti qu'il avoit intérêt d'empêcher que les gens de ſon parti ne fiſſent plus d'inſolence. Montréſor, qui ſe trouva par hazard à l'hôtel de Chevreuſe, n'oublia rien pour faire concevoir & ſentir aux Dames les inconvéniens qu'il y avoit à faire une cauſe particuliére de la publique, dans un moment qui pouvoit attirer & même produire des circonſtances auſſi extraordinaires & auſſi afreuſes que celles où un Prince du Sang pouvoit périr. Quand il vit que tous ſes efforts étoient inutiles ſur l'eſprit de la mére & ſur celui de la fille, il les tourna ſur moi, & fit tout ce qui étoit en ſon pouvoir pour m'obliger à remettre mon reſſentiment à une autre fois. Il me tira même à part, pour me repréſenter avec plus de liberté la joye & le triomphe de mes ennemis, ſi je me laiſſois emporter à l'impétuoſité de ces Dames. Je lui répondis ces propres mots: „ J'ai tort, & par la conſidération de ma

„ pro-

1651. „ profeſſion, & par celle même des affaires „ que j'ai ſur les bras, d'être auſſi engagé „ que je ſuis avec Mademoiſelle de Che- „ vreuſe: mais j'ai raiſon, ſupoſé cet enga- „ gement que j'ai pris, & ſur lequel il eſt „ trop tard de délibérer, de chercher & de „ trouver la ſatisfaction dans la conjoncture „ préſente. Je n'aſſaſſinerai pas Mr. le Prin- „ ce de Conti, elle n'a qu'à commander ſur „ tout ce qui n'eſt pas poiſon ou aſſaſſinat. „ Ce n'eſt plus à moi à qui il faut parler". Caumartin prit en même tems la vue que je viens de vous marquer, d'aller en triomphe au Palais, non pas comme une bonne vue, mais comme la moins mauvaiſe, vû la diſpoſition de la Dame. Il l'alla propoſer à Madame de Rhodes qui avoit pouvoir ſur ſon eſprit, elle fut agréée. Les Dames ſe trouvérent dans les lanternes le lendemain, 14. qui fut le jour de l'Arrêt, avec plus de quatre cens Gentilshommes & plus de quatre mille des plus gros Bourgeois. Ceux du bas peuple qui avoient acoutumé de clabauder dans la ſâle s'éclipſérent de frayeur, & Mr. le Prince de Conti, qui n'avoit point été averti de cette aſſemblée, dont les ordres furent donnez & exécutez avec un ſecret qui tint du prodige, fut obligé de paſſer avec de grandes révérences devant Madame & Mademoiſelle de Chevreuſe, & de ſoufrir que Maillard, qui fut attrapé ſur les degrez de la Ste. Chapelle, reçût pluſieurs volées de coups de bâtons. Voilà la fin d'une des plus délicates avantures qui me ſoyent jamais arrivées dans le cours de ma vie. Elle pouvoit être cruelle & pernicieuſe par l'événement, parceque ne faiſant que ce que j'étois obligé de faire

vû

vû les circonſtances, j'étois perdu preſque autant de réputation que de fortune, ſi ce qui pouvoit naturellement y arriver y fût arrivé. Je concevois tout l'inconvénient, mais je le hazardois; & je ne me ſuis même jamais reproché cette action comme une faute, parceque je me ſuis perſuadé qu'elle a été de la nature de celles que la politique condamne, & que la morale juſtifie. Je reviens à la ſuite des remontrances. 1651.

La Reine y répondit avec un air plus gai & plus libre qu'elle n'avoit accoutumé. Elle dit aux Députez qu'elle envoyeroit dès le lendemain au Parlement la Déclaration qu'on lui demandoit contre le Cardinal Mazarin, & que pour ce qui regardoit Mr. le Prince elle feroit ſavoir ſa volonté à la Compagnie, après qu'elle en auroit conféré avec Mr. le Duc d'Orléans. Cette conférence, qui ſe fit effectivement le ſoir même, produiſit en aparence l'effet que l'on ſouhaitoit: car la Reine témoigna à Monſieur qu'elle ſe relâcheroit de ce qu'on lui demandoit à l'égard des Sous-Miniſtres, en cas qu'il le deſirat véritablement. La vérité eſt qu'elle affecta de lui faire valoir ce à quoi elle s'étoit réſolue dès le matin, beaucoup moins ſur les remontrances du Parlement, que ſur la permiſſion qu'elle en avoit reçue de Breull. Nous nous en doutames Madame la Palatine & moi, parceque ſon changement parut juſtement au moment que nous venions d'aprendre que Marſac en étoit arrivé la nuit, & nous en ſumes bientot le détail, qui étoit que le Cardinal mandoit à la Reine qu'elle ne devoit pas balancer à éloigner les Sous-Miniſtres, & que ſes ennemis la ſervoient

en

1651. en ne donnant point de bornes à leur fureur. Bertet me dit quelques jours après le contenu de la dépêche qui étoit fort belle. Monſieur revint chez lui, triomphant dans ſon imagination.

La Reine envoya querir dès le lendemain les Députez, pour leur commander de donner part de ſa réſolution au Parlement. Celle que Mr. le Prince prit le 21. de venir prendre ſa place, étonna Monſieur à un tel point que je ne puis vous l'exprimer, quoiqu'elle ne le dût pas ſurprendre. Je le lui avois prédit pluſieurs fois. Il y vint ſur les huit heures du matin, accompagné de Mr. de la Rochefoucaut & de cinquante à ſoixante Gentilshommes. Comme il trouva la Compagnie aſſemblée pour la réception de deux Conſeillers, il lui dit qu'il venoit ſe réjouir avec elle de ce qu'elle avoit obtenu l'éloignement des Miniſtres, mais que cet éloignement ne pouvoit être ſûr que par un article qui fût inſéré dans la Déclaration que la Reine avoit promis d'envoyer au Parlement. Mr. le Premier-Préſident lui répondit avec un ton fort doux, par le récit de ce qui s'étoit paſſé au Palais Royal; & il ajouta qu'il ne ſeroit ni de la juſtice ni du reſpect que l'on devoit à la Reine, de lui demander tous les jours de nouvelles conditions; que la parole de Sa Majeſté ſuffiſoit par elle-même; qu'elle avoit de plus la bonté d'en rendre le Parlement dépoſitaire: qu'il eût été à ſouhaiter que Mr. le Prince eût témoigné la confiance qu'il y devoit prendre, en allant deſcendre au Palais Royal, plutot qu'à celui de la Juſtice; qu'il ne pouvoit s'empêcher, à la place où il étoit, de lui faire paroitre ſon étonnement ſur cette conduite. Mr. le Prince

ce répondit que la fâcheuſe expérience qu'il 1651.
avoit faite depuis peu dans ſa priſon, devoit empêcher qu'on ne trouvat étrange qu'il ne s'expoſat plus ſans précaution ; qu'il étoit de notoriété publique que le Cardinal Mazarin regnoit plus abſolument que jamais dans le Cabinet; que ſur le tout il alloit de ce pas conférer avec Monſieur ſur ce ſujet, & qu'il ſuplioit la Compagnie de ne pas délibérer de ce qui le regardoit qu'en préſence de Son Alteſſe Royale. Il alla enſuite chez Monſieur, à qui il parla de ſon entrée au Parlement, comme d'une choſe qui avoit été concertée la veille à Rambouillet, où il eſt vrai qu'ils s'étoient promenez tous deux pour le moins deux ou trois heures. Ce qu'il y a de merveilleux eſt que Monſieur dit à Madame au retour de cette converſation, que Mr. le Prince étoit ſi effarouché, (il ſe ſervit de ce mot) qu'il ne croyoit pas qu'il pût ſe réſoudre à rentrer dans Paris que dix ans après l'enterrement du Cardinal; & que quand il eut entretenu Mr. le Prince qui vint chez lui au ſortir du Palais, il me dit à moi-même ces propres paroles : „ Mr. le Prince „ ne vouloit pas revenir hier à Paris, il y „ eſt aujourd'hui, & il faut pour la beauté de „ l'hiſtoire que j'agiſſe avec lui comme s'il „ y étoit venu de concert avec moi. Il me „ dit à moi-même, que nous le réſolumes „ hier enſemble ". Vous remarquerez, s'il vous plait, que Mr. le Prince, à qui j'ai parlé de ce détail ſept ou huit ans après, m'a aſſuré auſſi qu'il avoit dit la veille à Monſieur qu'il viendroit au Parlement ; qu'il aperçut à ſon viſage qu'il eût mieux aimé qu'il n'y fût pas venu; mais qu'il ne s'y étoit point oppoſé,

1651. posé, & qu'il lui en témoigna même de la joye, quand il l'alla trouver au sortir du Palais. Les effets de la foiblesse sont inconcevables, & je maintiens qu'ils sont plus prodigieux encore que ceux des passions les plus violentes. Elle assemble plus souvent qu'aucune autre passion les contradictoires.

Mr. le Prince retourna à St. Maur, Monsieur alla chez la Reine lui faire des excuses, ou plutot lui donner des explications de la visite de Mr. le Prince. La Reine connut bien par l'embaras de Son Altesse Royale, que sa conduite étoit plutot un effet de sa foiblesse que de sa mauvaise volonté. Elle en eut pitié, mais de cette sorte de pitié qui porte au mépris, & qui raméne aussitot après à la colére. Elle ne put s'empêcher d'en faire paroitre à Monsieur, même beaucoup plus qu'elle n'avoit projetté, & elle dit le soir à Madame la Palatine qu'il étoit plus difficile qu'on ne croyoit de dissimuler avec ceux que l'on mépriſe. La Reine lui commanda en même tems de me dire de sa part qu'elle savoit que je n'en avois aucune dans ces infamies de Monsieur, (ce fut son mot) & qu'elle ne doutoit pas que je ne lui tinsse la parole que je lui avois donnée de me déclarer contre Mr. le Prince ouvertement, en cas qu'après l'éloignement des Sous-Ministres il continuat à troubler la Cour. Monsieur, qui crut qu'il satisferoit en quelque façon la Reine en agréant cette conduite, eut une joye extrême, lorsque je lui dis que je ne me pouvois défendre d'exécuter ce à quoi il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé. Je vis la Reine le lendemain, je l'assurai que si Mr. le Prince revenoit à Paris, comme

comme on le disoit, accompagné & armé, 1651.
j'y marcherois au même état, & que, pourvû qu'elle continuat de me permettre de parler & d'imprimer à mon ordinaire contre le Cardinal, je lui répondois que je ne quiterois pas le pavé, & que je le tiendrois sous le titre que, le Cardinal & ses Créatures étant éloignez, il n'étoit pas juste que l'on continuat à se servir de leurs noms pour anéantir, en vue de quelques intérêts particuliers, l'autorité royale. Je ne puis vous exprimer la satisfaction que la Reine me témoigna. Il lui échapa même de me dire, „ Vous me disiez, il y a quelque tems, „ que les hommes ne croyent jamais les au„ tres capables de ce qu'ils ne sont pas capa„ bles de faire eux-mêmes: que cela est vrai"! Je n'entendis pas en ce tems-là ce que cela signifioit. Bertet me l'expliqua depuis, parceque la Reine lui avoit fait le même discours, en se plaignant que les Sous-Ministres, & particulierement le Tellier, qui n'étoit qu'à Chaville, préféroient la haine qu'ils avoient contre moi à son service, & lui mandoient tous les jours que je la trompois, que c'étoit moi qui faisois agir Monsieur comme il agissoit, & qu'elle verroit bientot que je ne tiendrois pas le pavé, ou que je le tiendrois de concert avec le Prince. Tout ce que je viens de vous dire se passa du Vendredi 21. Juillet au Dimanche au soir 23. Je reçus, comme j'étois prêt de me mettre au lit, un billet de Madame la Palatine, qui me mandoit qu'elle m'atendoit au bout du Pont-neuf. Je l'y trouvai dans un carosse de louage que le Chevalier de la Vieuville menoit. Elle n'eut que le tems de me dire que

1651. je me rendiſſe en diligence au Palais Royal. Auſſitot que j'y fus arrivé, la Reine me dit avec un viſage troublé, qu'elle venoit d'avoir avis certain que Mr. le Prince devoit aller le lendemain au Parlement, fort accompagné, demander l'aſſemblée des Chambres, & obliger la Compagnie à faire inſérer dans la Déclaration contre le Cardinal l'excluſion des Sous-Miniſtres; „ de laquelle, *ajouta-t-* „ *elle avec une colére qui me parut naturel-* „ *le*, je ne me ſoucierois guéres, s'il n'y „ alloit que de leurs intérêts; mais vous „ voyez, *continua-t-elle*, qu'il n'y a point „ de fin aux prétentions de Mr. le Prince, „ & qu'il va à tout, ſi on ne trouve moyen „ de l'arrêter. Il vient d'arriver de St. Maur, „ & vous m'avouerez que l'avis que l'on „ m'avoit donné de ſon deſſein, & ſur lequel „ je vous ai mandé, étoit bon. Que fera „ Monſieur? Que ferez vous " ? Je répondis à la Reine qu'elle ſavoit bien par les expériences paſſées qu'il ſeroit difficile que je lui répondiſſe de Monſieur : mais que je lui répondois que je ferois tous mes efforts pour l'obliger à faire ce qu'il lui devoit en cette occaſion, & qu'en cas qu'il ne s'en acquitat pas, je ferois connoître à Sa Majeſté qu'il n'y auroit au moins aucune faute de ma part. Je lui promis de me trouver au Palais en mon particulier avec tous mes amis, & de m'y conduire d'une maniére qui la ſatisferoit. Je lui fis agréer même que, ſi je ne pouvois obliger Monſieur à ſe déclarer pour elle, je fiſſe ce qui ſeroit en moi pour le perſuader d'aller, au moins pour quelques jours, à Limours, ſous le prétexte d'y prendre quelques remédes, ce qui ſeroit voir & au

Par-

Parlement & au Public qu'il n'aprouvoit pas la conduite de Mr. le Prince. Toutes ces ouvertures plurent infiniment à la Reine, & elle eut hâte de m'envoyer chez Monſieur, que je trouvai couché avec Madame. Je les fis éveiller, & je leur rendis compte de ma légation. Monſieur, chez qui le Prince étoit allé deſcendre en arrivant, avoit pris de lui-même l'expédient que j'étois réſolu de lui propoſer, & il avoit répondu à Mr. le Prince, qui le preſſoit de ſe trouver au Palais, qu'il lui étoit impoſſible, & qu'il ſe trouvoit ſi mal, qu'il étoit obligé d'aller prendre l'air pour quelques jours à Limours. Je fis une ſotiſe notable en cette occaſion; car au lieu de faire valoir ce voyage à la Reine comme la ſuite de ce que je lui avois propoſé à elle-même, je lui mandai ſimplement par Bertet qui m'atendoit au bout de la Rue de Tournon, que je l'y avois trouvé réſolu. Comme les petits eſprits ne tiennent jamais pour naturel rien de ce que l'art peut produire, la Reine ne put s'imaginer que cette réſolution de Monſieur ſe fût rencontrée par un pur hazard ſi juſtement avec ce que je lui en avois dit à elle-même au Palais Royal. Elle retomba dans ſes ſoupçons que je ne fuſſe de toutes les démarches de Monſieur. Celles que je fis dans la ſuite, lui donnérent du regret de cette injuſtice, à ce qu'elle m'avoua elle-même. 1651.

La premiére fut que je me trouvai dès le lendemain Lundi 24. Juillet au Palais, avec bon nombre de Nobleſſe & de gros Bourgeois. Mr. le Prince entra dans la Grand' Chambre, & il demanda l'aſſemblée de la Compagnie. Le Premier-Préſident la refuſa ſans

1651. balancer, en lui disant qu'il ne la lui pouvoit accorder, tant qu'il n'auroit pas vu le Roi. Il y eut sur cela beaucoup de paroles qui consommérent tout le tems de la séance. On se leva, & Mr. le Prince retourna à St. Maur, d'où il envoya Chavigni à Monsieur lui faire des plaintes beaucoup plus fortes, & même plus aigres que celles qu'il lui avoit faites la veille; car j'ai oublié de vous dire que, lorsque Monsieur lui eut déclaré qu'il faisoit état d'aller passer quelques jours à Limours, il n'avoit pas témoigné en être beaucoup fâché. Je ne sai ce qui l'obligea à changer de sentiment; mais je sai qu'il en changea, & qu'il fit presser Monsieur par Chavigni de revenir à Paris, à un tel point qu'il l'y obligea. Il m'envoya Jouy en montant en carosse, pour me commander de dire à la Reine qu'elle verroit par l'événement que ce retour étoit pour son service. Je m'aquitai fidellement de ma commission; mais comme Jouy m'avoit dit que Chavigni n'avoit persuadé Monsieur que par la peur qu'il lui avoit faite de Mr. le Prince, j'aprehendois que la continuation de cette peur ne l'obligeat à expliquer dans la suite ce service, qu'il promettoit à la Reine, d'une maniére qui ne lui fût pas agréable; & je jugeai à propos par cette raison de l'assurer du mien beaucoup plus fortement & plus positivement que celui de Monsieur. Elle le remarqua, & elle y prit confiance; ce qui ne manque presque jamais à l'égard des offres qui font voir des effets prochains. C'est ce qu'elle dit à Monsieur qui alla descendre chez elle à son retour de Limours, & qui le lui vouloit faire paroitre comme un effet de la passion qu'il

qu'il avoit de ménager & de modérer, 1651.
diſoit-il, les emportemens de Mr. le Prince. Comme elle ne put le faire expliquer ſur le détail de ce qu'il feroit dans cette vue au Parlement le lendemain au matin, elle s'écria de ſon fauſſet & du plus aigre : *Toujours pour moi à l'avenir, toujours contre moi pour le préſent.* Elle menaça enſuite, elle tonna après, Monſieur s'ébranla. Il ne ſe raſſura pas à ſon logis, où il ne fut pas plutot arrivé, que Madame lui dit tout ce que la fureur lui ſuggéra. Je ne contribuai pas à lui cacher les abimes que Madame lui faiſoit voir ouverts. Ce dont Chavigni lui avoit fait plus d'horreur étoit la haine du peuple, qu'il lui avoit montrée comme inévitable, s'il paroiſſoit le moins du monde ne pas convenir avec Mr. le Prince, dont tous les pas étoient directement contre le Cardinal. Madame, qui n'ignoroit pas la délicateſſe ou plutot la foibleſſe qu'il avoit ſur ce point, dont on lui faiſoit des monſtres à tous momens, lui propoſa de faire en ſorte que la Reine donnat de nouvelles eſpérances au Parlement & de la Déclaration contre le Cardinal, & de la durée pour toujours de l'éloignement des Sous-Miniſtres. Monſieur ajouta : *Et de la ſureté de Mr. le Prince.* Madame, à qui il avoit témoigné cent & cent fois qu'il n'apréhendoit rien tant au monde que ſon retour, s'emporta à ce mot, & elle lui repréſenta qu'il ſembloit qu'il prît plaiſir à agir inceſſamment & contre ſes intérêts & contre ſes vues. La concluſion fut qu'il étoit encore engagé pour cette fois, & qu'il en faloit ſortir; & qu'après cette aſſemblée, à laquelle il n'avoit pu refu-

1651. ſer à Mr. le Prince de ſe trouver, il iroit infailliblement à Limours ſonger à ſa ſanté, & que ce ſeroit à Mr. le Prince à démêler ſes affaires comme il le jugeroit à propos. Il ajouta auſſi que c'étoit à la Reine de faire dire de ſon côté au Parlement ce qui le pouvoit empêcher d'ajouter foi aux apparences favorables que la Cour donnoit mille fois par jour en faveur du Mazarin. Madame fit ſavoir dès le ſoir à la Reine ce qui s'étoit paſſé entre elle, Monſieur & moi; & le Premier-Préſident, à qui elle envoya ſur l'heure Mr. de Brienne, lui manda qu'il ſeroit en effet à propos qu'elle envoyat le lendemain au matin une Lettre de Cachet au Parlement, par laquelle elle lui ordonnat de l'aller trouver ſur les onze heures par Députez, & qu'elle lui fît dire en ſa préſence par Mr. le Chancelier, qu'elle croyoit qu'ils duſſent venir les jours paſſez chez Mr. le Chancelier pour y travailler à la Déclaration contre le Cardinal Mazarin; qu'elle ajoutat de ſa bouche qu'elle avoit mandé les Députez pour rendre le Parlement dépoſitaire de la parole royale qu'elle donnoit à Mr. le Prince, qu'il pouvoit demeurer à Paris en toute ſureté; qu'elle n'avoit eu aucune penſée de le faire arrêter; que les Srs. le Tellier, Servien & Lionne étoient éloignez pour toujours & ſans aucune eſpérance de retour. Voila ce que le Premier-Préſident envoya à la Reine par écrit, en priant Mr. de Brienne de l'aſſurer que, moyennant une Déclaration de cette nature, il obligeroit Mr. le Prince à ſe modérer. Il ſe ſervit de cette expreſſion.

Le lendemain, qui fut le Mardi 26. Juillet, le Parlement s'aſſembla. Saintot Lieu-

te-

tenant des Cérémonies aporta la Lettre de Cachet, Mr. le Premier-Préſident alla au Palais Royal avec douze Conſeillers de chaque Chambre. Mr. le Chancelier parla comme je vous ai marqué, la Reine s'expliqua comme je viens de vous dire. Monſieur s'en alla à Limours, diſant qu'il n'en pouvoit revenir que le Lundi d'après : & Mr. le Prince qui avoit enrichi & augmenté de beaucoup ſa livrée, au lieu de retourner à St. Maur, marcha avec une nombreuſe ſuite, & même avec beaucoup de pompe, à l'hôtel de Condé où il logea. 1651.

Je ſuis aſſuré qu'il y a déja quelque tems que vous me demandez le détail ou plutot le dedans de ce qui ſe paſſoit dans cette grande machine du parti de M. le Prince, dont les mouvemens vous ont parus, ſi je ne me trompe, aſſez ſinguliers pour vous donner de la curioſité pour les reſſorts qui la faiſoient agir. Il m'eſt impoſſible de ſatisfaire votre deſir ſur ce fait, & parcequ'une infinité de circonſtances en ſont échapées à ma mémoire, & parceque je me ſouviens en général que la multitude des intérêts différens qui en agitoient le corps & les parties, embrouilloient ſi fort dans ce tems même les eſpéces, que je n'y connoiſſois preſque rien. Madame de Longueville, M. de Bouillon, Mrs. de Nemours, de la Rochefoucaut & de Chavigni, formoient un chaos inexplicable d'intention & d'intrigues, non pas ſeulement diſtinctes, mais oppoſées. Je ſai bien que ceux qui étoient les plus engagez dans leur cauſe, confeſſoient qu'ils ne pouvoient en démêler la confuſion. Je ſai bien que Viole donnoit le

1651. dernier de ce mois de Juillet, dont il s'agit, à un de ſes plus intimes amis, des raiſons du voyage que Madame de Longueville fit le 18. à Montrond ; & que Croiſi le 4. Aout en donna d'autres directement contraires du même voyage, à l'homme du monde qu'il eût voulu le moins tromper. Je rapelle dans ma mémoire vingt circonſtances de cette nature, qui ne me donnent de lumiére ſur ce détail, que celle dont j'ai beſoin pour vous aſſurer que, ſi j'entrois dans le particulier de tous les mouvemens que M. le Prince & ceux de ſon parti ſe donnérent dans ces momens, je ne vous ferois, à proprement parler, qu'un crayon fort défectueux des conjectures que nous formions tous les matins à l'avanture, & que nous condamnions tous les ſoirs au hazard.

Comme la Fronde étoit plus unie, je ſuis perſuadé que ceux du parti qui lui étoit contraire en pouvoient raiſonner plus juſte : je ne le ſuis pas moins qu'ils ne laiſſeroient pas de s'égarer ſouvent, s'ils entreprenoient de ſuivre par un réçit avec exactitude tous les pas qu'elle fit dans ces mouvemens. Je vous rends un compte fidéle de ce que je ſai certainement. C'eſt par cette raiſon que je n'ai touché que fort légérement, ce qui ſe paſſa à * St. Maur. On feroit des volumes de tout ce qui s'en diſoit en ce tems-là ; & la ſeule réſolution que Madame de Longueville y prit de ſe retirer en Berri avec Madame la Princeſſe, eut autant de

* Voyez les *Mémoires de M. de la Rochefoucaut*, dans la *Relation de ce qui ſe paſſa depuis la priſon des Princes juſqu'à la guerre de Guyenne.*

de ſens & d'interprétations différentes, qu'il 1651.
y eut d'hommes ou de femmes, à qui il plut d'en raiſonner. Je reviens à ce qui ſe paſſa au Parlement.

Je vous ai dit ci-deſſus, que M. le Duc d'Orléans avoit pris le parti de faire un ſecond voyage à Limours. M. le Prince l'ayant ſu, vint chez lui à 10. heures du ſoir, pour lui en faire ſa plainte; & il l'obligea de mander à M. le Premier-Préſident qu'il ſe trouveroit le Lundi ſuivant à l'aſſemblée des Chambres. Comme il ne s'y étoit engagé que par foibleſſe, & parcequ'il n'avoit pas la force de contredire en face M. le Prince, il fit le malade le Dimanche, & il envoya s'excuſer pour le Lundi. M. le Prince fit trouver le Mardi au matin quelques Conſeillers des Enquêtes dans la Grand-Chambre, pour demander l'aſſemblée. M. le Premier-Préſident s'en excuſa ſur l'abſence de Monſieur. On murmura, on affecta de groſſir à Monſieur ce murmure. Chavigni lui repréſenta M. le Prince dans toute ſa pompe, & tenant le pavé avec une ſuperbe livrée & une nombreuſe ſuite. Monſieur crut qu'il ſe rendroit maitre du Peuple, s'il ne venoit lui-même prendre ſa part des crieries contre le Cardinal. Il aprit que le Dimanche au ſoir, les femmes avoient crié dans la Rue S. Honoré à la portiére du caroſſe du Roi, *Point de Mazarin*. Il ſut que M. le Prince avoit trouvé le Roi dans le Cours, & qu'il alloit pour le moins auſſi-bien accompagné que lui. Enfin il eut peur. Il revint le Mardi à Paris, & le Mercredi 2. d'Aout au Palais, où je me trouvai avec tous mes amis, & en très

1651. grand nombre de bons Bourgeois. M. le Premier-Préſident y fit le raport de tout ce qui s'étoit paſſé le 26. au Palais Royal ; & il exagéra beaucoup la bonté que la Reine avoit eue de rendre le Parlement dépoſitaire de la parole qu'elle avoit donnée pour la ſureté de M. le Prince. Il lui demanda enſuite, s'il avoit vu le Roi. Il répondit que non ; qu'il n'y avoit aucune ſureté pour lui, & qu'il étoit averti de bon lieu qu'il y avoit eu depuis peu des conférences ſecrettes pour l'arrêter ; & qu'en tems & lieu il nommeroit les auteurs de ces conſeils. En prononçant ces derniéres paroles, il me regarda fiérement, & d'une maniére qui fit que tout le monde jetta en même tems les yeux ſur moi. M. le Prince reprit la parole, en diſant qu'Ondedei devoit arriver ce ſoir-là à Paris, & qu'il revenoit de Breull ; que Bertet, Fouquet, Silhon, Brachet, y faiſoient des voyages continuels ; que M. de Mercœur avoit épouſé depuis peu la Mancini ; que le * Maréchal d'Aumont avoit ordre de tailler en piéces les Régimens de Condé, de Conti, & d'Enguien ; & que cet ordre étoit l'unique ſource qui les avoient empêchez de joindre l'armée du Roi.

Après que M. le Prince eut ceſſé de parler, † M. le Premier-Préſident dit qu'il avoit peine de le voir en cette place, avant qu'il eût vu le Roi ; & qu'il ſembloit qu'il vou-

* Antoine d'Aumont de Rochebaron, Duc & Pair & Maréchal de France, mort en 1669. en ſa 68. année.

† Voyez les Mémoires de M. Joly, Tome premier p. 145.

voulût élever Autel contre Autel. M. le Prince s'aigrit à ce mot, & marqua, en s'en justifiant, que ceux qui parloient contre lui, ne le faisoient que pour leurs intérêts particuliers. Le Premier-Président repartit avec fierté qu'il n'en avoit jamais eu, mais qu'il n'avoit à rendre compte de ses actions qu'au Roi. Il exagéra ensuite le malheur où l'Etat se pouvoit trouver, par la division de la Maison Royale; & puis se tournant vers Monsieur le Prince, il lui dit d'un air pathétique : *Est-il possible, Monsieur, que vous n'ayez pas frémi vous-même d'une sainte horreur, en faisant réflexion sur ce qui se passa Lundi dernier au Cours ?* Mr. le Prince répondit qu'il en avoit été au desespoir, & que ce n'avoit été que par rencontre, dans laquelle il n'y avoit point eu de sa faute; parcequ'il n'avoit pas eu lieu de s'imaginer qu'il pût trouver le Roi au retour du bain, par un tems aussi froid qu'il faisoit. Il y eut à cet instant deux mal-entendus, qui faillirent à faire changer la carte, & à la tourner contre moi. Monsieur, qui entendit un grand applaudissement à ce que Mr. le Prince venoit de dire, parceque l'on trouva qu'il s'étoit très bien défendu à la vérité sur ce dernier article, qui de soi-même n'étoit pas trop favorable; Monsieur, dis-je, ne distingua pas que l'applaudissement de la Compagnie n'alloit qu'à ce point. Il crut que le gros approuvoit ce qu'il avoit dit du péril de sa personne; il apréhenda d'être enveloppé dans ce soupçon, & il s'avança lui-même pour s'en tirer, & dit qu'il étoit vrai que les défiances de Mr. le Prince n'étoient pas sans fondement; que le mariage 1651.
de

1651. de Mr. de Mercœur étoit véritable, que l'on continuoit à avoir beaucoup de commerce avec le Mazarin. Le Premier-Préſident, qui vit que Monſieur appuyoit en quelque maniére ce que Mr. le Prince avoit dit du péril où il étoit dans le même diſcours par lequel il m'avoit déſigné, crut qu'il m'avoit abandonné ; & comme il étoit beaucoup mieux intentionné pour Mr. le Prince que pour moi, quoiqu'il le fût mieux pour la Cour que pour lui ; il ſe tourna bruſquement du côté gauche, en diſant : *Votre avis, Monſieur le Doyen ?* Il ne douta pas que dans une délibération, dont la matiére étoit la ſureté de Mr. le Prince, il ne ſe trouvat beaucoup de voix qui me noteroient. Je m'aperçus d'abord du deſſein qui m'embarraſſa beaucoup, mais qui ne m'embarraſſa pas longtems ; parceque je me ſouvins de ce que Mr. de Guiſe * (*François*) fit dans ce même Parlement, quand Mr. le Prince de Condé † (*Louis*) y porta ſa plainte contre ceux qui l'avoient porté ſur le bord de l'échaffaut, ſous le regne de François II. Il dit à la Compagnie qu'il étoit prêt de ſe dépouiller de la qualité de Prince du Sang, pour combattre ceux qui

* François de Lorraine, Grand-Maitre, Grand-Chambellan, & Grand Veneur. Poltrot le tua en trahiſon le 24. Février 1563.

† Louis de Bourbon, premier du nom, ſeptiéme Fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, né en 1530. C'eſt à l'occaſion de l'entrepriſe d'Amboiſe, qu'il fut empriſonné à Orléans par la faction de la Maiſon de Guiſe ; mais il fut abſous en Parlement en 1562., & tué au combat de Jarnac en 1569.

qui avoient été la cauſe de ſa priſon ; & M. de Guiſe, qui étoit celui qu'il marqua, ſupplia le Parlement de faire agréer à Mr. le Prince qu'il eût l'honneur de lui ſervir de ſecond dans ce duel. Comme j'opinois juſtement après la Grand-Chambre, j'eus le tems de faire cette réflexion, qui etoit d'autant meilleure, que je jugeois bien que ce ſeroit proprement à moi à ouvrir les avis, parceque ces bons vieillards n'en portent jamais qui ſignifient quelque choſe, lorſque l'on les fait opiner ſur un ſujet ſur lequel ils ne ſont pas préparez. Je ne me trompai pas dans ma vue. Le Doyen exhorta Mr. le Prince à rendre ſes devoirs au Roi ; Brouſſel harangua contre le Mazarin. Charon effleura un peu la matiére ; mais aſſez légérement pour me donner lieu de prétendre qu'elle n'avoit pas été touchée, & pour dire dans mon opinion que je ſuppliois ces Meſſieurs qui avoient parlé avant moi, de me pardonner ſi je m'étonnois de ce qu'ils n'avoient pas fait aſſez de réflexion, au moins à mon ſens, ſur l'importance de cette délibération ; que la ſureté de Mr. le Prince faiſoit dans la conjoncture préſente celle de l'Etat ; que les doutes qui paroiſſoient ſur ce ſujet, donnoient des prétextes fâcheux dans toutes les circonſtances. Je conclus à donner commiſſion au Procureur-Général, pour informer contre ceux qui avoient donné des conſeils pour arrêter Mr. le Prince. Il ſe mit à rire le premier, en m'entendant parler ainſi ; preſque toute la Compagnie en fit de même. Je continuai mon avis fort ſérieuſement, en ajoutant que j'étois ſur le reſte de celui de Mr. de Charon, qui alloit à ce qu'il fût fait 1651.

re-

1651. regiſtre des paroles de la Reine : que Mr. le Prince fût prié par toute la Compagnie d'aller voir le Roi ; que Mr. de Mercœur fût mandé pour venir rendre compte le Lundi ſuivant à la Compagnie de ſon prétendu mariage ; que les Arrêts rendus contre les Domeſtiques du Cardinal fuſſent exécutez ; qu'Ondedei fût pris au corps ; & que Bertet, Brachet, l'Abbé Fouquet, & Silhon fuſſent aſſignez par devant Mrs. Brouſſel & Munier, pour répondre aux faits que Mr. le Procureur-Général pourroit propoſer contre eux. Il paſſa à cela de toutes les voix. Mr. le Prince, qui témoigna en être très ſatisfait, dit qu'il n'en falloit pas moins pour l'aſſurer. Monſieur le mena dès l'après-dinée chez le Roi & chez la Reine, deſquels il fut reçu avec beaucoup de froideur ; & Mr. le Premier-Préſident dit le ſoir à Mr. de Turenne, de qui je l'ai ſu depuis, que ſi Mr. le Prince avoit ſu jouer la balle qu'il lui avoit ſervie le matin, il avoit quinze ſur la partie contre moi. Il eſt conſtant qu'il y eut deux ou trois momens dans cette ſéance, où la plainte de Mr. le Prince donna à la Compagnie & des impreſſions & des mouvemens qui me firent peur. Je changeai les uns, & j'éludai les autres, par le moyen que je viens de vous raconter, & qui confirme ce que je vous ai déja dit plus d'une fois, que tout peut dépendre d'un inſtant dans ces aſſemblées.

La Reine fut ſans comparaiſon plus touchée de l'atteinte qu'on avoit donnée au mariage de Mr. de Mercœur, qu'au contrecoup, & plus important & plus eſſentiel, que l'on avoit porté à ſon autorité. Elle me com-

commanda de l'aller trouver. Elle me chargea de conjurer Monſieur en ſon nom, d'empêcher que l'on ne pouſſât cette affaire. Elle lui en parla elle-même les larmes aux yeux, & elle me marqua viſiblement que ce qu'elle croyoit être plus perſonnel au Cardinal, étoit ce qui étoit & qui ſeroit toujours le plus ſenſible à elle-même. Mr. le Tellier lui ôta cette fantaiſie de l'eſprit, en lui écrivant que c'étoit un bonheur que la Faction s'amuſat à cette bagatelle, & qu'elle en devoit avoir de la joye; & d'autant plus, qu'il ſeroit très volontiers caution que ces mouvemens ne ſeroient qu'un feu de paille qui paſſeroit dans quatre jours, & qui tourneroit en ridicule, parceque dans le fond on ne pouvoit rien faire de ſolide contre ce mariage. La Reine comprit enfin cette vérité, quoiqu'avec peine; & elle conſentit que Mr. de Mercœur vînt au Palais. 1651.

Ce qui ſe paſſa ſur cette affaire le Lundi 7. d'Aout, & le jour ſuivant, eſt de ſi peu de conſéquence, qu'il ne mérite pas votre attention. Je me contenterai de vous dire que Mr. de Mercœur répondit d'abord comme auroit fait *Jean Doucet*, dont il avoit effectivement toutes les maniéres; & qu'à force d'être harcelé il s'échauffa ſi bien, qu'il embarraſſa cruellement Monſieur & Mr. le Prince, en ſoutenant au premier qu'il l'avoit ſollicité trois mois de ſuite à ce mariage, & au ſecond qu'il y avoit conſenti poſitivement & expreſſément. La plus grande partie de ces deux ſéances ſe paſſa en négociations & en explications; & dans la fin de la derniére on lut la Déclaration contre le Cardinal, qui

fut

1651. fut renvoyée à Mr. le Chancelier ; parce-qu'on n'y avoit pas inſéré que le Cardinal avoit empêche la paix de Munſter, & qu'il avoit fait faire au Roi le voyage & le Siége de Bourdeaux, contre l'avis de Mr. le Duc d'Orleans. On voulut auſſi qu'elle portat que l'une des cauſes pour laquelle il avoit fait arrêter Mr. le Prince, étoit le refus qu'il avoit fait de conſentir au mariage de Mr. de Mercœur avec Mademoiſelle de Mancini.

La Reine outrée de la continuation de la conduite de Mr. le Prince, qui marchoit dans Paris avec une ſuite plus grande & plus magnifique que celle du Roi, & de celle de Monſieur ; en qui elle trouvoit un changement continuel ; la Reine, dis-je, preſque au deſeſpoir réſolut de jouer à quitte ou à double. Mr. de Châteauneuf flatta en cela ſon inclination ; elle y fut confirmée par une dépêche de Breull, laquelle jettoit feu & flammes. Elle dit clairement à Monſieur qu'elle ne pouvoit plus demeurer dans l'état où elle étoit : qu'elle lui demandoit une déclaration poſitive, ou pour ou contre elle. Elle me ſomma en ſa préſence de lui tenir la parole que je lui avois donnée, de ne point balancer à éclater contre Mr. le Prince, s'il continuoit à agir comme il avoit commencé. Monſieur, voyant que je n'héſitois pas à prendre ce parti, auquel il avoit trouvé bon lui-même que je me fuſſe engagé, s'en fit honneur auprès de la Reine, & il crut la payer par ce moyen de ce qu'il ne la payoit pas de ſa perſonne, qu'il n'aimoit pas naturellement à expoſer. Il lui donna une douzaine

taine de raiſons, pour lui faire agréer qu'il ne ſe trouvat plus au Parlement; & il lui inſinua que ma préſence, qui entrainoit la meilleure partie de ſa Maiſon, feroit aſſez connoitre à la Compagnie & au Public ſa pente & ſes intentions. La Reine ſe conſola aſſez aiſément de ſon abſence, quoiqu'elle fît ſemblant d'en être fâchée. Elle connut en cette occaſion, ſans en pouvoir douter, que j'agiſſois ſincérement pour ſon ſervice; elle vit clairement que je ne balançois point à tenir ce que je lui avois promis. Ce fut en cet endroit où elle eut la bonté de me parler de la maniére qu'il me ſemble que je vous ai tantot touchée; elle s'abaiſſa, mais ſans feinte & de bon cœur, juſqu'à me faire des excuſes des défiances qu'elle avoit eues de ma conduite, & de l'injuſtice qu'elle m'avoit faite (ce fut ſon terme). Elle voulut que je conféraſſe avec Mr. de Châteauneuf de la propoſition qu'elle lui avoit faite de ne demeurer pas toujours ſur la défenſive, comme elle avoit fait juſques-là, & d'attaquer M. le Prince dans le Parlement. Je vous rendrai compte de la ſuite de cette propoſition, après que je vous aurai expliqué la raiſon qui porta la Reine à prendre en moi plus de confiance qu'elle n'y en avoit pris juſques-là. Les incertitudes de Monſieur l'avoient ſi fort effarouchée, qu'elle ne ſavoit quelquefois à qui s'en prendre; & les Sous-Miniſtres qui entretenoient toujours un grand commerce avec elle, à la réſerve de Lionne qu'elle haïſſoit mortellement, n'oublioient rien pour lui mettre dans l'eſprit que Monſieur ne faiſoit dans le fond quoi que ce ſoit que par mes mou- 1651.

1651. vemens. Elle en remarqua quelques uns de ſi irréguliers, & même ſi oppoſez à mes maximes, qu'elle ne put me les attribuer; & je ſai qu'elle écrivit un jour à Servien à ce propos: „ Je ne ſuis pas la duppe du Coad-„ juteur; mais je ſerois la votre, ſi je cro-„ yois ce que vous m'en mandez aujour-„ d'hui ". Bertet m'a dit qu'il étoit préſent lorsqu'elle écrivit ce billet; il ne ſe reſſouvenoit pas préciſément ſur quel ſujet. Quand ſa patience fut à bout, & qu'elle ſe fut reſolue, & par les conſeils de M. de Châteauneuf, & par la permiſſion qu'elle en reçut de Breull, de pouſſer Mr. le Prince, elle fut ravie d'avoir lieu de ſe pouvoir fier à moi pour l'y ſervir. Elle chercha ce lieu avec plus d'aplication qu'elle n'avoit fait; & en voici un marque. Elle mena Madame avec elle aux Carmelites, un jour de quelque ſolemnité de leur Ordre; elle la prit au ſortir de la Communion; elle lui fit faire ſerment de lui dire la vérité de ce qu'elle lui demanderoit; & ce qu'elle lui demanda fut, ſi je la ſervois fidellement auprès de Monſieur. Madame lui répondit ſans aucun ſcrupule, qu'en tout ce qui ne regardoit pas le retour du Cardinal, je la ſervois non ſeulement avec fidélité, mais avec ardeur. La Reine, qui aimoit & qui eſtimoit la véritable piété de Madame, ajouta foi à ſon témoignage, & à un témoignage rendu dans cette circonſtance. Il ſe trouva par bonheur que dès le lendemain j'eus occaſion de m'expliquer à la Reine devant Monſieur, ce que je fis ſans balancer, & d'une maniére qui lui plut; & ce qui la toucha encore plus que tout cela, fut que Monſieur, qui n'avoit

pas

pas paru juſqu'à ce moment bien ferme à tenir ce qu'il avoit promis en de certaines occaſions à la Reine, ne lui manqua point en celle-ci, au moins ſi pleinement que les autres fois. Il ne fut pas au pouvoir de M. le Prince de le mener au Palais, quoiqu'il y employat tous ſes efforts; & la Reine attribua à mon induſtrie, ce que je croyois dès ce tems-là, & que j'ai toujours cru depuis n'avoir été que l'effet de l'aprehenſion qu'il eut de ſe trouver dans une mêlée, qu'il avoit ſujet de croire pouvoir être proche, & par l'emportement où il voyoit la Reine, & par le nouvel engagement que je venois de prendre avec elle. Je reviens à la conférence que j'eus avec Mr. de Châteauneuf, par le commandement de la Reine. 1651.

Je l'allai trouver à Mont-rouge avec M. le Préſident de Belliévre, qui avoit écrit ſous lui le mémoire qu'il avoit propoſé à la Reine d'envoyer au Parlement, & dont il eſt vrai que les caractéres paroiſſoient avoir moins d'encre que de fiel. M. de Châteauneuf, qui n'avoit plus que quelques ſemaines à attendre pour ſe voir à la tête du Conſeil, comme je vous l'ai déja dit ci-deſſus, joignoit en cette rencontre à ſa bile & à ſon humeur très violente, une grande frayeur que M. le Prince ne ſe raccommodat avec la Cour, & ne troublat ſon nouvel emploi. Je crois que cette conſidération avoit encore aigri ſon ſtile. Je lui en dis ma penſée avec liberté. Le Préſident de Belliévre m'appuya, il en adoucit quelques termes, il y laiſſa toute la ſubſtance. Je le raportai à la Reine, qui le trouva trop doux. Elle l'envoya par

1651. moi à Monſieur, qui le trouva trop fort. Mr. le Premier-Préſident, à qui il le communiqua par le canal de M. de Brienne, y trouva trop de vinaigre; mais il y mit du ſel (ce fut l'expreſſion dont il ſe ſervit en le rendant à M. de Brienne, après l'avoir gardé un demi jour). Voici le précis de ce qu'il contenoit. Le reproche de toutes les graces que la Maiſon de Condé avoit reçues de la Cour; la plainte de la maniére dont M. le Prince s'étoit ſervi & conduit depuis ſa liberté; la ſpécification de cette maniére; ſes cabales dans les Provinces; le renfort des garniſons qui étoient dans les places; la retraite de Madame de Longueville à Montrond; les Eſpagnols dans Stenai; les intelligences avec l'Archiduc; la ſéparation de ſes troupes d'avec celles du Roi. Le commencement de cet écrit étoit orné d'une proteſtation ſolemnelle de ne jamais rapeller le Cardinal Mazarin, & la fin, d'une exhortation aux Compagnies Souveraines, & à l'Hôtel de Ville de Paris, de ſe maintenir dans la fidélité.

Le Jeudi 17. d'Aout ſur les 10. heures du matin, cet écrit fut lu en préſence du Roi & de la Reine, & de tous les Grands qui étoient à la Cour, à Meſſieurs du Parlement qui avoient été mandez par Députez au Palais Royal. L'après-dinée la même cérémonie ſe fit au même lieu à l'égard de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, & du Prévôt des Marchands.

Le Vendredi 18., le Prince fort accompagné ſe trouva à l'aſſémblée des Chambres, qui ſe faiſoit pour la réception d'un Conſeiller. Il dit à la Compagnie qu'il la ſup-

ſupplioit de lui faire juſtice ſur les impoſtu- 1651.
res dont on l'avoit noirci dans l'eſprit de la Reine; que s'il étoit coupable, il ſe ſoumettoit à être puni; que s'il étoit innocent, il demandoit le châtiment de ſes calomniateurs; que comme il avoit impatience de ſe juſtifier, il prioit la Compagnie de députer ſans délai vers M. le Duc d'Orléans, pour l'inviter à venir prendre ſa place. M. le Prince crut que Monſieur ne pourroit pas tenir contre une ſemonce du Parlement. Il ſe trompa; & Menardeau & Doujat, que l'on y envoya ſur l'heure, raportérent pour toute réponſe qu'il avoit été ſaigné, & qu'il ne ſavoit pas même quand ſa ſanté lui permettroit d'aſſiſter à la délibération. M. le Prince alla chez lui au ſortir de la délibération. Il lui parla avec une hauteur reſpectueuſe, qui ne laiſſa pas de faire peur à Monſieur, qui n'apréhendoit rien tant au monde que d'être compris dans les éclats de M. le Prince, comme fauteur couvert du Mazarin. Il laiſſa eſpérer à M. le Prince qu'il pourroit ſe trouver le lendemain à l'aſſemblée des Chambres. Je m'en doutai à midi, ſur une parole que Monſieur laiſſa échaper. Je l'obligeai à changer de réſolution, en lui faiſant voir qu'il ne falloit plus après cela de ménagement avec la Reine, & encore plus en lui inſinuant ſans affectation le péril de la commiſe & du choc, qui dans la conjoncture étoit inévitable. Cette idée lui ſaiſit ſi fort ſon imagination, que M. le Prince & M. de Chavigni, qui ſe relayérent tout le ſoir, ne purent l'obliger à ſe rendre aux inſtances qu'ils lui firent de ſe trouver le lendemain au Palais. Il eſt vrai que ſur les on-

1651. ze heures Goulas à force de le tourmenter lui fit ſigner un billet, par lequel Monſieur déclaroit qu'il n'avoit point approuvé l'écrit que la Reine avoit fait lire aux Compagnies Souveraines contre M. le Prince, particuliérement en ce qu'il l'accuſoit d'intelligence avec l'Eſpagne. Ce même billet juſtifioit en quelque façon M. le Prince de ce que les Eſpagnols étoient encore dans Stenai, & de ce que les troupes de M. le Prince n'avoient pas joint celles du Roi. Monſieur le ſigna, en ſe perſuadant en lui-même qu'il ne ſignoit rien; & il dit le lendemain à la Reine qu'il falloit bien contenter d'une bagatelle M. le Prince, dans une action où il étoit même de ſon ſervice qu'il ne rompît pas tout à fait avec lui, pour ſe tenir en état de travailler à l'accommodement, lorſqu'elle croiroit en avoir beſoin. La Reine, qui étoit très ſatisfaite de ce qui s'étoit paſſé le matin du jour, dont Monſieur lui fit ce diſcours l'après-dinée, le voulut bien prendre pour bon. Il me parut effectivement le ſoir que cet écrit de Monſieur ne l'avoit point touchée. Je n'ai pourtant point vu d'occaſion où elle en eut, ce me ſemble, plus de ſujet. Mais ce ne fut pas la premiére fois de ma vie que je remarquai qu'on a une grande pente à ne ſe point aigrir dans les bons événemens. Voici celui que l'aſſemblée des Chambres du Samedi 19. produiſit.

M. le Premier-Préſident ayant fait la relation de ce qui s'étoit paſſé au Palais Royal le 17., & fait faire la lecture (*) de l'écrit

(*) M. le Prince accuſoit le Coadjuteur d'être l'au-

crit que la Reine avoit donné aux Depu- 1651.
tez, M. le Prince prit la parole, en disant qu'il étoit porteur d'un billet de Monsieur le Duc d'Orléans, qui contenoit sa justification. Il ajouta quelques paroles tendantes au même effet, & en concluant qu'il seroit très obligé à la Compagne, si elle vouloit supplier la Reine de nommer ses accusateurs. Il mit sur le bureau le billet de Monsieur, & un autre écrit beaucoup plus ample signé de lui-même. Cet écrit étoit une réponse fort belle à celui de la Reine: il marquoit sagement & modestement les services de feu Monsieur le Prince & les siens; il faisoit voir que ses établissemens n'étoient pas à comparer à ceux du Cardinal; il parloit de son instance contre les Sous-Ministres, comme d'une suite très naturelle & très nécessaire de l'éloignement de M. le Cardinal. Il répondit à ce qu'on lui avoit objecté de la retraite de Madame sa femme & de Madame de Longueville sa sœur en Berri; que la seconde étoit dans les Carmelites de Bruges, & que la première demeuroit en celle de ses Maisons qui lui avoit été ordonnée pour séjour dans le tems de sa prison. Il soutenoit qu'il n'avoit tenu qu'à la Reine que les Espagnols fussent sortis de Stenai, & que les troupes qui étoient sous son nom, eussent joint l'armée du Roi; & il allégua pour témoin de cette vérité Monsieur le Duc d'Orléans. Il demanda justice contre ses calomniateurs.



l'auteur de cet écrit, comme on le verra ci après: mais il l'avoit conseillé & aprouvé. Voyez *les Mémoires de Joly* Tome I. pag. 150.

1651. Et ſur ce que la Reine lui avoit reproché qu'il l'avoit comme forcée au changement du Conſeil qui avoit paru auſſitot après ſa liberté, il répondit qu'il n'avoit eu aucune part à cette mutation, que l'obſtacle qu'il avoit aporté à la propoſition que M. le Coadjuteur & M. de Montréſor avoient faite, de faire prendre les armes au Peuple, & d'ôter de force les Sceaux à M. le Premier-Préſident.

Auſſitot que l'on eût achevé la lecture de ces deux écrits, M. le Prince dit qu'il ne doutoit pas que je ne fuſſe l'auteur de celui qui avoit été écrit contre lui; & que c'étoit l'ouvrage digne d'un homme qui avoit donné un conſeil auſſi violent que celui d'armer Paris, & d'arracher de force les Sceaux à celui à qui la Reine les avoit confiez. Je répondis à M. le Prince que je croirois manquer au reſpect que je devois à Monſieur, ſi je diſois ſeulement un mot pour me juſtifier d'une action qui s'étoit paſſée en ſa préſence. M. le Prince repartit que Meſſieurs de Beaufort & de la Rochefoucaut, qui étoient préſens, pouvoient rendre témoignage de la vérité qu'il avançoit. Je lui dis que je le ſupliois très humblement de me permettre, pour la raiſon que je venois d'alléguer, de ne reconnoitre perſonne pour témoin que Monſieur, & pour juge de ma conduite; mais qu'en attendant je pouvois aſſurer la Compagnie que je n'avois rien fait, ni rien dit dans cette rencontre, qui ne fût d'un homme de bien; & que ſur tout perſonne ne me pouvoit ôter ni l'honneur, ni la ſatisfaction de n'avoir jamais été acuſé d'avoir manqué à ma parole. Ces der-

derniers mots ne furent rien moins que ſages ; ils ſont à mon ſens une des grandes imprudences que j'aye jamais faites. M. le Prince, quoiqu'animé par M. le Prince de Conti qui le pouſſa, ce qui fut remarqué de tout le monde, comme pour le preſſer de s'en reſſentir, ne s'emporta point ; ce qui ne put être en lui qu'un effet de la grandeur de ſon courage & de ſon ame. Quoique je fuſſe ce jour-là fort accompagné, il étoit ſans comparaiſon beaucoup plus fort que moi ; & il eſt conſtant que, ſi on eût tiré l'épée dans ce moment, il eût eu inconteſtablement tout l'avantage. Il eut la modération de ne le pas faire ; je n'eus pas celle de lui en avoir obligation. Comme je payai de bonne mine, & que tous mes amis payérent d'une grande audace, je ne remerciai du ſuccès que ceux qui m'y avoient aſſiſté, & je ne ſongeai qu'à me trouver le lendemain au Palais en meilleur état. La Reine fut tranſportée de joye, que M. le Prince eût trouvé des gens qui lui euſſent diſputé le pavé. * Elle ſentit, juſques à la tendreſſe, l'injuſtice qu'elle m'avoit faite, quand elle m'avoit ſoupçonné d'être de concert avec lui. Elle me dit tout ce que la colére pouvoit inſpirer contre ſon parti, & de plus tendre pour un homme qui faiſoit au moins ce qu'il pouvoit pour lui en rompre les meſures. 1651



* *La Reine*, dit *Mr. de la Rochefoucaut*, dans ſes Mémoires ; *fut bien aiſe de voir naitre un nouveau ſujet de diviſion entre deux hommes, que dans ſon cœur elle haïſſoit preſqu'également. . . . . Néanmoins elle donnoit toutes les aparences de ſa protection au Coadjuteur &c.*

1651. Elle ordonna au Maréchal d'Albret † de commander 30. Gendarmes pour ſe poſter où je ſouhaitterois. M. le Maréchal de Schomberg ‡ eut le même ordre pour autant de Chevaux-Légers. Pradelle m'envoya le Chevalier Ravaz Capitaine aux Gardes qui étoit mon ami particulier, avec 40. hommes choiſis entre les Sergens & les plus braves Soldats du Régiment. Annery, avec la Nobleſſe du Vexin, ne fut pas oublié. Mrs. de Noirmoutier, de Foſſeuſe, de Châteaurenaut, de Montauban, de St. Auban, de Laigues, de Montaigu, d'Argenteuil, de Lamet, & de Sevigni, ſe partagérent & les hommes & les poſtes. Guerin, Brigaillier & l'Epinai, Officiers dans les Compagnies de la Ville, donnérent des rendez-vous à un très grand nombre de bons Bourgeois, qui avoient tous des piſtolets & des poignards ſous leurs manteaux. Comme j'avois habitude chez les buvetiers, je fis couler le ſoir dans les buvettes quantité de gens à moi, par leſquels la ſalle du Palais ſe trouvoit ainſi, même ſans qu'on s'en apperçût, inveſtie de toutes parts. Comme j'avois réſolu de poſter le gros de mes amis à la main gauche de la ſalle, en y entrant des Conſignations par les grands degrez, j'avois mis dans une Chambre trente des Gentilshommes du Vexin, qui devoient en cas de combat prendre en flanc, & par derriére le parti de M. le Prince. Les armoires de la buvette de la quatriéme qui répondoient dans

† Cæſar-Phébus d'Albret, mort en 1676.

‡ Charles de Schomberg, Duc d'Halwin &c. mort en 1656.

dans la grande ſalle, étoient pleines de gre- 1651.
nades. Enfin, il eſt vrai que toutes mes meſures étoient ſi bien priſes, & pour le dedans du Palais, & pour le dehors, où le Pont Notre-Dame & le Pont St. Michel qui étoient paſſionnez pour moi, ne faiſoient qu'attendre le ſignal, que, ſuivant toutes les apparences du monde, je ne devois pas être battu. Monſieur qui trembloit de frayeur, quoiqu'il fût fort à couvert dans ſa maiſon, voulut, ſelon ſa louable coutume, ſe ménager à tout événement des deux côtez. Il agréa que Ravaz, Beloy & Valois, qui étoient à lui, ſuiviſſent M. le Prince, & que le Vicomte d'Autel, le Marquis de la Sablonniére & celui de Genlis, qui étoient auſſi ſes Domeſtiques, vinſſent avec moi. On eut tout le Dimanche, de part & d'autre, pour ſe préparer.

Le Lundi 21. d'Aout, tous les Serviteurs de M. le Prince ſe trouvérent à 7. heures du matin chez lui; & mes amis ſe trouvérent chez moi entre 5. & 6. Il arriva, comme je montois en caroſſe, une bagatelle qui ne mérite de vous être raportée, que parcequ'il eſt bon d'égayer quelquefois le ſérieux par le ridicule. Le Marquis de Rouillac, fameux par ſon extravagance, qui étoit accompagnée de beaucoup de valeur, ſe vint offrir à moi. Le Marquis de Canillac, homme de même caractére, y vint dans le même moment. Dès qu'il eut vu Rouillac, il me fit une grande révérence, mais en arriére, & en me diſant: „ Je ve-
„ nois, Monſieur, pour vous aſſurer de mes
„ ſervices; mais il n'eſt pas juſte que les deux
„ plus

honte que j'avois, de ſouffrir une com- 1651.
paraiſon d'un Prince avec moi. Ma réflexion ne démentit point mon mouvement, j'euſſe fait plus ſagement ſi je l'euſſe conſervé plus longtems, comme vous l'allez voir. Comme M. le Prince eut pris ſa place, il dit à la Compagnie qu'il ne pouvoit aſſez s'étonner de l'état où il trouvoit le Palais : qu'il paroiſſoit plutot un camp qu'un temple de Juſtice : qu'il y avoit des poſtes pris, des gens commandez, des mots de ralliement, & qu'il ne convenoit pas qu'il ſe pût trouver dans le Royaume des gens aſſez inſolens, pour prétendre lui diſputer le pavé. Il répéta deux fois cette derniére parole. Je lui fis une profonde révérence, & je dis que je ſuppliois très humblement ſon Alteſſe de me pardonner, ſi je lui diſois que je ne croyois pas qu'il y eût perſonne dans le Royaume, qui fût aſſez inſolent pour lui diſputer le haut du pavé; mais que j'étois perſuadé qu'il y en avoit qui ne pouvoient & ne devoient, par leur dignité, quitter le pavé qu'au Roi. M. le Prince me répondit qu'il me le feroit bien quitter. Je lui repartis qu'il ne ſeroit pas aiſé. La cohue s'éleva à cet inſtant. Les jeunes Conſeillers de l'un & l'autre parti s'intéreſſérent dans ce commencement de conteſtation, qui commençoit, comme vous voyez, aſſez aigrement. Les Préſidens ſe jettérent entre M. le Prince & moi; ils le conjurérent d'avoir égard au temple de la Juſtice, & à la conſervation de la Ville; ils le ſuppliérent d'agréer que l'on fît ſortir de la ſalle tout ce qu'il y avoit de Nobleſſe & de gens armez. Il le trouva bon, & il pria

M.

1651. M. de la Rochefoucaut de l'aller dire de ſa part à ſes amis : (ce fut le terme dont il ſe ſervit, il fut beau & modeſte dans ſa bouche) il n'y eut que l'événement qui empêcha qu'il ne fût ridicule dans la mienne; il ne l'en eſt pas moins dans ma penſée, & j'ai encore regret de ce qu'il dépara la premiére réponſe que j'avois faite à Mr. le Prince touchant le pavé, qui étoit juſte & raiſonnable. Comme il eut prié M. de la Rochefoucaut de faire ſortir ſes amis, je me levai en diſant imprudemment : *Je vais prier les miens de ſe retirer.* Le jeune d'Avaux, que vous voyez préſentement le Préſident de Meſmes, & qui étoit dans ce tems-là dans les intérêts de M. le Prince, me dit; *Vous êtes donc armez?* Qui en doute? *lui répondis-je.* Voilà une ſeconde ſottiſe en un demi quart d'heure. Il n'eſt jamais permis à un inférieur de s'égaler en paroles à celui à qui il doit du reſpect, quoiqu'il s'y égale dans l'action; & il l'eſt auſſi peu à un Eccléſiaſtique de confeſſer qu'il eſt armé, même quand il l'eſt. Il y a des matiéres, ſur leſquelles il eſt conſtant que le monde veut être trompé. Les actions juſtifient aſſez ſouvent, à l'égard de la réputation publique, les hommes de ce qu'ils ſont contre leurs profeſſions; je n'en ai jamais vu qui les juſtifient de ce qu'ils diſent, qui y ſoit contraire.

Comme je ſortois de la Grand-Chambre, je rencontrai dans le Parquet des Huiſſiers M. de la Rochefoucaut qui rentroit. Je n'y fis point de réflexion, & j'allai dans la ſalle pour prier mes amis de ſe retirer. Je revins, après le leur avoir dit; & comme je mis le pied

pied ſur la porte du Parquet, j'entendis une 1651.
fort grande rumeur de gens dans la ſalle, qui crioient aux armes. Je me voulus retourner pour voir ce que c'étoit, je n'en eus pas le tems, je me ſentis le cou pris entre les deux battans de la porte, que M. de la Rochefoucaut avoit fermée ſur moi, en criant à Mrs. de Coligni & de Ricouſſe de me tuer *. Le premier ſe contenta de ne le pas croire ; le ſecond dit quil n'en avoit point d'ordre de M. le Prince. Montréſor, qui étoit dans le Parquet des Huiſſiers avec un garçon de Paris nommé Noblet, qui m'étoit affectionné, ſoutenoit un peu un des battans, qui ne laiſſoit pas de me preſſer extrêmement. M. de Champlâtreux, qui étoit accouru au bruit qui ſe faiſoit dans la ſalle, me voyant en cette extrêmité, pouſſa avec vigueur M. de la Rochefoucaut. Il lui dit que c'étoit une honte & une horreur qu'un aſſaſſinat de cette nature. Il ouvrit la porte, & il me fit entrer. Ce péril ne fut pas le plus grand que je courus en cette occaſion, comme vous l'allez voir après que je vous aurai dit ce qui la fit naitre & ceſſer.

Deux ou trois criailleurs de la lie du Peuple du parti de M. le Prince, qui n'étoient arrivez dans la ſalle que comme j'en ſortois, s'aviſérent de crier en me voyant de loin : *Au Mazarin.* Beaucoup de gens du menu peuple, & Chavignac entr'autres, m'a-

* Cette action eſt fort déguiſée & adoucie dans les *Mémoires de M. de la Rochefoucaut.* M. Joly dans ſes *Mémoires* Tome I. pag. 155. la rapporte, à peu de choſe près, comme le Cardinal de Retz.

1651. m'ayant fait civilité lorſque je paſſois, & m'ayant temoigné de la joye de l'adouciſſement qui commençoit de paroitre, deux Gardes de M. le Prince qui étoient auſſi fort éloignez, s'aviſérent de mettre l'épée à la main. Ceux qui étoient les plus proches de ces deux, criérent aux armes. Chacun les prit. Mes amis mirent l'épée & le poignard à la main; & par une merveille qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, ces épées, ces poignards, ces piſtolets demeurérent un moment ſans action; & dans ce moment * Crenan, qui commandoit la Compagnie des Gendarmes de M. le Prince de Conti, mais qui étoit auſſi de mes anciens amis, & qui ſe trouva par bonheur en préſence avec M. de Laigues, avec lequel il avoit logé dix ans durant, lui dit: „ Que faiſons nous? Nous al-„ lons faire égorger M. le Prince & M. le Coad-„ juteur: *Schelme, qui ne remettra l'épée dans „ ſon fourreau* ". Cette parole proférée par un des hommes du monde, dont la réputation pour la valeur étoit le mieux établie, fit que tout le monde ſans exception ſuivit ſon exemple. Cet événement eſt peut-être un des plus extraordinaires qui ſoit arrivé dans notre ſiécle. La préſence d'eſprit & de cœur d'Argenteuil ne l'eſt guéres moins. Il ſe trouva par hazard fort près de moi, quand je fus pris par le cou dans la porte, & il eut aſſez de ſang froid pour remarquer que Peche, † un fameux ſéditieux du parti de M.

* Le Marquis de Crenan, Capitaine des Gardes du Prince de Conti.

† Joly le qualifie de *grand Clabaudeur de Mr. le Prince*, & le nomme *Pech.* Mém. de Joly, pag. 157.

M. le Prince, me cherchoit des yeux le poignard à la main, disant : *Où est le Coadjuteur ?* Argenteuil, qui se trouva par bonheur près de moi, parcequ'il s'étoit avancé pour parler à quelqu'un qu'il connoissoit du parti de M. le Prince, jugea qu'au lieu de revenir à son gros, & de tirer l'épée, ce que tout homme médiocrement vaillant eût fait dans cette occasion, il feroit mieux d'observer & d'amuser Peche, qui n'avoit qu'à faire un demi tour à gauche, pour me donner du poignard dans les reins. Il exécuta si adroitement cette pensée, qu'en raisonnant avec lui, & en me couvrant de son long manteau, il me sauva la vie, qui étoit d'autant plus en péril, que mes amis qui me croyoient rentré dans la Grand-Chambre, ne songeoient qu'à pousser ceux qui étoient devant eux. Vous vous étonnerez peut être de ce qu'ayant si bien pris mes précautions par tout ailleurs, je n'avois pas garni de mes amis & le Parquet des Huissiers, & les lanternes ; mais votre étonnement cessera, quand je vous aurai dit que j'y avois fait toute la réflexion nécessaire, & que j'avois bien prevu les inconvéniens de ce manquement ; mais je n'y avois point trouvé de reméde, parceque le seul que j'y pouvois aporter, qui étoit de les remplir de gens affidez, étoit impraticable, ou du moins n'étoit praticable qu'en s'attirant d'autres inconvéniens encore plus grands. Presque tout ce que j'avois de gens de qualité auprès de moi, avoit son emploi, & son emploi nécessaire, dans les différens postes qu'il étoit nécessaire d'occuper. Il n'y eût eu rien de si odieux que de mettre des gens ou du peuple ou de bas étage dans 1651.

1651. ces ſortes de lieux, où l'on ne laiſſe entrer dans l'ordre que des gens de condition. Si on les eût vus occupez par des gens de moindre étoffe, au préjudice d'une infinité de gens illuſtres que M. le Prince avoit avec lui, les indifférens du Parlement ſe fuſſent prévenus infailliblement contre un ſpectacle de cette nature. Il m'étoit important de laiſſer à ma conduite tout l'air de défenſive, & je préférai cet avantage à celui d'une plus grande ſureté. Il faillit à m'en couter cher; car outre l'avanture de la porte, de laquelle je viens de vous entretenir, M. le Prince, avec lequel j'ai parlé depuis fort ſouvent de cette journée, m'a dit qu'il avoit fait ſon compte ſur cette circonſtance; & que ſi le bruit de la ſalle eût duré encore un moment, il me ſautoit à la gorge pour me rendre reſponſable de tout le reſte. Il le pouvoit, ayant aſſurément dans les lanternes beaucoup plus de gens que moi; mais je ſuis perſuadé que la ſuite eût été funeſte aux deux partis, & qu'il eût eu lui-même grande peine de s'en tirer. Je reprens la ſuite de mon récit.

Auſſitot que je fus rentré dans la Grand-Chambre, je dis à M. le Premier-Préſident que je devois la vie à M. ſon fils, qui fit effectivement, en cette occaſion, tout ce que la généroſité la plus haute peut produire. Il etoit, en tout ce qui n'étoit pas contraire à la conduite & aux maximes de M. ſon Pére, attaché à M. le Prince juſques à la paſſion. Il étoit perſuadé, quoiqu'à tort, que j'avois eu part dans les ſéditions qui s'étoient vingt fois faites contre M. ſon Pére dans le cours du Siége de Paris; rien ne l'obligeoit de prendre davantage de part au pé-

ril

ril où j'étois, que la plupart de Mrs. du Par- 1651.
lement qui demeuroient fort paiſiblement dans leurs places. Il s'intéreſſa dans ma conſervation juſqu'au point de s'être commis lui-même avec le Parti, qui au moins en cet endroit étoit le plus fort. Il y a peu d'actions plus belles, & j'en conſerverai avec tendreſſe la mémoire juſques au tombeau. J'en témoignai publiquement ma reconnoiſſance à M. le Premier-Préſident, en rentrant dans la Grand-Chambre; & j'ajoutai que M. de la Rochefoucaut avoit fait tout ce qui étoit en lui pour me faire aſſaſſiner. * Il me répondit ces propres paroles: *Traitre, je me ſoucie peu de ce que tu deviennes.* Je lui repartis ces propres mots: *Tout beau, la Franchiſe notre ami*, (nous lui avions donné ce quolibet dans notre Parti) *vous êtes un poltron*, (je mentois, car il eſt aſſurément fort brave) *& je ſuis un Prêtre; le duel nous eſt défendu.* M. de Briſſac qui étoit immédiatement au deſſus de lui, le menaça de coups de bâton; il menaça M. de Briſſac de coups d'éperon. Mrs. les Préſidens qui crurent avec raiſon que ces dits & redits étoient un commencement de querelle qui alloit paſſer au de-là des paroles, ſe jettérent entre nous. M. le Premier-Préſident, qui avoit mandé un peu auparavant les Gens du Roi, ſe joignit à eux, pour conjurer pathétiquement M. le Prince par le ſang

* Le Duc répondit, à ce qu'il raconte lui-même dans ſes Mémoires, *qu'il falloit que la peur lui eût ôté la liberté de juger*, &c. Voyez dans les Mémoires de la *Rochefoucaut la Relation de ce qui s'eſt paſſé depuis la priſon des Princes.*

1651. ſang de S. Louis, de ne point ſouffrir que le temple qu'il avoit donné à la conſervation de la paix & à la protection de la Juſtice fût enſanglanté; & pour m'exhorter par mon ſacré caractére à ne point contribuer au maſſacre du Peuple que Dieu m'avoit commis. M. le Prince agréa que deux de ces Meſſieurs allaſſent dans la grand-ſalle faire ſortir ſes ſerviteurs par le degré de la Ste. Chapelle; deux autres firent la même choſe à l'égard de mes amis par le grand eſcalier, qui eſt à la main gauche, en ſortant de la ſalle. Dix heures ſonnérent, la Compagnie ſe leva; & ainſi finit cette matinée, qui faillit à abimer Paris.

Il me ſemble que vous me demandez quel perſonnage jouoit M. de Beaufort dans cette derniére ſcêne; & qu'après le role que vous lui avez vu dans les premiéres, vous vous étonnez du ſilence dans lequel il paroit comme enſeveli depuis quelque tems. Vous verrez dans ma réponſe la confirmation de ce que j'ai remarqué déja plus d'une fois dans cet Ouvrage, que l'on ne contente jamais perſonne, quand on prétend contenter tout le monde. M. de Beaufort ſe mit dans l'eſprit, ou plutot Madame de Montbazon le lui mit, après qu'il eut rompu avec moi, qu'il ſe devoit & pouvoit ménager entre M. le Prince & la Reine; & il affecta même ſi fort l'aparence de ce ménagement, qu'il affecta de ſe trouver tout ſeul, & ſans être ſuivi de qui que ce ſoit, dans ces deux aſſemblées du Parlement, deſquelles je viens de vous entretenir. Il dit même tout haut à la derniére, d'un ton de Caton qui ne lui convenoit pas: *Pour moi je ne ſuis qu'un*

*qu'un Particulier qui ne me mêle de rien.* Je 1651.
me tournai vers M. de Briſſac, & lui dis: *Il faut avouer que M. d'Angoulême, & M. de Beaufort, ont une bonne conduite !* ce que je ne proférai pas ſi bas que M. le Prince ne l'entendît, & ne s'en prît à rire. Vous obſerverez, s'il vous plait, que M. d'Angoulême * avoit plus de 90 ans, & qu'il ne bougeoit plus de ſon lit. Je ne vous marque cette bagatelle, que parcequ'elle ſignifie que tout homme que la fortune ſeule a fait homme public, devient preſque toujours avec un peu de tems un Particulier ridicule. On ne revient plus de cet état; & la bravoure de M. de Beaufort, qu'il ſignala encore en plus d'une occaſion depuis le retour de Mr. le Cardinal, contre lequel il ſe déclara ſans balancer, ne le put relever de ſa chute. Mais il eſt tems de rentrer dans le fil de ma narration.

Vous comprenez aiſément l'émotion de Paris dans le cours de la matinée, que je viens de vous décrire. La plupart des Artiſans avoient leurs mouſquets auprès d'eux en travaillant dans leurs boutiques. Les femmes étoient en priéres dans les Egliſes; mais ce qui eſt encore vrai, c'eſt que Paris fut plus touché l'après-dinée de la crainte de retomber dans le péril, qu'il ne l'avoit été le matin de s'y voir. La triſteſſe parut univerſelle ſur les viſages de tous ceux, qui n'etoient pas tout-à-fait engagez



* Charles de Valois, fils naturel de Charles IX. Il étoit né le 28. Avril 1573. & mourut le 24. Sept. 1650. âgé de 77. ans & demi. On ne peut comprendre comment M. de Retz s'eſt trompé ici.

1651. à l'un ou à l'autre des Partis. La réflexion, qui n'étoit plus divertie par les mouvemens, trouva ſa place dans les eſprits de ceux même qui y avoient le plus de part. M. le Prince dit au Comte de Fieſque, au moins à ce que celui ci raconta le ſoir publiquement: *Paris a failli aujourd'hui à être brulé; quel feu de joye pour le Mazarin! Et ce ſont ſes deux plus capitaux ennemis qui ont été ſur le point de l'allumer.* Je concevois de mon côté que j'étois ſur la pente du plus fâcheux & du plus dangereux précipice, où un particulier ſe fût jamais trouvé. Le mieux qui me pouvoit arriver, étoit d'avoir l'avantage ſur M. le Prince, & ce mieux ſe fût terminé, s'il eût péri, à paſſer pour aſſaſſin du premier Prince du Sang, à être immanquablement deſavoué par la Reine, & à donner tout le fruit de mes peines & de mes périls au Cardinal par l'événement, qui ne manque jamais de tourner en faveur de l'autorité royale, tous les deſordres qui paſſent juſqu'au dernier excès. Voila ce que mes amis, au moins les ſages, me repréſentoient. Voila ce que je me repréſentois à moi-même. Mais quel moyen, quel remède, quel expédient pour ſe tirer d'un embarras, où l'on a eu raiſon de ſe jetter, & où l'engagement en fait une ſeconde, qui eſt pour le moins auſſi forte que la premiére? Il plut à la Providence d'y donner ordre. Monſieur, accablé des cris de Paris qui courut d'effroi au Palais d'Orléans, mais plus preſſé encore par ſa frayeur qui lui fit croire qu'un mouvement auſſi général que celui qui avoit failli d'arriver, ne s'arrêteroit pas au Palais; Monſieur, dis-je, fit promettre

tre à M. le Prince qu'il n'iroit le lendemain 1651.
que lui ſixiéme au Palais, pourvû que je m'engageaſſe à n'y aller qu'avec un pareil nombre de gens. Je ſuppliai Monſieur de me pardonner ſi je ne recevois pas ce parti: & parceque je manquerois, ſi je l'acceptois, au reſpect que je devois à M. le Prince, avec lequel je ſavois que je ne devois faire aucune comparaiſon, & parceque je n'y trouvois aucune ſureté pour moi; ce nombre de ſéditieux qui criailloient contre moi, n'ayant point de régles & ne reconnoiſſant point de Chef: que ce n'étoit que contre ces ſortes de gens que j'étois armé: que je ſavois le reſpect que je devois à M. le Prince: qu'il y avoit ſi peu de compétence d'un Gentilhomme à lui, que 500. hommes étoient moins à lui qu'un laquais à moi. Monſieur, qui vit que je ne donnois pas dans ſa propoſition, & à qui Madame de Chevreuſe, à laquelle il avoit envoyé Ornano pour la perſuader, manda que j'avois raiſon; Monſieur, dis-je, alla trouver la Reine pour lui remontrer les grands inconvéniens que la continuation de cette conduite produiroit infailliblement. Comme de ſon naturel elle ne craignoit rien & prévoyoit peu, elle ne fit aucun cas des remontrances de Monſieur; & d'autant moins qu'elle eût été ravie dans le fond des extrêmitez qu'elle s'imaginoit & poſſibles & proches; quand M. le Chancelier qui lui parla fortement, & les Bertets & les Brachets, qui étoient accablez de triſteſſe & cachez dans les greniers du Palais Royal, & qui apréhendoient d'être égorgez dans une émotion générale, lui eurent fait connoitre que la perte de M. le

1651. Prince & la mienne, arrivées dans une conjoncture pareille, jetteroient les choſes dans une confuſion, que le ſeul nom de Mazarin pouvoit même rendre fatale à la Maiſon Royale; elle ſe laiſſa fléchir plutot aux larmes qu'aux raiſons du Genre humain; & elle conſentit de donner aux uns & aux autres un ordre du Roi, par lequel il leur ſeroit defendu d'aller au Palais. M. le Premier-Préſident, qui ne doutoit pas que M. le Prince n'accepteroit point ce parti, que l'on ne pouvoit dans la vérité lui impoſer avec juſtice, parceque ſa préſence y étoit néceſſaire, alla chez la Reine avec le Préſident de Neſmond. Il lui fit connoitre qu'il ſeroit contre toute ſorte d'équité de défendre à M. le Prince d'aſſiſter à un lieu, où il ne ſe trouvoit que pour demander à ſe juſtifier du crime qu'on lui impoſoit. Il lui marqua la différence qu'elle devoit mettre entre un premier Prince du Sang dont la préſence étoit de néceſſité dans cette conjoncture, & un Coadjuteur de Paris, qui n'y avoit jamais ſéance que par une grace aſſez ordinaire que le Parlement lui avoit faite. Il ajouta que la Reine devoit faire réflexion que rien ne le pouvoit obliger à parler ainſi que la force de ſon devoir; parcequ'il lui avouoit ingénument que la maniére dont j'avois reçu le petit ſervice que ſon fils avoit eſſayé de me rendre le matin, (ce fut ſon terme) l'avoit touché ſi ſenſiblement, qu'il ſe faiſoit une contrainte extrême à ſoi-même, en la priant, ſur un ſujet qui peut-être ne me ſeroit pas fort agréable. La Reine ſe rendit à ſes raiſons, & aux inſtances de toutes les Dames de la Cour, qui, l'une par une raiſon, & l'autre

par

par une autre, apréhendoient le fracas preſque inévitable du lendemain. Elle m'envoya M. de Charoſt, Capitaine des Gardes en quartier, pour me défendre au nom du Roi d'aller le lendemain au Palais. M. le Premier-Préſident, que j'avois été voir & remercier le matin au lever du Parlement, me vint rendre ma viſite, comme M. de Charoſt ſortoit de chez moi. Il me conta fort ſincérement le détail de ce qu'il venoit de dire à la Reine. Je l'en eſtimai, parcequ'il avoit raiſon, & je lui témoignai de plus que j'en étois très aiſe, parcequ'il me tiroit avec honneur d'un très méchant pas. *Il eſt très ſage*, me répondit-il, *de le penſer, & il eſt encore plus honnête de le dire.* Il m'embraſſa tendrement, en diſant cette derniére parole. Nous nous jurames amitié, je la tiendrai toute ma vie à ſa famille avec tendreſſe & reconnoiſſance. 1651.

Le lendemain, qui fut le Mardi 22. Aout, le Parlement s'aſſembla. On fit garder à tout hazard le Palais par deux Compagnies de Bourgeois, à cauſe du reſte d'émotion qui paroiſſoit encore dans la Ville. M. le Prince demeura dans la quatriéme des Enquêtes: parcequ'il n'étoit pas de la forme qu'il aſſiſtat à une délibération, dans laquelle il demandoit, ou qu'on le juſtifiat, ou qu'on lui fît ſon procès. On ouvrit beaucoup de différens avis. Il paſſa à celui de M. le Premier-Préſident, qui fut que tous les écrits, tant ceux de la Reine & de M. le Duc d'Orléans, que de M. le Prince, ſeroient portez au Roi & à la Reine par les Deputez; & que très humbles remontrances leur ſeroient faites ſur l'importance de ces écrits: que la Reine ſeroit ſuppliée de faire étouffer cette affaire: &

1651. que M. le Duc d'Orléans ſeroit prié de s'entremettre pour l'accommodement.

Comme M. le Prince ſortoit de cette aſſemblée, ſuivi d'une foule de peuple de ceux qui étoient à lui, je me trouvai tête pour tête devant ſon caroſſe, aſſez près des Cordeliers, avec la proceſſion de la grande Confrairie que je conduiſois. Comme elle eſt compoſée de 30. ou 40. Curez de Paris, & qu'elle eſt toujours ſuivie de beaucoup de peuple, j'avois cru que je n'y avois pas beſoin de mon eſcorte ordinaire; & j'avois même affecté de n'avoir auprès de moi que cinq ou ſix Gentilshommes, qui étoient Mrs. de Foſſeuſe, de Lamet, de Querieux, de Chateau-briant & les Chevaliers d'Humiéres & de Sevigné. Trois ou quatre de la populace qui ſuivoit M. le Prince, criérent *au Mazarin*, dès qu'ils me virent. M. le Prince, qui avoit, ce me ſemble, dans ſon caroſſe Mrs. de la Rochefoucaut, de Rohan, & de Goncourt, en deſcendit auſſitot qu'il m'eut aperçu. * Il fit taire ceux de ſa ſuite qui avoient commencé à crier; il ſe mit à genoux pour recevoir ma bénédiction. Je la lui donnai le bonnet en tête; je l'ôtai auſſitot, & lui fis une profonde révérence. Cette avanture eſt, comme vous voyez, aſſez plaiſante. En voici une autre, qui ne le fut pas tant par l'événement; & c'eſt à mon ſens, ce qui m'a couté ma fortune, & qui à failli pluſieurs fois à me couter la vie.

La

* M. *de la Rochefoucaut* dans ſes *Mémoires* dit *que le peuple cria mille injures au Coadjuteur, & ſe préparoit à le mettre en piéces, ſi M. le Prince n'eût fait deſcendre ſes gens pour apaiſer ce tumulte.*

La Reine fut ſi tranſportée de joye des obſtacles que M. le Prince rencontroit dans ſes deſſeins, & elle fut ſi ſatisfaite de l'honnêteté de mon procédé, que je puis dire avec vérité que je fus pendant quelques jours en faveur. Elle ne pouvoit aſſez témoigner à ſon gré, à ceux qui l'aprochoient, la ſatisfaction qu'elle avoit de moi. Madame la Palatine étoit perſuadée qu'elle parloit de cœur. Madame de Leſdiguiéres me dit que Madame de Beauvais, qui étoit aſſez de ſes amies, l'avoit aſſurée que je faiſois chemin dans ſon eſprit. Ce qui me le perſuada plus que tout le reſte, fut que la Reine qui ne pouvoit ſouffrir que l'on donnat la moindre atteinte au Cardinal Mazarin, entra en raillerie, & de bonne foi, d'un mot que j'avois dit de lui. Bertet, je ne me ſouviens pas à propos de quoi, m'avoit dit quelques jours auparavant que le pauvre Cardinal étoit quelquefois bien empêché; & je lui avois répondu: *Donnez-moi le Roi de mon côté deux jours durant, & vous verrez ſi je le ſerai.* Il avoit trouvé cette ſottiſe aſſez plaiſante; & comme il étoit lui-même fort badin, il n'avoit pû s'empêcher de la dire à la Reine. Elle ne s'en fâcha pas, elle en rit de bon cœur; & cette circonſtance ſur laquelle Madame de Chevreuſe, qui connoiſſoit parfaitement la Reine, fit beaucoup de réflexion, jointe à une parole qui lui fut raportée par Madame de Leſdiguiéres, lui fit naitre une penſée que vous allez voir, après que je vous aurai rendu compte de cette parole. 1651.

Madame de Carignan diſoit un jour devant la Reine que j'étois fort laid; & c'étoit peut-

1651. peut-être l'unique fois de ſa vie où elle n'avoit point menti. La Reine lui répondit; *Il a les dents fort belles, & un homme n'eſt jamais laid avec cela.* Madame de Chevreuſe ayant ſu ce diſcours par Madame de Leſdiguiéres, à qui Madame de Niel l'avoit raporté, ſe reſſouvint de ce qu'elle avoit oui dire à la Reine en beaucoup d'occaſions, que la ſeule beauté des hommes étoient les dents, parceque c'étoit l'unique qui fût d'uſage. „ Eſſayons, *me dit-elle un ſoir que* „ *je me promenois avec elle dans le jardin de* „ *l'hôtel de Chevreuſe.* Si vous voulez bien „ jouer votre perſonnage, je ne deſeſpére de „ rien; faites ſeulement le rêveur quand vous „ êtes auprès de la Reine. Regardez conti- „ nuellement ſes mains; peſtez contre le Car- „ dinal; laiſſez moi faire du reſte". Nous concertames le détail, & nous le jouames juſte, comme nous l'avions concerté. Je demandai trois ou quatre audiances de ſuite à la Reine, à propos de rien. Je ne fournis à la converſation dans ces audiances, que ce qui étoit bon pour l'obliger à chercher le ſujet pour lequel je les lui avois demandées. Je ſuivis de point en point les avis de Madame de Chevreuſe; je pouſſai l'inquiétude & l'emportement contre le Cardinal juſques à l'extravagance. La Reine, qui étoit naturellement très coquette, entendit ces airs; elle en parla à Madame de Chevreuſe, qui fit la ſurpriſe & l'étonnée, mais qui ne la fit qu'autant qu'il falut pour mieux jouer ſon jeu, en faiſant ſemblant de revenir de loin, & de faire, à cauſe de ce que la Reine lui en diſoit, des réflexions auxquelles elle n'auroit jamais penſé ſans cela,

ſur

ſur ce qu'elle avoit remarqué en arrivant à 1651.
Paris, de mes emportemens contre le Cardinal. „ Il eſt vrai, Madame, *diſoit elle à* „ *la Reine*, Votre Majeſté me fait reſſouve„ nir de certaines circonſtances qui ſe rapor„ tent aſſez à ce que vous dites. Le Coad„ juteur me parloit des journées entiéres de „ toute la vie paſſée de Votre Majeſté, a„ vec une curioſité qui me ſurprenoit : par„ cequ'il entroit même dans le détail de „ mille choſes, qui n'avoient aucun raport „ au tems préſent. Ces converſations étoient „ les plus douces du monde, tant qu'il ne s'a„ giſſoit que de vous. Il n'étoit plus le même „ homme, s'il arrivoit par hazard que l'on „ nommat M. le Cardinal, il diſoit même des „ rages de Votre Majeſté ; & puis tout d'un „ coup il ſe radouciſſoit, mais jamais pour „ M. le Cardinal. Mais à propos, il faut que je „ rapelle dans ma mémoire la manie qui lui „ monta un jour dans la tête contre Bu„ kingham ; je ne m'en reſſouviens pas pré„ ciſément. Il ne pouvoit ſouffrir que je „ diſſe qu'il étoit fort honnête homme. Ce „ qui m'a toujours empêchée de faire réfle„ xion ſur mille & mille choſes de cette na„ ture que je vois d'une vue, eſt l'attache„ ment qu'il a pour ma fille. Ce n'eſt pas dans „ le fond que cet attachement ſoit ſi grand „ qu'on le croit. Je voudrois bien que la pau„ vre créature n'en eût pas plus pour lui, qu'il „ en a pour elle. Sur le tout, je ne puis m'i„ maginer, Madame, que le Coadjuteur ſoit „ aſſez fou pour ſe mettre cette viſion dans „ la fantaiſie".

Voila une des converſations de Madame de Chevreuſe avec la Reine. Il y en eut

vingt

1651. vingt ou trente de cette nature, dans leſquelles il ſe trouva à la fin que la Reine perſuada à Madame de Chevreuſe que j'étois aſſez fou pour me mettre cette viſion dans l'eſprit, & dans leſquelles pareillement Madame de Chevreuſe perſuada à la Reine que je l'y avois effectivement beaucoup plus fortement qu'elle ne l'avoit cru elle-même. Je ne m'oubliai pas de ma part; je jouai bien, je paſſai dans les converſations de la rêverie à l'égarement; & je ne revins de celui ci que par des repriſes, qui en marquant un profond reſpect pour elle, marquoient toujours du chagrin, & quelquefois de l'emportement contre le Cardinal. Je n'aperçus pas que je me brouillois à la Cour par cette conduite; mais Mademoiſelle de Chevreuſe, à laquelle ſa mére avoit jugé de la faire agréer, pour la raiſon que vous verrez ci-après, prit en gré de la brouiller au bout de deux mois par la plus grande & la plus ſignalée de toutes les imprudences. Je vous rendrai compte de ce detail, après que je me ſerai ſatisfait moi-même ſur une obmiſſion qu'il y a déja aſſez longtems que je me reproche dans cet Ouvrage.

Presque tout ce qui y eſt contenu n'eſt qu'un enchainement de l'attachement que la Reine avoit pour M. le Cardinal Mazarin; & il me ſemble par cette raiſon que je devois même beaucoup plutot vous en expliquer la nature, de laquelle je crois que vous pouvez juger plus ſurement, ſi je vous expoſe au préalable quelques évenemens de ſes premiéres années, que je conſidére comme auſſi clairs & auſſi certains que ceux que j'ai vus moi-même, parceque je les tiens de Madame

dame de Chevreuſe, qui a été la ſeule & vé- 1651.
ritable confidente de ſa jeuneſſe. Elle m'a dit pluſieurs fois que la Reine n'étoit Espagnole ni d'eſprit ni de corps : qu'elle n'avoit le tempérament, ni la vivacité de ſa Nation ; qu'elle n'en tenoit que la coquetterie, mais qu'elle l'avoit au ſouverain degré : que * M. de Bellegarde, vieux, mais poli & galant à la mode de la Cour de Henri III. lui avoit plu, mais qu'elle s'en étoit dégoutée, parcequ'en prenant un jour congé d'elle, lorsqu'il alla commander l'armée à la Rochelle, & lui ayant demandé en général la permiſſion d'eſpérer une grace avant ſon départ, il s'étoit réduit à la ſupplier de vouloir bien mettre la main à la garde de ſon épée : qu'elle avoit trouvé cette maniére ſi ſotte, qu'elle n'en avoit jamais pu revenir : qu'elle avoit agréé la galanterie de M. de Montmorenci, beaucoup plus qu'elle n'avoit aimé ſa perſonne : que l'averſion qu'elle avoit pour les maniéres de M. le Cardinal de Richelieu, qui étoit auſſi pédant en amour, qu'il étoit honnête homme pour les autres choſes, avoit fait qu'elle n'avoit jamais pu ſouffrir la ſienne † . . . . . Qu'elle lui avoit vu dès l'entrée de la Régence une grande pente pour M. le Cardinal, mais qu'elle n'avoit pu démêler juſqu'où cette pente l'avoit portée : qu'il étoit vrai qu'elle avoit été chaſſée de la Cour, ſitot après, qu'elle n'avoit pas eu le tems d'y voir clair

† Il manque ici une demie page.

* Roger de Saint Lary & de Bellegarde, Pair & Grand-Ecuyer de France, favori du Roi Henri III. Il mourut en 1646. âgé de 83. ans & ſept mois.

1651. clair, quand même il y auroit eu quelque choſe : qu'à ſon retour en France, après le Siége de Paris, la Reine dans les commencemens s'étoit tenue ſi couverte avec elle, qu'elle n'avoit pu y rien pénétrer : que depuis qu'elle s'y étoit raccoutumée, elle lui avoit vu dans des momens de certains airs, qui avoient beaucoup de ceux qu'elle avoit eus autrefois avec Buckingham : qu'en d'autres elle avoit remarqué des circonſtances, qui lui faiſoient juger qu'il n'y avoit entr'eux qu'une liaiſon intime d'eſprit : que l'une des plus conſidérables étoit la maniére dont le Cardinal vivoit avec elle, peu galante & même rude ; ce qui toutefois, ajouta Madame de Chevreuſe, a deux faces, de l'humeur dont je connois la Reine. Buckingham me diſoit autrefois qu'il avoit aimé trois Reines, & qu'il avoit été obligé de les gourmer toutes trois. C'eſt pourquoi, je ne ſai qu'en juger. Voila comme Madame de Chevreuſe me parloit. Je reviens à ma narration.

Je n'étois pas aſſez chatouillé de la figure que je faiſois contre Mr. le Prince, quoique je m'en tinſſe très honoré, pour ne pas concevoir dans toute leur étendue les précipices du poſte où j'étois. „ Où allons nous, *diſois-* „ *je à M. de Belliévre, qui me paroiſſoit trop* „ *aiſe de ce que M. le Prince ne m'avoit pas* „ *dévoré,* pour qui travaillons nous ? Je ſai „ que nous ſommes obligez de faire ce que „ nous faiſons ; je ſai que nous ne pouvons „ mieux faire ; mais nous devons nous réjouir „ d'une néceſſité qui nous porte à un mieux, „ duquel il n'eſt pas poſſible que nous ne retom- „ bions bientot dans le pis. Je vous entens,

„ *ré-*

„ *répondit le Préſident de Belliévre*, & je vous 1651.
„ arrête en même tems, pour vous dire ce que
„ j'ai appris de Cromwel. (M. de Belliévre l'avoit
„ vu & connu en Angleterre.) Il me diſoit
„ un jour que l'on ne montoit jamais ſi haut,
„ que quand on ne ſait où l'on va. Vous ſa-
„ vez, *dis-je à de Belliévre*, que j'ai hor-
„ reur pour Cromwel; mais quelque grand
„ homme qu'on nous le prône, j'y ajoute le
„ mépris, s'il eſt de ce ſentiment; il eſt d'un
„ fou ". Je ne vous raporte ce dialogue, qui n'eſt rien en ſoi, que pour vous faire voir l'importance qu'il y a ne parler jamais des gens qui ſont dans les grands poſtes. M. le Préſident de Belliévre en rentrant dans ſon cabinet, où il y avoit force gens, dit cette parole comme une marque de l'injuſtice que l'on me faiſoit, quand on diſoit que mon ambition étoit ſans meſure & ſans bornes. Elle fut rapportée au Protecteur qui s'en ſouvint avec aigreur dans une occaſion dont je vous parlerai dans la ſuite, & qui dit à M. de Bourdeaux, Ambaſſadeur de France en Angleterre: *Je ne connois qu'un homme au monde qui me mépriſe, qui eſt le Cardinal de Retz.* Cette opinion faillit à me couter cher. Je reprens le fil de ma narration.

Monſieur, qui étoit très aiſe de s'être tiré à ſi bon marché des embarras, que vous avez vus ci-deſſus; ne ſongea qu'à les éviter pour l'avenir, & s'en alla le 26. à Limours, pour faire voir, dit-il à la Reine, qu'il n'entroit en rien de tout ce que M. le Prince faiſoit.

Le Lundi 28. & le lendemain, M. le Prince fit tous ſes efforts au Parlement, pour obliger la Compagnie à preſſer la Reine, ou

1651. à le juſtifier, ou à donner des preuves de l'écrit, qu'elle avoit envoyé contre lui. Mais M. le Premier-Préſident demeura ferme à ne ſouffrir aucune délibération, juſques à ce que M. le Duc d'Orléans fût revenu; & comme il étoit perſuadé qu'il ne reviendroit pas ſitot, il conſentit qu'il fût prié par la Compagnie de venir prendre ſa place. M. le Prince y alla lui-même l'après-dinée du 29., accompagné de M. de Beaufort, pour l'en preſſer. Il n'y gagna rien; & Jouy vint à minuit de la part de Monſieur, pour me dire ce qui s'étoit paſſé dans leur converſation, & pour me commander d'en rendre compte à la Reine dès le lendemain.

Le lendemain qui fut le 30., M. le Prince vint au Palais, & il eut le plaiſir de voir jouer à M. de Vendôme, l'un des plus ridicules perſonnages que l'on ſe puiſſe imaginer. Il demanda acte de la déclaration qu'il faiſoit, qu'il n'avoit pas oui parler depuis l'année 1648. de la recherche de Mademoiſelle de Mancini, & vous pouvez croire qu'il ne perſuada perſonne. M. le Prince ayant demandé enſuite au Premier-Préſident, ſi la Reine avoit répondu aux remontrances que la Compagnie lui avoit faites, ſur ce qui le regardoit, on envoya querir les Gens du Roi. Ils dirent qu'elle avoit remis à répondre au retour de M. le Duc d'Orléans, qui étoit à Limours. M. le Prince ſe plaignit de ce délai, comme d'un déni de juſtice. Beaucoup de voix s'élevérent, & M. le Premier-Préſident fut obligé après beaucoup de réſiſtance à faire la relation de

ce

ce qui s'étoit paſſé au Palais Royal le Same- 1651.
di précédent, qui étoit le jour auquel il y avoit fait la remontrance. Il l'avoit portée avec une grande force; & il n'y avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit faire voir & ſentir à la Reine l'utilité, & même la néceſſité de la réunion de la Maiſon Royale. Il finit par le raport qu'il en fit au Parlement, en diſant que la Reine l'avoit remis auſſi bien que les Gens du Roi, au retour de M. le Duc d'Orléans.

M. le Préſident de Meſmes, qui étoit allé à Limours de la part de la Compagnie, pour l'inviter à venir prendre ſa place, n'avoit raporté qu'une réponſe fort ambigue, & ce qui marquoit encore davantage qu'il n'y viendroit pas, fut que M. de Beaufort, qui avoit accompagné la veille M. le Prince à Limours, dit que Monſieur lui avoit commandé de prier la Compagnie de ſa part de ne le point attendre, ainſi qu'il avoit été réſolu, pour conſommer ce qui concernoit la Déclaration contre M. le Cardinal.

Le 31. M. le Prince vint encore au Palais, & y fit de grandes plaintes de ce que la Reine n'avoit point encore fait de réponſe aux remontrances. Il eſt vrai qu'elle avoit fait dire ſimplement, par M. le Chancelier aux Gens du Roi, qu'elle attendoit M. de Brienne, qu'elle avoit envoyé à Limours, à 5. heures du matin. Vous croyez ſans doute que cet envoi de M. de Brienne à Limours, fut pour remercier Monſieur de la fermeté qu'il avoit témoignée de ne pas venir au Parlement, & pour l'y confirmer; &

1651. vous aurez encore plus de ſujet d'en être perſuadée, quand je vous aurai dit que la Reine m'avoit commandé la vieille de lui écrire de ſa part, qu'elle étoit pénétrée d'une reconnoiſſance (elle ſe ſervit de ce mot) qu'elle conſerveroit toute ſa vie, de ce qu'il avoit réſiſté aux derniéres inſtances de M. le Prince. La nuit changea tout cela, ou plutot le moment de la nuit dans lequel Metayer, Valet de Chambre du Cardinal, arriva avec une dépêche, qui portoit entre autres choſes ces propres mots, à ce que j'ai ſu depuis du Maréchal du Pleſſis, qui m'a dit les avoir vus dans l'original: *Donnez, Madame, à Mr. le Prince toutes les déclarations d'innocence qu'il voudra : tout eſt bon pourvû que vous l'amuſiez, & que vous l'empêchiez de prendre l'eſſort.* Ce qui eſt admirable, c'eſt que la Reine m'avoit dit à moi-même trois jours avant, qu'elle eût ſouhaité du meilleur de ſon cœur que M. le Prince fût déja en Guyenne; pourvû, ajouta-t-elle, que l'on ne crût pas que ce fût moi qui l'eût pouſſé. Ce point d'hiſtoire eſt un de ceux qui m'a obligé à vous dire, en une autre occaſion, qu'il y en a d'inexplicables dans les hiſtoires, & impénétrables à ceux-mêmes qui en ſont les plus proches. Je me ſouviens qu'en ce tems-là nous fimes tout ce qui étoit en nous, Madame la Palatine & moi, pour démêler la cauſe de cette variation ſi prompte; que nous ſoupçonnames qu'elle étoit l'effet de quelque négociation ſouterraine; & que nous crumes depuis avoir pleinement éclairci que notre conjecture n'étoit pas fondée. Ce qui nous confir-

ma

ma dans cette opinion, fut que le 1. Sep- 1651.
tembre la Reine fit dire en ſa préſence, par M. le Chancelier, au Parlement qu'elle avoit mandé au Palais Royal, que comme les avis qui lui avoient été donnez de l'intelligence de M. le Prince avec les Eſpagnols, n'avoient point eu de ſuite, Sa Majeſté vouloit bien croire qu'ils n'étoient point véritables; & le 4. M. le Prince déclara en pleine aſſemblée des Chambres, que cette parole de la Reine n'étoit point une juſtification ſuffiſante pour lui, puiſqu'elle marquoit qu'il y eût paru du crime, ſi la premiére accuſation eût été pourſuivie. Il inſiſta pour avoir un Arrêt en forme; & il s'étendit ſur cela avec tant de chaleur, qu'il parut véritablement que le prétendu radouciſſement de la Reine n'avoit pas été de concert avec lui. Comme toutefois ce radouciſſement n'avoit pas été de celui de Monſieur, il fit le même effet dans ſon eſprit que s'il y eût eu un accommodement véritable. Il rentra dans le ſoupçon, en répondant à Doujat & à Menardeau, qui avoient été députez du Parlement dès le 2. pour le prier d'y venir prendre ſa place, qu'il n'y manqueroit pas. Il n'y manqua pas effectivement. Il me ſoutint tout le ſoir du 3. qu'un changement ſi ſoudain n'avoit pu avoir d'autres cauſes qu'une négociation couverte. Il crut que la Reine, qui lui fit des ſermens du contraire, le jouoit; & le 4. il appuya avec tant de chaleur la propoſition de M. le Prince, qu'il n'y eut que trois voix dans la Compagnie, qui n'allaſſent pas à faire de très humbles remontrances à la Reine, pour

1651. obtenir une Déclaration d'innocence en bonne forme en faveur de M. le Prince, qui pût être enregiſtrée avant la majorité du Roi. Vous remarquerez, s'il vous plait, que la majorité écheoit le 7. M. le Premier-Préſident ayant dit en opinant qu'il étoit juſte d'accorder cette Déclaration à M. le Prince, mais qu'il étoit auſſi néceſſaire qu'il rendît auparavant ſes devoirs au Roi, fut interrompu par un grand nombre de voix confuſes, qui demandoient la Déclaration contre le Cardinal.

Ces deux Déclarations furent aportées au Parlement le 5. avec une troiſiéme pour la continuation du Parlement, mais ſeulement pour les affaires publiques.

Le 6. celle qui concernoit le Cardinal, & l'autre pour la continuation du Parlement, furent publiées à l'audiance. Celle qui regardoit l'innocence de M. le Prince, fut remiſe au jour de la majorité, ſous prétexte de la rendre plus authentique & plus ſolemnelle par la préſence du Roi; mais en effet dans la vue de ſe donner du tems, pour voir ce que l'éclat de la Majeſté Royale, que l'on avoit projetté d'y faire paroitre dans toute ſa pompe, produiroit dans l'eſprit du peuple. Ce qui me le fait croire, c'eſt que Servien dit deux jours après à un homme de croyance, de qui je ne l'ai ſu que plus de dix ans après, que ſi la Cour ſe fût bien ſervie de ce moment, elle auroit opprimé les Princes & les Frondeurs. Cette penſée étoit folle, & les gens qui euſſent bien connu Paris, n'euſſent pas été aſſurément de cette opinion.

Mr. le

Mr. le Prince, qui n'avoit pas plus de confiance à la Cour qu'aux Frondeurs, n'étoit pas mal fondé dans la défiance qu'il prit & des uns & des autres. Il ne voulut pas ſe trouver à la cérémonie ; il ſe contenta d'y envoyer M. le Prince de Conti, qui rendit une lettre au Roi en ſon nom, par laquelle il ſuplioit S. M. de lui pardonner ; que les calomnies & les complots de ſes ennemis ne lui permettoient pas de ſe trouver au Palais ; & il ajoutoit que le ſeul motif du reſpect qu'il avoit pour Elle l'en empêchoit. Cette derniére parole, qui ſembloit marquer que ſans la conſidération de ce reſpect, il y eût pu aller en ſureté, aigrit la Reine au delà de ce que j'en avois vu juſqu'à ce moment : & elle me dit le ſoir ces propres mots ; *M. le Prince périra, ou je périrai.* Je n'étois pas payé pour adoucir ſon eſprit en cette occaſion. Comme je ne laiſſai pas de lui repréſenter, par un pur principe d'honnêteté, que l'expreſſion de M. le Prince pouvoit avoir un autre ſens & plus innocent, comme il étoit vrai, elle me dit d'un ton de colére : *Voila une fauſſe généroſité que je hais.* Ce qui eſt conſtant, c'eſt que la lettre de M. le Prince au Roi étoit très ſage & très meſurée. 1651.

M. le Prince après le voyage de Trie étoit revenu à Chantilly. Il y apprit que la Reine avoit déclaré les nouveaux Miniſtres le jour de la majorité, qui fut le 7. du mois : & ce qui acheva de le réſoudre de s'éloigner encore davantage de la Cour, fut l'avis qu'il eut dans le même moment par Chavigni, que Monſieur ne s'étoit pu empêcher de di-

1651. re en riant, à propos de cet établiſſement: *Celui-ci durera plus que celui du Jeudi Saint.* Il ne laiſſa pas de ſuppoſer dans la lettre qu'il écrivit à Monſieur, pour ſe plaindre de ce même établiſſement, & pour lui rendre compte des raiſons qui l'obligeoient à quiter la Cour; il ne laiſſa pas, dis-je, de ſuppoſer, & ſagement, que Monſieur partageoit l'offenſe avec lui. Monſieur, qui étoit ravi dans le fond de lui voir prendre le parti de l'éloignement, ne le fut guére moins de ſe pouvoir, ou plutot de ſe vouloir perſuader à ſoi même que M. le Prince étoit content de lui, & par conſéquent la duppe du concert dont il avoit été avec la Reine, touchant la nomination des Miniſtres. Il crut que par cette raiſon il pouvoit fort bien demeurer avec lui à tout événement; & le foible qu'il avoit à tenir toujours des deux côtez l'emporta, même plus loin & plus vite qu'il n'avoit accoutumé; car il eut tant de précipitation à faire paroitre de l'amitié à M. le Prince au moment de ſon départ, qu'il ne garda plus aucunes meſures avec la Reine, & qu'il ne prit pas même le ſoin de lui expliquer le ſous-main des fauſſes avances qu'il fit pour le rappeller. Il lui dépêcha un Gentilhomme pour le prier de l'attendre à Angerville. Il donna en même tems ordre à ce Gentilhomme de n'arriver à Angerville, que quand il ſauroit que M. le Prince en ſeroit parti. Comme il ſe défioit de la Reine, il ne voulut pas lui faire confidence de cette méchante fineſſe, qu'il ne faiſoit que pour perſuader à M. le Prince qu'il ne tenoit qu'à lui qu'il ne demeurat à la Cour.

La

La Reine, qui ſut l'envoi du Gentilhomme, 1651.
& qui n'en ſut pas le ſecret, crut qu'il n'avoit pas tenu à Monſieur de retenir M. le Prince. Elle en prit ombrage, elle m'en parla. Je lui dis ingénument ce que j'en ſavois, qui étoit le vrai, quoique Monſieur ne m'eût fait qu'un galimatias fort embarraſſé & fort obſcur. La Reine ne crut pas que je la trompaſſe; mais elle s'imagina que j'étois trompé, & que Chavigni s'étoit rendu maitre de l'eſprit de Monſieur, à mon préjudice. Cette opinion n'étoit point fondée; Monſieur haïſſoit Chavigni plus que le Démon; & le ſeul principe de toute ſa conduite, ne fut que ſa timidité, qui cherchoit toujours à ſe raſſurer par des ménagemens, même ridicules, avec tous les partis. Mais avant que d'entrer plus avant dans le détail de ce récit, je crois qu'il eſt à propos de vous rendre compte d'un détail aſſez curieux, qui concerne M. de Chavigni, que vous avez déja vu, & que vous verrez encore au moins pour quelque tems ſur le théâtre.

Je crois que je vous ai déja dit que Monſieur avoit été ſur le point de demander ſon éloignement à la Reine, un peu après le changement du Jeudi Saint, & qu'il ne changea de ſentiment, que ſur ce que je lui repréſentai qu'il étoit de ſon intérêt de laiſſer dans le Conſeil un homme, qui étoit auſſi capable que celui-là d'éveiller & de nourrir la diviſion & la défiance entre ceux de la conduite deſquels S. A. R. n'étoit pas contente. Il ſe trouva par l'événement que ma vue n'avoit pas été fauſſe; l'attachement

1651. qu'il avoit avec M. le Prince, contribua beaucoup à rendre toutes les démarches de ſon parti ſuſpectes à la Reine, parcequ'elle ne pouvoit ignorer la haine envenimée que Chavigni avoit contre le Cardinal. Elle ſavoit, à n'en pouvoir douter, qu'il avoit été l'inſtigateur principal de l'expulſion des trois Sous-Miniſtres. Le reſſentiment qu'elle en eut, l'obligea de lui commander de ſe retirer chez lui en Touraine, trois ou quatre jours après ſon expulſion. Il s'en excuſa ſous le prétexte de la maladie de ſa mére, il s'en défendit par l'autorité de M. le Prince. Quand M. le Prince n'en eut plus aſſez dans Paris pour le maintenir, la Reine ſe fit un plaiſir de l'y voir ſans emploi; & elle me dit avec une aigreur inconcevable contre lui: *J'aurai la joye de le voir ſur le pavé comme un laquais.* Elle lui fit dire par cette raiſon, par M. le Maréchal de Villeroi, le premier jour de l'établiſſement des nouveaux Miniſtres, qu'il y pouvoit demeurer. Il s'en excuſa, ſous le prétexte de ſes affaires domeſtiques; il ſe retira en Touraine, où il n'eut pas la force de demeurer. Il revint en l'abſence du Roi à Paris, où vous verrez dans la ſuite qu'il joua un triſte & fâcheux perſonnage, qui lui couta à la fin & l'honneur & la vie. M. de la Rochefoucaut a dit très ſagement qu'il n'y avoit rien de ſi néceſſaire, que de ſavoir s'ennuyer.

Il faut encore, avant que de reprendre la ſuite de mon diſcours, que je faſſe une autre digreſſion de ce qui ſe paſſa en ce tems-là entre M. le Prince & M. de Turen-

renne. Auſſitot après que M. le Prince fut 1651.
ſorti de Paris, pour aller à S. Maur, Mrs. de Bouillon & de Turenne s'y rendirent, & ils lui offrirent leurs ſervices publiquement, & en la même maniére que les autres qui paroiſſoient les plus engagez avec lui. M. le Prince m'a dit depuis que la veille du jour qu'il quitta S. Maur, pour aller à Trie, d'où il ne revint plus à la Cour, M. de Turenne lui avoit encore promis ſi poſitivement de le ſervir, qu'il avoit même accepté un ordre ſigné de ſa main, par lequel il ordonnoit à la Mouſſaye qui commandoit pour lui dans Stenai, de lui remettre la Place entre les mains: & que la premiére nouvelle qu'il eut après cela de M. de Turenne, fut qu'il alloit commander l'armée du Roi. Je vous prie d'obſerver que M. le Prince eſt l'homme que j'aye jamais connu, le moins capable d'une impoſture préméditée. Je n'ai jamais oſé faire expliquer à fond M. de Turenne ſur ce point; mais ce que j'en ai pu tirer, en lui en parlant indirectement, eſt qu'auſſitot après la liberté de Mr. le Prince, il eut tous les ſujets du monde d'être mal ſatisfait de ſon procédé à ſon égard: qu'il lui préféra en tout & par tout M de Nemours, qui n'aprochoit pas de ſon mérite, & qui ne lui avoit pas rendu d'ailleurs à beaucoup près tant de ſervices: & que par cette conſidération, il s'étoit cru libre de ſes premiers engagemens. Vous remarquerez, s'il vous plait, que je n'ai jamais vu perſonne moins capable d'une vilainie que M. de Turenne. Reconnoiſſons encore de bonne foi qu'il y a des points dans l'hiſtoire, inconceva-

bles

1651. bles à ceux même qui ſe ſont trouvez les plus proches des faits. Je reprens le fil de ma narration.

M. le Prince n'ayant demeuré qu'un jour ou deux à Angerville, prit le chemin de Bourges, qui étoit proprement celui de Bourdeaux; & la Reine, qui eût été bien aiſe, ſi elle eût ſuivi ſon inclination, de l'éloignement de M. le Prince, mais qui avoit reçu une leçon contraire de Breull, n'oſa s'opiniâtrer contre l'avis de Monſieur, qui fortifié par les conſeils de Chavigni, & perſuadé d'ailleurs que la Cour entretenoit toujours quelques négociations ſecrétes avec M. le Prince, feignit à toute fin un grand empreſſement à faire que M. le Prince ne s'éloignat pas. Ce qui le confirma pleinement dans cette conduite, fut qu'une ouverture, qu'on attribuoit en ce tems-là à M. le Tellier, au moins dans le bruit du monde, lui fit croire qu'il jouoit à jeu ſûr, & que cet empreſſement qui paroitroit à rappeller M. ſon Couſin à la Cour, n'iroit effectivement qu'à le tenir en repos dans ſon Gouvernement, à quoi Monſieur prétendoit qu'il trouveroit ſon compte en toutes maniéres. Cette ouverture fut, que l'on offrit à M. le Prince qu'il demeurat paiſible dans ſon Gouvernement, juſqu'à ce qu'on eût aſſemblé les Etats-Généraux. Cette propoſition eſt de la nature de ces choſes, dont il me ſemble que j'ai déja parlé quelquefois, qui ne s'entendent pas, parcequ'il eſt impoſſible de concevoir ce qui peut leur avoir donné l'être. Il eſt conſtant que cette ouverture vint de la Cour, ſoit par M. le Tellier,

lier, ſoit par un autre, & il ne l'eſt pas moins qu'il n'y avoit rien au monde de plus contraire aux véritables intérêts de la Cour: parceque ce repos imaginaire de M. le Prince dans ſon Gouvernement, lui donnoit lieu d'y conſerver, d'y fortifier, & d'y augmenter ſes troupes, qui par la même propoſition y devoient demeurer en quartier d'hiver. Monſieur la reçut avec une joye qui me ſurprit au dernier point, parcequ'il m'avoit dit plus de mille fois que de l'humeur dont il connoiſſoit le Cardinal, ſuſceptible de toutes négociations, il ne croyoit rien de plus oppoſé à ſes intérêts, de lui Monſieur, que les interlocutoires entre M. le Prince & la Cour. En pouvoit-on trouver un plus dangereux ſur ce fondement, auquel cette propoſition donnoit lieu? Ce qui eſt merveilleux, fut que, ce qui étoit aſſurément pernicieux & à la Cour & à Monſieur, fut rejetté par M. le Prince; & que ſon deſtin le porta à préférer & à ſes inclinations & à ſes vues ce caprice de ſes amis & de ſes ſerviteurs. Je ne ſai de ce détail, que ce que Croiſſi, qui fut envoyé par Monſieur à Bourges, m'en a dit depuis à Rome; mais je ſuis perſuadé qu'il m'en a dit la vérité, parcequ'il n'avoit aucun intérêt à me la déguiſer. En voici le particulier. 1651.

M. le Prince, qui étoit par ſon inclination fort éloigné de la guerre civile, parut d'abord à Croiſſi très bien diſpoſé à recevoir les propoſitions qu'il lui portoit de la part de Monſieur, & avec d'autant plus de facilité, que les offres qu'on lui faiſoit, le laiſſoient

au

1651. au moins pour très longtems, dans la liberté de choiſir entre les partis qu'il avoit à prendre. Il eſt très difficile de ſe réſoudre à refuſer des propoſitions de cette nature, particuliérement quand elles arrivent juſtement dans les inſtans où l'on eſt preſſé de prendre un parti, qui n'eſt pas de ſon inclination. Je vous ai déja dit que celle de M. le Prince n'étoit pas à la guerre civile; & tous ceux qui étoient auprès de lui s'en fuſſent auſſi paſſez facilement, s'ils euſſent pu convenir enſemble des propoſitions de ſon accommodement. Chacun l'eût voulu faire pour y trouver ſon avantage particulier; perſonne ne ſe voyoit en état de le pouvoir, parceque perſonne n'avoit aſſez de croyance dans ſon eſprit, pour exclure les autres de la négociation. Ils conclurent tous la guerre; parcequ'aucun d'eux ne crut pouvoir faire la paix; & cette diſpoſition générale ſe joignant à l'intérêt que Madame de Longueville trouvoit à être éloignée de M. ſon Mari, forma un obſtacle invincible à l'accommodement. On ne connoit pas ce que c'eſt que le Parti, quand on s'imagine que le Chef en eſt le maitre. Son véritable ſervice y eſt presque toujours combattu par l'intérêt, même aſſez ſouvent imaginaire, des ſubalternes; & ce qui eſt encore plus fâcheux, eſt que quelquefois ſon honnêteté, & presque toujours ſa prudence, prend parti avec eux contre lui-même. Croiſi me dit pluſieurs fois que le ſoulevement & l'emportement des amis de M. le Prince, alla en cette rencontre juſqu'au point de faire entr'eux un Traité à Montrond, où il étoit allé

allé voir Madame ſa ſœur, par lequel ils s'o- 1651.
bligeoient de l'abandonner, & de former un tiers parti ſous l'autorité de M. le Prince de Conti, au cas que M. le Prince s'accommodat avec la Cour, aux conditions que M. le Duc d'Orléans lui avoit fait propoſer, par lui Croiſſi. J'aurois eu peine à ajouter foi à ce qu'il me diſoit pourtant ſur cela avec ſerment, vû la foibleſſe & le ridicule de cette fanatique Faction, ſi ce que j'avois vu incontinent après la liberté de M. le Prince, ne m'en eût fourni un exemple aſſez pareil. J'ai oublié de vous dire, en traitant cet endroit, que Madame de Longueville, cinq ou ſix jours après qu'elle fut revenue de Stenai, me demanda en préſence de M. de la Rochefoucaut ſi, en cas de rupture entre les deux fréres, je ne me déclarerois point pour M. le Prince de Conti. La ſubdiviſion eſt ce qui perd preſque tous les Partis, particuliérement quand elle eſt introduite par cette ſorte de fineſſe, qui eſt directement oppoſée à la prudence, & c'eſt ce que les Italiens appellent, *Comedia in Comediâ.*

*Fin du ſecond Tome.*

MNL 2021391